OFF
A11E8
G3/
PTIE 1
EX.2

gazette officielle du QUÉBEC

official gazette

109e ANNÉE
24 SEPTEMBRE 1977
N° 38

AVIS JURIDIQUES

PARTIE 1

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au règlement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie I de la *Gazette officielle du Québec*.

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $5 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $1 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec* Partie I est de $20 et le prix d'un exemplaire de $1.00. Prière d'adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, Québec.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

l'Éditeur officiel du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, c. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission « proprio motu » (Règlement 2, a. 2.24):

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3):

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues:

1 — Audiences publiques
2 — Séances
3 — Divisions de pratique

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 22 de la Loi des transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

Catégories	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000
Location	Location	MI	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500

MPV — Montréal transport public — voyageurs

MPE — Montréal transport public — écoliers

QPV — Québec transport public — voyageurs

QPE — Québec transport public — écoliers

MPT — Montréal transport public — taxi
MCR — Montréal transport régulier — camionnage
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage
MCV — Montréal transport en vrac — camionnage
ML — Montréal location
MSM — Montréal transport spécialisé — maritime
MSA — Montréal transport spécialisé aérien
MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire

PQT — Québec transport public — taxi
QCR — Québec transport régulier — camionnage
QCS — Québec transport spécialisé — camionnage
QCV — Québec transport en vrac — camionnage
QL — Québec location
QSM — Québec transport spécialisé — maritime
QSA — Québec transport spécialisé — aérien
QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire

1 — Avis de la Commission « proprio motu »:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication, ou, à moins d'avis particulier ou contraire; si la Commisison reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délais, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle Q-13552
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Requérante
et
18719-V-1-P
GLIDDEN, CLAYTON
204, rue Paré
Arvida,
(Chicoutimi), (Qué.)
G7S 1E2
Intimé

Attendu que l'intimé, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement, est détenteur d'un permis à contrat ou encore d'un permis restreint à des expéditeurs ou destinataires désignés, ledit permis connu actuellement sous le no 18719-V et dont la teneur s'établirait comme suit:

« Classe: Transport général - longue distance - rayon - contrat -
Service:
Depuis Arvida jusqu'à toutes localités situées dans un rayon de 15 milles des limites de cette ville, par les principales routes carrossables, pour le transport de marchandises pour le compte de la Hudson Bay Co., Retail Store. »

"Class: General trucking - long distance - radius - contract
Service:
From Arvida to all localities situated within a radius of 15 miles of the limits of said city following the principal feasible routes, for the transportation of merchandise for the account of Hudson Bay Co., Retail Store."

Attendu que la Commission a constaté ou a été informée que le service n'était plus donné ou que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé a été dénoncé comme tel ou n'a pas été déposé et n'existait plus;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, du Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, de l'Ordonnance générale sur le camionnage et plus particulièrement de l'article 41 de ladite ordonnance;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

annuler ledit permis de l'intimé no 18719-V accordé par l'ordonnance du 3 janvier 1964; ou
rendre toute autre décision appropriée.

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. / Journal page / nom	G.O.Q. / Journal date	Nature de la demande et décision
QCS-1360-TF	16-08-77	Cause: Q-12642 15957-V-49-D TF GERARD NOLIN (1975) LTEE	G.O.Q. 6116	09-07-77	

Modification de tarifs

La Commission:

1. accueille la requête;
2. fixe les taux suivants:

a) produits pétroliers selon les taux fixés par les décisions MCS-2518-TF MCS-2352-TF

b) chlorure de calcium et calcium liquide, les taux déposés selon l'annexe « A ».

Chlorure de calcium liquide

Table des tarifs milliaires en cents par 100 livres.

Applicable à partir du point d'expédition jusqu'au point où commence l'arrosage.

Liquid calcium chloride

Mileage rate table in cents per 100 lbs.

To be used from Shipping Point to Point at which spreading commences

Milles *Miles*	Taux *Rate*	Milles *Miles*	Taux *Rate*	Milles *Miles*	Taux *Rate*	Milles *Miles*	Taux *Rates*
0	24	156-160	66	306-310	121	456-460	174
15	25	161-165	67	311-315	122	461-465	175
20	27	166-170	70	316-320	123	466-670	177
25	28	171-175	71	321-325	124	471-475	179
30	29	176-180	73	326-330	127	476-480	180
35	30	181-185	74	331-335	127	481-485	184
40	32	186-190	75	336-340	128	486-490	187
45	33	191-195	77	341-345	131	491-495	188
50	34	196-200	80	346-350	132	496-500	189
55	36	201-205	85	351-355	136	501-505	192
60	37	206-210	87	356-360	138	506-510	194
65	37	211-215	89	361-365	140	511-515	196
70	39	216-220	90	366-370	143	516-520	197
75	41	221-225	91	371-375	146	521-525	198
80	44	226-230	93	376-380	147	526-530	201
85	45	231-235	94	381-385	148	531-535	203
90	46	236-240	95	386-390	150	536-540	204
95	49	241-245	95	391-395	152	541-545	205
100	49	246-250	97	396-400	154	546-550	208
105	53	251-255	97	401-405	155	551-555	209
110	56	256-260	98	406-410	156	556-560	211
115	56	261-265	98	411-415	158	561-565	212
120	57	266-270	100	416-420	159	566-570	213
135	57	271-275	100	421-425	161	571-575	218
130	58	276-280	102	426-430	162	576-580	220
135	60	281-285	103	431-435	164	581-585	221
140	61	286-290	103	436-440	167	586-590	223
145	62	291-295	104	441-445	168	591-595	225
150	63	296-300	106	446-450	171	596-600	226
155	65	301-305	119	451-455	172		

Arrosage continu: $2.90 la tonne liquide nette.

Arrosage intermittent: Toute distance en sus de 40 milles parcourue en effectuant un arrosage par endroits, doit être ajoutée à celle parcourue depuis le point de départ jusqu'au point d'arrosage initial. (Exemple:Distance entre le point de départ et le point d'arrosage initial: 50 milles; étendue de l'arrosage: 45 milles. Le taux de transport no 11 s'applique alors à une distance de 55 milles (55 + (45-40) = *55).*

Continuous Spreading: $2.90 per liquid net ton.

Spot Spreading: Any mileage travelled in excess of 40 miles while spot spreading is to be added to the hauling mileage from origin point to point at which spreading commenced. (Example: Origin to point of spreading 50 miles Spreading mileage 45 miles. Hauling rate 11 therefore be based on 55 miles (50 + (45-40) = 55).

Rôle M-25118
CM-30000 P-70
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Requérante
et
21588-V
GARCEAU, REMI,
Ste-Agnès-de-Dundee,
(Huntingdon) (Qué.)
Intimé

Attendu que l'intimé, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement, est détenteur d'un permis ou clause de permis à contrat ou encore d'un permis ou clause de permis restreint à des expéditeurs ou destinataires désignés, ledit permis ou clause de permis connu actuellement sous le no 21588-V et dont la teneur s'établirait comme suit:

Classe:

a) Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat –

Service:

a) Pour le transport de moulée pour bestiaux et volailles, par camions à bascule munis de compartiments et d'un souffleur, pour le compte de Ralston Purina of Canada Ltd, depuis leur usine, située à LaSalle (Qué.) jusqu'à des points situés dans un rayon de 30 milles de Ste-Agnès-de-Dundee, comté de Huntingdon, (Qué.), entre le lac St-François et la frontière internationale, à l'exception de Dundee, Godmanchester et Huntingdon.

Class:

a) Restricted trucking – long distance – restricted route – contract –

Service:

a) For the carriage of animal and poultry feed, in dump truck equipped with partitions and blower, for Ralston Purina of Canada Ltd, from their feed mill in LaSalle, (Qué.), to destination within a 30 miles radius of Ste-Agnès-de-Dundee, (Qué.) (Huntingdon County) between Lake St-Francis and the International Boundary, with the exception of Dundee, Godmanchester and Huntingdon.

Attendu que la Commission a constaté ou a été informée que le service n'était plus donné ou que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé, a été dénoncé comme tel ou n'a pas été déposé et n'existait plus;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, de l'Ordonnance générale sur le camionnage et du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

annuler ledit permis ou clause de permis de l'intimé no 21588-V en ce qui concerne la clause *a*) dudit permis; ou

rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-25119
CM-30000 P-71
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Requérante
et
12519-V
DUNN THE MOVER LTD.
959, Garrison Road,
Fort Erié, (Ontario).
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900,
Montréal, (Qué.)

Attendu que l'intimé, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement, est détenteur d'un permis ou clause de permis à contrat ou encore d'un permis ou clause de permis restreint à des expéditeurs ou destinataires désignés, ledit permis ou clause de permis connu actuellement sous le no 12519-V et dont la teneur s'établirait comme suit:

d) Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat – véhicules réfrigérés –

d) Depuis la frontière Québec-Ontario (tous points d'entrée) jusqu'à Montréal et Shawinigan (Qué.), pour le compte de PennWalt of Canada Ltd (Lucidol Division), depuis ses installations situées à Fort Erie (Ontario).

d) Restricted trucking – long distance – restricted route – contract – refrigerated units –

d) From the Québec-Ontario border (all ports of entry) to Montreal and Shawinigan, (Qué.), for the account of PennWalt of Canada Ltd. (Lucidol Division) from its installation at For Erie, (Ontario).

Attendu que la Commission a constaté ou a été informée que le service n'était plus donné ou que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé, a été dénoncé comme tel ou n'a pas été déposé et n'existait plus;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, de l'Ordonnance générale sur le camionnage et du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

annuler ledit permis ou clause de permis de l'intimé no 12519-V en ce qui concerne la clause *d*) dudit permis; ou

rendre toute autre décision appropriée.

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-16641
24272-V D-1
IDLEWOOD TRUCKING COMPANY LIMITED
350, Fruitland Road, Box 100
Fruitland, (Ontario)
L0R 1L0
Au Québec:
a/s PAQUETTE, PAQUETTE & ASSOCIÉS
200 ouest, rue St-Jacques, suite 900
(Montréal) (Qué.)
H2Y 1M1

Requête amendée:
Le présent texte amendé de la requête remplace celui qui fut publié dans la *Gazette officielle du Québec* no 4 du 29 janvier 1977, page 1097, sous le numéro de rôle M-16641.
La requérante demande d'être autorisée à donner le service suivant:
Transport restreint – longue distance – route restreinte –
De la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) à tous points situés dans la province de Québec et retour pour le transport de rebuts de fer et de métal (scrap iron et scrap metal) pour le compte de International Iron & Metal Company Limited, division de Intermetco Limited (points d'origine et de destination: points dans la province d'Ontario et points dans la province de Québec)
Restrictions:
1. La requérante en donnant le service ci haut mentionné ne pourra utiliser d'équipement dont la surface de charge soit inférieure à 45 pouces du sol.
2. Le présent permis devra être opéré conjointement avec le permis émis par la Régie des transports de l'Ontario en date du 26 août 1976.

Rôle M-18807
19633-V D-3
CHAGNON, REAL
544 rue Durivage
St-Antoine-sur-le-Richelieu
(Verchères) (Qué.)
J0L 1R0

Requête amendée:
Le présent texte amendé de la requête remplace celui qui fut publié dans la *Gazette officielle du Québec* no 4 du 29 janvier 1977, page 1130, sous le numéro de rôle M-18807.
Le texte amendé se décrit comme suit:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à effectuer le service de transport suivant:
Transport restreint – longue distance – territoire –
De tous points à tous points dans un territoire constitué par le territoire des municipalités de la ville de Québec et de la ville de Trois-Rivières et du territoire du Montréal-Métropolitain, tel que constitué par l'Ordonnance no 6319, et de cette partie de la province de Québec bornée au nord et au nord-ouest par le fleuve St-Laurent, au sud et au sud-est par la frontière Québec-Etats-Unis et à l'est par la municipalité de comté de Bellechasse, pour le transport de céréales et de moulée en vrac et en sacs et pour le transport d'oeufs.
Restrictions:
1. Le transport autorisé par la présente clause sera effectué au moyen de véhicules de livraison du type suivant: semi-remorque à benne basculante équipée d'un mécanisme de soufflerie pour le transport en vrac et isolé et munie d'un système de rouleaux spéciaux pour le chargement et le déchargement des oeufs;
2. Le transport de céréales et de moulée en sacs est limité à un nombre maximum de 10 sacs transportés en même temps que la moulée et les céréales en vrac et destinés au même destinataire;
3. Aucun transport de moulée et de céréales ne pourra être fait en vertu de la présente clause entre des points situés dans un rayon de 5 milles de St-Pie, ni entre St-Pie, comté de Bagot, et Montréal;
4. Aucun transport de moulée et de céréales ne pourra être fait en vertu de la présente clause entre Montréal et Napierville, Sherrington, St-Michel, St-Rémi, St-Edouard, St-Philippe, St-Paul, Lacolle, St-Valentin, L'Acadie, Henrysburg, St-Blaise et St-Jacques.

Rôle M-20447
2084-V D-2
BOISJOLI TRANSPORT INC.
56 rue Bordeleau
Joliette, (Qué.)
J6E 2H6

Modification à la clause *c*):
La requérante désire modifier le texte de la requête publiée dans la *Gazette officielle du Québec* no 15, datée du 16 avril 1977, aux pages 3600 et 3601 et portant le numéro de rôle M-20447, afin qu'il soit republié dans la *Gazette officielle du Québec* comme suit:
La requérante demande à la Commission de modifier son permis de la façon suivante:
1. La clause *c*) du permis 2084-V se lit comme suit:
c) Transport général – longue distance – route restreinte –
c) De Joliette à Montréal et retour.
pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:
c) Transport général – longue distance – route –
c) De Joliette à Montréal et retour.

Droit additionnel:

En donnant le service autorisé par ladite clause, la détentrice aura le droit d'utiliser des véhicules isothermes.

2. Le droit additionnel s'appliquant aux clauses *a*), *b*) et *c*) du permis qui se lit comme suit:

Les clauses *a*), *b*) et *c*) du permis comportent le droit d'utiliser les véhicules réfrigérés dans l'exploitation des services autorisés par lesdites clauses.

pour qu'il se lise à l'avenir comme suit:

En donnant les services autorisés par les clauses *a*), *b*) et *c*) du permis 2084-V, la détentrice aura le droit d'utiliser des véhicules isothermes.

Rôle M-23111
26073-V D-1

STEWART, BRUCE Y.
130 Ambo Circle, Baltimore
Maryland 21220, U.S.A.
Au Québec:
INTERMEDIATE TERMINAL,
Rm 468, 10,755 Côte-de-Liesse Road,
Dorval, (Ile-de-Montréal)
(Qué.) H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
Permis: 17968-V

QUINN FREIGHT LINES INC.
1093 North Montello street,
Brockton,
(Massachussetts) (U.S.A.)
SPECIAL COMMODITIES DIVISION:
7821 Route 30, North Huntingdon,
(Pennsylvania 15642) (U.S.A.)
Au Québec:
INTERMEDIATE TERMINAL,
Rm 468, 10,755 Côte-de-Liesse Road,
Dorval, (Ile-de-Montréal)
(Qué.) H9P 1A8
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint – remorquage seulement – contrat –

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante-conjointe: Quinn Freight Lines Inc., détentrice du permis 17968-V qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu des clauses A, B, C, du permis 17968-V du roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier pour obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-23546
M-600939
1570-DY et 2291-DYV 1-D

81850 CANADA LIMITEE
7665 Lacordaire
Montréal, (Qué.)
Requérante

COMPACT RENT-A-CAR LTD
TILDEN RENT-A-CAR COMPANY
ROMPRE & FRERES DRIVE YOURSELF LTEE
Intimées

Requête amendée: remplace celle publiée dans la G.O.Q. no 30 du 30 juillet 1977 page 7071.

La requérante désire amender sa requête portant le numéro de rôle M-23546 et M-600939 numéro de dossier 150-DY et 2291-DYV D-1, publiée dans la *Gazette officielle du Québec* no 30, datée du 30 juillet 1977, à la page 7071 pour qu'elle se lise comme suit:

La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner les services suivants:

Service 1: Location à court terme de véhicules de promenade (incluant station-wagons) aux adresses suivantes:
Aéroport Mirabel
Aéroport Dorval
Aéroport Ste-Foy (Québec)
Complexe Desjardins (rue Ste-Catherine ouest, Montréal)
7675, rue Lacordaire (Montréal)

Service 2: Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions) à l'exception de camions-citernes, aux adresses suivantes:
Aéroport Mirabel
Aéroport Dorval
Aéroport Ste-Foy (Québec)
Complexe Desjardins (rue Ste-Catherine ouest, Montréal)
7675, rue Lacordaire (Montréal)

Service 3: Location à long terme (un an et plus) de véhicules de promenade (incluant station-wagons)

Service 4: Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions) à l'exception de camions-citernes.

Rôle M-23954
25437-V D-2
GORSKI BULK TRANSPORT INC.
843, Central Avenue
Windsor, (Ontario)
N8Y 3T8
Au Québec:
a/s Paquette, Paquette & Associés
200 rue St-Jacques Ouest, suite 900
Montréal, (Qué.)
H2Y 1M1

Requête amendée:

Cette publication remplace celle qui est parue dans la *Gazette officielle du Québec* no 33 du 20 août 1977, page 7953, Rôle M-23954.

Classe: 1, 2, 3 et 4

Transport restreint – longue distance – route restreinte – camion-citerne spécialisé – contrat –

1. De la frontière Québec-Etats-Unis (tous ports d'entrée) à destination des points dans la province de Québec et retour avec marchandises refusées seulement.

2. De la frontière Québec-Ontario à destination des points dans la province de Québec et retour avec marchandises refusées seulement. Lesdites marchandises ayant été transportées corridor à travers la province de l'Ontario de la frontière Ontario-Etats-Unis des points d'origine dans les Etats-Unis.

3. De la frontière Québec-Etats-Unis, corridor à travers la province de Québec à la frontière Québec-Nouveau Brunswick. Destination: les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et retour avec marchandises refusées seulement.

4. De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune) corridor à travers la province de Québec à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie) à destination des points dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse et retour avec marchandises refusées seulement.

Dans les 4 cas:

Pour le transport de sirop de maïs liquide par des camions-citernes spécialisés des points suivants dans les Etats-Unis: Clinton, Iowa; Montezuma, New York; Détroit, Michigan et Chicago, Illinois pour le compte de Standard Brand of Canada Ltd.

Class: 1, 2, 3 et 4

Restricted trucking – Long distance – Restricted route – Specialized tank unit – Contract –

1. From the Quebec-United States border (all ports of entry) to points in the Province of Québec and return with refused goods only.

2. From the Québec-Ontario border to points in the Province of Québec and return with refused goods only. Said merchandise having been carried corridor through the Province of Ontario from the Ontario-United States border line from points of origin in the United States.

3. From the Québec-United States border, corridor through the Province of Québec to the Québec-New Brunswick, Nova Scotia, and return with refused goods only.

4. From the Québec-Ontario border (ports of entry: Rivière-Beaudette and Pointe-Fortune) corridor through the Province of Québec to the Québec-New Brunswick border (all ports of exit) to points in the Provinces of New Brunswick and Nova Scotia and return with refused goods only.

In the four cases:

For the transportation of liquid corn syrup by specialized tank units from the following points in the United States: Clinton, Iowa; Montezuma, New York; Détroit, Michigan; Chicago, Illinois for the account of Standard Brand of Canada Ltd.

Rôle M-24863
M-600386 14-D
(748-Dy, 437-DYV et 33-DYA)
COMPACT RENT A CAR LIMITED
680 Rue Michel-Jasmin
Dorval, (Qué.)

La requérante qui est détentrice des permis suivants:

748-DY Location de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) à court terme, à:

904, Belmont, Montréal, (Qué.)
1460, rue Guy, Montréal, (Qué.)
Aéroport de Montréal
Dorval (Qué.) (Terminus aérien)
1 poste dans le secteur des vols internationaux
1 poste dans le secteur des vols intérieurs
1 poste auxiliaire dans le secteur de service au:
680 Michel Jasmin, Dorval, (Qué.)
Intersection de/*Corner of*/Seminaire et/*and* Gouin Blvd. in St-Jean, (Qué.)
9255, boulevard St-Laurent, Montréal, (Qué.)
L-118, Cardinal Street, Dorval
Airport Hilton Hotel, Dorval, Qué.
Esso Avitat, Montreal, Airport, Dorval, (Qué.)
Aéroport de Sept-Iles, (Qué.)
131, 5e Avenue,Chibougamau, (Abitibi-Est) (Qué.)
1700, boulevard Ducharme, La Tuque, (Qué.)
Aéroport Municipal de La Tuque, (Qué.)
Aéroport de Baie-Comeau, (Qué.)
Aéroport de Chibougamau, (Qué.)
1400 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, (Qué.)

100 ouest, place Charles-Lemoyne, Longueuil, (Qué.)
7111 est, boulevard Métropolitain, Montréal, (Qué.)
2891 est, rue Jarry, Montréal, (Qué.)
Aéroport de Mont-Joli, (Qué.)
3245 Desormeaux, Montréal, (Qué.)
5985 côte de Liesse, Montréal, (Qué.)
2050 Mansfield, Montréal, (Qué.)
Aéroport International de Mirabel
Aéroport de Bagotville.
Montreal Aero Centre, 9785, avenue Ryan, Dorval, (Qué.)

748-Dy Location de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) à long terme (un an et plus): à:
1460, rue Guy, Montréal, (Qué.)
9255, boulevard St-Laurent, Montréal, (Qué.)
1700, boulevard Ducharme, La Tuque, (Qué.)
Aéroport municipal de La Tuque, (Qué.)
1400 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, (Qué.)
904 rue Belmont, Montréal, (Qué.)
Aéroport de Mont-Joli, (Qué.)
Aéroport de Bagotville

748-Dy Location à court terme de camions-campeurs et de maisons motorisées, au:
1460 rue Guy, Montréal, (Qué.)

437-DYV Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) à:
1460 rue Guy, Montréal, (Qué.)
Intersection de Séminaire et boulevard Gouin, St-Jean, (Qué.)
L-118 rue Cardinal, Dorval, (Qué.)
Esso Avitat, Aéroport de Montréal, Dorval, (Qué.)
131, 5e Avenue, Chibougamau (Abitibi-Est)
1700, boulevard Ducharme, La Tuque, (Qué.)
Aéroport municipal de La Tuque, (Qué.)
Aéroport de Bagotville, (Qué.)

437-DYV Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, maximum une tonne), à:
Aéroport de Mont-Joli, (Qué.)

437-DYV Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions et station-wagons):
Aéroport de Mirabel, (Qué.)

437-DYV Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs et remorques), à:
1460 rue Guy, Montréal, (Qué.)
Aéroport de Bagotville, (Qué.)

33-DYA Location à court terme de véhicules autobus, à:
1460, rue Guy, Montréal, (Qué.)

33-DYA Location à long terme (un an et plus) de véhicules autobus à:
1460 rue Guy, Montréal, (Qué.)

Demande l'autorisation d'ajouter à ses permis 748-Dy, 437-DYV et 33-DYA, les deux bureaux de location suivants:
573 Chemin Larocque, Valleyfield, (Qué.)
Complexe Desjardins, Montréal (Qué.)

Rôle M-24880
30005 43-D TF
MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE, AGENT
P.O. Box 10213
Washington
DC 20018

1. Supplément 9 au tarif 333A (taux de classe et d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et les Etats suivants: Delaware, Maryland, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Tennessee, Virginie et Virginie Occidentale, et le district de Columbia).

2. Supplément 6 au tarif 334A (Taux de classe et d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et les Etats suivants: Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island et Vermont).

3. Supplément 13 au tarif S-293-F (taux d'espèce applicables entre la province de Québec (Canada) et les Etats suivants: Maryland, Massachusetts, New Jersey, New York et Pennsylvanie). Réduction, augmentation ou maintien des taux ou des frais. Applicable par les transporteurs adhérant au taux international déposé par la *Middle Atlantic Conference*. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les suppléments déposés aux bureaux de la Commission des transports du Québec.

1. Supplement 9 to Tariff 333A (Class and Commodity Rates between Province of Quebec, Canada and Delaware, District of Columbia, Maryland, New Jersey, New York, Pennsylvania, Tennessee, Virginia and West Virginia).

2. Supplement 6 to Tariff 334-A (Class and Commodity Rates between Province of Quebec, Canada and Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island and Vermont).

3. Supplement 13 to Tariff S-293-F (Commodity Rates between Province of Quebec, Canada and Maryland, Massachusetts, New Jersey, New York and Pennsylvania).

Reduction, Increase and no change in rates and charges. Applicable for account of motor carriers party to international rate filed by Middle Atlantic Conference. For any additional information please refer to the supplements filed with the Quebec Transport Commission.

Rôle M-24886
40003 212-D TF
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASS'N.
4180 Dundas St. W.
Toronto, (Ontario)

Modification du tarif no H-255 de Allied Van Lines Ltd., comportant une augmentation de 4%, arrondie à 5¢ près, applicable tous les taux de transport aux sections quatre à onze inclusivement; au numéro 9 de la section trois, augmentation de 4%, arrondie à 5¢ près, applicable aux surtaxes et aux droits de passage sur les navires traversiers; à la section deux ajouter une nouvelle règle prescrivant que lorsqu'une automobile, un camion ou un fourgon sont compris dans une expédition, les frais de transport doivent être calculés d'après le poids total de l'expédition, excepté dans le cas où un client exige qu'une automobile, un camion ou un fourgon soient expédiés à destination séparément du reste de l'expédition. Ces modifications entreront en vigueur le 1er janvier 1978, conformément à l'article 2.58.1

Amend Allied Van Lines Ltd., Tariff No. H-255 by increasing all transportation rates in Sections Four to Eleven inclusive by 4% rounded to next highest 5¢ increment; increase "Ferry" and "Surcharges" in Item 9, Section Three by 4% rounded to nearest 5¢ include new Rule in Section Two to provide that when an automobile, truck or van is included in a shipment, transportation charges will be computed on the total weight of the shipment except in such instances as the customer requests an automobile, truck or van to be forwarded to destination separate from the balance of the shipment. Said amendments to be effective January 1, 1978 in accordance with Article 2.58.1

Rôle M-24891
M-303111 (1-D)
JAYMAR TRUCKING CO., INC.
354 Ocean avenue, Jersey City,
(New-Jersey 07305) (U.S.A.)
Au Québec:
c/o Paquette Associés
200 St-Jacques ouest, suite 900,
Montréal
(Ile-de-Montréal) (Qué.)

La requérante demande à être autorisée à donner les services suivants:

1. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

1. De la frontière Québec-Etats-Unis (tous ports d'entrée) à destination de tous les points de la province de Québec et retour, pour le transport de lampes, appareils d'éclairage, et équipement, matériel et fournitures utilisés ou vendus par les manufacturiers d'appareils d'éclairage, pour le compte de Lightolier Inc., de Jersey City, New Jersey, Duro-Test Corporation de North-Bergen, New Jersey, et Energex Lighting Industries de West-Orange, New Jersey.

2. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

2. De la frontière Ontario-Québec (tous ports d'entrée) à destination de tous les points dans la province de Québec et retour, pour le transport de lampes, appareils d'éclairage, et équipement, matériel et fournitures utilisés ou vendus par les manufacturiers d'appareils d'éclairage; lesdites marchandises ayant été ou seront transportées corridor à travers la province d'Ontario à la frontière Ontario-Etats-Unis, pour le compte de Lightolier Inc., de Jersey City, New Jersey, Duro-Test Corporation de North Bergen, New Jersey et Energex Lighting Industries de West Orange, New Jersey.

3. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

3. De la frontière Québec-Etats-Unis (tous ports d'entrée), corridor à travers la province de Québec, à la frontière Québec-Ontario, destination ou point d'origine dans la province de l'Ontario, pour le transport de lampes, appareils d'éclairage, et équipement, matériel et fournitures utilisés ou vendus par les manufacturiers d'appareils d'éclairage, pour le compte de Lightolier Inc. de Jersey City, New Jersey, Duro-Test Corporation de North Bergen, New Jersey et Energex Lighting Industries de West Orange, New Jersey.

Ce permis sera opéré conjointement avec un permis de l'Interstate Commerce Commission portant numéro MC-139349 sub. 2, daté du 23 juin 1977.

The applicant wishes to be authorized to give the following services:

1. Restricted trucking - long distance - restricted route - contract -

1. From the Québec-United-States border (all ports of entry) to points in the province of Québec and return, for the transportation of lamps, lighting fixtures, and equipment, materials and supplies used or sold by lighting fixture manufacturers, for the account of Lightolier Inc. of Jersey City, New Jersey, Duro-Test Corporation of North Bergen, New Jersey and Energex Lighting Industries of West Orange, New Jersey.

2. Restricted trucking – long distance – restricted route – contract –

2. From the Ontario-Québec border (all ports of entry) to points in the province of Québec and return, for the transportation of lamps, lighting fixtures, and equipment, materials and supplies used or sold by lighting fixture manufacturers, said merchandise having been or to be carried corridor through the province of Ontario to the Ontario-United-States border line, for the account of Lightolier Inc. of Jersey City, New Jersey, Duro Test Corporation of North Bergen, New Jersey, and Energex Lighting Industries of West Orange, New Jersey.

3. Restricted trucking – long distance – restricted route – contract –

3. From the Québec-United-States border (all ports of entry) corridor through the province of Québec, to the Québec-Ontario border, destination or origin point in the province of Ontario, for the transportation of lamps, lighting fixtures, and equipment, materials and supplies used or sold by lighting manufacturers, for the account of Lightolier Inc. of Jersey City, New Jersey, Duro-Test Corporation of North Bergen, New Jsrsey, and Energex Lighting Industries of West Orange, New Jersey.

This permit to be operated in conjunction with Interstate Commerce Commission permit MC-139349 sub 2, dated June 23 rd, 1977.

Rôle M-24898
30007 75-D TF

SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE INC.
1307 Peachtree St. NE
Atlanta, GA

Modification tarifaire

Supplément 3 au tarif de taux forfaitaires de classe et d'espèce No 319-D (Sud des Etats-Unis – Québec) ICC SMC 319-D et ICC NFB 319-D, applicable entre des points situés dans le Sud des Etats-Unis, d'une part, et des points situés dans la province de Québec, d'autre part:

Modification des dispositions réglementaires:

Le numéro 500-20 (immobilisation des véhicules chargés ou partiellement chargés) a été supprimé conformément à la décision modifiée de l'*Interstate Commerce Commission* dans la cause *Ex parte* No MC-88 Immobilisation des véhicules dans tout le pays.

Les numéros 1310, 1320 et 1370 ont été supprimés conformément à l'ordonnance de l'ICC dans la cause *Ex parte* MC-77 (sub. 1) (Restrictions des services fournis par les transporteurs publics), en date du 19 janvier 1977.

Les numéros 4660, 4680 et 4740 ont été modifiés en y ajoutant la description de l'article suivant: « Velours côtelé, non coupé ».

Les numéros 6540 et 6545 ont été modifiés par la réduction des taux applicables depuis Forster, Greenville, Greer et Spartanburg (CS) jusqu'à divers points situés dans la province de Québec (Canada), tels qu'ils sont présentement publiés.

Supplement 3 to through one factor class and commodity rate Tariff 319-D (Southern U.S.A. – Québec), ICC SMC 319-D and ICC NFB 319-D, applying between points in Southern United States, on the one hand and points in the Province of Québec, on the other hand:

Modification of governing provisions:

Item 500-20 (Detention-loaded or Partially Loaded) was cancelled in order to comply with the Interstate Commerce Commission's amended decision in Ex Parte No. MC-88 Detention of Motor vehicles nationwide.

Item 1310, 1320 and 1370 were cancelled in compliance with order of the ICC in Ex Parte MC-77 (sub 1) (Restrictions on Service by Motor Common Carriers), dated January 19, 1977.

Items 4660, 4680 and 4740 were amended by adding thereto the description of "Corduroy, uncut".

Items 6540 and 6545 were amended by reducing rates presently published from Forster, Greenville, Greer and Spartanburg SC, to various points in Québec Canada.

Rôle M-24899
30004 301 - D TF

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.
555 Dixon Road
Rexdale, Ontario
Montréal
1434 Ste-Catherine app. 404
Montréal, Québec

Modification tarifaire:

La requérante demande que ces modifications entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur cette requête.

Tarif spécial de Mackinnon Transport Ltd., applicable au service à contrat, C.T.Q. no 1244.

Request these modifications become effective on the 46th day following the date of Decision on this application.

Mackinnon transport Ltd. Special Tariff Covering Contract Service Q.T.C. No. 1244

	De	*A*	*Taux*	*Minimum*
Adjonction d'un nouveau numéro				
Asphalte en barils	Toronto, (Ont.)	Charny (Qué.)	140	44,000
Augmentation:				
2. Parois de réservoirs en fer ou en acier, parois de soutènement	Guelph	Charny	135	50,000

			108	#80,000
3. Acier en bobines et en feuilles, acier en feuilles ondulées pour ponceaux, galvanisées ou recouvertes d'amiante	Guelph	Charny	135	50,000
	Hamilton		108	#80,000
	Toronto	Charny	123	50,000
			97	#80,000
6. Plaques à couches multiples, galvanisées et ondulées.	Guelph	Charny	135	50,000
			108	#80,000
8. Poutres d'acier à construction et cornières d'acier	Guelph	Charny	135	50,000
			108	#80,000
9. Revêtements aciérés pour ponceaux, démontés (devant être emboîtés par groupes de 3 ou plus)	Guelph	Charny	135	50,000
			108	#80,000

#Note: Les minimums sont applicables par jour. Le transport dans l'Ontario doit être effectué par train de remorques.
Note: Le taux de $1.08 sera applicable aux charges complètes lorsque l'expéditeur ou le transporteur prévoient un chargement au retour.

	From	To	Rate	Minimum
Add new item:				
Asphalt, in drums	*Toronto, (Ont.)*	*Charny (Qué.)*	*140*	*44,000*
Increase:				
2. Bin wall, iron or Steel Retaining Walls	*Guelph*	*Charny*	*135*	*50,000*
			108	*#80,000*
3. Coil and Sheet Steel Corrugated Culvert Sheets Galvanized or Asbestos coated	*Guelph*	*Charny*	*135*	*50,000*
	Hamilton		*108*	*#80,000*
	Toronto	*Charny*	*123*	*50,000*
			97	*#80,000*
6. Multi-Plate, Galvanized Corrugated Multi-Plate Sheets	*Guelph*	*Charny*	*135*	*50,000*
			108	*#80,000*
8. Structural steel beams and Steel angles	*Guelph*	*Charny*	*135*	*50,000*
			108	*#80,000*
9. Tunnel liner, culvert tunnel Liner Plated K.D. (to be nested in 3's or more)	*Guelph*	*Charny*	*135*	*50,000*
			108	*#80,000*

#Note: Minimums apply per day. The portion of the Haul within the Province of Ontario must be by trailer train.
Note: The $1.08 rate will apply on 50,000 lbs. truckload when a return load is arranged by the shipper or the carrier.

Rôle M-24900
30004 302- D TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU
555 Dixon Road
Rexdale, Ontario
à Montréal
1434 Ste-Catherine, app. 404
Montréal, (Qué.)

Modification tarifaire:
La requérante demande que ces modifications entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur cette requête.
Tarif de marchandise importée no 2-A, C.T.Q. no 4104
Demande l'annulation du tarif ci-dessus.

Request these modifications become effective on the 46th day following the date of Decision on this application.
Import Freight Tariff No. 2-A Q.T.C. No. 4104
Request cancellation of the above tariff.

Rôle M-24935
M-600930 1-D
(1556-DY)
SUN MOTOR HOMES SALES & RENTAL
LES MAISONS MOTORISEES SOLEIL VENTES & LOCATION
(M. Steven Budzyna)
1065 Montreal-Toronto Highway 2-20
Dorval, (Qué.)

Nouvelle demande:
Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de promenade (maisons motorisées) au: 1065, route 2-20 Montréal-Toronto, Dorval (Qué.)

Leasing of pleasure motor vehicles (motor homes) on a short term basis (less than a year) at: 1065 Montreal-Toronto Highway 2-20, Dorval, (Qué.)

Rôle M-24949
CM-30000 P-63
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Requérante
et
18412-V
SMALL, GORDON,
135, de Guire, app. 301,
Montréal, (Qué.)
Intimé

Attendu que l'intimé, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement, est détenteur d'un permis ou clause de permis à contrat ou encore d'un permis ou clause de permis restreint à des expéditeurs ou destinataires désignés, ledit permis ou clause de permis connu actuellement sous le no 18412-V et dont la teneur s'établirait comme suit:
b) Transport restreint - service local - contrat -
b) Montréal et tous points situés à une distance n'excédant pas 5 milles des limites de cette ville pour le transport d'accessoires électriques pour le compte de *Rutherford Agencies*, de St-Laurent.

(b) Restricted trucking - local service - contract -
(b) Montreal and all points situated within a distance not exceeding 5 miles from

the limits of said city for the transportation of electrical parts for the account of Rutherford Agencies of St-Laurent.

Attendu que la Commission a constaté ou a été informée que le service n'était plus donné ou que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé a été dénoncé comme tel ou n'a pas été déposé et n'existait plus;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, de l'Ordonnance générale sur le camionnage et du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Annuler ledit permis ou clause de permis de l'intimé no 18412-V en ce qui concerne la clause *b*) dudit permis; ou

Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-24977
CM-30000 P-87
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Requérante
et
16687-V
MURDOCK, STANLEY,
1723, Foch Crescent,
Verdun,
Montréal, (Qué.)
Intimé

Attendu que l'intimé, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement, est détenteur d'un permis ou clause de permis à contrat ou encore d'un permis ou clause de permis restreint à des expéditeurs ou destinataires désignés, ledit permis ou clause de permis connu actuellement sous le no 16687-V et dont la teneur s'établirait comme suit:

Transport restreint – local – contrat –

Montréal et toutes localités situées à une distance n'excédant pas 5 milles des limites de cette ville, pour le transport de pièces de machine de tous genres provenant de: LaSalle Engineering Ltd., de Montréal et Trenmore Printing Reg'd., de Verdun.

Restricted trucking – local – contract –

Montreal and all localities situated within a distance not exceeding 5 miles from the limits of said city, for the transportation of general machine parts of: LaSalle Engineering Ltd. of Montreal and Trenmore Printing Reg'd of Verdun.

Attendu que la Commission a constaté ou a été informée que le service n'était plus donné ou que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé a été dénoncé comme tel ou n'a pas été déposé et n'existait plus en ce qui concerne LaSalle Engineering Ltd.

Considérant les dispositions de la Loi des transports, de l'Ordonnance générale sur le camionnage et du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec:

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. annuler ledit permis ou clause de permis de l'intimé no 16687-V en ce qui concerne LaSalle Engineering Ltd.
2. modifier par la suite ladite clause de manière à ce qu'elle se lise maintenant comme suit:

Transport restreint – local – contrat –

Montréal et toutes localités situées à une distance n'excédant pas 5 milles des limites de cette ville, pour le transport de pièces de machine de tous genres provenant de Trenmore Printing Reg'd., de Verdun.

Restricted trucking – local – contract –

Montreal and all localities situated within a distance not exceeding 5 miles from the limits of said city, for the transportation of general machine parts of Trenmore Printing Reg'd of Verdun; ou,

3. rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-24978
CM-30000 P-88
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Requérante
et
8777-V
BRABANT, ROBERT,
155, boulevard de l'Eglise,
Terrasse Vaudreuil,
Vaudreuil,
(Soulanges) (Qué.)
Intimé

Attendu que l'intimé, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement, est détenteur d'un permis ou clauses de permis à contrat ou encore d'un permis ou clauses de permis restreint à des expéditeurs ou destinataires désignés, ledit permis ou clauses de permis connu actuellement sous le no 8777-V et dont la teneur s'établirait comme suit:

Service à contrat

Transport restreint – contrat –

Transport de marchandise, par camion à bascule, pour le compte de D. Donnelly Limited, 191, rue Murray, Montréal 102, Qué., détentrice du permis 1733-V, conformément aux services autorisés par les clauses *a*), b), *c*), *f*) dudit permis 1733-V lesquelles clauses se lisent:

a) Transport général – service local –

a) Montréal et tous points situés à une distance n'excédant pas cinq milles des limites de cette ville.

b) Transport général – longue distance – rayon –

b) Depuis Montréal jusqu'à toutes localités situées dans un rayon de trente milles des limites de cette ville, et retour.

c) Transport général – longue distance – rayon – irrégulier –

c) Sur une base irrégulière, depuis Montréal jusqu'à tous autres points de la province de Québec situés dans un rayon de cent milles de Montréal, la marchandise transportée à chaque voyage devant appartenir à un même expéditeur.

Il est exigé de la part du détenteur qu'il délivre et tienne disponibles les documents d'expédition nécessaires, attestant que des marchandises appartenant à un seul expéditeur ont été transportées par un camion déterminé.

f) Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat –

f) Depuis Montréal jusqu'à la frontière Québec-Etats-Unis (tous points d'entrée) pour le transport, de sel en vrac, par camion à bascule, destiné à divers points situés dans l'Etat du Vermont, E.-U., pour le compte de Canadian Salt Co. Limited.

Restriction portant sur la clause *f*):

Le service autorisé par la clause *f*) de ce permis ne doit être exploité qu'avec le certificat de compatibilité de transport public MC-127577, *sub* 2, délivré par l'*Interstate Commerce Commission* le 28 juin 1967.

(a) General trucking – local service –

(a) Montreal and all points situated at a distance not exceeding five miles from the limits of the said city.

(b) General trucking – long distance – radius –

(b) From Montreal to all localities situated within a radius of thirty miles from the limits of the said city, and return.

(c) General trucking – long distance – radius – irregular –

(c) Irregularly, from Montreal to elsewhere in the Province of Québec within a radius of one hundred miles from Montreal, for the transportation of merchandise belonging to one shipper only on each trip.

The holder is required to issue and hold available the necessary shipping documents establishing that the merchandise of only one shipper was transported by a specific truck.

(f) Restricted trucking – long distance – restricted route – contract –

(f) From Montreal to the Québec-United States border (all ports of entry) for the transportation of bulk salt, in dump trucks, destined to various points in the State of Vermont, U.S.A. for the account of Canadian Salt Co. Limited.

Restriction re / clause f:

The service authorized by clause f) of this permit shall be operated solely in conjunction with the Interstate Commerce Commission certificate of public convenience MC-127577, sub 2, issued on June the 28th, 1967.

Attendu que l'intimé, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement, est détenteur d'un permis ou clauses de permis à contrat ou encore d'un permis ou clauses de permis restreint à des expéditeurs ou destinataires désignés, ledit permis ou clauses de permis connu actuellement sous le no 8777-V et dont la teneur s'établirait comme suit:

Attendu que la Commission a constaté ou a été informée que le service n'était plus donné ou que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé a été dénoncé comme tel ou n'a pas été déposé et n'existait plus;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, de l'Ordonnance générale sur le camionnage et du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Annuler ledit permis ou clauses de permis de l'intimé no 8777-V en ce qui concerne les clauses *a*), *b*), *c*) et *f*) dudit permis, ou

Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-24979
CM-30000 P-89

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

Requérante

et

11155-V

MICHAEL'S CARTAGE LIMITED,

6825, 33e avenue,
Rosemont, Montréal, (Qué.)
Intimée

Attendu que l'intimé, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement, est détenteur d'un permis ou clause de permis à contrat ou encore d'un permis ou clause de permis restreint à des expéditeurs ou destinataires désignés, ledit permis ou clause de permis connu actuellement sous le no 11155-V et dont la teneur s'établirait comme suit:

b) Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat –

b) Depuis Montréal jusqu'à Ste-Thérèse, pour le transport de tissus à draperies en rouleaux, non emballés, pour le compte de Montreal Fast Print (1965) Ltd.

(b) Restricted trucking – long distance – restricted route – contract –

(b) From Montreal to Ste-Thérèse, for the carriage of unpacked drapery materials in rolls, for the account of Montreal Fast Print (1966) Ltd.

Attendu que la Commission a constaté ou a été informée que le service n'était plus donné ou que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé a été dénoncé comme tel ou n'a pas été déposé et n'existait plus;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, de l'Ordonnance générale sur le camionnage et du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Annuler ledit permis ou clause de permis de l'intimé no 11155-V en ce qui concerne la clause *b*) dudit permis; ou

Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-25033
M-204290 D-3
KOMNINAKIS, CHRISTOS
8233, David Boyer
LaSalle, (Qué.)
H8N 1Z9
Requérant-cédant
M-208117-001
SCUTT, WILLIAM
1355 Maurice
LaSalle, (Qué.)
H8N 1P7
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert: Komninakis, Christos, demande à la Commission de transférer à Scutt, William, le permis no M-204290-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-25034
M-201000 D-2
THEBERGE, LIONEL
1220 Larocque app. 2
Sherbrooke, (Sherbrooke), (Qué.)
J1H 4R9
Requérant-cédant
M-208118-001
RHEAUME, LIONEL
110 Aberdeen
Sherbrooke, (Qué.)
J1H 1V7
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert: Théberge, Lionel, demande à la Commission de transférer à: Rhéaume, Lionel, le permis no M-201000-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-43 Sherbrooke.

Rôle M-25035
M-201919 D-2
PAPINEAU, GERARD
6324 De La Roche
Montréal, (Qué.)
H2S 2E1
Requérant-cédant
M-208115-001
DUQUETTE, JEAN-CLAUDE,
5760 Monkland app. 21
Montréal, (Qué.)
H4A 1E9
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert: Papineau, Gérard, demande à la Commission de transférer à: Duquette, Jean-Claude, le permis no M-201919-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-25037
M-200524 D-2
LISEE, DORIANNE
4688 Cartier
Montréal, (Qué.)
H2H 1X1
Requérante-cédante
M-208081-001
CORIOLAN, RENOLD
9121 Massé
St-Léonard, (Qué.)
H1R 3A7
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert: Lisée, Dorianne, demande à la Commission de transférer à: Coriolan, Renold, le permis no M-200524-001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-25038
M-204062 D-2
MILIOTO, GIUSEPPE
6988, 13e Avenue
Montréal, (Qué.)
H2A 2X1
Requérant-cédant
M-208111-001
CHARLES MICHELOT ENRG.
(Michelot, Charles)
5850 est Jarry app. 213
Montréal, (Qué.)
H1P 3B2
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert: Milioto, Giuseppe, demande à la Commission de transférer à: Charles Michelot Enrg., Michelot, Charles, le permis no M-204062-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-25039
M-203946 D-2
RIOUX, PIERRE
6932 Baldwin
Ville d'Anjou, (Qué.)
H1K 3C7
Requérant-cédant
M-208121-001
CREPEAULT, RICHARD
7711 Mail
Ville d'Anjou, (Qué.)
H1K 1Y9
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert: Rioux, Pierre, demande à la Commission de transférer à: Crépeault, Richard, le permis no M-203946-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-25040
M-205935 D-1
FOUTRAKIS FOTINI
8175 De l'Epée app. 1
Montréal, (Qué.)
H3N 2G2
Requérant-cédant
M-208102-001
FOUTRAKIS JEAN
8175 De l'Epée app. 1
Montréal, (Qué.)
H3N 2G2
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert: Foutrakis, Fotini, demande à la Commission de transférer à: Foutrakis, Jean, le permis no M-205935-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-25041
M-206440 D-1
LAFAILLE, ROLLAND
1999 Collin app. 3
St-Jean, (Qué.)
J3B 6B6
Requérant-cédant
M-208105-001
LAGUE, GASTON
130 rue Notre-Dame
St-Jean, (Qué.)
J3B 6B6
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert: Lafaille, Roland, demande à la Commission de transférer à: Lague, Gaston, le permis no M-206440-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-41 St-Jean.

Rôle M-25042
M-507928 D-001
METROPOLE ASPHALT PAVING CO. LTEE
9029 Place Montgolfier
(Montréal,) (Qué.)
H2M 1Z9

La requérante, propriétaire de camion depuis le 21 avril 1977, demande à la Commission des transports du Québec, de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 10.

Rôle M-25043
M-507947 D-001

BROCHU, GAETAN

Route 109 Nord
St-Félix d'Alquier
(Abitibi,) (Qué.)
J0Y 1G0

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan, pour la région 8.

Rôle M-25045
M-501789 D-003

LONGTIN, ALCIDE

541 Longtin,
Laprairie
(Laprairie) (Qué.)
et
M-507984

A. LONGTIN & FILS INC.

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, de transférer à:

A. Longtin & Fils Inc.
541 Longtin
La Prairie
(Laprairie) (Qué.)
J5R 2W6

ses permis M-501789-001 et 002 qu'il détient afin d'effectuer du camionnage en vrac, catégorie Artisan, région 06. Monsieur Alcide Longtin détient 98% des actions en circulation.

Rôle M-25072
M-600953 1-D

LES ENTREPRISES JACQUES ET GILLES BERNARD

(En société)
C.P. 141, Ville-Marie
(Témiscamingue) (Qué.)
J0Z 3W0

Nouvelle demande:
Les Entreprises Jacques et Gilles Bernard demande un permis de location de camions à long terme pour la compagnie Scierie Bearn pour faire du transport de bois de sciage.

Rôle M-25073
M-600540 2-D
(2086-DYV)

LOCATION LEDUC INC.
LEDUC LEASING INC.

8437 rue Central
Ville LaSalle, (Qué.)

Changement d'adresse:
La requérante qui est autorisée à donner le service suivant:
Location à court terme (1 an et moins) de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) au 8437 rue Central, ville LaSalle, (Qué.),
S'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à changer sa place d'affaires,

Du: 8437 rue Central
ville LaSalle, (Qué.)
Au: 2315 Montée Gagnon
St-Louis-de-Terrebonne, (Qué.)

Rôle M- 25075
M-600197 2-D
(561-DYV & 991-DY)

Mc CONNERY'S INC.

67 boulevard Desjardins
Maniwaki, (Qué.)
Requérante-cédante

LOCATIONS Mc CONNERY'S INC.
Mc CONNERY LEASING INC.

105 boulevard Desjardins
Maniwaki, (Qué.)
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:
La requérante-cédante qui détient de la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner les services suivants:
991-DY:
Location de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) à long terme (un an et plus)
Location de véhicules de promenade (automobiles & station-wagons) à court terme à 67, boulevard Desjardins, Maniwaki, (Gatineau), (Qué.);
561-DYV:
Location de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs) à long terme (un an et plus)
Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs) à 67, boulevard Desjardins, Maniwaki, (Gatineau), (Qué.);
demande le transfert desdits permis à une compagnie formée spécialement pour ces fins à l'adresse suivante 105 boulevard Desjardins, Maniwaki, (Qué.)
Les actions de la requérante cédante sont réparties comme suit:

Larry Mc Connery	780 actions ordinaires	un droit de vote
Allan Mc Connery	780 actions ordinaires	un droit de vote
Peter D. Mc Connery	780 actions ordinaires	un droit de vote
William J. Mc Connery	780 actions ordinaires	un droit de vote
Annie Mc Connery	100 actions ordinaires	un droit de vote
D. Lee Mc Connery	780 actions ordinaires	un droit de vote

Si le transfert est accordé, les actions de la nouvelle compagnie seront distribuées comme suit:

Peter D. Mc Connery, Président	20 actions ordinaires	un droit de vote
William J. Mc Connery, Vice-président	20 actions ordinaires	un droit de vote
Lawrence P. Mc Connery, Secrétaire	20 actions ordinaires	un droit de vote
J. Allen Mc Connery, Directeur	20 actions ordinaires	un droit de vote
D. Lee Mc Connery, Directeur	20 actions ordinaires	un droit de vote

Rôle M-25076
3795-A D-1
MANITOU LOTEN
(Boisvert, Jean)
3686, rue Mentana
Montréal, (Qué.)

Règlement 19 – transport saisonnier – catégorie Economique

Faire du transport dans le secteur particulier des arts et du domaine artistique particulièrement faire du transport d'artistes et de comédiens avec leur équipement, décors et accessoires lors de tournées et de représentations à travers la province de Québec.

De Montréal vers tout point de la province de Québec.

Durée de 364 jours.

Rôle M-25083
9409-V D-1
TRANSPORT BELANGER – LEMIRE INC.
31 rue Dufort
St-Roch-de-L'Achigan
(L'Assomption) (Qué.)
J0K 3H0

Droit additionnel:

La requérante dont les clauses *a*), *b*), *c*), *f*), *k*), *l*) et *m*) de son permis se lisent comme suit:

a) Transport général – service local –

St-Esprit et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite municipalité.

b) Transport général – longue distance – rayon –

De St-Esprit à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles des limites de ladite municipalité, et retour.

c) Transport général – longue distance – route restreinte –

De Ste-Julienne, St-Esprit et St-Roch-de-L'Achigan à Montréal, et retour.

Droit additionnel, Re/clauses *a*), *b*), *c*):

A l'occasion du service donné en vertu des clauses *a*), *b*), et *c*) de son permis, le détenteur aura le droit de transporter du lait et de la crème, par camions isothermes.

f) Transport restreint – longue distance – circuit –

De Montréal à Drummondville et Trois-Rivières, pour le transport des produits de la compagnie Sealtest Dairy Products: lait liquide en contenants, fromage cottage, crème sûre et autres sous-produits laitiers et retour avec paniers ou marchandises refusées, par camions ou remorques réfrigérés.

k) Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat – isotherme –

De Montréal à Drummondville, Trois-Rivières et Québec, pour le transport de lait liquide en contenants, fromage cottage, crème sûre et autres sous-produits laitiers et retour avec paniers ou marchandises refusées, par camions réfrigérés ou remorques réfrigérés, pour le compte de Dominion Dairies Ltd.

l) Transport restreint – longue distance – route restreinte –

De Montréal à St-Eustache et retour pour le transport de lait et de crème par camions isothermes.

m) Transport restreint – longue distance – route restreinte –

De Montréal à Québec et retour, et points intermédiaires, pour le transport de lait et de crème par camions isothermes.

demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter aux clauses *a*), *b*), *c*), *f*), *k*), *l*) et *m*) de son permis le droit additionnel suivant:

Droit additionnel:

En donnant le service prévu aux clauses *a*), *b*), *c*), *f*), *k*), *l*) et *m*) de son permis la détentrice est autorisée à transporter de la marchandise dans des semi-remorques appartenant à Dominion Dairies Ltd., le tout conformément aux dispositions de l'Article 13B de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Rôle M-25084
26111-V D-1
GLENN F. CHRISTOFF ENR.
(Christoff, Glenn F.)
P.O. Box 190, Foxtrap,
(Newfoundland)
Au Québec:
C/o Mr. Guy Lussier
3, 1re Avenue, Sainte-Catherine,
(Laprairie) (Qué.)

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à effectuer les services de transport suivants:

1) Transport restreint – longue distance – route restreinte – citerne – contrat –

1) De l'usine de la compagnie « Canada West Indies Molasses Co. Ltd. » située à Montréal à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée: Ste-Rose-du-Dégelis) pour le transport de mélasse par citerne, ladite mélasse étant destinée à la compagnie « Fortress Formula Feeds Ltd. » située à Donovan, Terre-Neuve, pour le compte de « Fortress Formula Feeds Ltd ».

2) Transport restreint – longue distance – route restreinte – citerne – contrat –

2) De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (Port d'entrée: Ste-Rose-du-Dégelis) à Montréal et Ste-Catherine, comté de Laprairie pour le transport de suif par citerne, ledit suif originant de la compagnie « East Coast Recyclers Ltd », de Foxtrap, Terre-Neuve, pour le compte de East Coast Recyclers Ltd.

Rôle M-25085
30020 7-D TF
CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUEBECOIS
1167 St-Hubert
Montréal, (Qué.)

Modification tarifaire:
St-Alphonse Transport Enrg. Permis: 6503-V
Taux d'espèces entre St-Alphonse et St-Jean

Transformeurs		Pièces de transformeurs
$2.73	de 0 à 499 lbs.	$2.61
$2.68	de 500 à 999 lbs.	$2.57
$2.41	de 1,000 à 1,999 lbs.	$2.07
$2.00	de 2,000 à 4,999 lbs.	$1.67
$1.20	de 5,000 à 9,999 lbs.	$1.27
$0.85	de 10,000 à 24,000 lbs.	$1.00
$0.63	de 24,000 à 30,000 lbs.	$0.80
$0.53	de 30,000 et plus	

Rôle M- 25086
30006 109-D TF
NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.
P.O. Box 184
Buffalo, N.Y. 14221

Modification tarifaire
Demande de fixation de tarif
Supplement 5 au tarif 261-G
(Tarif de marchandise générale)
Item: 5010-A (Addition)
5075 (Addition)
5773-A (Annulation)
6020-A (Augmentation)
8665-A (Annulation)
10035-A (Annulation)
11045-A (Annulation)
Supplement 24 au tarif 270-E
(Tarif de fer et d'acier)
Item: 7535-B (Annulation)
Supplément 8 au tarif 368-C
(Tarif de Classe et Marchandise)
Item: 9420-A (Annulation)
Pour obtenir de plus amples renseignements veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Application for fixation of tariff
Supplement 5 to Tariff 261-G
(General Commodity tariff)
Items: 5010-A (Addition)
5075 (Addition)
5773-A (Cancellation)
6020-A (Increase)
8665-A (Cancellation)
10035-A (Cancellation)
11045-A (Cancellation)
Supplement 24 to tariff 270-E
(Iron and Steel tariff)
Item: 7535-B (Cancellation)
Supplement 8 to tariff 368-C
(Class and Commodity tariff)
Item: 9420-A (Cancellation)
For further information please refer to these supplements filed with the Québec Transport Commission.

Rôle M-25087
30004 304 D TF
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N.
555 Dixon Road
Rexdale (Ontario)

Modification tarifaire:
La requérante demande que ces modifications entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur cette requête.
Tarif spécial d'espèce C.T.Q. no 4124
Adjonction:
Fer ou acier, savoir: Cornières, billes, barres, poutres, pieux porteurs, billettes, brames, barres en U, lingots, gueuse, pilotis, tuyaux, plaques, attaches de rails, rails, tiges, feuilles abrasives, bandes, dalles, feuillard, fer en T, tubes, fer en Z.
De Sault Ste-Marie (Ont.)

A:	*70,000*	*A:*	*70,000*	*A:*	*70,000*	*A:*	70,000
Amos (Qué.)	170	Joutel (Qué.)	190	Matagami (Qué.)	200	Rouyn (Qué.)	152
Chapais (Qué.)	260	Malartic (Qué.)	168	Openiska (Qué.)	260	Val d'Or (Qué.)	168
Chibougamau (Qué.)	260						

Request these modifications become effective on the 46th day following the date of decision on this application.

Special Commodity tariff Q:T.C. No. 4124

Add:

Iron or Steel Viz: Angles, Balls, Grinding, Bars, Beans, Bearing Pile, Billets, Blooms, Channels, Ingots, Pig Iron, Piling, Pipe, Plate, Rail Fastenings, Rails, Rods, Grinding, Sheet, Skelp, Slabs, Strip, Tees, Tubing, Zees.

From Sault Ste. Marie, Ont.

To:	70,000	To:	70,000	To:	70,000	To:	70,000
Amos (Qué.)	*170*	*Joutel (Qué.)*	*190*	*Matagami (Qué.)*	*200*	*Rouyn (Qué.)*	*152*
Chapais (Qué.)	*260*	*Malartic (Qué.)*	*168*	*Openiska (Qué.)*	*260*	*Val-d'Or (Qué.)*	*168*
Chibougamau (Qué.)	*260*						

Rôle M-25088
30020 8-D TF

CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUEBECOIS
1167 St-Hubert
Montréal (Qué.)

Modification tarifaire

Annexe « A »

Demande de fixation de taux

Taux tels que décrits seront publiés au tarif 3000, 4000 ou au tarif individuel de chaque camionneur à être émis par la conférence des Camionneurs Québécois Inc., si et lorsque fixés par la Commission des transports du Québec.

Il est demandé que les taux, conditions inhérentes au transport ainsi que la division des revenus s'y rattachant, fixés par la Commission des transports du Québec et reproduit dans les codifications des tarifs no 3000 et 4000 émis par la Conférence des Camionneurs Québécois Inc. soient aussi applicables pour le détenteur de permis suivant:

Dame Germaine Arès-Pinsonneault, Permis: 3067-V

Demande d'augmentation générale de 8¼% de/ou à Hull, Qué.

Applicable pour tous les taux de classe, d'espèces et frais spécifiques aux item ainsi que les minimums.

Exception: Les frais accessoires ne seront pas sujets à cette augmentation.

Une demande similaire a été déposée par le C.T.T.B.A. pour Ottawa, dossier 30,004, D-300-TF.

Transport Alimentaire du Bas St-Laurent Inc.
Permis: 24736-V

Taux tel que décrits, seront publiés au tarif individuel de chaque camionneur. À être émis par la Conférence des Camionneurs Québécois Inc., si et lorsque fixés par la Commission des Transports du Québec.

Clauses *a*), *b*) et *c*) – Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat –.

Taux au mille parcouru	
0 – 100 milles	$1.10
101 – 150 milles	0.99
151 – 200 milles	0.94
201 – 250 milles	0.88
251 – 400 milles	0.83
401 milles et plus	0.77

Les taux en direction de l'ouest sont sujets à la table de réduction de la Commission canadienne des transports contenue dans le règlement des subventions sélectives, lorsqu'applicables.

Transport spécialisé – longue distance – route restreinte

Transport de farine, par remorque – citerne spécialement aménagée pour ce transport

De: Montréal à:

	Taux	*Minimum*
Chicoutimi	1.40	60,000 lb
Hauterive	2.09	60,000 lb
Matane	1.87	60,000 lb
Rivière-du-Loup	1.16	60,000 lb
Sept-Iles	2.42	60,000 lb

Transport spécialisé – longue distance – rayon – contrat

Pour le transport de produits de boulangerie congelés, avec camions ou remorques réfrigérés et isothermiques et retour avec produits servant à la fabrication des produits de la boulangerie.

De: Rivière-du-Loup

Transport Alimentaire du Bas St-Laurent Inc.
Permis: 24736-V

$1.10 du mille parcouru – pesanteur maximum 40,000 lb – l'excédent sera facturé au prorata.

Transport spécialisé – longue distance – route restreinte – contrat –

Taux au mille parcouru

	Taux
0 – 100 milles	$1.10
101 – 150 milles	0.99
151 – 200 milles	0.94
201 – 250 milles	0.88
251 – 400 milles	0.83
401 milles et plus	0.77

Pour le trajet sur la Côte-Nord du St-Laurent, ajouter: $0.22 du mille parcouru.

Pains et gâteaux

De: Matane à: Baie-Comeau Taux: $150.00 par voyage

Hauterive *via* la traverse

Notes: – Les frais de traverse, lorsque requis, sont additionnels

– Les taux en direction ouest sont sujets à la table de réduction de la Commission canadienne des Transports contenue dans le Règlement des subventions sélectives lorsqu'applicables.

Transport spécialisé – longue distance – route restreinte – contrat –

Taux au mille parcouru

	Taux
0 – 100 milles	$1.10
101 – 150 milles	0.99
151 – 200 milles	0.94
201 – 250 milles	0.88
251 – 400 milles	0.83
401 milles et plus	0.77

Ces taux sont publiés à un niveau réduit en vertu de la loi sur les subventions au transport dans la région Atlantique.

Transport spécialisé – longue distance – route restreinte – contrat –

Taux au mille parcouru

	Taux
0 – 100 milles	$1.27
101 – 150 milles	1.14
151 – 200 milles	1.08
201 – 250 milles	1.01
251 – 400 milles	0.95
401 milles et plus	0.89
De: Chicoutimi	
À: Baie-Comeau	$1.36
À: Sept-Iles	1.17

Hamel Transport Lotbinière Ltée.

Permis: 312-V

Clause *a*) – Transport général – Service local –

	Taux	*Minimum*
Camion ordinaire - un (1) homme	$12.50 l'heure	4 heures
Camion-remorque avec chauffeur	$18.75 l'heure	4 heures
Camion-tracteur seulement avec chauffeur	$15.50 l'heure	4 heures

Clause *b*) – Transport général – Longue Distance – Rayon –

	Taux
Camion ordinaire - un (1) homme	$0.65 du mille parcouru Maximum 10 tonnes Minimum $25.00
Camion-remorque - un (1) homme	$0.80 du mille parcouru Maximum 20 tonnes Minimum $35.00

Clause *f*) – transport restreint – longue distance – rayon –

Machinerie	*Taux*	*Maximum*
Camion ordinaire	$0.65 du mille	10 tonnes
Camion-remorque	$0.80 du mille	20 tonnes
Déménagement	*Taux*	
Camion ordinaire	$0.65 du mille	
Camion-remorque	$0.80 du mille	
Aide additionnelle	$8.00 l'heure	Minimum 6 heures

Bécancour Express Transport Inc.
Permis: 5115-V
Hamel Transport Lotbinière Ltée.
Permis: 312-V
Demers Express Inc.
Permis: 5336-V
McMahon Transport Ltée.
Permis: 7571-V

Ferrosilicium, silicium métal, en boîtes, sur palettes.

	Taux	*Minimum*
De: Bécancour À: Québec	$0.42	40,000 lbs

Électrodes, en conteneurs (importation).

	Taux	*Maximum*
De: Montréal À: Bécancour	$128.50 par conteneur	10,000 kilos 22,020 lbs

Par ensemble de deux conteneurs.
Conteneurs de 20 pieds.
Briques réfractaires, sur palettes, en conteneurs (exportation).

	Taux	*Maximum*
De: Bécancour À: Montréal	$130.00 par conteneur	40,000 lbs

Par ensemble de deux conteneurs.
Conteneurs de 20 pieds.
Tuiles de céramique, sur palettes.

	Taux	*Minimum*
De: Bécancour À: Montréal	$0.52	40,000 lbs
	$0.47	70,000 lbs
À: Québec	$0.32	40,000 lbs
	$0.27	70,000 lbs

Express C.T.M.A. Inc.
Permis: 23048-V
Transport I.M. Inc.
Permis: 25807-V

Clause A – Transport général – longue distance – route restreinte – selon droit additionnel – rayon de 65 milles

	Camion 6 roues	*Camion 10 roues*	*Camion remorque*
Grosse Ile	$70.00	$75.00	$125.00
Grande entrée			

Express C.T.M.A. Inc.
Permis: 23048-V
Transport I.M. Inc.
Permis: 25807-V

Clause *a*) – Transport Général – longue distance – route restreinte selon droit additionnel – rayon de 65 milles

	Camion 6 roues	*Camion 10 roues*	*Camion remorque*
Cap-aux-Meules	$60.00	$75.00	$90.00
Fatima			
Havre Aubert			
Havre-aux-Maisons			
La Vernière			
Pointe-au-Loup			

Notes: Taux par voyage.

Ste-Marie Express Ltée.
Permis: 6427-V

Clause *a*) – Transport général – service local –

		Taux
Camion ordinaire –	– Un (1) homme	$16.50 l'heure
	– Deux (2) hommes	$25.00 l'heure
Tracteur et remorque	– Un (1) homme	$25.00 l'heure

Clause *b*) – Transport général – longue distance – rayon –

	Taux	*Minimum*
Camion ordinaire	$0.61 du mille parcouru du point d'origine à destination et retour.	$71.50/du voyage

	Taux	*Minimum*
Tracteur et remorque	$0.75 du mille parcouru du point d'origine à destination et retour.	$100.00/du voyage

Chargement et déchargement
1 heure allouée gratuitement – excédent: $15.00 l'heure

Taux tels que décrits seront publiés au tarif 3000 de la conférence des Camionneurs Québécois Inc., si et lorsque fixé par la Commission des Transports du Québec.

				Clé de base	
				Actuel	*Proposé*
Entre	Sherbrooke	et	St-Damase	68	57
			St-Dominique	68	54
			St-Nicéphore	74	46
Entre	Drummondville	et	Asbestos	74	46
			Ayers Cliff	74	57
			Chambly	59	46
			East Angus	77	54
			Hatley	46	57
			Granby	66	46
			Magog	70	54
			Marieville	62	51
			Notre-Dame-du-Bon-Conseil	70	34
			Richmond	74	40
			Rock Island	74	59
			Sherbrooke	74	46
			St-Cyrille	68	34
			Waterloo	68	46
Entre	Granby	et	Magog	54	46
			Notre-Dame-du-Bon-Conseil	68	51
Entre	East Angus	et	Hatley	84	46
			Marieville	68	59
			Notre-Dame-du-Bon-Conseil	77	57
			Rock Island	84	46
			St-Dominique	74	57
			Coaticook	51	43
Entre	Montréal	et	Ste-Monique (Nicolet)	62	59
	Joliette	et	East Broughton	70	80
	La Tuque	et	St-Félix-de-Valois	68	87
	Lac Mégantic	et	St-Félix-de-Valois	74	84
	Québec	et	St-Félix-de-Valois	68	80
	Joliette	et	St-Basile (Portneuf)	66	77
Entre	L'Assomption	et	Varenne	40	46
	Asbestos	et	St-Paul-l'Ermite	62	68
	Asbestos	et	L'Assomption	62	68
Entre	Montréal	et	East Angus	66	64
Entre	L'Assomption	et	Inverness	68	74
	L'Assomption	et	Ste-Claire (Dorchester)	80	84
	Asbestos	et	St-Paul l'Ermite	62	68
	Montréal	et	Maskinongé	51	54
Entre	Montréal	et	St-Roch-de-Mékinac	62	68
	Montréal	et	Mattawin	64	70
	Sorel	et	La Tuque	70	87
	Québec	et	St-Roch-de-Mékinac	51	66
	Québec	et	Mattawin	64	68
	Granby	et	Mattawin	70	77
	Granby	et	La Tuque	70	84
Entre	Acton Vale	et	St-Roch-de-Mékinac	70	74
	Acton Vale	et	Mattawin	74	77
	Acton Vale	et	La Tuque	70	84
	Varennes	et	Shawinigan	64	66
	Varennes	et	Mattawin	77	74
	Varennes	et	La Tuque	64	80
	La Tuque	et	Ste-Anne-de-la-Pérade	51	62
Entre	Chicoutimi	et	Brownsburg	99	106
Entre	Magog	et	Granby	54	46
			Notre-Dame-du-Bon-Conseil	74	57
Entre	Valcourt	et	Ayers Cliff	46	43
			Richmond	54	37
			Waterloo	68	37

Entre	Windsor	et	Coaticook	80	46
			Cookshire	84	41
			Hatley	80	46
			Granby	54	50
			Marieville	68	59
Entre	Windsor	et	Rock Island	80	50
			St-Dominique	70	54
			St-Nicéphore	74	41
			Valcourt	77	41
			Waterloo	74	46
Entre	Richmond	et	Ayers Cliff	50	46
			Notre-Dame-du-Bon-Conseil	74	46
			St-Cyrille	74	41
			Valcourt	54	37
			Waterloo	54	43
Entre	Chambly	et	St-Valier	68	80
	Chambly	et	Montmagny	74	84
	Chambly	et	N.D. du Rosaire	87	84
	Chambly	et	Lac Frontière	74	90
	Marieville	et	St-Valier	84	80
	Marieville	et	Notre-Dame du Rosaire	84	87
	Marieville	et	St-Magloire	84	87
	Marieville	et	Lac Frontière	84	90
	Montmagny	et	St-Paul d'Abbotsford	80	87
Entre	Lachute	et	La Tuque	74	87

Demande de modifier les points de base suivants

		Actuel	*Proposé*
Loc.: St-Patrice de Sherrington	– point de base	Napierville	Lacolle
Loc.: Havelock	– point de base	Huntingdon	Ormstown

Tarif 3000
Conditions inhérentes au transport
Frais minimum, Règlement no 5F et 5E
Exception: Minimum présentement publié
De: Montréal et Québec
À: Lac-Mégantic $11.50

Ne soit pas sujet à l'augmentation prévue pour janvier 1977 afin de rencontrer la compétition ferroviaire.

Demande d'ajouter des minimums incentifs à l'amplification de la clé de base 34. Pour deux cents (200) lb ou moins.

3 à 5 envois	*6 à 10 envois*	*11 à 15 envois*
$8.30	$8.05	$7.90

Rôle M-25093
M-202654 D-2
LABBE ALBERT
373 A, avenue du Parc
Granby, (Shefford) (Qué.)
J2G 2N5
Requérant-cédant
M-208124-001
ROBICHAUD MARCEL
683 rue Cabana
Granby, (Shefford) (Qué.)
J2G 1R6
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert, Labbé, Albert, demande à la Commission de transférer à:
Robichaud Marcel
le permis no M-202654-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-33 Granby.

Rôle M-25094
M-206850 D-1
KALANTZIS GEORGES
5845 Jeanne-Mance
Montréal, (Qué.)
H2V 4K9
Requérant-cédant
M-208098-001
STRAPATSAS CONSTANTIN
1521 avenue Ducharme
Outremont, (Qué.)
H2V 1G2
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert, Kalantzis Georges, demande à la Commission de transférer à:
Strapatsas Constantin
le permis no M-206850-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-25095
M-202332 D-3
GAULIN DENIS
141 rue Angus
LaSalle, (Qué.)
H8R 2Y6
Requérant-cédant
M-207885-002
PACE NICOLAS
2686 Aylwin
Montréal, (Qué.)
H1W 3C8
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert, Gaulin Denis, demande à la Commission de transférer à:
Pace Nicolas
le permis no M-202332-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-25096
M-200138 D-2
COULOMBE JULES
4891 Messier
Montréal, (Qué.)
H2H 2J4
Requérant-cédant
M-208065-001
MOISAN MARCEL
4665 Parthenais
Montréal, (Qué.)
H2H 2G8
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert, Coulombe Jules, demande à la Commission de transférer à:
Moisan Marcel
le permis no M-200138-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-25097
M-200054 D-2
DESJARDINS JACQUES
340 Willondale app. 3
Montréal,(Qué.)
H3T 1G7
Requérant-cédant
M-200456-003
POMERLEAU ROBERT
3245 Beauclerk
Montréal, (Qué.)
H1N 3J9
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert, Desjardins Jacques, demande à la Commission de transférer à:
Pomerleau Robert
le permis no M-200054-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-25098
M-200660 D-2
HOUDE JEAN-PAUL
6460 Marseille app. 5
Montréal, (Qué.)
H1N 1L8
Requérant-cédant
M-208120-001
LEVEILLE MICHEL
1456 Aird
Montréal, (Qué.)
H1V 2V3
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert, Houde Jean-Paul, demande à la Commission de transférer à:
Léveillé Michel
le permis no M-200660-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-25099
M-203438 D-15
KEL TAXIS LTD
3940 est Jean-Talon
Montréal, (Qué.)
H2A 1Y8
Requérante-cédante
M-208108-001
DESJARDINS MADELEINE MARSOLAIS MME
564 Frontenac
Montréal, (Qué.)
H2K 2Y3
Requérante-cessionnaire

Demande de transfert, Kel Taxis Ltd, demande à la Commission de transférer à:
Desjardins Madeleine Marsolais Mme
le permis No. M-203438-009 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-25112
M-505608 D-002
LES TAPIS POUR DYNAMITAGE OKA ENRG. OKA RUBBER MATS REG'D.
(Fugere, Jean-Guy)
270 Ste-Anne
Oka
(Deux-Montagnes) (Qué.)
J0N 1E0
Requérant-cédant
M-507985
SLIGHT, GEORGES
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
SLIGHT, Georges
423 montée Ste-Marie-Anne
Ste-Thérèse-Ouest
(Terrebonne) (Qué.)
le permis M-505608 001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-25113
M-204932 D-3
GAUDRY ROBERT
220 Fugères
Lac-Alouette
Ste-Sophie, (Terrebonne) (Qué.)
J0R 1S0
Requérant-cédant
et
M-208128-001
RUMEO JOSE
7575 Boischatel
St-Léonard, (Qué.)
H1S 2K8
Requérant cessionnaire

Demande de transfert, Gaudry, Robert, demande à la Commission de transférer à:
Ruméo José
le permis no M-204932-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-5 Est de Montréal.

Rôle M-25114
M-203193 D-4
JOSEPH YUNGER REG'D
237 Van Horne
Montréal, (Qué.)
H2T 2G2
Requérant-cédant
et
M-208103-001
LESSARD SERGE
1995 boulevard de la Concorde
Duvernay, (Ville de Laval), (Qué.)
H7G 2G3
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert, Joseph Yunger Reg'd, demande à la Commission de transférer à:
Lessard Serge
le permis no M-203193-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-25115
M-203633 D-13
TELLIER ROGER
4401 Fabre
Montréal, (Qué.)
H2J 3V2
Requérant-cédant
et
M-208125-001
GOSSELIN REAL
10439 Grande-Allée
Montréal, (Qué.)
H3L 2M4
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert, Tellier Roger, demande à la Commission de transférer à: Gosselin Réal le permis no M-203633-007 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-25116
M-208116 D-2
MATTE RAYMOND
R.R. 3, Long Lake
Buckingham, (Qué.)
J8L 1H2

Nouvelle demande, la partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans la région de Buckingham 75 3333 VC comprenant Buckingham.

Rôle M-25122
M-600935 2-D
LOCATION D'AUTO C.D. INC.
C.D. AUTO LEASING INC.
522 boulevard des Laurentides,
Pont-Viau,
Laval, (Qué.)

Nouvelle demande:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner les services suivants:
Service 1: Location à long terme (1 an et plus) de véhicules de promenade (automobiles et voitures familiales.)

Rôle M-25123
M-600295 2-D
CITE LAVAL CARAVANE
DIVISION LOCATION ENRG.
(Paquette, Ovide)
5007 boulevard des Laurentides
Auteuil, Ville de Laval,
(Qué.)

Le requérant qui est détenteur du permis suivant:
Location à court terme (moins d'un an) de campeurs motorisés au 250 boulevard Ste-Rose, Auteuil, Ville de Laval, Qué.
Demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de changer l'adresse de sa place d'affaires comme suit:
DU: 250 boulevard Ste-Rose, Auteuil, Laval, Qué.
AU: 5007 boulevard des Laurentides, Auteuil, Ville de Laval, Qué.

Rôle M-25124
M-600090 2-D
(704-DY & 255-DYV)
LES LOCATIONS DESOURDY INC.
DESOURDY RENTALS INC.
2100 chemin Chambly
Chambly, (Verchères)
(Qué.)

Changement d'adresse:
La requérante qui détient de la C.T.Q. le permis suivant:
Location de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) à court terme
Location de véhicules de commerce et de livraison (camions maximum une tonne) à court terme à 2100 chemin Chambly (Verchères), Qué.
Location de véhicules de promenade à long terme.
Location de véhicules de commerce à long terme à 2100 chemin Chambly, Chambly (Verchères) Qué.
Demande à la Commission des Transports du Québec, l'autorisation de changer l'adresse de sa Place d'affaires:
DE:
2100 chemin Chambly
Chambly, (Verchères)
Qué.
AU:
1840 chemin Chambly,
Carignan, Qué.

Rôle M-25127
1475-A 4-D
M-000033
SERVICE VOYAGEURS VAUDREUIL INC.
301, Boulevard des Jeunes
Vaudreuil, (Québec)
J7V 5V8

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'être autorisée à effectuer des voyages à charte-partie des endroits qu'elle est autorisée à desservir en vertu de son permis, aux destinations suivantes:
Aux frontières Québec/Etats-Unis
Aux frontières Québec/Ontario
Aux frontières Québec/Nouveau-Brunswick

Rôle M-25130
M-000208 3-D
3568-A
LES AUTOBUS JODOIN LTEE
9, rue Vincent
Varennes (Verchères)
(Qué.)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service suivant:

En vertu du Règlement 19 – permis saisonnier – catégorie Economique

Transport d'enfants de trois (3) à sept (7) ans de leur domicile situé dans la ville de Varennes borné au nord par le fleuve St-Laurent, au sud par la municipalité de Ste-Julie, à l'est par la municipalité de Verchères, à l'ouest par la ville de Boucherville à l'école Atelier pour tout-petits, rue de la Fabrique, Varennes, Qué. et retour. Le coût du transport est payé par la ville de Varennes.

Le permis est demandé pour la période scolaire 1977-1978.

Rôle M-25183
232-V 13-D
J.E. FORTIN TRANSPORT INC.
116 boulevard Fortin,
St-Bernard-de-Lacolle,
(St-Jean) (Qué.)

La requérante désire être autorisée à donner le service suivant:

Transport restreint – longue distance – route restreinte – .

De la frontière Québec-Etats-Unis (tous ports d'entrée) à Montréal, et retour, pour le transport de containers transportés « in bond » sur les routes des Etats-Unis et, en conséquence, non sujets au contrôle de l'Interstate Commerce Commission, provenant de tous les ports et de toutes les rampes du chemin de fer situés aux Etats-Unis ou y destinés.

Droit Additionnel:

En donnant les services autorisés par cette clause, la détentrice pourra utiliser des châssis fournis par les expéditeurs ou les compagnies de transport.

Rôle M-25184
232-V 14-D
J.E. FORTIN TRANSPORT INC.
116 boulevard Fortin,
St-Bernard-de-Lacolle,
(St-Jean) (Qué.)

La requérante désire être autorisée à donner le service suivant:

Transport restreint – longue distance – route –

De Champlain, New York et Plattsburg et Rouses Point, New York à Montréal, et retour, pour le transport de marchandises par équipement ordinaire, isotherme ou citerne, uniquement par interchange avec les camionneurs autorisés à Champlain, New York et jonction avec le chemin de fer à Plattsburg, New York et Rouses Point, New York.

Rôle M-25185
46-V 2-D
LAURIN EXPRESS LIMITED
16 rue du Vallon,
Ste-Agathe-des-Monts-Sud,
(Terrebonne) (Qué.)
J8C 3E2

La requérante qui détient le permis suivant:

1. Transport restreint – longue distance – territoire –

1. Faire le déménagement de meubles usagés, par camions ordinaires, de tout point à tout autre point de la province de Québec, pourvu que le point d'expédition ou le point de destination soit un point désigné, un point intermédiaire, point terminus ou le point de base mentionné aux clauses *a*), *b*), *c*), *d*) et *e*).

Demande à la Commission des transports du Québec la modification suivante:

Transport de ménages et d'ameublements usagés dans des véhicules spécialement agencés et utilisés à cette fin conformément à l'article 51 de l'ordonnance générale sur le camionnage:

1. Transport restreint – territoire

1. De tout point à tout point dans un territoire défini par un rayon de 50 milles des limites de Ste-Agathe.

2. Transport restreint – longue distance – rayon –

2. De Ste-Agathe et de tous les points situés dans un rayon de 50 milles des limites de ladite ville à tous les points situés dans un rayon de 150 milles des limites de ladite ville, et retour.

3. Transport restreint – longue distance – territoire

3. Entre tous les points situés dans la province de Québec pourvu que la distance entre deux points excède 100 milles.

4. Transport restreint – longue distance – route restreinte

4. De Ste-Agathe et tous points situés dans la province de Québec à la frontière Québec-Ontario (tous les ports de sortie) et retour. Destination et origine: tous les points des provinces et territoires du Canada situés à l'ouest de la province de Québec.

5. Transport restreint – longue distance – route restreinte

5. De Ste-Agathe et tous points situés dans le province de Québec à la frontière Québec-Etats-Unis (tous les ports de sortie) et retour. Destination et origine: tous points situés aux Etats-Unis.

6. Transport restreint – longue distance – route restreinte

6. De Ste-Agathe et tous points situés dans la province de Québec à la frontière Québec-Nouveau Brunswick (tous les ports de sortie) et retour. Destination et origine: Tous les points des provinces et territoires du Canada situés à l'est de la province de Québec.

Conditions:

1. En donnant les services ci-haut mentionnés, la détentrice est autorisée à agir comme courtier en transport aux fins d'accepter les commandes pour le transport de ménages et d'ameublements usagés et de transférer lesdites commandes pour qu'elles soient exécutées suivant les connaissements ou autres documents de United Van Lines Ltd.

2. Les services prévus aux clauses 4, 5, et 6 devront être exploités concurremment avec les permis ou à être émis par les autorités concernées.

Rôle M-25186
6715-V 3-D
LA COMPAGNIE LABELLE TRANSPORT LIMITEE
1670 boulevard Paquette, Mont-Laurier, (Labelle) (Qué.)
J9L 1N1

La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter la clause suivante à son permis:
Transport général – longue distance – route –
De Montréal et de Mont-Laurier à Clova et tous les points intermédiaires entre Mont-Laurier et Clova, et retour, pour le public en général.

Rôle M-25187
22101-V 2-D
ROY, FRANÇOIS
69, Grand Rang
St-Jacques, (Montcalm) (Qué.)
J0K 2R0
106-DYL
COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC
1055, rue du Marché central
Montréal, Qué.
H2P 2W2
Requérants conjoints

La requérante, la Coopérative fédérée de Québec, s'adresse à la Commission des transports du Québec, en vertu de l'article 2.72.8 des règles de pratique et demande l'annulation de son permis 106-DYL l'autorisant à louer à Monsieur François Roy des véhicules de commerce (remorques).
Le requérant conjoint, Monsieur François Roy, détenteur du permis 22101-V, qui se lit comme suit:
Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat
De Montréal à St-Jacques de Montcalm, Joliette, St-Barthélémy, Trois-Rivières, St-Tite pour le transport de gazoline et d'huile à chauffage par camion-citerne pour le compte de la Coopérative fédérée de Québec.
Restrictions:
1. Le service autorisé par la clause ci-dessus sera donné avec une remorque louée de la Coopérative fédérée de Québec, enregistrée à la province de Québec par ladite compagnie et à la Régie des transports par François Roy et tirée par un tracteur enregistré à la province de Québec et à la Régie par François Roy.
2. Ce permis sera valide à condition que la Coopérative fédérée de Québec ait demandé et obtenu de la Régie le droit de louer une remorque à François Roy en vue pour ce dernier de donner un service pour son compte.
3. à 11. Voir les autres restrictions au dossier de la Commission des transports du Québec.
Demande à la Commission des transports du Québec de modifier ledit permis 22101-V en remplaçant lesdites restrictions par la suivante:
Restriction:
Le requérant devra utiliser les remorques appartenant ou étant en la possession légale de la Coopérative fédérée de Québec.

Rôle Q-7402
16483-V-D-1
NORWAY TRANSPORT INC.
474 est, 2e Rue
La Sarre
(Abitibi-Ouest), (Qué.)

Requête amendée
La présente est une publication amendée d'une requête qui a paru dans la *Gazette officielle du Québec* no 14 du 3 avril 1976, page 2906, sous le numéro de rôle Q-7402
Description amendée de la demande:
La partie requérante demande respectueusement à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis no 16483-V le service suivant:
e) Transport général – longue distance – route restreinte –
e) A Cadillac, Rouyn et Noranda de Montréal, et retour.
Restriction:
En donnant le service ci-haut mentionné, le détenteur n'aura pas le droit d'effectuer la cueillette et la livraison dans le rayon de cinq (5) milles des terminus de base.

Rôle Q-13429
4561-V-11-D
CABANO TRANSPORT LTEE
365, chemin Témiscouata
C.P. 404
Rivière-du-Loup
(Rivière-du-Loup), (Qué.)
G5R 2Y9

Modification de permis:
La requérante désire être autorisée à donner le service de transport suivant:
1. Transport général – longue distance – route restreinte –
De Terrebonne, Ste-Thérèse, St-Jérôme, Mont-Rolland, Gatineau, Lachute, Maralan et Kilmar à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée), et retour, pour le transport de marchandises destinées à St.John, New Brunswick, ou en provenant avec extension du droit de cueillette et de livraison à tous les points situés dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de L'Ile-du-Prince-Edouard
Restriction:
La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *c*) et *d*) de son permis.
2. Transport général – longue distance – route restreinte –
De Beauharnois, Valleyfield, Ormstown, Vaudreuil, St-Jean, Iberville, St-Bernard-de-Lacolle, Chambly, Farnham, Cowansville, Waterloo, Granby, Roxton, St-Césaire, Rougemont et Marieville, à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée) et retour, pour le transport de marchandises destinées à St.John, New Brunswick, ou en provenant, avec extension du droit de cueillette et de livraison à tous les points situés dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de L'Ile-du-Prince-Edouard

Restriction:
La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *c*) et *d*) de son permis.

3. Transport général – longue distance – route restreinte –
De Joliette, Crabtree, L'Assomption, Berthierville, St-Barthélemy, St-Justin, Louiseville, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Baie-Jolie, Shawinigan, Grand-Mère, Bécancour et Daveluyville à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée), et retour, pour le transport de marchandises destinées à St.John, New Brunswick, ou en provenant, avec extension du droit de cueillette et de livraison à tous les points situés dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de L'Ile-du-Prince-Edouard.

Restriction:
La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *c*) et *d*) de son permis.

4. Transport général – longue distance – route restreinte –
D'Asbestos, Sherbrooke, Compton, Lennoxville, Valcourt, East Angus, Windsor, Richmond et Magog à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée), et retour, pour le transport de marchandises destinées à St. John, New Brunswick, ou en provenant, avec extension du droit de cueillette et de livraison à tous les points situés dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de L'Ile-du-Prince-Edouard

Restriction:
La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *c*) et *d*) de son permis.

5. Transport général – longue distance – route restreinte –
De St-Jean-Baptiste, St-Damase, St-Hyacinthe, Ste-Rosalie, Acton Vale, Drummondville, Sorel, Tracy, Contrecoeur, Varennes, Arthabaska, Victoriaville, Princeville, Plessisville, Thetford et East Broughton à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée), et retour, pour le transport de marchandises destinées à St. John, New Brunswick, ou en provenant, avec extension du droit de cueillette et de livraison à tous les points situés dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de L'Ile-du-Prince-Edouard

Restriction:
La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *c*) et *d*) de son permis.

6. Transport général – longue distance – route restreinte –
De Laurier-Station, St-Agapit, St-Raymond, Beaupré, St-Georges-de-Beauce, Beauceville, St-Joseph-de-Beauce, Ste-Marie-de-Beauce, St-François-de-Montmagny et Montmagny à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée), et retour, pour le transport de marchandises destinées à St. John, New Brunswick, ou en provenant, avec extension du droit de cueillette et de livraison à tous les points situés dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de L'Ile-du-Prince-Edouard

Restriction:
La présente clause n'autorise aucun service aux endroits que la détentrice est déjà autorisée à desservir en vertu des clauses *c*) et *d*) de son permis.

Droits additionnels:
Les droits additionnels présentement détenus par la détentrice de faire usage de camions isothermes sur toute l'étendue des clauses de son permis s'appliqueront également aux clauses 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ci-dessus.

Rôle Q-13431
Q-600,135-2-D
1265-DY & 1040-DYV
GARAGE VINCENT TREMBLAY LTEE
104, Route 138
Forestville
(Saguenay) (Qué.)
G0T 1E0

Droits additionnels:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports afin d'obtenir l'autorisation d'exercer les services suivants:

Service 1:
Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de commerce et de livraison de marque « Dodge » et « Datsun », à 104, route 138, Forestville, Qué.

Service 2:
Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de promenade de marque « Datsun » et « Dodge », à 104, route 138, Forestville, Qué.

Rôle Q-13432
22636-V 5-D TF
TRANSPORT DU DOMAINE LTEE
181, avenue Royale
St-François, Ile d'Orléans
(Montmorency) (Qué.)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter les taux de la clause *d*) de son permis 22636-V. L'augmentation est de 10%.

Les intéressés peuvent consulter le nouveau contrat intervenu entre les deux parties en s'adressant au bureau de la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-13433
Q-100,862-1-D
TRANSPORT SCOLAIRE DE CHAUVEAU LTEE
135, boulevard Wilfrid-Hamel
Ville-Vanier, Qué.
Ville-Vanier, Qué.
G1M 2R1
Partie requérante
COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE TILLY
945, rue Wolfe
C.P. 9244
Ste-Foy, Québec 10
G1V 3J9
mise en cause

Requête en révision pour cause d'une décision rendue (Article 19, Loi des transports)

1. Le 29 juillet 1977, la Commission des transports du Québec, rendait la décision numéro QPE-1679;

2. ladite décision a été publiée dans la Gazette Officielle du Québec du 20 août 1977, numéro 33, page 7997;

3. ladite décision fut rendue à la suite d'une preuve que nous avions qualifiée d'illégale et à laquelle nous nous étions objectés pour deux motifs principaux:

a) Il s'agit d'une preuve de oui-dire;

b) Il s'agit d'une preuve concernant les contrats globalement, par opposition à une preuve concernant tous et chacun des circuits qui, selon nous, doivent être considérés individuellement comme autant de contrats;

4. ces deux objections à la preuve avaient été prises sous réserve et le jugement rendu ne contient aucune disposition quant aux objections à la preuve;

5. Aucune décision n'a d'ailleurs été rendue en cours d'audition concernant ces objections;

6. des faits nouveaux importants sont survenus après que jugement fut rendu qui constituent une cause suffisante de révision et contrecarre toute preuve légale ou illégale qui aurait été faite par l'opposante-intimée;

7. le 26 août 1977, la Commission des transports du Québec a effectivement rendu deux décisions, exécutoires jusqu'à jugement contraire en appel, avec l'accord du procureur général de la province de Québec, ayant pour effet de réviser le prix des contrats de transport de l'intimée requérante pour les années 1975-76 et 1976-77. (copie de ces décisions sont produites en annexe avec la présente);

8. ce fait tout nouveau est de nature à contrecarrer toute croyance que pouvait avoir la Commission quant à l'impossibilité pour l'intimée requérante d'effectuer le transport pour l'année 1977-78 et de nature à expliquer certains manquements qu'aurait pu constater la Commission quant à l'exécution du transport pour l'année 1976-77;

9. suite aux décisions de la Commission des transports du 26 août 1977, votre intimée requérante est de plus en mesure de démontrer sa possibilité d'obtenir au cours de l'année 1977, avec confirmation des manufacturiers, le renouvellement d'une partie très importante de sa flotte d'autobus;

10. ces décisions du 26 août 1977 ont pour effet de faire cesser toute une série de litiges avec les commissions scolaires occasionnés par des troubles financiers découlant du non réajustement des prix des contrats de votre requérante pendant plus de deux ans;

11. un autre fait nouveau survenu depuis le jugement est le fait que les trois autres commissions scolaires faisant affaires avec l'intimée requérante ont unanimement déclaré publiquement leur satisfaction des services de votre requérante, ce qui peut avoir pour effet d'influencer l'appréciation qu'a fait la Commission des témoignages rendus;

12. Aucune preuve n'ayant été faite lors de l'audition concernant la procédure d'approbation des véhicules de l'intimée requérante par le ministère des transports, votre requérante ne pouvait être en mesure, en contre-preuve, d'en prouver tout le sérieux, ce qu'elle est maintenant en mesure de faire, compte tenu du paragraphe à cet effet dans la décision de la Commission;

13. cette preuve de la qualité de l'inspection du Ministère des transports est d'ailleurs de nature à affecter tout le transport scolaire, les inspections pour fins d'approbation étant faites de façon identique pour l'ensemble du transport scolaire au Québec;

14. La Commission des transports du Québec n'ayant pas pris position quant aux objections à la preuve faites par l'intimée-requérante, cette dernière désire avoir l'occasion de faire une preuve très détaillée concernant tous les reproches faits pour chacun des circuits et elle est en mesure de faire cette preuve qui n'a pas semblé utile en cours d'audience à la Commission;

Pour ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

réviser la décision rendue le 29 juillet 1977 dans le présent dossier, QPE-1679;

accorder l'approbation prévue à l'article 475 de la Loi de L'instruction publique pour le renouvellement des contrats;

Rôle Q-13434
Q-100,862-2-D
TRANSPORT SCOLAIRE DE CHAUVEAU LTEE
135, boulevard Wilfrid-Hamel
Ville-Vanier, Qué.
G1M 2R1
Partie requérante

Requête en révision pour cause d'une décision rendue (Article 19, Loi des transports)

1. Le 29 juillet 1977, la Commission des transports du Québec, rendait la décision numéro QPE-1679;

2. ladite décision a été publiée dans la *Gazette officielle du Québec* du 20 août 1977, numéro 33, page 7997;

3. ladite décision fut rendue à la suite d'une preuve que nous avions qualifiée d'illégale et à laquelle nous nous étions objectés pour deux motifs principaux:

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE JEAN-TALON
335 ouest, 76e Rue
Charlesbourg, Qué.
G1H 4R4
mise en cause

a) il s'agit d'une preuve de oui-dire;
b) il s'agit d'une preuve concernant les contrats globalement, par opposition à une preuve concernant tous et chacun des circuits qui, selon nous, doivent être considérés individuellement comme autant de contrats;

4. Ces deux objections à la preuve avaient été prises sous réserve et le jugement rendu ne contient aucune disposition quant aux objections à la preuve;

5. aucune décision n'a d'ailleurs été rendue en cours d'audition concernant ces objections;

6. des faits nouveaux importants sont survenus après que jugement fut rendu qui constituent une cause suffisante de révision et contrecarre toute preuve légale ou illégale qui aurait été faite par l'opposante-intimée;

7. le 26 août 1977, la Commission des transports du Québec a effectivement rendu deux décisions, exécutoires jusqu'à jugement contraire en appel, avec l'accord du procureur général de la province de Québec, ayant pour effet de réviser le prix des contrats de transport de l'intimée requérante pour les années 1975-76 et 1976-77. (copie de ces décisions sont produites en annexe avec la présente);

8. ce fait tout nouveau est de nature à contrecarrer toute croyance que pouvait avoir la Commission quant à l'impossibilité pour l'intimée requérante d'effectuer le transport pour l'année 1977-78 et de nature à expliquer certains manquements qu'aurait pu constater la Commission quant à l'exécution du transport pour l'année 1976-77;

9. suite aux décisions de la Commission des transports du 26 août 1977, votre intimée requérante est de plus en mesure de démontrer sa possibilité d'obtenir au cours de l'année 1977, avec confirmation des manufacturiers, le renouvellement d'une partie très importante de sa flotte d'autobus;

10. ces décisions du 26 août 1977 ont pour effet de faire cesser une série de litiges avec les commissions scolaires occasionnés par des troubles financiers découlant du non réajustement des prix des contrats de votre requérante pendant plus de deux ans;

11. un autre fait nouveau survenu depuis le jugement est le fait que les trois autres commissions scolaires faisant affaires avec l'intimée requérante ont unanimement déclaré publiquement leur satisfaction des services de votre requérante, ce qui peut avoir pour effet d'influencer l'appréciation qu'a fait la Commission des témoignages rendus;

12. aucune preuve n'ayant été faite lors de l'audition concernant la procédure d'approbation des véhicules de l'intimée requérante par le ministère des transports, votre requérante ne pouvait être en mesure, en contre-preuve, d'en prouver tout le sérieux, ce qu'elle est maintenant en mesure de faire, compte tenu du paragraphe à cet effet dans la décision de la Commission;

13. cette preuve de la qualité de l'inspection du Ministère des Transports est d'ailleurs de nature à affecter tout le transport scolaire, les inspections pour fins d'approbation étant faites de façon identique pour l'ensemble du transport scolaire au Québec;

14. la Commission des transports du Québec n'ayant pas pris position quant aux objections à la preuve faites par l'intimée requérante, cette dernière désire avoir l'occasion de faire une preuve très détaillée concernant tous les reproches faits pour chacun des circuits et elle est en mesure de faire cette preuve qui n'a pas semblé utile au cours d'audience à la Commission;

Pour tous ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:
réviser la décision rendue le 29 juillet 1977 dans le présent dossier, QPE-1679;
accorder l'approbation prévue à l'article 475 de la Loi de L'instruction publique pour le renouvellement des contrats;

Rôle Q-13435
Q-202696-2-D

MME RITA POTVIN FORTIN
(Fortin, Potvin Rita Mme)
655 Félix-Antoine-Savard
Roberval
G8H 2V7

SUCCESSION RITA POTVIN FORTIN
(Fortin, Jean-Marie)
Légataire universel
655Félix-Antoine-Savard
Roberval
G8H 2V7
Requérant-cédant
Q-202791-1-A

Demande de transfert:
Succession Rita Potvin Fortin, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à:

Lili Fortin
(Fortin, Lili)
655 Félix-Antoine-Savard
Roberval
G8H 2V7

le permis Q-202696-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de Roberval 9012.

LILI FORTIN
(Fortin, Lili)
655 Félix-Antoine-Savard
Roberval
G8H 2V7
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-13475
Q-600,233 3-D TF
LOCATION THEBEX INC.
C.P. 1360
455 est, Notre-Dame
(Trois-Pistoles), (Québec)
G0L 4K0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs de location d'environ 8%.

Les intéressés peuvent consulter les nouveaux taux en s'adressant au bureau de la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-13476
Q-600,042 9-D TF
LOCATION D'AUTOS DENIS PEPIN LTEE
2,500, des Quatre-Bourgeois
(Ste-Foy), (Québec)
G1V 1W9

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour la location à court terme de véhicules de promenade, de commerce et de livraison.

Les intéressés peuvent consulter les nouveaux taux proposés en s'adressant au bureau de la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-13477
Q-200899-2-D
BUISSIERES, CHARLES-AUGUSTE
910 rue Verreault
Charlesbourg, (Qué.)
G1G 2R2
Requérant-cédant
Q-202805-1-A
LAROUCHE, DONALD
1318 des Prairies
Lac-St-Charles, (Qué.)
G0A 2H0

Demande de transfert:

Buissières, Charles-Auguste demande à la Commission des transports du Québec de transférer à:

Larouche, Donald
1318 des Prairies
Lac-St-Charles
Québec
G0A 2H0

le permis Q-200899-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule taxi dans l'agglomération A-25 Charlesbourg Orsainville.

Rôle Q-13479
Q-202270-2-D
FOURNIER, NORBERT
2675 rue Pagnol
Les Saules, (Qué.)
G1P 2G3
Requérant-cédant
Q-202804-1-A
BENYOUSSEF, MOHAMED
990 ave Bourlamaque
App. 1019
Québec, (Qué.)
G1R 4W4
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:

Fournier, Norbert, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à:

Benyoussef, Mohamed
990 Ave Bourlamaque
app. 1019
Québec, (Qué.)
G1R 4W4

le permis Q-202270-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule taxi dans l'agglomération A-36 Québec.

Rôle Q-13495
Q-600,025 4-D TF
HAUTERIVE DRIVE YOURSELF ENR.
(Lévesque, Thomas & Poirier, Lionel)
675, boulevard Laflèche
(Hauterive), (Québec)
G5C 1C4

Les requérants s'adressent à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter leurs tarifs pour la location de véhicules à court terme.

Les nouveaux taux proposés sont les suivants:

Véhicules	*Tarif à la journée*	*Millage par jour*	*Millage excédent*
Pinto, Vega, Bob-Cat:	*$23*	*100*	*$0.13*
Nova, Comet:	*$25*	*100*	*$0.13*
Ford Custom 500:	*$28*	*100*	*$0.15*
Oldsmobile Cutlass:	*$28*	*100*	*$0.15*
Chevrolet Impala:	*$28*	*100*	*$0.15*
Pontiac Lemans:	*$28*	*100*	*$0.15*
Marquis et Parisienne Brougham:	*$30*	*100*	*$0.15*
Marquis Brougham:	*$36*	*100*	*$0.20*
Familiale S/W:	*$34*	*100*	*$0.20*
Suburban 9 passagers:	*$25*	*Aucun*	*$0.20*

Tarifs intercités: Sept-Iles: $35
Bagotville: $70
Chicoutimi: $70
Québec: $90
Montréal: $125
Autres bureaux
Tilden: $0.35 du mille

V — Avis de décisions rendues:

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

AUDIENCES PUBLIQUES — PERMIS REGULIERS

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPV-1123 TF	12-08-77	Cause: M-18960 CM-00000 P-2 TF COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Relativement aux taux et tarifs sur les voyages à charte-partie par autobus.	G.O.Q. 164	15-01-77	Accordée, en vigueur à compter du 19 septembre 1977.
MPV-1123 TF-C	14-09-77	Cause: M-18960 CM-00000 P-2 TF COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Relativement aux taux et tarifs sur les voyages à charte-partie par autobus.	G.O.Q. 164	15-01-77	Correction de décision La Commission corrige sur la page frontispice la date du 12 août 1977 par celle du 2 septembre 1977.
MPV-1137	09-08-77	Cause: M-17744 2096-A P-2, M-000076 P-2 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC *Proprio motu* METROPOLITAIN PROVINCIAL (1967) INC. Intimée	G.O.Q. 7392	18-09-76	*Proprio motu* La Commission: raye le délibéré; et décrète que la cause sera entendue à nouveau.
MCR-2933-C	01-09-77	Cause: M-10755 104-V D-3 BOYD'S EXPRESS LIMITED			Correction de décision Accordée
MCR-3966	09-09-77	Cause: M-15375 14350-V D-2 D. LECLERC TRANSPORT INC.	G.O.Q. 4024	08-05-76	Droit additionnel Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. / Journal page / nom	G.O.Q. / Journal date	Nature de la demande et décision
MCS-2635	25-08-77	Cause: M-19804 22406-V D-2 NESEL FAST FREIGHT INC. Voiturier-remorqueur NESEL MOVING & STORAGE LIMITED Voiturier-roulier	G.O.Q. 2417	05-03-77	Nouvelle demande Accordée
MCS-2676	06-09-77	Cause: M-20052 25805-V D-1 ARMSTRONG THE MOVER EDMONTON LTD.	G.O.Q. 3052	26-03-77	Nouvelle demande Accordée telle qu'amendée
MCS-2688	09-09-77	Cause: M-15357 1623-V D-5 STAR TRUCK TAXI ASSOCIATION LTD.	G.O.Q. 4022	08-05-76	Droit additionnel Rejetée
MCS-2690	09-09-77	Cause: M-19932 25709-V D-1 ROBERT FERLAND	G.O.Q. 2775 G.O.Q. 5112	19-03-77 04-06-77	Nouvelle demande Accordée telle qu'amendée
MCV-12498	11-08-77	Cause: M-18992-694 M-502984 D-001 HECTOR GEMME Requérant-vendeur M-502282 D-001 MARCEL PARENT Requérant-acquéreur	G.O.Q. no 33 G.O.Q. no 3	14-08-76 22-01-77	

Proprio motu
La Commission déclare:
1. réviser les décisions suivantes: MCV-1893 et MCV-4825;
2. révoquer les attestations dont la délivrance a été autorisée au requérant-cédant et requérant-cessionnaire;
3. autoriser en faveur de l'intimé-cessionnaire le transfert du permis de camionnage en vrac de catégorie Région et de catégorie Artisan pour la région 6;
4. annuler à toutes fins que de droit le permis concordant au nom de l'intimé-cédant portant le numéro de dossier: M-502984 D-001 sous la décision MCV-1893 et déclarer ce dernier dossier fermé;
5. rendre la décision exécutoire à la date de ladite décision.

MCV-12501	11-08-77	Cause: M-18992-686 M-501481 D-002 LAURIER GIRARD Requérant-vendeur M-506445 D-002 DENIS LEGRESLEY Requérant-acquéreur	G.O.Q. no 33 G.O.Q. no 3	14-08-76 22-01-77	

Proprio motu
La Commission déclare:
1. réviser les décisions suivantes: MCV-189 et MCV-5143;
2. révoquer les attestations dont la délivrance a été autorisée au requérant-cédant et requérant-cessionnaire;
3. autoriser en faveur de l'intimé-cessionnaire le transfert du permis de camionnage en vrac de catégorie Région et de catégorie Entrepreneur pour la région 8;
4. annuler à toutes fins que de droit le permis concordant au nom de l'intimé-cédant portant le numéro de dossier: M-501481 D-001 sous la décision MCV-189 et déclarer ce dernier dossier fermé;
5. rendre la décision exécutoire à la date de ladite décision.

MCV-12502	11-08-77	Cause: M-18992-688 M-504732 D-002 ROGER LANGLOIS & FILS LTEE M-504214 D-001 RENALD BISSON Requérant-acquéreur	G.O.Q. no 33 G.O.Q. no 3	14-08-76 22-01-77	

Proprio motu
La Commission déclare:
1. réviser les décisions suivantes: MCV-413 et MCV-4692;
2. révoquer les attestations dont la délivrance a été autorisée au requérant-cédant et requérant-cessionnaire;

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. / Journal page / nom	G.O.Q. / Journal date	Nature de la demande et décision

3. autoriser en faveur de l'intimé-cessionnaire le transfert du permis de camionnage en vrac de catégorie Région et de catégorie Entrepreneur pour la région 8;

4. annuler à toutes fins que de droit le permis concordant au nom de l'intimé-cédant portant le numéro de dossier: M-504732 D-002 sous la décision MCV-413 et DECLARER ce dernier dossier fermé.

5. RENDRE la décision exécutoire à la date de ladite décision.

MCV-12578	02-09-77	Cause: M-18992-452 M-501383 D-6 MODUGNO LANDSCAPING SUPPLIES INC.	G.O.Q. no 3	22-01-77	

Proprio motu

La Commission maintient en vigueur le permis émis par la décision MCV-3211 et ordonne la publication.

ML-1166	06-09-77	Cause: M-20013 1545-DY, 2257-DYV D-1 (M-600916) HOST RENT-A-CAR LTD	G.O.Q. 3047	26-03-77	Nouvelle demande Désistement
ML-1217	05-08-77	Cause: M-17237 566-DYV DS-1, M-600505 CANDEL TRUCK LEASING LTD. Requérante-cédante LOCATION CIRCUIT INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	29, 30, 31 juillet 1977	Transfert de permis Accordée
QPV-892	31-08-77	Cause: Q-10918 3318-A-D-1 LAVOIE, GASTON Requérant-cédant TRANSPORT GASTON LAVOIE INC. Requérant-cessionnaire L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'AUTOBUS DU QUEBEC Intervenant	G.O.Q. 2645	12-03-77	

Transfert de permis

1. accueille la requête amendée de la partie requérante;

2. autorise en faveur de Transport Gaston Lavoie Inc. le transfert du permis numéro 3318-A qui se lit comme suit:

Parcours: du côté est de St-Anaclet de Lessard par le 2e et le 3e rang ouest aux écoles de la Commission scolaire régionale du Bas-St-Laurent.

Terminus: côté est de St-Anaclet de Lessard ainsi que le 2e et le 3e rang ouest: résidence des écoliers.

Rimouski: écoles de la Commission scolaire régionale du Bas-St-Laurent.

Ce service ne sera valide que tant et aussi longtemps que le détenteur, ou son principal actionnaire Gaston Lavoie, ou la Société d'Opérations Transport St-Anaclet Enr., détiendra un contrat de la Commission scolaire pour le transport d'écoliers matin et soir sur le même parcours.

Aucun droit aux privilèges de l'Ordonnance générale numéro 17, concernant les voyages spéciaux ou à charte-partie.

QPV-898	07-09-77	Cause: Q-7141 1389-A-D-4 SERVICE AEROPORTUAIRE DE TAXIS ET D'AUTOBUS DE QUEBEC INC. Requérant L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'AUTOBUS DU QUEBEC INC. Intervenant	G.O.Q. 1494	28-02-76	Demande de permis Désistement

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
QPE-1701	12-09-77	Cause: Q-10118 100514-D-2 PAUL TREMBLAY TRANSPORT INC. Requérant LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU SAGUENAY Mise en cause	G.O.Q. 9554	23-12-76	

Demande de revision de la décision

La Commission:

1. révise, dans le cas de la requérante, ladite décision du 1er novembre 1976;

2. modifie le prix de son contrat conclu avec la mise en cause, approuvé par une première décision de notre Commission du 13 février 1975 et augmenté par une autre du 15 octobre 1975, en l'augmentant de nouveau pour l'année scolaire 1976-1977, au montant fixé pour chacun de ses véhicules utilisés pour les circuits suivants, à savoir:

Numéro de circuit	Prix fixé
2-30	$23,624
2-31	$23,223
2-32	$23,010
2-33	$20,917
2-34	$24,836

3. statue que la présente décision devient exécutoire le 12 septembre 1977 et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

QPT-3680-C	09-09-77	Cause:Q-12445 Q-201567-2-D LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office FORTIN, DONAT Q-202810-1-A FORTIN, FLORENT Mis en cause			

Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12.

La Commission:

corrige la décision QPT-3680 en y ajoutant le numéro Q-202810-1-A comme numéro de dossier ou de permis de la partie requérante cessionnaire.

QPT-3681-C	06-09-77	Cause:Q-12389 Q-201084-2-D LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office L'HEREAULT, CLAUDE Q-202793 BELANGER, LUCIEN Mis en cause			

Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12.

La Commission:

corrige la décision QPT-3681 en y ajoutant à la page frontispice, en plus du numéro de dossier Q-201084-D-2, le numéro Q-202793 du dossier dudit mis en cause.

QPT-3689-C	09-09-77	Cause:Q-12651 Q-201338-4-D LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office POULIN, GEORGES-HENRI Q-202809-1-A ALYRE SAVARD ENR. Mis en cause			

Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12.

La Commission:

corrige la décision QPT-3689 en y ajoutant le numéro Q-202809-1-A comme numéro de dossier ou de permis de la partie requérante cessionnaire.

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. Journal page / nom	G.O.Q. Journal date	Nature de la demande et décision
QPT-3691-C	06-09-77	Cause: Q-12587 Q-200650-3-D LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office et WELLY VAILLANCOURT et TAXI PLESSIS ENR. (Marcel Côté) Mis en cause			

Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12.
La Commission:
corrige la décision QPT-3691 de la façon suivante:
1. en remplaçant partout dans ladite décision le numéro Q-202650-3-D par le numéro Q-200650-3-D
2. en remplaçant au paragraphe 5 du dispositif de ladite décision les signe et chiffre « $50 » par les signes « $25 ».

QPT-3694-C	09-09-77	Cause: Q-12629 Q-200819-2-D LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office GAUDREAULT, JEAN-YVES et Q-202801-1-A JANINE TREMBLAY TAXI Mis en cause			

Demande de correction conformément à l'article 2.59.11 et 2.59.12.
La Commission:
corrige la décision QPT-3694 en y ajoutant le numéro Q-202801-1-A comme numéro de dossier ou de permis de la partie requérante cessionnaire.

QPT-3696-C	09-09-77	Cause: Q-12626 Q-200804-2-D LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office LALIBERTE, CHARLES Q-202808-1-A TAXI-AU BATEAU DE LEVIS ENR. Mis en cause			

Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12.
La Commission:
corrige la décision QPT-3696 en y ajoutant le numéro Q-202808-1-A comme numéro de dossier ou de permis de la partie requérante cessionnaire.

QPT-3703-C	09-09-77	Cause: Q-12531 Q-202090-2-D LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office PELLETIER, LANGIS Q-202712-1-A BEAULIEU, JEAN-PAUL Mis en cause			

Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12.
La Commission:
corrige la décision QPT-3703 en y ajoutant le numéro Q-202712-1-A comme numéro de dossier ou de permis de la partie requérante cessionnaire.

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. Journal page/nom	G.O.Q. Journal date	Nature de la demande et décision
QPT-3735	07-09-77	Cause: Q-10978 Q-200671-3-D LEVESQUE, MICHEL	G.O.Q. 2800	19-03-77	

Demande de permis.
1. rejette la requête;
2. ordonne, si une nouvelle requête est présentée dans les délais légaux par le requérant Michel Levesque, 15, rue des Pins, Port-Cartier, Qué., G5B 2A6, que ladite requête soit placée la première sur la liste d'attente des demandes de permis de taxi pour la région de Port-Cartier.

QCR-1905-C	06-09-77	Cause: Q-6412 542-V-D-2 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office et EMILIEN PARIS LAPOINTE & FILS LTEE BECANCOUR EXPRESS TRANSPORT INC. Mise en cause			

Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et .2.59.12.
La Commission:
corrige la décision QCR-1905 en remplaçant à la page frontispice le numéro 524-V-D-2 par le numéro 542-V-D-2.

QCR-1998-C	14-09-77	Cause: Q-12893 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office 16903-V-34-D CARTIER TRANSPORT INC. Mise en cause	G.O.Q. 7234	06-08-77	

Demande de correction conformément à l'article 2.59.11 et 2.59.12.
La Commission:
1. corrige la décision QCR- 1998 en y remplaçant le deuxième paragraphe du dispositif par le paragraphe #2 suivant:
« 2. Transport restreint – longue distance – route restreinte – contrat
De l'usine de Société Canadienne de Métaux Reynolds Ltée/Canadian Reynolds Metals Co Ltd, Baie Comeau, à l'usine de Nesco Aluminium Co Ltd., Rivière Malbaie, pour le transport de produits constitués en tout ou en partie d'aluminium et fabriqués par cette première usine et de cet endroit à Montréal pour le transport de produits constitués en tout ou en partie d'aluminium et fabriqués par cette deuxième usine, le tout effectué à l'occasion d'un même voyage, pour le compte de la Société Canadienne de Métaux Reynolds Ltée/*Canadian Reynolds Metals Co Ltd.*, pour la première étape et pour le compte de *Nesco Aluminium Co. Ltd.* pour la seconde étape. »

QCR-2007	07-09-77	Cause: Q-11048 69-V-D-7 BOURRET TRANSPORT LTEE	G.O.Q.	02-04-77	Modification de permis Désistement
QCR-2008	07-09-77	Cause: Q-11264 4221-V-D-7 VICTOR TRANSPORT LTEE	G.O.Q. 3610	16-04-77	Modification de permis Désistement
QCR-2009	07-09-77	Cause: Q-8353 17229-V-D-3 TRANSPORT DRUMMONDVILLE R.D. INC.	G.O.Q. 6383	07-08-76	

Demande de permis
Accueille la requête telle que modifiée;
autorise la délivrance, en faveur de la requérante, d'un permis l'autorisant à fournir les services de transport suivants:
« Transport restreint – longue distance – route restreinte
De la frontière Québec-Ontario, via le port d'entrée de Rivière-Beaudette, pour le transport d'acier originant d'Hamilton, en la province d'Ontario, pour le compte de Westeel Rosco Ltd. et destiné aux usines et entrepôts de cette dernière à Montréal, avec retour de marchandises refusées ou avariées ».
Ce permis ne pourra être exploité que conjointement avec tout permis complémentaire et nécessaire et délivré par la commission provinciale de transport de la province de l'Ontario, suivant les dispositions de la Loi sur le transport par véhicule à moteur (S.R.C. 1970, chapitre M-14).

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. Journal page / nom	G.O.Q. Journal date	Nature de la demande et décision
QCR-2016	13-09-77	Cause: Q-12299 21839-V-D-21 TRANSPORT E.J. BOURQUE LTEE	G.O.Q. 5302	11-06-77	Modification de permis La Commission: prend acte du désistement écrit.
QCS-1378	07-09-77	Cause: Q-11109 25385-V-D-2 INTERLAIT INC.	G.O.Q. 3304	02-04-77	

Demande de permis

Autorise la délivrance, en faveur de la requérante, d'un permis l'autorisant à fournir, suivant le contrat produit, les services de transport suivants: « Transport restreint – longue distance – contrat – camions-citernes –

De Saint-Agapit, La Durantaye, Sainte-Claire de Dorchester et Beauceville, à tout endroit dans la province de Québec, pour le transport en vrac, par camions-citernes, du lait et de ses sous-produits, pour les établissements laitiers situés dans la province de Québec, pour le compte de la Coopérative Laitière du Sud du Québec. »

QCV-8457-	06-09-77	Cause: Q-10936 Q-502328-DS-004 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office et MICHEL LAQUERRE et DENIS VAILLANCOURT Mis en cause			

Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12.

La Commission:

corrige la décision QCV-8457 en y remplaçant à la page frontispice le numéro Q-503238-DS-4 par le numéro Q-502328-DS-004.

QCV-9301-C	17-08-77	Cause: Q-12844 Q-503399-5-DS BROUILLARD, RAYMOND et TRANSPORT R. BROUILLARD INC. Requérants			

Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12.

La Commission:

1. corrige la décision QCV-9301, rendue le 4 août 1977;

2. ajoute à la page 2 de ladite décision ce qui suit:

considérant que la requête demande de corriger l'erreur qui s'est glissée dans le permis lequel indique région numéro 4 au lieu de région numéro 6.

3. annule le paragraphe 2 du dispositif, ledit paragraphe 2 devant se lire comme suit:

autorise le transfert des permis nos:

Q-503399-D-001
Q-503399-D-002
Q-503399-D-003
Q-503399-D-004

détenu par Raymond Brouillard en faveur de Transport R. Brouillard Inc., lesquels permis se lisent:

« Camionnage en vrac, de catégories Région et Entrepreneur, dans la région numéro 6. »

QCV-9339	15-08-77	Cause: Q-10080 Q-504735-D-002 LAVOIE, PAUL-EMILE Requérant-cédant Q-501624-D-002 ROCHELEAU, ROGER Requérant cessionnaire	G.O.Q. 9308	11-12-76	

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. Journal page nom	G.O.Q. Journal date	Nature de la demande et décision
		L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 02 INC. Intervenante			

Transfert de permis
La Commission:
1. révoque la décision QCV-2227 du 30 avril 1975 sauf pour la partie du cautionnement.
2. ordonne que soit remis dans son état original le permis Q-501624-D-001 ayant déjà été autorisé par la Commission, de la façon suivante;
« Permis de camionnage en vrac de catégorie Région et de catégorie Artisan dans la région 02 conformément aux dispositions du Règlement 12 pour le camion actuellement détenu par le requérant-cessionnaire, Roger Rocheleau, soit un camion GMC 1968 tel que décrit au certificat d'immatriculation numéro: 77-3959876.
3. décrète que cette décision devienne exécutoire le 15 août (977 à moins qu'il y ait requête en révision ou en appel dans les délais légaux.

QCV-9343	17-08-77	Cause: Q-8961 Q-503601-D-003 BOUDREAULT, ADRIEN	G.O.Q.	23-10-76	

Révision de décision
La Commission:
1. révise la décision numéro QCV-7687-I aux fins de la révoquer;
2. maintient le permis détenu par le requérant sur paiement des droits requis.

QCV-9415	12-09-77	Cause: Q-8236 Q-504620-D-2 THERRIEN, FERNAND	G.O.Q. 5646	03-07-76	Révision de décision La Commission: rejette la demande de révision.

AUDIENCES PUBLIQUES — PERMIS SPECIAUX

QS-2191	06-09-77	Cause: Q-13408-S 21984-V-4-S HENEAULT & GOSSELIN INC.			

Demande de permis spécial
la Commission:
1. autorise, si nécessaire, la délivrance du permis suivant:
de tout point à tout autre point dans les municipalités des comtés de l'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Rimouski, Matane, Matapédia, pour tirer des maisons mobiles.
2. rejette la demande pour le transport de maisons mobiles et/ou roulottes.
3. statue que la présente décision devient exécutoire le 6 septembre 1977 et expire le 1er juin 1978.

MS-3358	09-09-77	Cause: M-23543-S 25437-V S-1 GORSKI BULK TRANSPORT INC.	Le Devoir	27, 28, 29 juin 1977	Demande de permis Rejetée
MS-3359	09-09-77	Cause: M-23653-S 303101 1-S MARCELLE BOUCHARD ENR.	Journal de Montréal	25, 26, 27 juin 1977	Demande de permis Désistement

AUDIENCE PUBLIQUE — PERMIS AUTRE

MSM-32	09-09-77	Cause: M-19908 294-N D-1 UNITED TOWING & SALVAGE	G.O.Q. no 10	12-03-77	Nouvelle demande Rejetée

SEANCES — PERMIS REGULIERS

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPE-1020	08-09-77	Cause: M-22620 M-100684 D-7 COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL Requérante LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL Intimée	G.O.Q. 5895	02-07-77	Nouvelle demande Accordée
MPE-1107	08-09-77	Cause: M-22622 M-100684 D-9 COMMISSION DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL Requérante COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE CHAMBLY Intimée	G.O.Q. 5896	02-07-77	Nouvelle demande Accordée
MPE-1109	08-09-77	Cause: M-22621 M-100684 D-8 COMMISSION DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL Requérante COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE VERDUN Intimée	G.O.Q. 5896	02-07-77	Nouvelle demande Accordée
MPT-11314	02-09-77	Cause: M-23685 M-202160 D-2 JEAN-CLAUDE FOURNEL Requérant-cédant M-201453-002 RENE TURCOT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 7229	06-08-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11482	27-07-77	Cause: M-22144 M-205951 D-3 NAZIH AKL Requérant-cédant M-207919-001 MUBARAK ANWAR AMAR Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 5696	25-06-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11499	29-07-77	Cause: M-22220 M-204718 D-2 OSWALD ROHDEN Requérant-cédant M-201932-017 J.M. GOULET LIMITEE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. 5718	25-06-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11521	05-08-77	Cause: M-22768 M-206911 D-1 DIMITRIOS PARASKEVOPOULOS Requérant-cédant M-207946-001 DIMITRIOS LAZARIS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6103	09-07-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11528	05-08-77	Cause: M-22767 M-205142 D-2 CHRISTOS COURTIDIS Requérant-cédant M-207953-001 ANTOINE EGARHOS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6103	09-07-77	Transfert de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPT-11558	18-08-77	Cause: M-23753 M-203781 DS-2 MOE HERSCOVITCH Requérant-cédant M-200340 D-002 NORMAN F. RELIHAN Requérant-cessionnaire	La Presse	7, 8, 9 juillet 1977	Transfert de permis Accordée
MPT-11559	19-08-77	Cause: M-23050 M-200675 D-002 FERNAND GRENIER Requérant-cédant M-207982-001 ROBERT BARRETTE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6372	16-07-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11562	19-08-77	Cause: M-23051 M-207384 D-002 WECHSLER ADELINA MM Requérant-cédant M-207986-001 ERNEST JOURNO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 28	16-07-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11567	22-08-77	Cause: M-23140 M-207290 D-001 TRUDEAU ST-DENIS MARTHE SARAULT ST-DENIS THERESE Requérantes-cédantes M-207989 D-001 LEONE EMILIO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6384	16-07-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11571	22-08-77	Cause: M-23160 M-205980 D-001 CONSTANTINO KOKINASIDIS Requérant-cédant M-207994-D-001 MICHEL VANEGAS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6388	16-07-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11573	22-08-77	Cause: M-23162 M-200951 D-001 MME MADELEINE BROUILLARD Requérante-cédante M-207998 D-001 REAL LEDUC Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6389	16-07-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11581	23-08-77	Cause: M-23042 M-201408 D-002 RENE BLAKE Requérant-cédant M-207974-001 GUY THERRIEN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6371	16-07-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11582	23-08-77	Cause: M-23044 M-204772 D-008 PAUL-EMILE LAMBERT Requérant-cédant M-204894-004 PAUL PRECOURT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6371	16-07-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11585	23-08-77	Cause: M-23002 M-202324 D-002 EFRAH ISAAC Requérant-cédant M-207931-001 DENIS K. SEGBEFIA Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6369	16-07-77	Transfert de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/ nom	date	Nature de la demande et décision
MPT-11590	23-08-77	Cause: M-23007 M-201009 D-002 RITA LAMOUREUX Requérante-cédante M-206642-005 PIERRE CHEVALIER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6370	16-07-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11591	23-08-77	Cause: M-23005 M-205421 D-002 LEVY LAZAR Requérant-cédant M-207951-001 BEAUCLAIR LAPLANTE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6370	16-07-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11593	24-08-77	Cause: M-23244 M-202328 D-2 ALBERT TAILLON Requérant-cédant M-208013-001 JEAN-GUY SAUVE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6754	23-07-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11599	24-08-77	Cause: M-23204 M-203805 D-2 JACQUES LAREAU Requérant-cédant M-208001-001 SCOTT CAMPBELL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6747	23-07-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11600	24-08-77	Cause: M-23205 M-207124 D-1 PIERRE PAQUETTE Requérant-cédant M-207991-001 PIERRETTE AUBUT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6747	23-07-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11601	24-08-77	Cause: M-23324 M-202622 D-4 CAMILLE QUIRION Requérant-cédant M-200147-018 ALBERT JR. NICOLAS Requérante-cessionnaire	G.O.Q. 6762	23-07-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11608	24-08-77	Cause: M-23325 M-204706 D-2 WILFRID CHAGNON Requérant-cédant M-207952-001 RHEAL COTE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6762	23-07-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11609	24-08-77	Cause: M-23323 M-207285 D-1 ROLLAND BERGERON Requérant-cédant M-202811-005 SERGE ROUSSEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6761	23-07-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11610	24-08-77	Cause: M-23321 M-200568 D-6 ROLF BIRCHLER Requérant-cédant M-208014-001 JACQUES SAINTILNOR Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6761	23-07-77	Transfert de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPT-11616	25-08-77	Cause: M-23340 M-205119 D-8 ROLAND MORISSET Requérant-cédant M-203225-013, 014, 015, 016 CHATEAUGUAY PARK TAXI REG'D Requérante-cessionnaire	G.O.Q. 7012	30-07-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11617	25-08-77	Cause: M-23337 M-207384 D-3 MME ADELINA WECHSLER Requérante-cédante M-208024-001 POLLY ROSENBERG Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 7012	30-07-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11619	31-08-77	Cause: M-23338 M-202597 D-5 JACQUES POIRIER ENRG. Requérante-cédante M-207956-001, -010 LES ENTREPRISES DE GESTION CLAIRIER LTEE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. 7012	30-07-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11622	02-09-77	Cause: M-23688 M-204105 D-2 AMOS HAIUN Requérant-cédant M-202811-006 SERGE ROUSSEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 7230	06-08-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11624	02-09-77	Cause: M-23692 M-204517 D-2 BENOIT LEGENDRE Requérant-cédant M-208023-001 ANDRE CARON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 7231	06-08-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11625	02-09-77	Cause: M-23689 M-200774 D-2 ROSARIO CLOUTIER Requérant-cédant M-205023-008 RENE CRISPINO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 7230	06-08-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11630	07-09-77	Cause: M-23699 M-207775 D-1 YOUSEF POURKI Requérant-cédant M-208036-001 ANDRE LEBRUN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 7232	06-08-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11635	07-09-77	Cause: M-23698 M-206052 D-2 GILLES LAURIN Requérant-cédant M-208037-001 REMI ARCHIE FORTIN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 7232	06-08-77	Transfert de permis Accordée
MPT-11638	07-09-77	Cause: M-23697 M-208033 D-1 GILBERT CADORETTE	G.O.Q. 7232	06-08-77	Nouvelle demande Accordée

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/ nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MCR-3787	30-08-77	Cause: M-24276 16505-V 2-DS LA COMPAGNIE DE TRANSPORT ARGO LTEE Requérante-venderesse M-303105 1-A ROUT-WAY EXPRESS LINES LTD Requérante-acquéreur	Journal de Montréal	7, 8, 9 juillet 1977	Transfert de permis Accordée
MCR-3957 MCS-2669	02-09-77	Cause: M-23790 1597-V D-2 MAGOG EXPRESS INC.	G.O.Q. 7761	13-08-77	Nouvelle demande Accordée
MCR-3959 MCS-2680	07-09-77	Cause: M-25181 13442-V MOTORWAYS (QUEBEC) LIMITED			Nouvelle demande Désistement
MCR-3967	08-09-77	Cause: M-15565 5241-V D-8 E.J. PEARSONS TRANSPORT LTD.	G.O.Q. 4609 G.O.Q. 5887	29-05-76 17-07-76	Nouvelle demande Rejetée
MCR-3971	08-09-77	Cause: M-20870 25795-V D-1 TRANSPORT T.C. MOORE INC.	G.O.Q. 4623	21-05-77	Nouvelle demande Accordée telle qu'amendée
MCS-2650	31-08-77	Cause: M-22995 26095-V D-1 JACK BEAUDET Voiturier-remorqueur 471-V GLENGARRY TRANSPORT LIMITED Voiturier-roulier	G.O.Q. 6362	16-07-77	Nouvelle demande Accordée
MCS-2671	06-09-77	Cause: M-23664 26157-V D-1 UVE BECKER Voiturier-remorqueur JEFFERY'S CARTAGE LIMITED Voiturier-roulier	G.O.Q. 7227	06-08-77	Nouvelle demande Accordée
MCS-2672	06-09-77	Cause: M-23666 26161-V D-1 HELMUT SEIB Voiturier-remorqueur 20667-V JEFFERY'S CARTAGE LIMITED Voiturier-roulier	G.O.Q. 7227	06-08-77	Nouvelle demande Accordée
MCS-2674	06-09-77	Cause: M-23669 26158-V D-1 GARY SR. BURNISON Voiturier-remorqueur 20667-V JEFFERY'S CARTAGE LIMITED Voiturier-roulier	G.O.Q. 7227	06-08-77	Nouvelle demande Accordée
MCS-2677	06-09-77	Cause: M-23671 26160-V D-1 WARREN JEFFERY Voiturier-remorqueur 20667-V JEFFERY'S CARTAGE LIMITED Voiturier-roulier	G.O.Q. 7228	06-08-77	Nouvelle demande Accordée
MCS-2678	06-09-77	Cause: M-23662 26159-V D-1 JACK DESMARAIS Voiturier-remorqueur 20667-V JEFFERY'S CARTAGE LIMITED Voiturier-roulier	G.O.Q. 7226	06-08-77	Nouvelle demande Accordée

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. / Journal page / nom	date	Nature de la demande et décision
MCV-11161	25-08-77	Cause: M-23437 M-500064 D-002 F. DESILETS TRANSPORT ENRG. Requérante-cédante M-507903-001 TRANSPORT Y.A. ROY & FILS Requérante-cessionnaire	G.O.Q. 7017	30-07-77	Transfert de permis Accordée
MCV-11169	07-09-77	Cause: M-21291 M-507769 D-001 MAURICE MEILLEUR	G.O.Q. 4588	21-05-77	Demande de permis A-7 Rejetée
MCV-11235	30-08-77	Cause: M-24208 M-500597 DS-001 GILBERT COTE Requérant-cédant M-507953-001 TRANSPORT GILBERT COTE INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	7, 8, 9 juillet 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-12320	03-08-77	Cause: M-20027 M-503208 D-15 MARCEL LOCAS Requérant-cédant M-507637 ROBERT BOUCHER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 3049	26-03-77	Transfert de permis Accordée
MCV-12321	03-08-77	Cause: M-22342 M-503208 D-19 MARCEL LOCAS Requérant-cédant M-507728-001 RENE GUENETTE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 5892	02-07-77	Transfert de permis Accordée
MCV-12324	03-08-77	Cause: M-23267 M-504652 DS-001 MAURICE PALIN Requérant-cédant M-507935-001 ROSAIRE NADEAU Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	17, 18, 19 juin 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-12370	05-08-77	Cause: M-23168 M-502804 DS-001 MARCEL GAUTHIER Requérant-cédant M-507913-001 DANIEL DUMONT Requérant-cessionnaire	Le Devoir	13, 14, 15 juin 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-12378	05-08-77	Cause: M-23153 M-503148 DS-001 VICTOR LAUZON Requérant-cédant M-507912-001 LUCIO CINQUINO Requérant-cessionnaire	Le Devoir	13, 14, 15 juin 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-12399	05-08-77	Cause: M-21865 M-504177 DS-001 ROBERT PHARAND Requérant-cédant M-500299 MARCEL GINGRAS Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	23, 24, 25 février 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-12406	05-08-77	Cause: M-23154 M-501113-027 DS-001 SBREGA TRANSPORT LTEE Requérante-cédante M-507639-001 TRANSPORT D.M.R. INC. Requérante-cessionnaire	La Presse	10, 11, 13 décembre 1976	Transfert de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. Journal page/ nom	G.O.Q. Journal date	Nature de la demande et décision
MCV-12407	05-08-77	Cause: M-23155 M-501113-098 DS-002 SBREGA TRANSPORT LTEE Requérante-cédante M-507639-002 TRANSPORT D.M.R. INC. Requérante-cessionnaire	La Presse	10, 11, 13 décembre 1976	Transfert de permis Accordée
MCV-12410	05-08-77	Cause: M-23170 M-500697 DS-001 MAURICE BRETON Requérant-cédant M-507915-001 LA COMPAGNIE D'EXCAVATION ST-LAURENT INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	14, 15, 16 juin 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-12411	08-08-77	Cause: M-23393 M-500379 DS-001 LUCIEN GAUTHIER Requérant-cédant M-507946 D-001 RAYMOND GAUTHIER Requérant-cessionnaire	Le Devoir	27, 28, 29 juin 1977	Transfert de permis Accordée, en vigueur immédiatement
MCV-12418	05-08-77	Cause: M-23259 M-505195 DS-001 SMITH & FRERES (en société) Requérante-cédante M-507918-001 TRANSPORT BERNARD LAPOINTE Requérante-cessionnaire	Montréal-Matin	9, 10, 11 juin 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-12419	08-08-77	Cause: M-23403 M-507666 DS-001 ANDRE JOLY Requérant-cédant M-507944 D-001 MARIO JOLY Requérant-cessionnaire	Montréal-Matin	28, 29, 30 juin 1977	Transfert de permis Accordée, en vigueur immédiatement
MCV-12420	08-08-77	Cause: M-23531 M-505864 DS-001 ROLAND LABONTE Requérant-cédant M-507952 D-001 ROGER LAPOINTE & RICHARD LAMBERT ENRG. Requérante-cessionnaire	Journal de Montréal	28, 29, 30 juin 1977	Transfert de permis Accordée, en vigueur immédiatement
MCV-12514	16-08-77	Cause: M-23156 M-506609 DS-001 GILLES QUEVILLON Requérant-cédant M-507906 JEAN-PAUL QUEVILLON Requérant-cessionnaire	Le Devoir	8, 9, 10 juin 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-12521	16-08-77	Cause: M-22434 M-503793 DS-002 LEO RAYMOND Requérant-cédant M-507837 F.X. PELCHAT & FILS INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	2, 3, 4 mai 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-12554	22-08-77	Cause: M-22683 M-501082 DS-003 OSCAR SARRAZIN INC. Requérante-cédante M-507688 D-001 ANDRE VANIER Requérant-cessionnaire	Montréal-Matin	17, 18, 19 janvier 1977	Transfert de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. Journal page nom	G.O.Q. Journal date	Nature de la demande et décision
MCV-12581	08-09-77	Cause: M-24988 M-506055-001 M.G.L. TRUCKING CO. INC.			Nouvelle demande Accordée
MCV-12582	09-09-77	Cause: M-21419 M-505597 DS-001 GUY SARDIN Requérant-cédant M-507694-001 DENIS DECARIE Requérant-cessionnaire	Montréal-Matin	31 janvier 1er, 2 février 1977	Transfert de permis Accordée
MCV-12583	09-09-77	Cause: M-24320 M-504655 DS-001 NORMAND GIROUX Requérant-cédant M-502956 DONAT CHICOINE Requérant-cessionnaire	Le Soleil	10, 11, 13 juin 1977	Transfert de permis Rejetée
MCV-12586	09-09-77	Cause: M-24332 M-506795 DS-001 BERNADIN LEVESQUE Requérant-cédant M-507970 GERALD BERGERON Requérant-cessionnaire	Montréal-Matin Le Dimanche	15, 16, 17 juillet 1977	Transfert de permis Rejetée
MCV-12587	09-09-77	Cause: M-24323 M-502243 DS-001 LIDOLA GAGNON Requérant-cédant M-507974 CLAUDE BLONDIN Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	29, 30, 31 juillet 1977	Transfert de permis Rejetée
ML-1194	06-09-77	Cause: M-23541 M-600938 2290-DYV D-1 DANJO TRUCK RENTALS LIMITED	G.O.Q. 7220	06-08-77	Nouvelle demande Accordée
ML-1216	02-08-77	Cause: M-23533 1377-DY & 2002-DYV 4-DS (M-600472) LOCATION VAUDREUIL ENR'G Requérante-venderesse LOCATION VAUDREUIL INC. Requérante-acquéreur	Le Devoir	4, 5, 6 juillet	Transfert de permis Accordée
ML-1256	08-09-77	Cause: M-23608 M-600759 1185-DYV D-2 NORFOLK VEHICLE LEASING LIMITED	G.O.Q. 7225	06-08-77	Nouvelle demande Accordée
ML-1258	09-09-77	Cause: M-22496 M-600878 51-DYA & 23-DYE D-2 CANDEV FINANCIAL SERVICES LTD.	G.O.Q. 5724	25-06-77	Nouvelle demande Accordée telle qu'amendée
ML-1259	09-09-77	Cause: M-19616 1530-DY, 2233-DYV D-1 (M-600894) LOCATION BRISSETTE INC.	G.O.Q. 1501	12-02-77	Nouvelle demande Désistement
ML-1260	09-09-77	Cause: M-23710 M-600112 742-DY, 280-DYV, 57-DYA D-3 CANAPLAN LEASING LIMITED	G.O.Q. 7756	13-08-77	Nouvelle demande Accordée telle qu'amendée
QPE-1698	30-06-77	Cause: M-19952-256 CM-10000 P-4 (Q-100,358) LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu*	G.O.Q. 2605	12-03-77	

Prolongation de contrat pour l'année scolaire 1977-1978.

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. / Journal page / nom	G.O.Q. / Journal date	Nature de la demande et décision
		La Commission: statue que la présente décision devient exécutoire le 30 juin 1977 et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel; approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre Bureau, Robert, et Commission scolaire régionale Jean-Talon.			
QPT-1699	30-06-77	Cause: M-19952-229 CM-10000 P-4 (Q-100,328) LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu*	G.O.Q. 2605	12-03-77	
		Prolongation de contrat pour l'année scolaire 1977-1978. La Commission: statue que la présente décision devient exécutoire le 30 juin 1977 et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel; approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écolier conclu entre Blanchet, Marthe, Mme, et Commission scolaire régionale Jean-Talon			
QPE-1700	30-06-77	Cause: M-19952-629 CM-10000 P-4 (Q-100,770) LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant *proprio motu*	G.O.Q. 2605	12-03-77	
		Prolongation de contrat pour l'année scolaire 1977-1978. La Commission: statue que la présente décision devient exécutoire le 30 juin 1977 et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel; approuve la prolongation pour l'année scolaire 1977-1978, suivant les normes de taux et tarifs déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil, du contrat de transport d'écoliers conclu entre Racine, Rose-Aimée, (Mme), et Commission scolaire régionale Jean-Talon			
QPT-3706	11-08-77	Cause: Q-12695 Q-201242-2-D RATTE, JEAN-MARIE Requérant-cédant COLLIN, CHRISTIAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6393	16-07-77	Transfert de permis Accordée A-36
QPT-3706-C	13-09-77	Cause: Q-12695 Q-201242-2-D RATTE, JEAN-MARIE Requérant-cédant Q-202818-1-A COLLIN, CHRISTIAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6393	16-07-77	
		Demande de correction conformément à l'article 2.59.11. La Commission: corrige la décision QPT-3706 en ajoutant à la page frontispice, en plus du numéro de dossier Q-201242-2-D, le numéro Q-202818-1-A du dossier du requérant-cessionnaire, Christian Collin.			
QPT-3712	19-08-77	Cause: Q-12730 Q-201772-2-D DESAULNIERS, WELLY Requérant-cédant GUY LEFEBVRE TAXI (Lefebvre, Guy) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6765	23-07-77	Transfert de permis A-40 Accordée
QPT-3720	26-08-77	Cause: Q-12818 Q-200181-2-D THERRIEN, LORENZO Requérant-cédant Q-202737-1-A OUZILLEAU, JEAN-CLAUDE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 7022	30-07-77	Transfert de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. / Journal page / nom	date	Nature de la demande et décision
QPT-3721	26-08-77	Cause: Q-12848 Q-202349-2-D LEFEBVRE, FERNAND Requérant-cédant GUILBERT, MICHEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 7026	30-07-77	Transfert de permis A-40 Accordée
QPT-3724	26-08-77	Cause: Q-12829 Q-200867-5-D GENDRON, ALPHONSE JEAN Requérant-cédant Q-200060-6-A PELLETIER, LUCIEN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 7024	30-07-77	Transfert de permis Accordée
QPT-3725	26-08-77	Cause: Q-12863 Q-201155-2-D MORIN, RICHARD Requérant-cédant Q-202749-1-A TAXI RAYMOND CHABOT ENR. (Chabot, Raymond) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 7027	30-07-77	Transfert de permis 03-1417-C Accordée
QPT-3728	29-08-77	Cause: Q-12847 Q-202526-2-D METAYER, CHRISTIANE MME Requérant-cédant Q-202742-1-A SERGE METAYER ENR. (Métayer, Serge) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 7025	30-07-77	Transfert de permis A-30 Accordée
QPT-3731	31-08-77	Cause: Q-12729 Q-201883-11-D SENECHAL, FLORENT Requérant-cédant Q-202724-1-A NORMAND RIOUX ENR. (Rioux, Normand) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6764	23-07-77	Transfert de permis Accordée A-40
QPT-3732	31-08-77	Cause: Q-12812 Q-201013-5-D CENTRALE TAXI ENRG. (Fournier, André) Requérant-cédant Q-202736-1-A FORTIN, YVON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. 6771	23-07-77	Transfert de permis A-31 Accordée
QPT-3736	07-09-77	Cause: Q-12898 Q-202354-2-D GRONDIN, LEOPOLD	G.O.Q. 7236	06-08-77	

Suppression totale de service

Annule à toutes fins que de droit le permis Q-202354-D-001 détenu par Léopold Grondin pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Vallée-Jonction 03-2371-VL.

QPT-3737	12-09-77	Cause: Q-12899 Q-201366-2-D PAGE, LUCIEN	G.O.Q. 7236	06-08-77	

Suppression totale de service 03-2921-P

Annule à toutes fins que de droit le permis Q-201366-001 détenu par Lucien Page ; pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de St-Basile, 03-2921-P.

QPT-3739	12-09-77	Cause: Q-12961 Q-202745-1-D TROTTIER, GILBERT	G.O.Q. 7242	06-08-77	Demande de permis 04-3330-V Accordée

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. Journal page / nom	date	Nature de la demande et décision
QPT-3743	12-09-77	Cause: Q-12900 Q-20050-1-D LA LIGUE DE TAXIS DE LA TUQUE INC.	G.O.Q. 7236	06-08-77	Reconnaissance de ligue A-50 Accordée
QPT-3746	12-09-77	Cause: Q-12908 Q-202746-1-D POLIQUIN, ANDRE	G.O.Q. 7237	06-08-77	Demande de permis 04-3330-V Accordée
QPT-3750	14-09-77	Cause: Q-12976 Q-200977-4-P DUSSEAULT, GERARD Intime COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante	G.O.Q. 7754	13-08-77	Demande de révision de décision La Commission: revise la décision QPT-2534 rendue le 26 août 1975 pour y changer le nom de St-Ferdinand pour le nom de Bernierville 03-2734.
QPT-3751	12-09-77	Cause: Q-12176 Q-202046-1-D GIFFARD DRIVE YOURSELF INC.	G.O.Q.	11-06-77	Demande de permis régulier A-36 Rejetée Modification de clause
QCR-1998	01-09-77	Cause: Q-12893 16903-V-34-D CARTIER TRANSPORT INC.	G.O.Q. 7234	06-08-77	Accordée Demande de permis
QCR-2011	12-09-77	Cause: Q-12434 26085-V-1-D PLACEMENTS 2+1 LTEE	G.O.Q. 5472	18-06-77	Accordée Demande d'annulation de permis
QCR-2021	14-09-77	Cause: Q-13001 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante 14651-V-1-P TOUSIGNANT, JULIEN Requérante	G.O.Q. 7752	13-08-77	La Commission: Annule à toutes fins que de droit le permis no 14651-V émis en faveur de l'intimé, Julien Tousignant, par la décision du 14 juillet 1971.
QCR-2022	14-09-77	Cause: Q-13000 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante 16816-V-1-P CHAMPLAIN TRANSPORT ENR. (Champlain, Robert opérant sous le nom de) Intimée	G.O.Q. 7752	13-08-77	Annulation de permis La Commission: Annule à toutes fins que de droit le permis no 16816-V émis en faveur de l'intimée, Champlain Transport Enr. (Robert Champlain opérant sous le nom de), par la décision rendue en date du 18 mai 1967.
QCR-2023	14-09-77	Cause: Q-11495 2248-V-D-5 DALLAIRE, GUY-NOEL	G.O.Q. 3972 G.O.Q. 4665	30-04-77 21-05-77	Modification de permis Accordée
QCR-2024	12-09-77	Cause: Q-12978 14647-V-1-D TRANSPORT G. BEAUCHEMIN & FILS LTEE	G.O.Q. 7775	13-08-77	Annulation de permis Annule à toutes fins que de droit le permis numéro 14647-V.
QCS-1369	07-09-77	Cause: Q-12270 8077-V-DS-16 TRANSPORT BRAZEAU INC. BRAZEAU TRANSPORT INC. Requérant-cédant 12470-V SALABERRY CARTAGE LTD. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	12-13-14 du 05-77	Transfert partiel (clauses BBB et UUUU) Accordée
QCS-1371	30-08-77	Cause: Q-12431 26026-V-1-D R.A. WAITE TRANSPORT LTD. Voiturier-remorqueur 15-V TRANSPORT D'ANJOU INC. Courtier en transport	G.O.Q. 5472	18-06-77	Demande de permis de courtier Accordée

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. Journal page / nom	G.O.Q. Journal date	Nature de la demande et décision
QCS-1377	06-09-77	Cause: Q-12722 26149-V-1-D ILBERT S. NEWCOMBE Voiturier-remorqueur Q-300,003) (15-V) TRANSPORT D'ANJOU INC. Courtier en transport	G.O.Q. 6396	16-07-77	Demande de permis de courtier haulaway Accordée
QCS-1379	07-09-77	Cause: Q-12892 24757-V-1-D MARCHAND, PAUL Voiturier-remorqueur 7571-V MC MAHON TRANSPORT LTEE Courtier en transport	G.O.Q. 7235	06-08-77	Demande de permis de courtier haulaway Accordée
QCS-1380	09-09-77	Cause: Q-12391 7711-V-4-D MUNGER, YVON Voiturier-remorqueur 11437-V L'ISLET EXPRESS INC. Courtier en transport	G.O.Q. 5465	18-06-77	Demande de permis de courtier Haulaway Désistement
QCS-1381	12-9-77	Cause: Q-12432 26060-V-1-D WARD'S TRANSFER LTD Voiturier-remorqueur 15-V TRANSPORT D'ANJOU INC. Courtier en transport	G.O.Q. 5472	18-6-77	Demande de permis de courtier haulaway Accordée
QCV-9301	04-08-77	Cause: Q-12844 Q-503399-5-DS BROUILLARD, RAYMOND Requérant-cédant Q-506163-1-DS à 4-DS TRANSPORT R. BROUILLARD INC. Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	9, 10, 11 du 06-77	Transfert de permis E-4 Accordée
QCV-9387	29-08-77	Cause: Q-12797 Q-502409-2-DS BABIN CONSTRUCTION INC. Requérant-cédant Q-506129-1-DS ANDRE BOISVERT EXCAVATION ENR. (Boisvert, André) Requérant-cessionnaire	Le Nouvelliste	19, 20, 21 du 05-77	Transfert de permis Accordée Statue que cette décision devient exécutoire le 29 août 1977 jusqu'à décision contraire en appel.
QCV-9397	1-9-77	Cause: Q-12873 Q-505748-2-D LANGELIER, LOUIS Requérant cédant Q-506160-1-D CLAVEAU, ROBERT Requérant cessionnaire	G.O.Q. 7027	30-7-77	Transfert de permis E-4 Accordée
QCV-9404	07-09-77	Cause: Q-12338 Q-506110-1-D ARTHUR SIMARD ENTREPRENEUR	G.O.Q. 5460	18-06-77	Demande de permis régulier Accordée
QCV-9405	07-09-77	Cause: Q-12342 Q-506118-1-D AUBERT, ALONZO	G.O.Q. 5460	18-06-77	Demande de permis Accordée
QCV-9412	07-09-77	Cause: Q-13150 Q-505429-2-DS ALAIN BRIND'AMOUR Requérant-cédant Q-505467-3-DS CAUCHON, MARCEL Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	20, 21, 22 du 07-77	Transfert de permis A-3 Accordée

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. Journal page / nom	G.O.Q. Journal date	Nature de la demande et décision
QCV-9413	7-9-77	Cause: Q-13228 Q-505817-6-DS LANGEVIN, RENE Requérant cédant Q-506189-1-DS BLAIS, JACQUES Requérant cessionnaire	Journal de Québec	10, 11, 12/ du 8/1977	Transfert de permis E.3 Accordée
QCV-9414	09-09-77	Cause: Q-12842 Q-500561-3-D LES SERVICES SANITAIRES CHAMPLAIN LTEE	G.O.Q. 7025	30-07-77	Suppression totale de permis 1. accorde la requête; 2. annule à toutes fins que de droit les permis Q-500561-D-001 et Q-500561-D-002 de Les Services Sanitaires Champlain Ltée l'autorisant à fournir les services de transport en vrac.
QCV-9418	12-09-77	Cause: Q-12570 Q-501882-3-D LAVOIE, JOSEPH-ELIE	G.O.Q. 5899	02-07-77	Demande de permis région 9 Accordée Cette décision devient exécutoire le 12 septembre 1977 et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.
QL-569	12-09-77	Cause: Q-12895 Q-600,370-1-D J.A. DESAULNIERS AUTO INC.	G.O.Q. 7236	06-08-77	Demande de permis de location Accordée
QL-570	14-9-77	Cause: Q-11998 Q-600271-6-D (1339-DY & 1149-DYV) LOCATION RICARD INC.	G.O.Q. 5125 G.O.Q.	4-6-77 23-7-77	Changement d'adresse et droit additionnel Accordée
QSF-00019	07-09-77	Cause: Q-12698 3CF-2-D LE CHEMIN DE FER DE MATANE ET DU GOLFE	G.O.Q. 6393	16-07-77	Demande d'approbation de la construction d'un passage à niveau sur la route 6. Accordée
QSF-00020	07-09-77	Cause: Q-12699 3CF-3-D LE CHEMIN DE FER DE MATANE ET DU GOLFE	G.O.Q. 6394	16-07-77	Demande d'approbation de la construction d'un passage à niveau sur la route 132. Accordée

SEANCES — PERMIS SPECIAUX

MS-3235	21-06-77	Cause: M-22869-S 26107-V S-1 GUY ST-LAURENT	La Presse	30, 31 mai 1er juin 1977	Demande de permis Accordée Du 21 juin 1977 au 20 juin 1978 ou décision finale.
MS-3247	29-08-77	Cause: M-25010-S 8123-V JOHN N. BROCKLESBY Requérante conjointe 1930-V 25-S PROVOST CARTAGE Requérante	La Presse	12, 13, 15 août 1977	Demande de permis Accordée Du 29 août 1977 au 29 novembre 1977.
MS-3266	21-06-77	Cause: M-22866-S 26062-V S-1 FRAZER MOVING (1965) LIMITED	Le Devoir	9, 10, 11 mai 1977	Demande de permis Accordée Du 21 juin 1977 au 20 juin 1978 ou décision finale.
MS-3268	21-06-77	Cause: M-22870-S 46-V S-1 LAURIN EXPRESS LIMITED	Journal de Montréal	21, 22, 23 mai 1977	Demande de permis Accordée Du 21 juin 1977 au 20 juin 1978 ou décision finale.

• No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. / Journal page / nom	G.O.Q. / Journal date	Nature de la demande et décision
MS-3316	29-08-77	Cause: M-24997-S 17673-V 4-S TRANSPORT YERGEAU INC.	La Tribune	30 juin et 1, 2 juillet 1977	Demande de permis Accordée Du 29 août 1977 au 14 novembre 1977.
MS-3332	15-08-77	Cause: M-24334-S M-600413 2-S 109-DYV RYDER TRUCK RENTAL LIMITED	Le Devoir	18, 19, 20 juillet 1977	Demande de permis Accordée Ce permis est valide jusqu'au 14 août 1978 ou décision finale.
MS-3341	29-08-77	Cause: M-25009-S 21175-V 3-S TRANSPORT PIERRE CASAVANT ENRG.	Le Devoir	7, 8, 9 juillet 1977	Demande de permis Accordée Du 29 août 1977 au 28 août 1978.
MS-3347	07-09-77	Cause: M-23665-S 26161-V S-1 HELMUT SEIB Voiturier-remorqueur JEFFERY'S CARTAGE LIMITED Voiturier-roulier	Le Devoir	27, 28, 29 juin 1977	Demande de permis Accordée, en vigueur 364 jours ou jusqu'à décision finale sur la requête d'un permis permanent.
MS-3348	07-09-77	Cause: M-23670-S 26160-V S-1 WARREN JEFFERY Voiturier-remorqueur 20667-V JEFFERY'S CARTAGE LIMITED Voiturier-roulier	Le Devoir	27, 28, 29 juin 1977	Demande de permis Accordée, en vigueur 364 jours ou jusqu'à décision finale sur la requête d'un permis permanent.
MS-3349	07-09-77	Cause: M-23668-S 26158-V S-1 GARY SR. BURNISON Voiturier-remorqueur 20667-V JEFFERY'S CARTAGE LIMITED Voiturier-roulier	Le Devoir	27, 28, 29 juin 1977	Demande de permis Accordée, en vigueur 364 jours ou jusqu'à décision finale sur la requête d'un permis permanent.
MS-3350	07-09-77	Cause: M-23661-S 26159-V S-1 JACK DESMARAIS Voiturier-remorqueur 20667-V JEFFERY'S CARTAGE LIMITED Voiturier-roulier	Le Devoir	27, 28, 29 juin 1977	Demande de permis Accordée, en vigueur 364 jours ou jusqu'à décision finale sur la requête d'un permis permanent.
MS-3351	07-09-77	Cause: M-23663-S 26157-V S-1 UVE BECKER Voiturier-remorqueur 20667-V JEFFERY'S CARTAGE LIMITED Voiturier-roulier	Le Devoir	27, 28, 29 juin 1977	Demande de permis Accordée, en vigueur 364 jours ou jusqu'à décision finale sur la requête d'un permis permanent.
QS-2165	29-08-77	Cause: Q-1327-S 15944-V-9-S LOGISTEC CORPORATION Voiturier-remorqueur 2114-V SERVICE D'EXPEDITION METROPOLITAIN INC. Courtier en transport	Journal de Québec	17, 18, 19 du 08-77	Demande de permis spécial Accordée Ce permis est valide du 29 août 1977 au 1er mars 1978.

SEANCES — PERMIS TEMPORAIRES

MT-191	31-08-77	Cause: M-25062-SI M-502770 SI-002 PAUL TAILLEFER			Demande de permis Accordée Du 1er septembre 1977 à 12:00 hres au 14 septembre 1977.

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MT-194	31-08-77	Cause: M-25061-SI M-504581 SI-002 REAL ST-DENIS			Demande de permis Accordée Du 1er septembre 1977 à 12:00 hres au 14 septembre 1977.
MT-195	06-09-77	Cause: M-25195 15829-V 4-SI HURDMAN BROS. LIMITED			Demande de permis Accordée Du 7 septembre 1977 à 23 heures au 8 septembre 1977 à 24 heures.
MT-197	07-09-77	Cause: M-25196-SI M-000275 3785-A 3-SI CONRAD LAGACE			Demande de permis Rejetée
QT-150	31-08-77	Cause: Q-13329-I Q-503428-3-SI RENE OMER COUTURE			Permis temporaire *instanter*. Accordée Ce permis est valide du 31 août 1977 au 14 septembre 1977 inclusivement.
QT-204	07-09-77	Cause: Q-13499-I 24172-V-4-SI LEONARD HAYES ENRG. (Léonard Hayes opérant sous le nom de)			Permis temporaire *instanter*. Accordée Ce permis est valide du 8 au 22 septembre incl.
QT-205	08-09-77	Cause: Q-13538-I Q-000358-4-SI (3600-A) TRANSPORT MINIBUS CHARLESBOURG LTEE			Permis temporaire *instanter*. Accordée Ce permis est valide du 8 au 22 septembre 1977 inclusivement.
QT-209	14-09-77	Cause: Q-13664-I 25858-V-8-SI OWEN DAVIS TRUCKING LTD.			Permis temporaire *instanter*. Accordée Ce permis est valide du 14 au 29 septembre 1977.

SEANCES — PERMIS SAISONNIERS

MPV-1093-S	06-09-77	Cause: M-25155 3642-A 2-DS (M-000232) HAPPY FACE NURSERY	Journal de Montréal	15, 16, 17 août 1977	Nouvelle demande Accordée Du 6 septembre 1977 au 5 septembre 1978.
MPV-1094-S	08-09-77	Cause: M-23682 1729-A D-5 (M-000045) ROGER SANTERRE	G.O.Q. 7228	06-08-77	Nouvelle demande Accordée, en vigueur jusqu'au 30 juin 1978.
MPV-1107-S	08-09-77	Cause: M-23681 2349-A D-6 (M-000092) JACK STEGER	G.O.Q. 7228	06-08-77	Nouvelle demande Accordée, en vigueur jusqu'au 30 juin 1978.
MPV-1138-S	08-09-77	Cause: M-22922 2771-A D-8 (M-000119) AUTOBUS TRUDEAU INC.	G.O.Q. 6105	09-07-77	Nouvelle demande Accordée, en vigueur jusqu'au 30 juin 1978.
MT-198-S	07-09-77	Cause: M-25215-SI M-000033 1475-A 5-SI SERVICE VOYAGEURS VAUDREUIL INC.			Demande de permis Rejetée
QPV-899-S	07-09-77	Cause: Q-13430 Q-000416-2-DS (3749-A) VALLEE, GERMAIN	Journal de Québec	24, 25, 26 du 08-77	Permis saisonnier Accordée Ce permis est valide du 7 septembre 1977 au 1er juillet 1978.
QPV-900-S	09-09-77	Cause: Q-12872 Q-000253-5-D (3222-A) DUPONT, ROGER	G.O.Q. 7028	30-07-77	Demande de permis saisonnier. Accordée Ce permis est valide du 9 septembre 1977 au 30 juin 1978.

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. Journal page nom	G.O.Q. Journal date	Nature de la demande et décision
QS-2171-S	30-08-77	Cause: Q-13284-S Q-000336-7-S (3542-A) J.G. CADORETTE INC.	Journal de Québec	17, 18, 19 du 08-77	Demande de permis spécial saisonnier. Accordée Ce permis est valide du 30 août 1977 jusqu'au 30 juin 1978.
QS-2203-S	13-09-77	Cause: Q-13535-S Q-000477-1-S TRANSPORT LA CHAUDIERE INC.	Journal de Québec	30, 31/8/77 1/9/77	Demande de permis spécial saisonnier Accordée Ce permis est valide à compter du 13 septembre 1977 jusqu'au 30 juin 1978.

SEANCES — PERMIS IDENTIQUES

MCR-3964-I	08-09-77	Cause: M-25055 23481-V FERME V. MELOCHE ENRG.			Demande de permis Accordée, émis *instanter*
MCS-2673-I	30-08-77	Cause: M-25056 22680-V TRANSPORT REAL GENDRON ENRG.			Demande de permis Accordée, émis *instanter*
MCS-2679-I	07-09-77	Cause: M-25228 4-V INTER-CITE TRANSPORT LTEE			Demande de permis Accordée, émis *instanter*
MCV-11171-I	08-09-77	Cause: M-25227 M-503481-001 GERARD GAGNON			Demande de permis Accordée, émis *instanter*
MCV-12572-I	01-09-77	Cause: M-25105 M-501431-001 MAURICE BOISCLAIR			Demande de permis Accordée, émis *instanter*
MCV-12579-I	06-09-77	Cause: M-25190 M-505829-002 IONAS APOSTOLOS			Demande de permis Accordée, émis *instanter*
MCV-12594-I	12-09-77	Cause: M-25257 M-505315-001 LUCIEN NAULT			Demande de permis Rejetée
ML-1261-I	12-09-77	Cause: M-25261 1061-DYV LANOR NIAGARA LTD			Demande de permis Rejetée
ML-1255-I	30-08-77	Cause: M-25068 1059-DY (M-600229) J.L. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée, émis *instanter*
QCR-2010-I	09-09-77	Cause: Q-13563-I 19514-V RHEAULT, GASTON			Demande de permis identique Accordée émis *instanter.*
QCR-2012-I	12-09-77	Cause: Q-13653-I 7085-V LEMAY, CYRILLE			Demande de permis identique. Accordée
QCR-2018-I	13-09-77	Cause: Q-13657-I 9778-V BOUCHARD, JEAN-CHARLES			Demande de permis identique. Accordée
QCR-2019-I	13-09-77	Cause: Q-13655-I 198-V PAYEUR, PHILIPPE			Demande de permis identique. Accordée
QCR-2020-I	13-09-77	Cause: Q-13185-I 25092-V-D-1 AYOTTE, RAYNALD			Demande de permis identique. Accordée.
QCV-9416-I	12-09-77	Cause: Q-13621-I Q-502042-D-001 PEPIN, PAUL-RENE			Demande de permis identique. Accordée

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. Journal page / nom	G.O.Q. Journal date	Nature de la demande et décision
QCV-9417-I	12-09-77	Cause: Q-13609-I Q-503845-D-001 DUBE, ONEZIME			Demande de permis identique. Accordée
QCV-9423-I	13-09-77	Cause: Q-13656-I Q-503537-001 TREMBLAY, GAETAN			Demande de permis identique. Accordée
QCV-9424-I	13-09-77	Cause: Q-13663-I Q-503785-001 EDMOND ST-ONGE ENRG.			Demande de permis identique. Accordée
QCV-9425-I	14-09-77	Cause: Q-13671-I Q-502347-D-001 PAQUIN, GILLES			Demande de permis identique. Accordée
QCV-9426-I	14-09-77	Cause: Q-13672-I Q-502347-D-002 PAQUIN, GILLES			Demande de permis identique. Accordée.
QCV-9427-I	14-09-77	Cause: Q-13673-I Q-503313-D-001 GERBEAU, GERMAIN			Demande de permis identique. Accordée.
QCV-9428-I	14-09-77	Cause: Q-13670-I Q-503961-001 SIROIS, RAYNALD			Demande de permis identique. Accordée.
QL-568-I	12-09-77	Cause: Q-13631-I Q-600321-D-2 BARIBAULT, RICHARD			Demande de permis identique. Accordée

SEANCES — PERMIS ADDITIFS

MS-3357	09-09-77	Cause: M-25153 M-505908 DA-001 HENRI SAURIOL	Montréal-Matin	24, 25, 26 août 1977	Demande de permis A-8 Accordée
QS-2172	31-08-77	Cause: Q-13288-S Q-501232-2-ADD YERGEAU, REJEAN	Montréal-Matin	4, 5 et 6 août 1977	

Demande de permis spécial additif
Accordée.
Statue que la présente décision devient exécutoire le 31 août 1977, pour une durée de 120 jours.

QS-2174	31-08-77	Cause: Q-13293-S Q-505674-2-ADD PAYEUR, MARCEL	Montréal-Matin	4, 5 et 6 août 1977	

Demande de permis spécial additif
Accordée.
Statue que la présente décision devient exécutoire le 31 août 1977, pour une durée de 120 jours.

QS-2175	31-08-77	Cause: Q-13294-S Q-505385-2-ADD LAFRENIERE, MICHEL	Montréal-Matin	4, 5 et 6 août 1977	

Demande de permis spécial additif
Accordée.
Statue que la présente décision devient exécutoire le 31 août 1977, pour une durée de 120 jours.

QS-2176	31-08-77	Cause: Q-13295-S Q-505598-2-ADD MC MAHON, EDMOND	Montréal-Matin	4, 5 et 6 août 1977	

Demande de permis spécial additif
Accordée.
Statue que la présente décision devient exécutoire le 31 août 1977, pour une durée de 120 jours.

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. Journal page/nom	G.O.Q. Journal date	Nature de la demande et décision
QS-2177	31-08-77	Cause: Q-13292-S Q-502584-2-ADD BOISVERT, PAUL	Montréal-Matin	4, 5 et 6 août 1977	

Demande de permis spécial additif
Accordée.
Statue que la présente décision devient exécutoire le 31 août 1977, pour une durée de 120 jours.

QS-2178	31-08-77	Cause: Q-13290-S Q-502223-2-ADD CANNING, PHILIP	Montréal-Matin	4, 5 et 6 août 1977	

Demande de permis spécial additif
Accordée.
Statue que la présente décision devient exécutoire le 31 août 1977, pour une durée de 120 jours.

QS-2179	31-08-77	Cause: Q-13291-S Q-502582-2-ADD GELINAS, MICHEL	Montréal-Matin	4, 5 et 6 août 1977	

Demande de permis spécial additif
Accordée.
Statue que la présente décision devient exécutoire le 31 août 1977, pour une durée de 120 jours.

QS-2180	31-08-77	Cause: Q-13299-S Q-504814-2-ADD ST-PIERRE, GASTON	Montréal-Matin	4, 5 et 6 août 1977	

Demande de permis spécial additif
Accordée.
Statue que la présente décision devient exécutoire le 31 août 1977, pour une durée de 120 jours.

QS-2181	31-08-77	Cause: Q-13300-S Q-503489-2-ADD BELLERIVE, DENIS	Montréal-Matin	4, 5 et 6 août 1977	

Demande de permis spécial additif
Accordée.
Statue que la présente décision devient exécutoire le 31 août 1977, pour une durée de 120 jours.

QS-2182	31-08-77	Cause: Q-13287-S Q-500011-2-ADD LESSARD, BERTRAND	Montréal-Matin	4, 5 et 6 août 1977	Demande de permis spécial additif Accordée Statue que la présente décision devient exécutoire le 31 août 1977, pour une durée de 120 jours.
QS-2183	31-08-77	Cause: Q-13286-S Q-505484-2-ADD BOISVERT, YVAN	Montréal-Matin	4, 5 et 6 août 1977	Demande de permis spécial additif Accordée Statue que la présente décision devient exécutoire le 31 août 1977, pour une durée de 120 jours.
QS-2184	31-08-77	Cause: Q-13289-S Q-501693-4-ADD CHARLAND, CLAUDE	Montréal-Matin	4, 5 et 6 août 1977	Demande de permis spécial additif Accordée Statue que la présente décision devient exécutoire le 31 août 1977, pour une durée de 120 jours.
QS-2185	01-09-77	Cause: Q-13296-S Q-505260-3-ADD CLOUTIER, FERNAND	Montréal-Matin	4, 5 et 6 août 1977	Demande de permis spécial additif Accordée Statue que la présente décision devient exécutoire le 1er septembre 1977, pour une durée de 120 jours.

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
QS-2186	01-09-77	Cause: Q-13301-S Q-504911-2-ADD LAMPRON, MARCEL	Montréal-Matin	4, 5 et 6 août 1977	Demande de permis spécial additif Accordée Statue que la présente décision devient exécutoire le 1er septembre 1977, pour une durée de 120 jours.
QS-2187	02-09-77	Cause: Q-13297-S Q-505124-2-ADD BEAUDOIN, ROBERT	Montréal-Matin	4, 5 et 6 août 1977	Demande de permis spécial additif Accordée Statue que la présente décision devient exécutoire le 2 septembre 1977, pour une durée de 120 jours.
QS-2189	02-09-77	Cause: Q-13298-S Q-505067-3-ADD FRECHETTE, BERTRAND	Montréal-Matin	4, 5 et 6 août 1977	Demande de permis spécial additif Accordée Statue que la présente décision devient exécutoire le 2 septembre 1977, pour une durée de 120 jours.

SEANCES — PERMIS EXTRAPROVINCIAUX

MCV-12589	09-09-77	Cause: M-25240 M-508003 D-002 HAUSSER TRUCKING CORP.			Demande de permis Extraprovincial, Entrepreneur Accordée
MCV-12590	09-09-77	Cause: M-25241 M-508003 D-003 HAUSSER TRUCKING CORP.			Demande de permis Extraprovincial, Entrepreneur Accordée
MCV-12591	09-09-77	Cause: M-25239 M-508003 D-001 HAUSSER TRUCKING CORP.			Demande de permis Extraprovincial, Entrepreneur Accordée

SEANCES — PERMIS DE PRODUITS NOMMES

MPN-3156	10-08-77	Cause: M-24294 M-400982 PN-1 GLEN A. REINER			Demande de permis Accordée Du 10 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3157	10-08-77	Cause. M-24295 M-400104 PN-2 MICHAEL CECERE			Demande de permis Accordée Du 10 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3158	12-08-77	Cause: M-24296 M-400877 PN-1 M T FARMS			Demande de permis Accordée Du 12 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3159	12-08-77	Cause: M-24297 M-400877 PN-2 M T FARMS			Demande de permis Accordée Du 12 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3160	12-08-77	Cause: M-24298 M-400837 PN-1 CLIFFORD E. BROWNELL			Demande de permis Accordée Du 12 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3161	12-08-77	Cause: M-24299 M-400168 PN-4 BURNAHAM TRUCKING CO.			Demande de permis Accordée Du 12 août 1977 au 31 mars 1978.

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPN-3162	15-08-77	Cause: M-24300 M-400983 PN-1 LEORY GRIFFIS			Demande de permis Accordée Du 15 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3165	18-08-77	Cause: M-24833 M-400236 PN-2 CECIL BROWN			Demande de permis Accordée Du 18 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3166	18-08-77	Cause: M-24834 M-400932 PN-1 G & R FOX INC.			Demande de permis Accordée Du 18 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3167	18-08-77	Cause: M-24835 M-400872 PN-2 G.B. PRODUCE ENRG.			Demande de permis Accordée Du 18 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3168	18-08-77	Cause: M-24836 M-400146 PN-1 CHARLES E. EVANS			Demande de permis Accordée Du 18 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3170	24-08-77	Cause: M-24838 M-400922 PN-1 BURLINGTON INDUSTRIES INC.			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3171	24-08-77	Cause: M-24839 M-400922 PN-2 BURLINGTON INDUSTRIES INC.			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3172	24-08-77	Cause: M-24840 M-400922 PN-3 BURLINGTON INDUSTRIES INC.			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3173	24-08-77	Cause: M-24841 M-400922 PN-4 BURLINGTON INDUSTRIES INC.			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 13 mars 1978.
MPN-3174	24-08-77	Cause: M-24842 M-400922 PN-5 BURLINGTON INDUSTRIES INC.			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3175	24-08-77	Cause: M-24843 M-400922 PN-6 BURLINGTON INDUSTRIES INC.			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3176	24-08-77	Cause: M-24844 M-400959 PN-1 THURSTON BROS. INC.			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3177	24-08-77	Cause: M-24845 M-400082 PN-2 MARLIN A. WINTERS			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3178	24-08-77	Cause: M-24846 M-400008 PN-1 ROGER LAFERRIERE TRANSPORT			Demande de permis Accordée, en vigueur le 16e jour suivant la date de la publication dans la G.O.Q.
MPN-3179	24-08-77	Cause: M-24847 M-400008 PN-2 ROGER LAFERRIERE TRANSPORT			Demande de permis Accordée, en vigueur le 16e jour suivant la date de la publication dans la G.O.Q.
MPN-3180	24-08-77	Cause: M-24848 M-400981 PN-1 TATES TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page/nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MPN-3181	24-08-77	Cause: M-24849 M-400835 PN-4 RUFUS DILLION TART			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3182	24-08-77	Cause: M-24850 M-400495 PN-2 H.M. HERNDON			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3183	22-08-77	Cause: M-23612 M-400732 PN-2 RUSSELL H. JR. THOMPSON			Demande de permis Accordée Du 22 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3184	22-08-77	Cause: M-24283 M-400935 PN-1 STOWE & SON INC.			Demande de permis Accordée Du 22 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3185	22-08-77	Cause: M-24284 M-400935 PN-2 STOWE & SON INC.			Demande de permis Accordée Du 22 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3186	24-08-77	Cause: M-24951 M-400592 PN-71 DIAMOND STATE TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3187	24-08-77	Cause: M-24952 M-400592 PN-72 DIAMOND STATE TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3188	24-08-77	Cause: M-24953 M-400994 PN-1 JEUNES ROMANTIQUES			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3189	24-08-77	Cause: M-24954 M-400051 PN-29 ANDERSON POTATO CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3190	24-08-77	Cause: M-24955 M-400051 PN-30 ANDERSON POTATO CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3191	24-08-77	Cause: M-24956 M-400051 PN-32 ANDERSON POTATO CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3192	24-08-77	Cause: M-24957 M-400095 PN-11 S.K. KILLMON FRUIT & PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3193	24-08-77	Cause: M-24958 M-400095 PN-12 S.K. KILLMON FRUIT & PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3194	24-08-77	Cause: M-24959 M-400095 PN-13 S.K. KILLMON FRUIT & PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3195	24-08-77	Cause: M-24960 M-400095 PN-14 S.K. KILLMON FRUIT & PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3196	24-08-77	Cause: M-24961 M-400095 PN-15 S.K. KILLMON FRUIT & PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q. Journal page · nom	G.O.Q. Journal date	Nature de la demande et décision
MPN-3197	24-08-77	Cause: M-24962 M-400095 PN-16 S.K. KILLMON FRUIT & PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3198	24-08-77	Cause: M-24963 M-400095 PN-17 S.K. KILLMON FRUIT & PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 24 août 1977 au 31 mars 1978.
MPN-3199	25-08-77	Cause: M-24964 M-400016 PN-1 ROLAND VACHON			Demande de permis Accordée Du 25 août 1977 au 31 mars 1978.

SEANCES — FIXATIONS DE TAUX ET TARIFS

MCR-3926-TF	30-08-77	Cause: M-23148 30006 D-105 TF NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU	G.O.Q. 6387	16-07-77	Modification de tarif Accordée
MCR-3929-TF	30-08-77	Cause: M-22823 30005 D-41 TF MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE	G.O.Q. 6352	16-07-77	Modification de tarif Accordée
MCR-3944-TF MCS-2652-TF	30-08-77	Cause: M-22997 30003 D-223 TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G.O.Q. 6362	16-07-77	

Modification de tarif
Accordée
Ces taux devenant en vigueur le 45e jour après la date de la décision en autant qu'alors le délai d'exécution visé à la 1ère phrase de l'article 20 de la Loi des transports sera expiré, sinon cette décision devient exécutoire le 16e jour après la publication de ladite décision dans la *Gazette officielle du Québec*.

MCR-3946-TF	30-08-77	Cause: M-23137 30007 D-72 TF SOUTHERN MOTOR CARRIER RATE CONFERENCE	G.O.Q. 6743	23-07-77	Modification de tarif Accordée,
MCR-3961-TF	07-09-77	Cause: M-23387 30003 D-225 TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G.O.Q. 7015	30-07-77	Modification de tarif Accordée, en vigueur immédiatement
MCR-3965-TF	07-09-77	Cause: M-23443 30004 D-294 TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU	G.O.Q. 7195	06-08-77	

Modification de tarif
Accordée
Ces taux devenant en vigueur le 45e jour après la date de la décision en autant qu'alors le délai d'exécution visé à la 1ère phrase de l'article 20 de la Loi des transports sera expiré, sinon cette décision devient exécutoire le 16e jour après la publication de ladite décision dans la *Gazette officielle du Québec*.

MCS-2636-TF	30-08-77	Cause: M-22974 15723-V D-6 TF COTTRELL FORWARDING CO. LTD.	G.O.Q. 6356	16-07-77	Modification de tarif Accordée, en vigueur immédiatement
MCS-2640-TF 6354	30-08-77	Cause: M-22950 10566-V D-2 TF BESSETTE & VEGIARD LTEE	G.O.Q.	16-07-77	Modification de tarif Accordée

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q./Journal page nom	G.O.Q./Journal date	Nature de la demande et décision
MCS-2656-TF MCR-3959-TF	31-08-77	Cause: M-23000 30004 D-288 TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU	G.O.Q. 6728	23-07-77	

Modification de tarif
Accordée
Ces taux devenant en vigueur le 45e jour après la date de la décision en autant qu'alors le délai d'exécution visé à la 1ère phrase de l'article 20 de la Loi des transports sera expiré, sinon cette décision devient exécutoire le 16e jour après la publication de ladite décision dans la *Gazette officielle du Québec.*

MCS-2655-TF MCR-3948-TF	30-08-77	Cause: M-22972 1463-V D-4 TF MALO TRANSPORT (1971) INC.	G.O.Q. 6354	16-07-77	Modification de tarif Accordée,
MCS-2661-TF	02-09-77	Cause: M-19818 14813-V D-2 TF G.M. PATRY LIMITED	G.O.Q. 2418	05-03-77	Modification de tarif Accordée
MCS-2684-TF	07-09-77	Cause: M-23359 30004 D-290 TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU	G.O.Q. 7192	06-08-77	

Modification de tarif
Accordée
Ces taux devenant en vigueur le 45e jour après la date de la décision en autant qu'alors le délai d'exécution visé à la 1ère phrase de l'article 20 de la Loi des transports sera expiré, sinon cette décision devient exécutoire le 16e jour après la publication de ladite décision dans la *Gazette officielle du Québec.*

MCS-2686-TF	07-09-77	Cause: M-23358 30004 D-291 TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU	G.O.Q. 7192	06-08-77	

Modification de tarif
Accordée
Ces taux devenant en vigueur le 45e jour après la date de la décision en autant qu'alors le délai d'exécution visé à la 1ère phrase de l'article 20 de la Loi des transports sera expiré, sinon cette décision devient exécutoire le 16e jour après la publication de ladite décision dans la *Gazette officielle du Québec.*

MCS-2687-TF	07-09-77	Cause: M-23441 30004 D-292 TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU	G.O.Q. 7194	06-08-77	

Modification de tarif
Accordée
Ces taux devenant en vigueur le 45e jour après la date de la décision en autant qu'alors le délai d'exécution visé à la 1re phrase de l'article 20 de la Loi des transports sera expiré, sinon cette décision devient exécutoire le 16e jour après la publication de ladite décision dans la *Gazette officielle du Québec.*

MCS-2691-TF	12-09-77	Cause: M-24980-S 15811-V 1-S TF ROADWAY TRANSPORT LIMITED			Modification de tarif Accordée, en vigueur immédiatement.
MCS-2692-TF	12-09-77	Cause: M-24981-S 14385-V 1-S TF AUTOMOBILE TRANSPORT LIMITED			Modification de tarif Accordée, en vigueur immédiatement.
ML-1225 TF	10-08-77	Cause: M-22278 M-600386 COMPACT RENT A CAR	G.O.Q. 5721	25-06-77	Modification de tarif Accordée

— Avis pour sommation:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24.2 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication, ou, à moins d'avis particulier ou contraire; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délais, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-25365-SO

LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Requérante
M-206099-001

NICOLESCO, FLORIAN,
2845, place Darlington app. 24
Montréal (Qué.)
Intimé

Avis est donné qu'une sommation est signifiée au transporteur-intimé auquel il est enjoint de comparaître devant la Commission le 17 octobre 1977, à 10 heures 30, division numéro 3, au 505 est, rue Sherbrooke 6e étage Montréal, (Qué.), pour faire voir cause du maintien de son permis M-206099-001 et être traité suivant les dispositions de l'article 35 de la Loi des transports (1972, c. 55 et am.).

Le transporteur-intimé a été déclaré coupable, par la Cour municipale de Montréal, d'avoir contrevenu aux dispositions du Règlement numéro 6 sur le transport par véhicule-taxi à savoir:

condamné le	pour infraction à l'article	dossier de la Cour
22-03-76	6.8	36-0801
09-02-76	6.8	36-0089
09-12-75	6.37-d)	35-4231
18-08-75	6.37-c)	35-2604
18-08-75	6.8	35-2607
09-08-76	6.37-d)	36-2939

Errata

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision rendue dans la cause M-18992-684, apparaissant à la page 8136 de la *Gazette officielle du Québec*, partie 1, numéro 34, en date du 27 août 1977, le numéro de la décision devrait se lire MCV-12328 au lieu de MCV-12326.

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Veuillez prendre note que dans la *Gazette officielle du Québec*, numéro 36, en date du 10 septembre 1977, lors de la publication de la décision QPV-890-S, page 8606 une erreur s'est glissée et c'est pour cette raison que cette décision est republiée aujourd'hui.

No de la décision	Date	Requérants	G.O.Q./Journal		Nature de la demande et décision
			page/nom	date	
QPV-890-S	30-08-77	Cause: Q-13279 Q-000415-2-DS (3744-A) PRE-MATERNELLE « AU PETIT POUCET ENR. » (Boucher, Carrier, Clémence)	Journal de Québec	17, 18, 19/ du 8/ 1977	Demande de permis saisonnier. Accordée Ce permis est valide à compter du 7 septembre 1977 au 30 juin 1978.

Veuillez prendre note que dans la *Gazette officielle du Québec*, numéro 36, en date du 10 septembre 1977, page 8582, lors de la publication de la décision QCR-1992 on aurait dû lire « Audet & Mégantic Transport Ltée » au lieu de « Andet & Mégantic Transport Ltée.

Veuillez prendre note que dans la *Gazette officielle du Québec*, numéro 36, en date du 10 septembre 1977, page 8619, lors de la publication de la décision QDI-508 et QCV-2168, une erreur s'est glissée et c'est pour cette raison que cette décision est republiée aujourd'hui.

QDI-508 & QS-2168	29-08-77	Cause: Q-12866-S Q-000422-3-S (3765-A) LES AUTOBUS HOVINGTON INC. Intimés			Demande de permis spécial La Commission: révoque la décision no-QS-2110-A.

Veuillez prendre note que dans la *Gazette officielle du* Québec, numéro 36, en date du 10 septembre 1977, page 8615, lors de la publication de la décision QPN-609, on aurait dû lire le numéro de rôle « Q-13115 » au lieu de « Q-11315 ».

69593-o

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution	Date de dissolution
BRAVEN REALTIES LTD. 1240-8068	15 11 71	26 09 77
MARY CASTLE & ASSOCIES LTEE ..... *MARY CASTLE & ASSOCIATES LTD.* 1369-0292	16 07 74	03 10 77
GUARDIAN MARKING PRODUCTS LTD. 1111-2562	12 04 62	29 09 77
KIAMIKA CONSTRUCTION INCORPOREE 1269-8601	10 01 61	17 09 77

69595-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
LES ALIMENTS J.G.G. INC. 1474-9253	07 03 77	Laval	1305, boulevard des Laurentides, Laval
CASDO INC. 1214-0075	20 12 71	135, place Côte-Vertu, app. 307, Montréal	5753, avenue Wentworth, Montréal
DUCHARME & FRERE INCORPORE 1150-7142	27 04 54	Saint-Cézaire	1221, rue Vimy, Saint-Césaire
LES ENTREPRISES LEMIEUX ET SMITH INC. 1466-6945	03 05 76	1742, boulevard des Laurentides, suite 404, Laval	1860, boulevard René-Laennec, Laval
HABITATIONS MANERIK INC. 1467-3503	26 05 76	84, Ste-Marie, Rimouski	306, Léonidas, Rimouski
PARKWAY LEASING LTD. 1125-7763	20 09 62	800, carré Victoria, suite 612, Montréal	2340, Lucerne, suite 17, Montréal
L'UNION DES FAMILLES DE LONGUEUIL INC. 1370-7849	19 12 74	Longueuil	1065, rue St-Jean, Longueuil

69595-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution
L'AGENCE DE PUBLICITE YVON PEDNEAULT ET ASSOCIES INC. 1506-1427	Brossard	15 08 77
ALUMINIUM BIBEAU ET FILS LTEE 1475-4014	1773, rue Charles-Aubert, Lachenaie	22 06 77
LES ARTISANS OUTAOUAIS INC. 1472-8018	373, boulevard Taché, Hull	05 01 77
ARVIVERS INC. 1506-1476	907, Granville, (Arvida), Jonquière	16 08 77
ASCENSEUR PROVINCIAL LIMITEE 1479-4572	74, rue St-Maurice, Montréal	12 07 77
LES ASSURANCES CHALIFOUX INC. 1479-0703	1353, route 343, Saint-Ambroise-de-Kildare	28 06 77
LES ASSURANCES RICHARD PEPIN INC. 1505-9181	Plessisville	08 08 77
ATELIERS SINO INC. 1506-0031	Montmagny	10 08 77
AUTOBUS F. CONSTANTINEAU & FILS INC. 1479-9001	359, 4e Avenue, Mont-Laurier	29 07 77
AUTOBUS LES SILLONS INC. 1479-7757	Cap-aux-Meules, Iles-de-la-Madeleine	22 07 77
AUTOBUS MONT ST-GREGOIRE INC. 1479-0588	Saint-Grégoire	28 06 77
AUTOMOBILE ANDRE RIVEST INC. 1478-7188	839, rue Notre-Dame, Repentigny	16 06 77
LES AVIONS RANCHAERO INC. 1505-9967	404 est, Bord-de-l'Eau, Saint-Denis	10 08 77
BEDARD, LAVOIE & LESSARD (1977) INC. 1506-0932	376 est, rue du Roi, suite 107, Québec	16 08 77
CAMILLE BELANGER INC. 1505-9710	Roxton Falls	09 08 77
BIJOUX MARILOR INC. 1506-0395	189 est, rue Principale, Magog	11 08 77
BLANCHETTE & BROCHU INC. 1479-2501	Amos	04 07 77
BOUCHARD & ROBITAILLE (MONTREAL) INC. 1506-3183	1995, Francis Hughes, Parc industriel, (Chomedey) Laval	23 08 77
BOUTIQUE DOMICILIAIRE J.L. INC. 1479-3244	46, Sunset Drive, Hudson	08 07 77

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution
BOUTIQUE LA CABALE INC. 1479-4978	Granby	14 07 77
LA BOUTIQUE LE BERGER INC. 1506-1781	92, boulevard Labelle, Sainte-Thérèse	15 08 77
BRASSERIE COUYERE LTEE 1506-1120	1300, Notre-Dame, Saint-Félicien	15 08 77
BRICOMAT INC. 1479-5843	Lac-Etchemin	15 07 77
LE CAFE NERAIDA LIMITEE 1506-3993	6001, avenue Park, Montréal	25 08 77
LES CARAVANES L. & N. INC. 1505-9736	3150 est, boulevard Henri-Bourassa, Montréal	09 08 77
CARROSSERIE ET PEINTURE SELA INC. 1478-3070	Laval	12 07 77
CENTRE DE RADIATEURS PASCAL GAGNON INC. 1478-7006	10775, rue Pascal-Gagnon, Montréal	15 06 77
REMI CHAMPAGNE INC. 1478-9507	Coaticook	27 06 77
CHATEAU DE LASALLE LTEE 1506-1658	250 est, boulevard St-Joseph, bureau 405, Montréal	17 08 77
CINE-PARC DU LAC INC. 1479-9753	Amqui	02 08 77
CLINIQUE MEDICALE STE-COLETTE INC. 1478-9747	Montréal-Nord	23 06 77
CLUB DE CORVETTE BELOEIL INC. 1479-9084	Beloeil	28 07 77
JACQUES CODERE INC. 1479-2105	Sherbrooke	04 07 77
COLMONT INC. 1478-2064	1620, Côte Terrebonne, Saint-Louis-de-Terrebonne	16 08 77
COMMUNICATIONS ROBERT GOULET INC. 1479-4846	297, place Robin, Laval	14 07 77
COMPAGNIE EN ADMINISTRATION CLOUTIER INC. 1479-6221	2, complexe Desjardins, bureau 2600, Montréal	20 07 77
LA COMPAGNIE FRANCOIS GEMME INCORPOREE 1479-0604	638, rue Principale, Farnham	29 06 77
COMPAGNIE IMMOBILIERE BERNIER INC. 1506-1328	507, place d'Armes, suite 1800, Montréal	15 08 77
LA COMPAGNIE VENDIS INC. 1478-3864	980, Raymond-Casgrain, app. 4, Québec	06 06 77
CONSTRUCTION B.M.H. LTEE 1477-1182	Hull	29 04 77

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution
CONSTRUCTION C.R.M. INC. *C.R.M. CONSTRUCTION INC.* 1505-9553	299, boulevard Ste-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine	10 08 77
CONSTRUCTION OCAR INC. 1478-0092	4399, Denis-Papin, Saint-Léonard	18 07 77
CONSTRUCTIONS G. & J. LEGAULT INC *G. & J. LEGAULT CONSTRUCTIONS INC.* 1479-4812	710, 12e Avenue, Lachine	14 07 77
LES CONSTRUCTIONS J.R.P. INC. 1478-2247	1329, parc Beloeil, Ancienne-Lorette	01 06 77
MICHEL COURCY INC. 1477-8450	591, rue Joseph-Fortier, Saint-Jérôme	18 05 77
CREATIONS MICHELINE LEBLOND INC. 1506-2904	Thetford Mines	19 08 77
YVES DESGENS INC. 1479-3400	Rue Knowlton, Lac-Brome, Knowlton	12 07 77
DISCOTHEQUE R.P.M. INC. 1506-5618	La Prairie	01 09 77
LES DISTRIBUTIONS EROS INC. 1480-0692	1600, Iena, Chomedey, Laval	04 08 77
DOMAINE DU LAC NORMANDIE INC. 1478-3435	108A, rang Lepage, Sainte-Anne-des-Plaines	03 06 77
BENOIT DUCHESNE & ASSOCIES 1479-6999	289, rue De l'Epée, Outremont	20 07 77
LES EBENISTERIES P.J.P. INC. 1506-0064	88, rue Langlois, Repentigny	10 08 77
ECOLE DE MUSIQUE GALIPEAU RIVE-SUD LTÉE 1478-1835	Longueuil	30 05 77
EDITIONS ATALLAH INC. 1506-0585	4775, rue Duclos, Chomedey, Laval	12 08 77
LES EDITIONS SUCCES DU JOUR INC. 1506-4009	7455, Malo, Brossard	25 08 77
LES ENTREPRISES A.B.G.V. INC. 1479-4853	171, Carignan, (Pont-Viau), Laval	14 07 77
LES ENTREPRISES ANDYRAY INC. 1479-8573	739, Le-Payeur, Sainte-Foy	04 08 77
LES ENTREPRISES D'ELECTRICITE VEGO LIMITEE 1477-2768	Val-d'Or	05 05 77
ENTREPRISES LA PALANGUE INC. 1478-8350	1301 ouest, chemin Bel-Air, Saint-Jean-Chrysostome	28 06 77
LES ENTREPRISES MICHELE BIBEAU INC. 1480-0973	Saint-Sauveur	05 08 77

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution
LES ENTREPRISES P. JANSON INC. 1478-8905	3497 est, rue Ontario, Montréal	22 06 77
EPICERIE CHAMPETRE INC. 1479-0000	Rimouski	29 06 77
EPICERIE J.-P. POIRIER INC. 1506-1294	Saint-Siméon	15 08 77
EPICERIE J.S.D. INC. 1478-7857	1462, boulevard Walberg, Dolbeau	20 06 77
EPICERIE-TABAGIE DU BOULEVARD INC. 1479-3103	1590, rue Côté, Hauterive	08 07 77
FARLEY & FILS LTEE 1479-8938	281, boulevard St-René, Gatineau	28 07 77
FERME DES 4 G INC. 1505-9140	1115, Petite Savanne, Richelieu	04 08 77
FERME VERONNEAU & FILS INC. 1506-0080	Saint-Louis-de-Gonzague	10 08 77
LES FOURRURES ROBERT LORD LTEE 1480-0171	14062, Dorchester, Pointe-aux-Trembles	03 08 77
FRAVER INC. 1505-8969	Sorel	05 08 77
GALERIE D'ART FREDERIC B. INC. 1478-7162	403 est, rue Notre-Dame, Montréal	15 06 77
GARAGE FERNAND ET YVAN MORIN INC. 1478-3559	Saint-Côme-de-Kennebec	03 06 77
GESSAME INC. 1479-9571	3360, Bonne-Entente, Sainte-Foy	01 08 77
GESTAMI INC. 1478-8681	8169 est, rue Sherbrooke, Montréal	21 06 77
GETICO INC. 1476-2769	268, Napoléon-Provost, Repentigny	13 07 77
JEAN GIGUERE INC. 1477-5472	8460, Laval, Charlesbourg	17 06 77
LE GUIDE SPORTIF PROVINCIAL INC. 1475-5151	335, chemin Ste-Foy, Québec	22 03 77
LES HABITATIONS B & A CONSTRUCTION LTEE 1479-1149	780, avenue de l'Eglise, Dorval	30 06 77
LES HABITATIONS MOREST INC. 1479-7641	Sainte-Foy	22 07 77
HEBDOBEC INC. 1506-0841	Montréal	12 08 77
LES IMMEUBLES BARLAG INC. 1506-0072	201 est, rue St-Zotique, Montréal	10 08 77

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution
LES IMMEUBLES DALBOURG INC. 1479-5298	Québec	18 07 77
LES IMMEUBLES DU MOULIN INC. 1506-1245	26, rang St-Martin, Chicoutimi	15 08 77
LES IMMEUBLES MARSEILLE INC. 1479-8003	9620, de Marseille, Montréal	25 07 77
LES IMMEUBLES NORDIBEC INC. 1479-7443	2065 ouest, boulevard Charest, suite 209, Sainte-Foy	25 07 77
INSTITUT DE BEAUTE JOSIANNE INC. 1477-7718	5169 est, Bélanger, Montréal	19 05 77
JOS LE COUVREUR INC. 1506-4017	110, rue St-Denis, Black Lake	25 08 77
JOUETS P.E.C. INC. 1506-1963	Montréal	15 08 77
JYPCO INC. 1506-4025	5627, rue Briand, Montréal	25 08 77
LAURENTIEN MALO INC. 1478-1439	385 sud, rue St-Pierre, Joliette	30 05 77
LETTRATEK INC. 1478-8152	Sherbrooke	20 06 77
GERMAIN L'HEUREUX & FILS INC. 1477-9987	244, rue Carillon, Saint-Jean	25 05 77
LIBRAIRIE CARDINAL LTEE 1506-0858	Pointe-aux-Trembles	12 08 77
LOCATION RODEX INC. 1506-1633	180, rue Léger, Sherbrooke	17 08 77
LES LOCATIONS B.S. INC. 1478-1850	115 ouest, rue Saint-Germain, Rimouski	30 05 77
LUSCAM INC. 1505-9777	885 ouest, rue King, Sherbrooke	09 08 77
MACONNERIE GIGUERE ET MERCIER LIMITEE *GIGUERE AND MERCIER MASONRY LIMITED* 1479-4937	Rouyn-Noranda	14 07 77
MANUFACTURE DE VETEMENTS DANNYC INC. 1478-1348	2015, rue Drummond, bureau 654, Montréal	27 05 77
MARCHE BOILY (MILOT) INC. 1479-3871	Saint-Ludger-de-Milot	11 07 77
PAUL A. MARION INC. 1505-9728	14,210 est, rue Sherbrooke, Pointe-aux-Trembles	09 08 77
MATERIAUX DE CONSTRUCTION LAURENDEAU & GAGNON INC. *LAURENDEAU & GAGNON BUILDING PRODUCTS INC.* 1506-1302	1575, du Parc, Sainte-Foy	15 08 77

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution
METAL CONCEPT LTEE 1476-1985	Montréal	31 03 77
MEYCO LTEE 1479-4598	240, boulevard Richelieu, Richelieu	12 07 77
MILIBER INC. 1505-8977	Tracy	05 08 77
MODES RUE CRESCENT INC. *CRESCENT STREET FASHIONS INC.* 1479-5769	7479, rue Boyer, Montréal	31 08 77
LOUIS MOISAN, FLEURISTE INC. 1479-7294	216, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup	25 07 77
MOTEL MATADOR INC. 1506-3969	2084, boulevard Laurier, Saint-Bruno-de-Montarville	25 08 77
NETTOYEUR NUMERO SEPT INC. 1479-7351	Saint-Jérôme	25 07 77
NOLIN & FRERES INC. 1506-4041	24, Montée de l'Erablière, Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport	26 08 77
RAYMOND OUIMET INC. 1505-9157	2451, rue Boulard, Longueuil	04 08 77
LES PAVAGES N.D. INC. 1480-0841	Montréal	03 08 77
PERSONNEL ADHOC INC. 1506-0148	Québec	11 08 77
PHOTOSON INC. 1506-0643	175, Principale, Cowansville	12 08 77
LES PLACEMENTS BOUCHARD, GAGNON, OLIVIER INC. 1506-0627	Charny	12 08 77
LES PLACEMENTS HELICOLAC INC. 1506-0205	310 ouest, rue Scott, Alma	15 08 77
LES PLACEMENTS MABCO INC. 1480-0312	509 ouest, rue Sacré-Coeur, Alma	03 08 77
LES PLACEMENTS PAKINAWATIK INC. 1478-4383	Maniwaki	07 06 77
LES PLACEMENTS ROGER LEVESQUE INC. 1479-0323	Edifice Le Cartier, 1115 ouest, rue Sherbrooke, suite 2302, Montréal	29 06 77
PORTES ET CHASSIS EDDY BOULET INC. 1479-0927	1355, rue Jeanne-Mance, Tracy	11 08 77
LES PROMOTIONS QUATRE P INC. 1479-9977	4065, rue Marquette, Saint-Hyacinthe	02 08 77
QUEBENAC INC. 1505-9249	335, 2e Avenue, McMasterville	08 08 77
RENOVATION MARCEL LAFRANCE LTEE *MARCEL LAFRANCE RENOVATION LTD.* 1477-4384	Laval	09 05 77

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution
LES RESIDENCES CHAURET ET DUFOUR INC. 1479-4341	235, place Frontenac, Pointe-Claire	12 07 77
RESTAURANT LA BONNE BOUFFE DE PAPY INC. 1506-2367	3275, boulevard Ste-Adèle, Sainte-Adèle	22 08 77
RESTAURANT L'ARRET DU PASSANT INC. 1477-6355	Napierville	22 07 77
LE RESTAURANT MARVEN LTEE 1506-3985	880, Ball, Montréal	25 08 77
RESTAURANT P.R. (ST-BRUNO) INC. – *P.R. RESTAURANT (ST-BRUNO) INC.* 1506-2425	Saint-Bruno-de-Montarville	17 08 77
LES RESTAURANTS LILBLAN INC. 1478-2338	419, rue St-Jacques, Saint-Jean	01 06 77
LA ROTISSERIE MICHELLE INC. 1479-2972	3753 est, rue Ontario, Montréal	08 07 77
SAGEX INC. 1479-4192	Saint-Nicolas	12 07 77
LE SALON DE LA FOURRURE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES INC. 1506-1732	Notre-Dame-des-Prairies	18 08 77
SALON DES VIANDES CHARRETTE INC. 1479-6908	709, 14e Avenue, Saint-Antoine	21 07 77
SEDEXHYCO INC. 1506-0981	Rosemère	17 08 77
LES SERRES CARON ET FRERES INC. 1479-9605	Fleurimont	01 08 77
SERVICES A.D.M. INC. *A.D.M. SERVICES INC.* 1479-5819	Montréal	15 07 77
SOCIETE NATIONALE DE MARKETING PHOTOGRAPHIQUE INC. *NATIONAL PHOTOGRAPHIC MARKETING SOCIETY INC.* 1479-5611	1694, Marquette, Longueuil	13 07 77
SOGESEMOND INC. 1478-7246	Laval	16 06 77
SOGESLEF INC. 1478-7238	Laval	16 06 77
SORCO INC. 1479-3004	Lac-St-Augustin-Sud, Saint-Félix-du-Cap-Rouge	08 07 77
SOTRABEC INC. 1506-2359	845, rue Lippman, Laval	22 08 77
SPORTS E. LE MAY & FILS LTEE 1506-1356	Ville-Marie	15 08 77
SPORTS JEAN-ROCH CHAREST INC. 1479-5462	Acton Vale	18 07 77

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution
STATION DANIEL BAKER INC. 1506-1625	115 ouest, St-Cyrille, Québec	17 08 77
STATION SERVICE DESCHATELETS TEXACO INC. 1479-5546	6850, Joseph-Renaud, Anjou	18 07 77
TABAGIE LE COIN DE LA PIPE INC. 1506-1419	Anjou	15 08 77
TRANSPORT RENEBEC INC. 1479-9563	Sainte-Angèle	01 08 77
TRANSPORT THOM LTEE 1479-1412	592 est, boulevard St-René, Gatineau	30 06 77
TRANSPORT WILFRID ROCHON INC. 1506-2334	Saint-Vincent-de-Paul, Laval	19 08 77
TRANSPORTEURS EN VRAC DE LA REGION 02 INC. 1505-1583	Jonquière	16 08 77
TUILES CERAMIQUES ROBERT VILLEMAIRE INC. 1478-8558	688, rue Roberge, Rock Forest	20 06 77
WHITMORE & FILS INC. 1476-2165	3679, rue Ontario, Montréal	04 04 77

69595-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution
ASHRAM YOGA KRIPALU SHANTI INC. 1474-9402	4824, rue Côte-des-Neiges, Montréal	07 03 77
L'ASSOCIATION DES CITOYENS DE ST-AMABLE 1505-9421	Saint-Amable	05 08 77
L'ASSOCIATION DES INSUFFISANTS RESPIRATOIRES (A.I.R.) INC. 1477-8997	Montréal	20 05 77
L'ASSOCIATION DES SUPERIEURS MAJEURS DU DIOCESE DE MONTREAL 1505-9462	1800 ouest, boulevard Dorchester, suite 113, Montréal	08 08 77
L'ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DU C.E.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU 1479-3566	C.E.G.E.P. F.-X. Garneau, 1160, boulevard de l'Entente, Québec	11 07 77

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution
CLUB CYCLISTE ROUYN-NORANDA INC. 1478-1306	12, avenue du Palais, Noranda	27 05 77
CLUB DE BALLE RAPIDE D'ALMA 1478-6727	Alma	22 08 77
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-PIERRE-BAPTISTE 1474-4718	Saint-Pierre-Baptiste	09 05 77
CLUB DE L'AGE D'OR STE-BEATRIX INC. 1506-0361	901, rue de l'Eglise, Sainte-Béatrix	11 08 77
CLUB DE MOTO DE LEBEL-SUR-QUEVILLON 1479-6403	Lebel-sur-Quevillon	20 07 77
CLUB RADIO DES RAPIDES INC. 1478-3393	1460 ouest, St-Jean-Baptiste, Sainte-Martine	19 08 77
CLUB RICHELIEU TEMISCAMING 1477-4277	Témiscaming	09 05 77
LA COMMUNAUTE MONDIALE ISLAMIQUE DANS L'OUEST *THE WORLD COMMUNITY OF ISLAM IN THE WEST* 1474-0914	7153, rue Côte-des-Neiges, Montréal	10 02 77
COMPTOIR DES TRAVAILLEURS DE SHERBROOKE INC. 1477-6603	Sherbrooke	30 06 77
LA CORPORATION DU MAIL PLAZA ST-HUBERT 1478-6909	Montréal	15 06 77
FONDATION CARROL BOURQUE 1479-1578	1225, rue de Bruxelles, Montréal	07 07 77
GARDERIE DAVID INC. 1474-1128	190, Rivermere, Saint-Lambert	24 08 77
MOUVEMENT ACTION-CHOMAGE DE CHARLEVOIX INC. 1506-3480	La Malbaie	23 08 77
LA SOCIETE HISTORIQUE LOUIS JOSEPH PAPINEAU INC. 1479-4622	Montébello	13 07 77
UNITE DOMREMY MATANE INC. 1479-2436	233, St-Pierre, Matane	04 07 77

69595-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
A.H. BERGERON INC. 1100-3837	21 05 65	10 08 77	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
BRASSERIE CHATEAUDUN INC. 1245-6265	17 07 70	18 08 77	Augmentant le capital.
CHAUSSURES MODE J.S. INC. 1355-4696	02 04 74	25 08 77	Changeant le nom-ancien nom: CHAUSSURES J.S. INC.
CLUB X.M. COPAIN DU LAC INC. 1364-5965	11 07 75	28 04 77	Augmentant la valeur des biens immobiliers.
LES DIESELS HARPER LTEE ..... *HARPER DIESEL LTD.* 1477-2651	05 05 77	02 09 77	Changeant le nom-ancien nom: LES ENTREPRISES PROPICO LTEE - *PROPICO ENTERPRISES LTD.*
ELECTRO-MECANIK INC. 1275-0980	09 05 62	09 06 77	Modifiant le capital.
GESTION LAURENT LAVOIE LTEE 1271-7195	11 11 69	19 08 77	Modifiant le capital.
IMMEUBLES MAURICE POLLACK INC. .... *MAURICE POLLACK REALTY INC.* 1274-8315	04 02 29	17 08 77	Changeant le nom-ancien nom: MAURICE POLLACK REALTY COMPANY LIMITED
MINGIE-NORRIS LTD. 1275-9130	15 09 59	30 08 77	Réduisant le capital.
LES PLACEMENTS DES CHATAIGNERS LTEE 1245-5473	02 08 63	14 02 77	Modifiant le capital.
SOCIETE D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DES BASQUES INC. 1356-6393	15 05 74	05 07 77	1) Augmentant le capital; 2) modifiant les privilèges et restrictions.
PIERRE TARDIF INC. 1156-2964	26 03 55	30 08 77	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

69595-o

Renseignements sur les compagnies

Lettres patentes annulées

Le Ministre des Consommateurs, Coopératives, et Institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 4, 5*a* et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication de ce deuxième avis dans la *Gazette officielle*.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
A P S ALUMINIUM PHOTOGRAPHIC SERVICES INC. 1227-9766	Montréal	14 11 69
ACSA DISTRIBUTIONS LTD 1221-3245	Montréal	02 08 71
ADMINISTRATION A.G. LTEE 1369-5143	Montréal	30 08 74
AERO MFG. INC. 1229-6901	Saint-Georges-Est	22 11 68
J. ALEPIN FRERES LIMITEE 1114-4847	Montréal	30 06 30
ALFA-OMEGA DISTRIBUTING CO. LTD. 1216-7441	Montréal	26 10 71
ALLIED EXTRUSIONS LIMITED 1231-3938	Saint-Hyacinthe	05 02 59
ALPHA ART INC. 1110-5566	Montréal	22 05 69
AMERICAN GYMS INTERNATIONAL LTD. 1113-6629	Verdun	11 01 63
AMERICAN SHIPBUILLERS CO. LTD. 1198-4648	Montréal	11 08 70
AMERIMPORT LTEE 1219-9873	Montréal	16 06 71
AMEUBLEMENT B.P. INC. *B.P. FURNITURE INC.* 1348-2591	Montréal	18 09 72
AMEUBLEMENT FUOCO INC. *FUOCO FURNITURE INC.* 1194-4121	Montréal	15 07 66
AMEUBLEMENT H.B. INC. 1315-1931	Saint-Lambert	20 06 60
AMHERST VETEMENTS POUR HOMMES INC. 1314-7806	Montréal	05 05 69
AMUSEMENTS METROPOLE LTEE *METROPOLIS AMUSEMENTS LTD.* 1232-3820	Montréal	09 10 70
APEX TELEVISION (BROSSARD) LTD. 1233-1823	Montréal	26 08 70

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
LES APPAREILLAGES ELECTRIQUES M.A.S. LTEE *M.A.S. ELECTRICAL APPARATUS LTD.* 1136-7125	Saint-Léonard	05 12 67
LES APPAREILS KIRBY INC. *KIRBY APPLIANCES INC.* 1336-8485	Laval	04 12 72
APPARTEMENTS LINDSAY LTEE 1293-3419	Shefferville	06 10 58
AQUA TRAITEMENT LTEE 1307-4356	Québec	25 06 65
ARAX RUG (QUEBEC) LTD 1141-4778	Montréal	13 11 68
ARLECCHINO IMPORTS INC. 1108-5602	Montréal	26 09 67
ASPELL'S RANCH & LODGE INC. 1234-4701	Saint-Adolphe-d'Howard	05 04 68
ASSOCIATION DES HOTELIERS DU COMTE DE NICOLET 1580-0303	Nicolet	11 03 22
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLAZA LAVAL INC. 1322-8713	Sainte-Foy	07 05 71
ASSOCIATION LE ROUAGE INC. 1222-8250	Montréal	07 03 72
ATELIER BUREAU LIMITEE 1193-8693	Rouyn	08 03 51
ATELIER D'ETALAGE D.C.R. LTEE *D.C.R. DISPLAY WORKS LTD.* 1340-5576	Montréal-Nord	07 09 73
LES ATELIERS FRASER, LTEE 1165-3730	Alma	21 11 66
AU PIED DE COCHON INC. 1247-5661	Montréal	01 04 57
AU SPORTIF INCORPOREE 1328-4120	Sherbrooke	06 11 63
L'AUBERGE DU BOULEVARD LTEE 1311-6728	Laterrière	26 01 54
B. & W. LIGHTING LTD. 1318-7299	Montréal	03 11 66
B.F. PLASTICS LTD 1217-7333	Montréal	09 12 71
B & G. AUTOMOBILE LTEE 1290-7432	Montréal	23 01 59
BABINS LIMITED 1235-6317	Murdochville	30 11 59

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
BALTHAZAR AUTOMOBILES INC. 1321-9308	Pointe-aux-Trembles	05 07 62
BANTAMAC OF CANADA LTD 1235-9865	Montréal	12 12 52
BEAUCHAMP CONSTRUCTION INC. 1217-8547	Sainte-Adèle	21 12 71
BELAIR & DUMONT INC. 1322-0348	Montréal	17 10 60
ROGER BERNIER INC. 1311-5530	Rawdon	18 11 55
BERTHELETTE & DECARIE INC. 1238-3840	Montréal	09 09 68
GEORGE BESSON INC. 1209-0171	Montréal	31 05 71
BEST AUTO SERVICE, INC. 1193-9261	Donnacona	05 02 46
BIFOR METAL LTEE 1238-8070	Matane	16 09 69
BIJOUTERIE AUDET INC. 1199-1320	Québec	12 02 71
BIJOUTERIE VICTOREX INC. 1213-0282	Montréal	10 08 71
ROBERT BISHARA TEXTILES INC. 1238-9672	Montréal	04 11 66
ROGER BLANCHET INC. 1290-7689	Lauzon	01 10 58
BOHEMIER NEON INC. 1239-6065	Saint-Antoine-des-Laurentides	16 04 63
BOILARD EQUIPEMENT INC. 1193-5590	Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine	07 12 67
BOISVERT ET FRERE COMPAGNIE LIMITEE 1299-6971	Sorel	24 03 54
BOUCHER & LUSSIER LTEE 1193-4981	Fugèreville	08 05 59
BOUCHERIE DE L'ELYSEE INC. 1240-1733	Montréal	23 09 69
BOUCHERIE LA RONDE INC. 1140-6295	Montréal	10 09 69
BOUCHERIE TONY-BENITO LTEE *TONY-BENITO MEAT MARKET LTD.* 1101-8595	Montréal	01 12 66
BOUT DE CHOU INC. 1303-9003	Montréal	23 03 59

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
L.P. BOUTIN INC. 1311-6835	Québec	30 12 60
LA BOUTIQUE ART ET FLEURS INC. 1214-4465	Saint-Antoine-de-Tilly	21 10 71
BOUTIQUE BIZARRE INC. 1239-0118	Côte-Saint-Luc	20 12 68
BOUTIQUE DES SPORTS LOUISEVILLE INC. 1352-5464	Louiseville	07 12 73
BOUTIQUE DIS-CA INC. 1211-3841	Tracy	30 07 71
BOUTIQUE « ELLE » INC. 1163-4532	Chicoutimi	24 09 69
LA BOUTIQUE ENFANTINE (SHERBROOKE) INC. 1160-5946	Sherbrooke	26 10 65
BOUTIQUE EROTICA LTEE 1202-2851	Montréal	21 10 70
BOUTIQUE GILLES PAQUETTE INC. 1208-2087	Beloeil	24 03 71
LA BOUTIQUE HONG KONG LTEE 1194-3644	Montréal	08 09 67
BOUTIQUE MOIGUIL LTEE 1337-5464	Laval	25 08 72
BOUTIQUE REVOLUTION INC. 1282-2235	Montréal	05 11 68
BOWLER-AIDE INC. 1230-3350	Montréal	01 06 62
LE BRAISIER LTEE 1166-4877	Québec	11 10 66
B. BRASSARD MEUBLES LIMITEE 1236-6746	Arvida	13 01 54
BRISEBOIS & FILS INC. 1347-4192	Blainville	08 08 72
BROTHERS HOLDINGS INC. 1328-9830	Montréal	24 07 58
BUFFET LEMIEUX INC. 1325-3893	Montréal	09 05 58
C.A.M. MANUFACTURING CORP. 1157-6246	Les Saules	21 08 69
C.D.G. CONSTRUCTION, LIMITEE 1567-4856	Québec	29 06 44
C.D.L. ELECTRIQUE INC. 1300-0674	Saint-Hubert	17 03 61

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
CANADIAN CONTRACTORS INC. 1308-4926	Montréal	30 09 53
CANADIAN HEADER TOOLS INC. 1265-2863	Saint-Léonard	11 12 69
CANADIAN RAW FURS GUARANTEE CO. LTD. 1261-4871	Montréal	15 04 69
CARTER & GIRARD LIMITED 1193-8909	Gaspé	11 03 54
CENTRE CULTUREL DU VILLAGE SAINT-LOUIS INC. 1331-4000	Montréal	15 06 73
CENTRE DE COUTURE DE LAVAL INC. 1249-9273	Laval	24 01 67
CENTRE DE L'AMI DU PIANO INC. 1210-7868	Montréal-Nord	02 02 71
CENTRE DE SKI PINNACLE LTEE *PINNACLE SKI CENTRE LTD.* 1280-0074	Frelihsburg	03 11 64
CENTRE DE TEXTILES INC. 1324-5923	Montréal	20 12 54
CENTRONIC INC. 1177-7331	Trois-Rivières	15 12 64
G. CHAGNON INC. 1291-1772	Montréal	27 06 52
LE CHAPITRE DES CHEVALIERS DE COLOMB DE MONTREAL INC. *THE MONTREAL KNIGHTS OF COLUMBUS CHAPTER INC.* 1245-1860	Montréal	18 05 67
GUY CHARPENTIER & FRERE LIMITEE 1291-2895	Montréal	22 05 62
CHATHAM ART METAL WORKS LTD 1117-7839	Montréal	12 03 58
CHEZ MARCEL INC. 1317-2861	Montréal	09 02 54
LA CIE BERUBE FOURRURES, LTEE 1328-7701	Québec	03 02 53
CIE DE PRODUITS RODICO LTEE *RODICO PRODUCTS CO. LTD.* 1204-0820	Montréal	09 11 70
CINE-CLUB AMATEUR V.M. INC. 1231-8580	Jacques-Cartier	29 05 69
CLUB DE GOLF DE ST-JEROME LIMITEE 1547-8670	Saint-Jérôme	29 10 25
CLUB DE GOLF ST-DONAT GOLF CLUB INC. 1323-0057	Saint-Donat	05 08 55

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
CLUB DE PLANEURS « SKY SAILORS » *SKY SAILORS SOARING CLUB* 1469-3972	Sainte-Anne-des-Plaines	24 05 62
CLUB DE TENNIS LA BOHEME INC. 1239-6024	Montréal	15 04 66
CLUB DES EMPLOYES MUNICIPAUX DE LA CITE DE JONQUIERE 1164-4564	Jonquière	24 04 68
CLUB ELLE INC. *ELLE CLUB INC.* 1328-0482	Montréal	19 10 67
CLUB NAUTIQUE DE ST-SULPICE INC. *ST-SULPICE NAUTICAL CLUB INC.* 1320-9085	Repentigny	30 07 64
CODERE LIMITEE 1469-4483	Sherbrooke	27 04 27
COLLIN & FRERE INC. 1325-4057	Boucherville	14 12 65
COMFORT HOSIERY CO. LTD. 1248-0489	Longueuil	11 10 61
COMPAGNIE CENTRALE DE PLACEMENTS LTEE 1329-5944	Montréal	16 05 57
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION PIAT LTEE *PIAT CONSTRUCTION COMPANY LTD.* 1306-5602	Saint-Jérôme	20 01 61
LA COMPAGNIE DE GESTION ST-MAURICE INC. 1329-6439	Trois-Rivières	13 11 63
COMPAGNIE DE LA BASOCHE LTEE 1295-1638	Québec	20 07 62
LA COMPAGNIE D'EQUIPEMENT CHIRURGICAL DE MONTREAL LTEE *MONTREAL SURGICAL EQUIPMENT CO. LTD.* 1341-8769	Montréal	05 10 73
COMPAGNIE DES FRUITS ET LEGUMES DU QUEBEC INC. *QUEBEC FRUITS AND VEGETABLES INC.* 1316-5675	Granby	01 10 65
LA COMPAGNIE FIBRE DE VERRE ET PLASTIQUE ST-APOLLINAIRE LTEE *ST-APOLLINAIRE TECHNICAL FIBREGLASS AND PLASTIC CO. LTD.* 1347-6627	Saint-Apollinaire	11 07 72
COMPAGNIE J.P.T. LTEE 1269-3032	Montréal	18 06 69
LA COMPAGNIE PRESTOFAB (QUEBEC) LTEE 1335-6100	Saint-Romuald	27 06 73
LA COMPAGNIE REGAL LIMITEE *REGAL COMPANY LIMITED* 1306-6733	Montréal	18 11 60

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
COMPTOIR BONTURI LAURENTIEN INC. 1349-2608	Québec	08 09 72
COMPTOIR BONTURI QUEBEC INC. 1349-2566	Québec	08 09 72
CONCEP-TEC INC. 1121-2594	Montréal	21 08 68
CONFISERIE MONTREAL INC. 1194-3412	Montréal	18 03 68
CONTROLE L.F. (1970) LTEE *L.F. CONTROL (1970) LTD* 1193-4312	Granby	23 03 70
CORONET HEADWEAR INC. 1249-3631	Montréal	28 06 61
CORPORATE HOLDINGS LIMITED 1328-2405	Montréal	18 04 53
COURRIER M.H. INC. 1249-8085	Saint-Léonard	21 01 70
CYR ENTREPRENEUR ELECTRICIEN INC. 1250-7299	Lachute	08 07 68
DAN-BAR FINE FURS LTD. 1307-6344	Montréal	08 05 67
DALI MODES INC. 1104-1019	Montréal	31 01 66
RAYMOND DANIS & FRERES LTEE 1251-0236	Hull	15 10 70
GUY DAOUST MUFFLER INC. 1251-0921	Salaberry-de-Valleyfield	05 08 68
DARLINGTON KOSHER SELF-SERVICE MEAT MARKET LTD. 1319-4303	Montréal	19 07 68
DASCO LTEE - LTD. 1251-1556	Montréal	05 10 54
DEAUVILLE SPORTSWEAR CO. LTD. 1251-4923	Laval	30 06 70
DECORATION MONT-ROYAL LTEE *MONT-ROYAL DECORATION LTD.* 1308-6947	Montréal	28 05 62
DECORBORD INC. 1227-1482	Montréal	11 01 72
RENE DENIS INC. 1319-4923	Montréal	17 08 65
DEN-RAY INC. 1140-8077	Laval	12 06 68

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
DETROIT CONSTRUCTION & CIE LTEE *DETROIT CONSTRUCTION & CO. LTD.* 1142-6814	Montréal	28 02 66
DI'CO INC. 1213-1447	Montréal	01 02 67
LE DIGESTE TOURISTIQUE LOCAL INC. 1322-9372	Montréal	30 08 63
LUC DIONNE INCORPOREE 1253-1638	Sayabec	29 08 60
DISQUES CONCEPT QUEBEC INC. *CONCEPT RECORDS QUEBEC INC.* 1226-3406	Montréal	01 03 72
DISTRIBUTEURS ARTISTIQUES DU QUEBEC LTEE *QUEBEC ART DISTRIBUTORS LTD* 1347-6445	Montréal	25 07 72
LES DISTRIBUTIONS FRISKO INC. 1348-5081	Laval	01 09 72
LES DISTRIBUTIONS J.P. GARIEPY INC. 1225-7242	Vanier	06 04 72
DISTRIBUTIONS MERCANTILES DE MONTREAL INC. *MERCANTILE DISTRIBUTIONS OF MONTREAL INC.* 1253-4731	Montréal	29 12 71
DOLBEAU TRANSPORT LTEE 1328-1936	Dolbeau	12 02 59
DOMEX CONSTRUCTION INC. 1253-9896	Saint-Laurent	29 09 67
DOMUS' 67 INC. 1154-6090	Montréal	11 08 66
DRAGHOME INC. 1215-7616	Chambly	24 11 71
LUCIEN DUCHARME LIMITEE 1254-9127	Trois-Rivières	10 10 58
PIERRE DUFOUR INC. 1254-9721	Montréal	11 03 65
DU-MON VERDURE INC.	Montréal	26 03 65
DURABLE COATING APPLICATORS INC. 1233-3217	Montréal-Est	06 04 67
DUVERNAY READY MIX LTD. 1193-7760	Laval	30 12 67
DYNAMITE LIMITEE *DYNAMITE LIMITED* 1255-3640	Montréal	10 06 30
L'ECOLE DE PATINAGE DE FANTAISIE DE SAINT-JEROME INC. 1296-8590	Saint-Jérôme	06 07 64

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
ELBO CORPORATION 1113-1448	Montréal	19 07 60
ELDORADO SUPPLY CO. LTD. 1256-0793	Saint-Laurent	17 07 67
ELECTRICAL ENTERPRISES COMPANY LIMITED 1319-7348	Montréal	19 06 52
ELECTRO-GEN INC. 1262-3906	Giffard	26 04 68
ELECTROMED INC. 1135-1525	Dorval	17 01 68
ROBERT ELIAS INC. 1256-1676	Montréal	09 12 58
ELITE SCREEN PROCESS COMPANY LTD. 1256-2054	Montréal	18 10 71
ELLIOT & JACOB SALES LTD 1323-1212	Montréal	13 01 60
CHARLES ENGLISH LAMPCRAFT LTD. 1116-3763	Montréal	13 04 54
ENSEIGNES PATENAUDE INC. *PATENAUDE SIGNS INC.* 1193-8529	Brossard	28 02 62
ENTREPRISE J.B. INC. *J.B. ENTERPRISE INC.* 1329-1505	Châteauguay	19 12 63
LES ENTREPRISES A.J.A. ENTERPRISES INC. 1321-4515	Montréal	21 08 58
LES ENTREPRISES BARIL & FILS INC. 1237-4906	Princeville	23 08 67
LES ENTREPRISES CAP DIAMANT LTEE 1158-6906	Québec	03 03 59
LES ENTREPRISES CAVELIER INC. *CAVELIER ENTERPRISES INC.* 1193-5772	Matagami	31 07 63
LES ENTREPRISES DE VARENNES LTEE 1328-4393	Montréal	04 02 60
LES ENTREPRISES DICA INC. 1252-9673	Montréal	18 10 66
LES ENTREPRISES G.T.L. LTEE 1263-4234	Montréal	15 02 72
LES ENTREPRISES GEORGES TETREAULT INC. 1215-4597	Montréal	17 05 71
LES ENTREPRISES GUPO INC. 1264-6709	Ancienne-Lorette	20 03 70
LES ENTREPRISES JEROLON INC. *JEROLON ENTERPRISES INC.* 1268-3629	Montréal	21 11 68

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
ENTREPRISES L.B.J. INC. 1315-2095	Beloeil	03 10 62
LES ENTREPRISES LAFONTAINE INC. 1270-7352	Montréal	25 03 70
LES ENTREPRISES MODERNES LTEE *MODERN ENTERPRISES LTD.* 1305-0679	Cap-de-la-Madeleine	17 11 53
LES ENTREPRISES POLIQUIN INC. 1297-9621	Cap-de-la-Madeleine	11 02 69
LES ENTREPRISES R.J.P.M. INC. *R.J.P.M. ENTERPRISES INC.* 1208-2681	Laval	17 05 71
LES ENTREPRISES RAYMOND ARBOUR INC. 1233-5089	Joliette	22 07 71
LES ENTREPRISES RAYNO LIMITEE *RAYNO ENTERPRISES LIMITED* 1317-7019	Montréal	28 08 62
LES ENTREPRISES ROLAND INC. 1145-1242	Saint-Basile-Le-Grand	15 02 67
ENTREPRISES SERAIOCCO INC. 1155-5133	Québec	03 02 69
LES ENTREPRISES SHEFFORD INC. 1284-0500	Roxton Falls	23 01 61
LES ENTREPRISES TAC INC. 1352-3360	Montréal	07 12 73
LES ENTREPRISES TONY INC. *TONY ENTERPRISES INC.* 1220-5621	Montréal	20 02 70
LES ENTREPRISES VAU-DOR INC. 1218-1103	Vaudreuil	24 01 72
EQUIPE DE COURSES AUTO SPORT DE MONTREAL INC. *MONTREAL AUTO SPORT RACING TEAM INC.* 1249-8200	Montréal	30 12 68
ERECTIONS BOMAT LTEE 1307-8639	Alma	19 03 65
ESTAMPES & LIVRES MARIETTE INC. *MARIETTE PRINTS & BOOKS INC.* 1201-7653	Montréal	30 09 70
ETNA DISTRIBUTORS LTD. 1253-3717	Montréal	28 11 69
LUCIEN FAUCHER INC. 1194-2778	Montréal	06 07 56
FISCHER DESIGN LIMITED 1252-3205	Montréal	21 09 71
FLEURISTE PONT-VIAU INC. *PONT VIAU FLORIST INC.* 1260-0342	Laval	11 11 68

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
FONDERIE BINETTE INC. 1323-2871	Laurierville	29 12 55
LA FORGE POITRAS INC. 1260-5895	Saint-Paul	29 05 69
JOHN FOSTER CONSTRUCTION CO. INC. 1326-4445	Montréal	16 11 67
FRANCE-NOUVEAUTES INC. 1176-4636	Drummondville	07 10 65
FRANCHISES AD-VAL INC. 1229-2579	Montréal	07 06 68
FRONTENAC STEEL WORKS LTD. 1319-9330	Montréal	02 08 60
FUNERARIUM BELL & BEDARD INC. 1322-0256	Loretteville	04 02 66
G.B.M. CONSTRUCTION INC. *CONSTRUCTION G.B.M. INC.* 1316-6715	Montréal	24 05 72
MAURICE GAGNON NOUVEAUTES LIMITEE 1194-0434	Jonquière	14 04 65
GARAGE DE VOS INC. 1225-8356	Sherbrooke	28 06 72
GARAGE ST-JEAN LTEE 1323-3713	Québec	25 07 57
JACQUES GARNEAU TAPIS INC. 1158-1832	Sainte-Foy	12 07 68
LEOPOLD GAUTHIER LTEE 1312-9911	Chicoutimi	08 03 54
GENERAL BROADLOOM INDUSTRIES LTD. 1241-1096	Montréal	12 06 68
GENERAL COMPACTOR OF QUEBEC LTD 1206-1602	Québec	21 01 71
GENIAL CONSTRUCTION INC. 1193-6044	Trois-Rivières	29 04 63
GESTION APEQ INC. 1311-2230	Montréal-Nord	12 10 72
GESTIONAIDE INC 1328-2421	Blainville	05 01 72
GIASSON & FRERE INC. 1305-4838	Farnham	13 06 60
GINA PLEATING INC. 1263-0927	Montréal	14 10 69
G. GIORDANO INC 1114-6735	Montréal	31 01 69
CONRAD GIROUARD INC. 1170-2768	Arthabaska	11 04 56

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
GIROUARD ELECTRIC LTD. 1263-1685	Westmount	06 04 67
GLOBE PLASTICS LTD 1202-4063	Montréal	10 10 69
THE GLOBE TEXTILES LIMITED 1263-3780	Montréal	19 01 28
GLOBEX DESIGN INC. *DESIGN GLOBEX INC.* 1252-3213	Montréal	26 08 69
GLOBEXPORT INC. 1301-4097	Montréal	09 09 64
GOLDAR BELT CO. LTD. 1299-5619	Montréal	17 07 63
GRAFICA INC. 1263-8912	Montréal	17 07 64
GRANGER & LANDRY INC. 1194-3156	Montréal	28 02 57
GRAN-MAR LTEE 1194-1655	Québec	06 05 63
RICHARD L. GROSS CONSTRUCTION LTD 1145-4832	Châteauguay	24 11 67
DICK HAGAN GARAGE LTD 1300-7240	Montréal	16 05 57
HAMELIN, LOUAGE D'AUTOS LTEE *HAMELIN AUTO-LEASING LTD* 1252-8485	Montréal	27 07 64
HARDY & RINFRET LTEE 1230-6932	Montréal	15 06 51
HEROUX & CABANA INC. 1333-9155	Beloeil	30 01 73
HOBBY & JOUETS M.J.C. LTEE *M.J.C. HOBBY & TOYS LTD.* 1210-8460	Montréal	07 04 71
HORLOGE ET LAMPE MODERNE P.L. LTEE 1266-2201	Drummondville	29 02 72
HOTEL DU LAC ST-CHARLES INC. 1245-3403	Montréal	21 02 69
HOTEL GASPE INC. 1262-0704	Asbestos	18 11 69
HOUSE OF WOOL LTD 1287-9540	Montréal-Ouest	25 06 64
HYDROTHERMAL INC. 1258-8232	Montréal	22 05 63
IBERVILLE CABINETS LTD 1308-0072	Montréal	23 04 58

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
IMAVOX INC. 1266-9727	Laval	22 06 70
IMMEUBLES GIGUERE REALTIES INC. 1301-3917	Pont-Viau	20 09 56
IMPACT TRAINING SYSTEMS INC. 1215-7160	Montréal	07 04 71
IMPORTATION & EXPORTATION ANKARA INC. *ANKARA IMPORTATION & EXPORTATION INC.* 1212-0564	Anjou	27 04 71
LES IMPORTATIONS CHINE-MONTREAL INC. 1246-1943	Montréal	18 05 66
IMPORTATIONS EUROPEENNES DASSY INC. 1349-7052	Montréal	09 11 72
LES IMPORTATIONS TEXITAL LTEE *TEXITAL IMPORTS LTD.* 1368-1127	Place Bonaventure	06 05 74
IMPRIMERIE BONAVENTURE INC. *BONAVENTURE PRINTING INC.* 1239-8319	Montréal	22 10 65
IMPRIMERIE DE L'ESTRIE LTEE 1194-1119	Granby	21 09 65
IMPRIMERIE NORANTIC LTEE *NORANTIC PRINTING LTD.* 1298-2039	Saint-Hubert	14 09 67
IMPRIMEUR GUTENBERG INC. *GUTENBERG PRINTER INC.* 1346-0688	Montréal-Nord	16 11 73
INDUSTRIAL CORD & TWINE LTD. 1115-6114	Montréal	13 10 66
LES INDUSTRIES DUS-CAN INC. 1333-0360	Québec	12 09 72
INDUSTRIES LEROI LTEE *LEROI INDUSTRIES LTD.* 1213-6917	Longueuil	15 04 71
INDUSTRIES PURSYN LTEE *PURSYN INDUSTRIES LTD.* 1333-2036	Montréal	13 11 72
INDUSTRIES 3-D INC. *3-D INDUSTRIES INC.* 1319-7124	Québec	24 03 65
INSTITUT BELLADONE INC. *BELLADONA INSTITUTE INC.* 1237-6729	Montréal	30 01 70
INSTITUT GHEDIN INC. *GHEDIN INSTITUTE INC.* 1316-6574	Montréal	09 07 65

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
INTERIEUR COMMERCIAL LTEE 1301-6407	Montréal	12 03 62
ISABEL AUTO SERVICE INC. 1223-0421	Longueuil	11 02 72
JET TILE CO. LTD 1195-0003	Lasalle	10 06 69
JOAILLIER B. & B. LTEE *B. & B. JEWELLER LTD.* 1321-9878	Montréal	21 05 68
JOBBERS SUPPLY COMPANY LIMITED 1268-7950	Montréal	21 02 45
ROGER JODOIN INC. 1320-3948	Montréal	09 12 53
JOE'S DUTFITTERS INC. 1103-7348	Montréal	17 06 60
JOHNSTONE AND SONS LTD 1293-0525	Montréal	15 07 57
DAN JOLY AUTO INC. 1191-3704	Lasalle	15 12 69
KARR'S INC. 1269-6019	Anjou	01 10 69
KIOSQUES K.D. LTEE *K.D. KIOSKS LTD.* 1253-7056	Hudson Heights	21 05 70
KOLOTELY CORPORATION INC. 1320-4508	Montréal	20 12 71
KORBA PIZZERIA INC. 1270-1694	Montréal	07 12 70
L.P.L. CONSTRUCTION INC. 1306-1015	Sainte-Geneviève-de-Pierrefonds	18 02 60
C.D. LABBE INC. 1315-6708	Saint-Rémi-de-Tingwick	30 01 59
LABORATOIRE ELECTRONIQUE A.D.M. INC. 1355-9364	Rimouski	22 04 74
LABORATOIRE MEDICAL QUEBEC INC. 1269-5136	Québec	08 10 59
LES LABORATOIRES RENOIR LTEE 1418-1945	Montréal	28 07 70
ANDRE LABRECQUE INC. 1294-8386	Montréal	23 12 59
LAC SAINT-JEAN MINI-PUTT INC. 1213-6115	Québec	19 08 71
LAINERIE BROSSARDVILLE INC. *BROSSARDVILLE WOOLEN INC.* 1193-7695	Brossard	30 08 68

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
J.P. LANGLAIS LIMITEE 1320-3849	Montréal	24 11 61
J. LANGLOIS LTEE 1297-4986	Saint-Basile-Le-Grand	22 02 62
JACQUES LARIN ENTREPRISES INC. 1267-8363	Saint-Léonard	27 01 69
JOS. LATULIPPE LTEE LTD. 1268-6390	Montréal	12 12 51
LAURIER DEVELOPMENT CO. LTD. 1320-5182	Montréal	14 01 60
J.P. LAUZON & CIE INC. 1293-0343	Montréal	06 08 58
LAVIGNE CONSTRUCTION LTEE 1309-8553	Sainte-Geneviève-de-Pierrefonds	07 09 56
ROBERT LAVIGNE INC. 1355-3763	Montréal	12 03 74
LEBRUN AUTOMOBILES INC. 1326-9345	Trois-Rivières	02 07 59
RENE LEFEBVRE CONSTRUCTION (ST-LUC) INC. 1219-5970	Saint-Luc	09 11 71
LEIBO SALES CO. LTD. 1272-0439	Montréal	28 03 62
ROLLAND LEMIRE LTEE 1293-2513	Nicolet	08 01 64
LEON'S AUTOMOBILE LTD. 1293-2679	Montréal	13 10 67
LEROUX AUTOMOBILE INC. 1328-0300	Montréal	19 10 57
LESLIE PRODUCTS INC. 1320-5679	Montréal	24 11 64
LIONEL LETOURNEAU LTEE 1301-9468	Longueuil	30 01 60
L. H. & B. LEVI BROS. (1959) LTD. 1238-6736	Montréal	09 12 69
LEWIS HOLDINGS INCORPORATED 1293-3016	Montréal	20 08 59
LEX INTERNATIONAL INC. 1212-5894	Montréal	28 05 71
LIBRAIRIE LOR-SYL INC. 1216-8241	Laval	12 11 71
LIFCO RECORD PLAYERS AND RADIOS MFG. INC. 1116-7301	Montréal	07 04 55

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
LINGERIE DE L'ELEGANTE CANADIENNE INC. 1195-3908	Place Bonaventure	04 12 69
LINGERIE ZODIAQUE INC. 1326-9998	Montréal	17 11 69
LIN-TEX INC. 0000-0000	Laval	02 08 68
LION UNIFORMS LTD. 1317-1566	Montréal	12 09 61
LORJAN INC. 1272-5362	Pierrefonds	25 09 70
LOUISE SHOE CO. LTD. 1317-2093	Contrecoeur	23 02 59
LOUTHO INDUSTRIES INC. 1272-7244	Laval	02 05 69
LUNA AUTO REPAIRS LTD 1125-4935	Mont-Royal	02 01 70
A. LUSTIG INC. 1321-6767	Granby	03 11 66
M. ECONOMIE INC. *MR. ECONOMY INC.* 1255-5637	Montréal	27 05 68
M.S. CONSTRUCTION CO. LTD 1329-0804	Montréal	27 01 60
MAISON HORTENSIA INC. 1217-7598	Montréal	25 10 71
MAISON NAPOLEON INC. 1103-9526	Montréal	18 02 58
MAISONNETTE HUBERT INC. 1266-4397	Laval	16 07 69
MANOIR DE PLAISANCE INC. 1313-7088	Saint-Hyppolyte	22 09 66
J.P. MARCOTTE & CIE LTEE 1305-8060	Saint-Michel	13 08 57
HENRI MARIEN INC. 1265-5379	Shawinigan	09 02 62
GEO. MARTIN INVESTMENTS CORP. LTD. 1316-6350	Montréal	10 01 56
MASSON MOTORS LTD. 1191-1799	Montréal	30 12 59
MATOM INC. 1274-7754	Montréal	02 03 62
JEAN-PAUL MATTEAU LIMITEE 1288-9309	Pointe-aux-Trembles	03 06 65

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
MELODY HOSIERY LIMITED 1288-5687	Montréal	30 09 63
MERCURY FUR INC. 1115-9225	Montréal	28 05 53
LES MESSAGERIES DE L'EST INC. 1257-8274	Québec	27 10 71
METRO SPIRALTUBE INC. 1275-5013	Montréal	16 12 70
METROPOLE REPARATIONS INC. 1310-5432	Montréal	23 05 72
LE MEUBLE DE DISTINCTION INC. 1322-9612	Montréal	24 04 59
LES MEUBLES CITRON INC. *LEMON FURNITURE INC.* 1308-3530	Montréal	05 07 68
LA MEUNERIE MOBILE DE LAWRENCEVILLE INCORPOREE 1271-7559	Lawrenceville	31 01 64
J.A. MICHAUD MEUBLES LTEE 1194-2331	Québec	18 02 65
MILTON KANTER LTD. 1323-7177	Montréal	20 03 59
MINI-INFORMATIONS MONTREAL INC. 1326-7422	Montréal	23 05 72
MIRANA IMPORT CO. LTD. 1320-3062	Montréal	19 05 60
MISS ROXBORO ORANGE JULEP INC. 1193-7380	Roxboro	03 09 68
MOBILIER DION, INC. 1319-5722	Dolbeau	15 08 63
MODERN SUBURBAN INC. 1285-3396	Montréal	06 10 66
MONTCALM MUSIC INC. 1276-4395	Beaconsfield	21 10 70
MONTREAL HEATING SUPPLIES LIMITED 1306-8911	Montréal	30 04 63
MONTREAL TRUCK LEASING INC. 1286-7479	Pointe-aux-Trembles	15 09 69
MOTEL COLIBRI INC. 1469-4285	Montréal	24 01 61
MO-TEP MODES INC. 1115-7922	Saint-Laurent	18 04 69
LES MOULES ET OUTILS DELTA INC. *DELTA MOULDS AND DIES INC.* 1334-7323	Laval-des-Rapides	22 01 73

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
LES MOULURES LAVAL INC. *LAVAL MOULDING INC.* 1271-6304	Laval	13 12 66
MR. JAQUE INC. 1313-2808	Québec	05 02 63
H. MUNROE NEIL LTD. 1265-9546	Granby	09 04 52
MUR-AL FASHIONS LTD. 1115-7120	Montréal	26 09 68
NADEAU'S HUNTING AND FISHING CAMPS, INC. 1202-2695	Québec	12 05 70
NAUTICA INC. 1227-5608	Montréal	29 11 71
NEBER CONSTRUCTION INC. 1277-4204	Montréal	04 10 67
NERON AUTO LTEE 1298-1759	Isle Maligne	07 10 58
NETTOYEURS GIGI INC. *GIGI CLEANERS INC.* 1136-6671	Montréal	07 02 69
NETTOYEURS IRIS INC. *IRIS CLEANERS INC.* 1267-5740	Montréal	23 02 70
NEW ORNAMENTAL METAL WORKS INC. 1205-4524	Montréal	09 02 70
NEW YORK STRUCTURAL STEEL CORP. 1327-6019	Montréal	15 10 59
NORTHERN ALARM SYSTEMS LTD 1303-2164	Montréal	12 05 72
NOUVEAU TISSU INC. 1306-9398	Montréal	08 03 63
NU-TECH CORPORATION 1335-7371	Montréal	25 11 69
L'OASIS BAR B-Q LTEE *THE OASIS BAR B-Q LTD.* 1120-3080	Montréal	12 03 68
L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEU DE SAINT-THOMAS D'AQUIN ENREGISTREE 1469-9565	Saint-Thomas d'Aquin	17 04 59
L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE ST-LEON (VAL RACINE) 1469-3899	Saint-Léon-de-Val-Racine	12 09 62
L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DES TROIS-PISTOLES 1301-7017	Trois-Pistoles	04 01 60

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
ONTARIO BUILDING MATERIALS (MONTREAL) LIMITED 1142-7655	Chomedey	15 05 62
LESLIE M. OSMOND & ASSOCIATES INC. 1218-1202	Montréal	27 03 69
P.R.B. INC. 1240-6245	Montréal	04 01 71
JEAN PARE ET ASSOCIES 1326-7869	Saint-Michel	03 09 65
LA PARFUMERIE MARIE-ANTOINETTE INC. 1311-2131	Montréal	29 09 65
PATIO-BLOC LEMAIRE INC. 1320-5463	Drummondville-Sud	06 09 68
LEONARD PATRY LTEE 1313-5249	Hull	03 06 68
PATTERSON SUPERMARKET LTD. 1279-1968	Gaspé	18 02 57
PAVAGE ANJOU INC. 1232-8266	Anjou	22 08 67
BRANDON PELLETIER INC. 1290-1146	Montréal	08 04 54
PERMANENT PLASTIC PRODUCTS INC. 1203-5978	Saint-Laurent	11 05 70
LEO PERRAULT & FILS LTEE 1338-6883	Mont-Royal	09 06 72
PET DISTRIBUTORS LTD. 1304-8749	Montréal	27 11 61
PETITCLERC BAR-B-Q INC. 1236-6266	Montréal	18 04 69
LES PETROLES DUMAIS INC. 1255-0414	Hauterive	13 09 65
PHASE ONE KNITWEAR INC. 1225-3605	Montréal	05 05 72
PHOTOGRAPHIE KORAEN INC. *KORAEN PHOTOGRAPHY INC.* 1270-1660	Montréal	25 02 66
JAN PICK TRICOT COMPANY LTD 1268-0005	Montréal	03 09 65
PIECES D'AUTO ST-ROBERT INC. 1331-7821	Saint-Robert	24 04 63
PIETTE ELECTRIQUE INC. *PIETTE ELECTRIC INC.* 1324-2854	Saint-Léonard	01 02 66
PLACE DE L'ETOILE (1966) LTEE 1194-2851	Montréal	17 06 66

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
LES PLACEMENTS BONAIDE LIMITEE 1303-8575	Hull	27 03 61
LES PLACEMENTS J.P.G. LTEE 1131-7914	Joliette	22 05 53
LES PLACEMENTS PAPINEAU INC. *PAPINEAU INVESTMENTS INC.* 1298-2716	Montréal	04 08 67
LES PLANCHERS ST-PASCAL INC. 1332-7580	Vanier	09 02 73
PLENAR INC. 1417-3330	Montréal	08 11 71
PLOMBERIE DE L'EST INC. 1257-8191	Montréal	24 08 61
PLURI-SERVICES INC. 1348-1833	Matagami	01 08 72
PNEU TOYO (EST) INC. *TOYO TIRE (EAST) INC.* 1208-8811	Montréal	28 01 71
POLYGER INC. 1205-3203	Rivière-du-Loup	03 05 71
J.A. PRESSEAU & FILS LTEE 1230-7542	Montréal	25 06 63
PRESSE-AUTO A. & R. INC. *A. & R. AUTO-PRESS INC.* 1211-7123	Montréal	15 03 71
LES PRODUCTIONS ALPHAMEGA LTEE *ALPHAMEGA PRODUCTIONS LTD.* 1225-8067	Montréal	02 06 72
PRODUITS ALIMENTAIRES BELHUMEUR LTEE 1151-0427	La Providence	13 06 67
LES PRODUITS CHIMIQUES KADEL, LIMITEE *KADEL CHEMICALS LIMITED* 1193-6366	Montréal-Ouest	22 03 67
LES PROMOTIONS J.Y.L. INC. 1320-3880	Québec	15 06 72
PROVINCIAL DECORS INC. 1333-2788	Lac-Etchemin	12 10 72
PUBLICITE ET IMPRESSION PROFESSIONNELLES INC. *PROFESSIONAL ADVERTISING AND PRINTING INC.* 1267-1814	Québec	25 07 69
THE QUEBEC BREEDING FARM INC. 1193-8388	Saint-Eustache	21 08 62
QUEBEC COPTER AIRCRAFT INC. 1193-4791	Drummondville	05 04 65

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
QUEBEC OPTICAL LIMITED 1113-0770	Montréal	14 03 56
QUEEN FASTENER CORP. 1114-6545	Montréal	27 05 66
R.T. ENTREPRISE INC. 1283-1061	Montréal	03 07 69
RAY ELECTRIC LTD. 1118-2987	Montréal	11 08 66
RAY-ELECTRO-WAY INC. 1281-7201	Montréal	02 12 66
RAYMOND EXCAVATION LTEE 1316-3944	Montréal	18 01 57
REMI FASHIONS INC. 1136-2795	Montréal	21 07 69
RENAISSANCE MUSIC CORPORATION INC. 1216-8522	Montréal	25 10 71
RESTAURANT BLAINVILLE INC. 1295-3659	Sainte-Thérèse	11 10 61
RESTAURANT LA CAVERNE INC. 1163-3773	Chicoutimi	22 02 65
RESTAURANT LA CHINE INC. 1246-1950	Lachine	28 01 72
RESTAURANT LAVAL INC. 1120-2314	Montréal	05 10 67
RESTAURANT LE BOUQUET INC. 1240-3184	Montréal	03 08 66
RESTAURANT LE SHILLELAGH LTEE *LE SHILLELAGH RESTAURANT LTD.* 1284-1466	Montréal	26 03 68
RESTAURANT MO-LA INC. 1276-7331	Rosemère	09 06 70
RESTAURANT NIRVANA INC. 1217-8612	Trois-Rivières	28 10 71
RESTAURANTS S.S.L. INC. 1207-0561	Montréal	06 05 71
RICH AUTO INC. 1282-2805	Saint-Jean	22 11 68
ROCKE-WILLIAM CIE LTEE *ROCKE-WILLIAM CO. LTD.* 1110-5681	Montréal	27 06 69
RONSARD CONSTRUCTION INC. 1329-1034	Sainte-Thérèse-Ouest	18 01 65
ROSS-BIRON ELECTRIC LTD. 1160-6340	Sherbrooke	24 07 24

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
ROTISSERIE CHANTECLERC BAR-B-Q INC. 1318-5772	Jacques-Cartier	30 05 58
ROY & FRERES INC. 1296-6230	Montréal	09 09 52
ROYAUME DES JEUNES INC. 1143-8454	Lemoyne	21 07 69
RUSCIVAN DEMOLITION LTEE 1325-9809	Montréal	29 10 58
MAURICE ST JEAN LTEE *MAURICE ST JEAN LTD.* 1326-7830	Hull	07 04 61
ST. LAWRENCE METALLURGICAL CORP. 1271-7542	Montréal	29 08 63
A. STE-MARIE INC. 1147-9458	La Minnerve	24 07 58
J. ULYSSE STE-MARIE & FILS INC. 1305-8078	Saint-Malo	30 04 59
STE-ROSE CONSTRUCTION, LIMITED 1328-6901	Sainte-Rose	29 11 55
SALLY HOSIERY MILLS LTD. 1115-2501	Montréal	01 02 61
SALON DE CHAUSSURE LALONDE INC. 1103-0582	Montréal	03 01 68
SALON DE COUTURE MASCULIN-FEMININ INC. 1104-2462	Montréal	03 11 66
SALON DE DANSE LARRY TREMBLAY INC. 1161-1993	Sherbrooke	29 04 66
SANIVAC LIMITEE *SANIVAC LIMITED* 1348-3102	Champlain	19 11 73
SAVANOR INC. 1204-1828	Montréal	11 02 71
SCIERIE DU GALION INC. *THE GALLEON SAW-MILL INC.* 1224-6823	Sainte-Perpétue-de-L'Islet	26 01 72
SECURMAX ID INC. *ID SECURMAX INC.* 1333-6672	Sainte-Foy	28 03 73
SELF SERV VALET (CANADA) INC. 1122-2676	Montréal	14 09 67
SERVICE COLLISION OUEST INC. *WESTERN COLLISION SERVICE INC.* 1106-6180	Montréal	11 07 69
SERVICE DE BATTERIE FOURNIER INC. 1338-4912	Sainte-Foy	31 08 73

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
SERVICE DE MUSIQUE CHADAN INC. 1349-7712	Montréal	07 08 72
LES SERVICES ALIMENTAIRES CENTENAIRES LTEE *CENTENNIAL FOOD SERVICES LTD.* 1244-3479	Montréal	07 02 67
SERVICO INC. 1329-6124	Montréal	05 11 54
SHEFFORD-BROMONT HOTEL INC. 1318-8339	Bromont	09 05 72
SHERBROOKE AIR SERVICE LIMITED 1290-1427	Sherbrooke	09 09 58
SHERKENT PRODUCTIONS LTD. 1284-1250	Montréal	19 03 68
LA SOCIETE DODCO INC. 1226-0618	Charlesbourg	14 02 72
LA SOCIETE LINGUATHEQUE INC. 1323-8878	Montréal	22 11 68
LA SOCIETE ST-JEAN BAPTISTE DE LA PAROISSE DE SAINT-GUY 1236-0319	Saint-Guy	29 03 57
SOIERIES & DRAPERIES A LA MODE INC. *FASHION SILKS & DRAPERIES INC.* 1254-5299	Montréal	11 12 68
SOMMER SPORTSWEAR MFG. LTD. 1115-5934	Montréal	10 05 66
SONOSOM INC. 1349-5700	Saint-Charles	10 04 72
JACQUES SOUMIS INC. 1267-8702	Saint-Colomban	24 05 63
LES SPECIALITES ARDES INC. *ARDES SPECIALTIES INC.* 1233-6319	Laval	10 03 69
LES SPECIALITES B.C. LTEE 1288-3922	Québec	03 11 66
LES SPECIALITES BERGERON INC. 1193-5871	Lawrenceville	30 01 67
LES SPECIALITES DE BOIS NATIONAL LTEE *NATIONAL WOOD SPECIALTIES LTD.* 1333-2556	Pointe-aux-Trembles	13 10 72
SPECIALITES SALABERRY INC. *SALABERRY SPECIALTIES INC.* 1141-8415	Montréal	29 05 68
SPORT QUATRE SAISONS LTEE 1191-7473	Duberger	16 10 69

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
STANDARD ACCESSORIES & DANCING SUPPLIES LTD. 1289-9746	Montréal	10 12 63
STATION SERVICE BELLERIVE INC. *BELLERIVE SERVICE STATION INC.* 1289-2402	Laval	25 11 68
STATTNER & SONS INC. 1285-1580	Montréal	18 11 47
J.D. STIRLING LTD. 1253-6991	Montréal-Ouest	13 12 56
DONALD G. STORY SALES LTD 1128-2076	Montréal	17 12 62
LES STUDIOS DE GREEFF LTEE *DE GREEFF STUDIOS LTD.* 1264-2849	Montréal	16 05 68
SWIFT LABORATORIES INC. 1201-5962	Montréal	11 08 70
TAPIS ALADIN INC. 1215-6600	Beauport	25 11 71
TARGET SPORTSWEAR CORP. 1284-9741	Montréal	08 09 61
TAVERNE PILON INC. 1279-9615	Montréal	26 03 57
TAVERNE 77 INC. *77 TAVERN INC.* 1314-3847	Montréal	17 08 59
TELAC LIMITEE 1321-3194	Montréal	03 10 60
TELEVISION COMETE INC. *COMET TELEVISION INC.* 1312-1389	Montréal	28 05 62
TERCEL INC 1333-9601	Québec	01 08 73
TERRO INC. 1324-5899	Québec	06 06 69
TEXNIT CORPORATION 1286-0458	Montréal	23 02 67
TIMBRES TRANS-KEBEC INC. *TRANS-KEBEC STAMPS INC.* 1317-9437	Montréal	27 02 64
TONETTE SERVICE INC. 1155-7980	Québec	03 08 66
TOOLSTAR LTD. 1286-3007	Montréal-Nord	10 06 69
LES TRAITEMENTS ANTIROUILLES TROIS-RIVIERES LTEE 1351-2371	Trois-Rivières	31 10 73

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
TRANSENG LTD. 1249-7970	Montréal	05 06 68
TRANSPORT DUBEN INC. *DUBEN TRANSPORT INC.* 1346-8673	Laval	14 11 73
TRICOLOR MOTORS (SHERBROOKE) LTEE *TRICOLORS MOTORS (SHERBROOKE) LTD.* 1276-8768	Rock Forest	31 03 66
TRICOTS GEORGIA INCORPOREE 1216-5031	Montréal	05 08 70
TRI-O-PUBLICITE LIMITEE 1324-2094	Cap-de-la-Madeleine	04 04 62
TRUDELLE SPORT INC. 1284-9824	McMasterville	16 09 69
TUPPER GROCERY & PROVISIONS INC. 1100-9941	Montréal	21 10 49
TURGEON STRUCTURE INC. 1194-1325	Lauzon	26 04 65
UNIC-PANT INC. 1215-1700	Cap-de-la-Madeleine	09 11 71
UNIVERSAL CO. LIMITED 1255-9134	Montréal	18 12 41
UNIVERSAL PAPER & TWINE CO. 1324-6293	Montréal	19 11 56
VAL MARTIN PETROLEUM INC. 1306-2245	Chomedey	27 03 63
VALCOURT SPORTS INC. 1210-0756	Québec	26 01 70
VARIETES TRACY INC. 1286-4427	Tracy	04 07 67
VEL-O-MAT INC. 1274-7796	Montréal	28 04 72
VENTES CABRIOLET DE PLAGE DE QUEBEC *QUEBEC DUNE BUGGY SALES INC.* 1241-7218	Montréal	03 07 69
L. VERMETTE DISTRIBUTION INC. 1216-6377	Rigaud	26 11 71
RAYMOND VERREAULT INC. 1310-5218	Québec	07 06 56
LES VETEMENTS LAVALOIS INC. 1338-3237	Laval	19 06 72
VEZINA (ROUYN) INC. 1176-9015	Rouyn	27 12 55

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution
LE VIEUX POSTE INC. 1170-0937	Montréal	12 03 68
VILLE MARIE TRADING INC. 1111-7181	Saint-Michel	29 11 66
JOHN WARDEN IMPORTATIONS LIMITED 1217-6368	Montréal	01 09 71
WARREN MEN'S WEAR LTD. 1128-7513	Montréal	31 07 67
WELDING OVERLOAD MOBILE HOME SPECIALTY LTD. 1276-1623	Lachine	09 07 65
WEN-ELLE INC. 1256-2484	Montréal	01 02 72
WHITEY'S CO. LTD. 1285-5599	Montréal	13 11 61

69595-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Avis divers

Municipalité de Bernières

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 6 septembre 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement 243, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières » et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
69607 ROGER NOËL.

LES ENTREPRISES P. JANSON INC.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 6 septembre 1977 les lettres patentes émises le 22 juin 1977.

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.
69595-o 1478-8905

Ville de Huntingdon

Avis est par les présentes donné par le soussigné que le conseil de la ville de Huntingdon, lors d'une assemblée régulière en date du 1er août 1977 a adopté le Règlement numéro 370 dont le but est: de percevoir et imposer un droit sur les mutations immobilières, et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Huntingdon, le 2 septembre 1977.

Le secrétaire-trésorier
69608-o RICHARD ALARY.

Town of Huntingdon

Notice is hereby given by the undersigned that the council of the Town of Huntingdon, at a regular meeting held on the August 1st, 1977, has passed By-law number 370 whose purpose is: to impose and levy a tax on all immoveable transfers. This by-law will come into force on the fifteenth day after the publication of this notice.

Huntingdon, this September 2nd, 1977.

Secretary-Treasurer.
69608-o RICHARD ALARY,

Municipalité de Rivière-à-Pierre

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 6 septembre 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 151, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
69609-o MARC-AURÈLE VOYER.

Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 6 septembre 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 58, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Saint-Denis-de-Brompton ce 9e jour de septembre 1977.

Le secrétaire-trésorier,
69610-o ROGER CARRIER.

Municipalité de Sainte-Famille, Ile d'Orléans

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 6 septembre 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 51, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
69611-o LISE L. LÉTOURNEAU.

Municipalité de Sainte-Françoise

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 6 septembre 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 32 intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
69654-o MME EDMOND BOISVERT.

Village de Saint-Georges-de-Windsor

En vertu de l'article 2 du projet de loi numéro 47, sanctionné le 23 décembre 1976, la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor Village par le Règlement numéro dix de son conseil, adopté le 3 août 1977, a imposé un droit sur le transfert des immeubles situés dans son territoire et la perception de ce droit a été déléguée à la corporation du comté de Richmond.

Le secrétaire-trésorier,
69612-o NICOLE ROY.

Ville de Sainte-Marie
(Beauce-Nord)

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 6 septembre 1977, le conseil de la municipalité de la ville de Sainte-Marie, a adopté le Règlement numéro 433 intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
69613-o MICHEL LAMBERT.

Succession David James Provost Sr.

La succession de feu David James Provost Sr., a été acceptée sous bénéfice d'inventaire pour et au nom de ses héritiers Kathleen Provost, David James Provost Jr. et Marie-Thérèse Provost par Ruth Ann Williams, Tutrice auxdits héritiers, enfants mineurs, en vertu d'un acte passé devant Sidney Rosensweig, notaire, 1117 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, Québec, Suite 700, le 15 avril 1977 et enregistré au bureau d'enregistrement de Laprairie le 20 avril 1977, sous le numéro 143547.

69614-o SIDNEY ROSENSWEIG, *notaire.*

Succession Gabrielle Morin-Charbonneau

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Bernard Ouimet, plombier, domicilié au numéro 325 de la place Condor, à Saint-Louis-de-Terrebonne, province de Québec, ès-qualité de tuteur à son fils mineur, Claude Ouimet, du même lieu, ce dernier étant seul et unique héritier aux termes du testament de Dame Gabrielle Morin-Charbonneau, rentière, domiciliée au numéro 93 de la 36e Avenue, à Bois-des-Filion, décédée le neuf février mil neuf cent soixante-seize, a accepté la succession de ladite Gabrielle Morin-Charbonneau, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Me Louise Roy, notaire, 33 ouest, Blainville, suite 305, en la ville de Sainte-Thérèse, province de Québec, daté du 28 mars 1977, numéro 37 de ses minutes.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant le notaire Louise Roy et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse précitée.

Après deux mois du présent avis, le tuteur ès-qualité paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Donné à Ste-Thérèse, ce 5 mai 1977.

Le procureur,

69634-o LOUISE ROY, *notaire.*

Succession Laurent Murphy

Avis est par les présentes donné que monsieur Claude Murphy, huissier, demeurant à Montréal, province de Québec, au 9080 Millen, et monsieur Sylvain Murphy, étudiant, demeurant à Beauharnois, province de Québec, au 170 Beauce, et demoiselle Joelle Murphy, étudiante, demeurant à Beauharnois, province de Québec, au 170 Beauce, représentée par Dame Gaétane Parent, couturière, épouse du défunt Laurent Murphy, demeurant à Beauharnois, province de Québec, au 170 Beauce, sa tutrice aux termes d'un acte d'homologation de la Cour supérieure du district de Beauharnois, rendu par monsieur Pierre Jolicoeur, protonotaire adjoint, dossier de ladite Cour, portant le numéro 760-14-000111-76, seuls et uniques héritiers de leur père, le défunt Laurent Murphy, en son vivant, estimateur d'assurance, domicilié à Montréal, province de Québec, au 4438 de la rue Messier, où il est décédé le dix-neuf novembre mil neuf cent soixante-seize, sans laisser de testament, ont accepté la succession dudit Laurent Murphy, sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte passé devant Me Gérald Forget, notaire, exerçant à ville de Saint-Antoine, province de Québec, au 655-9e Rue, daté le vingt-neuf mars mil neuf cent soixante-dix-sept, et enregistré à Montréal, le treize juillet mil neuf cent soixante-dix-sept, sous le numéro: 2,799,422.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Gérald Forget, et peut être consulté à son bureau à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers, à mesure qu'ils se présenteront, selon la Loi.

Donné à ville de Saint-Antoine, ce premier août mil neuf cent soixante-dix-sept.

Le procureur,

69615-o GÉRALD FORGET, *notaire.*

Cité de Verdun

Disposition de ruelles publiques non utilisées

Attendu qu'en vertu de la Loi 8-9 Elizabeth II, chapitre 107, article 12, sanctionnée le 4 février 1960, la charte de la cité de Verdun a été amendée par la Législature de la province de Québec, comme suit:

« 12. Nonobstant la clause suivante et autres semblables contenues dans les contrats, par lesquelles certains propriétaires ont cédé des rues et ruelles à la cité, à la charge de réserver pour l'usage du public les rues et ruelles ci-dessus mentionnées et pour nulle autre fin, ou qui doivent être conservés comme rues ou ruelles, la cité est autorisée à changer la destination de ces rues et ruelles, à les vendre, céder, transporter ou échanger, si le droit de propriété sur icelles n'a pas été exercé par action intentée devant une cour de justice compétente dans l'année de la sanction de la présente loi dont le présent article sera publié pendant dix jours dans l'année, à

City of Verdun

Dispositions of unused Public Lanes

Whereas by act 8-9 Elizabeth II, chapter 107, section 12, sanctioned the 4th February 1960, the Charter of the City of Verdun was amended by the Legislature of the Province of Québec, as follows:

"12. Notwithstanding the following section and others similar contained in the contracts by which certain proprietors have ceded streets and lanes to the City, with the obligation of reserving for public use the streets and lanes above mentioned and for no other purposes or which must be preserved as streets or lanes, the City is authorized to change the destination of such streets and lanes, to sell, cede, transport or exchange, if the right of ownership on same has not been exercised by action before an appropriate court of justice within the year of the sanction of this act of which this section shall be published during ten days in the year at interval of six (6)

intervalle de six (6) mois, en français, dans un journal français quotidien, et en anglais dans un journal anglais quotidien du district de Montréal, ainsi qu'à deux reprises dans la *Gazette officielle du Québec*, également à intervalle de six (6) mois. »

Avis est par conséquent donné que la cité de Verdun a l'intention de changer la destination des lots de ruelles publiques suivants, tel qu'autorisé par la loi ci-dessus énoncée, savoir: à les vendre, céder, transporter ou échanger:

Cadastre 4669, subdivisions 794 et 1139.

Cadastre 4687, subdivisions 79, 120, 166 ptie, 195, 295ptie, 313, 342ptie, 354, 373ptie, 385, 410, 430ptie, 471, 487, 535, 559-2, 583-2, 575ptie, 599, 615, 639, 663, 679, 727, 740, 765, 775, 784, 799, 802, 811, 820 et 826.

Lesdits lots de ruelles font partie du cadastre de la paroisse de Montréal et sont situés dans la cité de Verdun, Québec.

Donné à l'Hôtel de ville, Verdun, Québec, ce 1er jour de septembre 1977.

Le greffier,
J.N. LEFEBVRE.

69616-o

months, in French in a daily French newspaper and in English in a daily English newspaper of the district of Montreal and also twice in the *Québec Official Gazette* also during an interval of six (6) months."

Notice is therefore given that the City of Verdun intends to change the destination of the following public lane lots, as authorized by the law above cited, that is to say: to sell, cede, transport or exchange the said lots:

Cadastral 4669, subdivisions 794 and 1139.

Cadastral 4687, subdivisions 79, 120, 166pt, 195, 295pt, 313, 342pt, 354, 373pt, 385, 410, 430pt, 471, 487, 535, 559-2, 583-2, 575pt, 599, 615, 639, 663, 679, 727, 740, 765, 775, 784, 799, 802, 811, 820 and 826.

The said lots form part of the Cadastral of the Parish of Montreal and are situated in the City of Verdun, Québec.

Given at the City Hall, Verdun, Québec, this 1st day of September 1977.

J.N. LEFEBVRE,
City Clerk.

69616-o

Caisses d'épargne et de crédit

LA CAISSE POPULAIRE DE LACOLLE & ST-BERNARD

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 20 avril 1977, par « LA CAISSE POPULAIRE DE LACOLLE & ST-BERNARD » modifiant son territoire qui était « Les paroisses de Lacolle et Saint-Bernard » en celui de « Lacolle, Saint-Bernard, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix, Saint-Valentin ».

Québec, le 6 septembre 1977.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

69633-o

Changement de nom — Loi du — *Accordés*

Marie Florida Jacqueline Bélanger

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2926-77 du 31 août 1977, d'effectuer le changement de nom de Marie Florida en celui de Marie Florida Jacqueline Bélanger.

Québec, le 12 septembre 1977.

Le sous-ministre de la Justice,
RENÉ DUSSAULT.

69632-o

Léon Francis Black

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2927-77 du 31 août 1977, d'effectuer le changement de nom de Léon Francis Terry en celui de Léon Francis Black.

Québec, le 12 septembre 1977.

Le sous-ministre de la Justice,
RENÉ DUSSAULT.

69632-o

Marie Anna Béatrice Agnès Pierrette Boutin

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2928-77 du 31 août 1977, d'effectuer le changement de nom de Marie Anna Béatrice Agnès Boutin en celui de Marie Anna Béatrice Agnès Pierrette Boutin

Québec, le 12 septembre 1977.

Le sous-ministre de la Justice,
69632-o RENÉ DUSSAULT.

Marie Gisèle Carole Demers

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2929-77 du 31 août 1977, d'effectuer le changement de nom de Marie Gisèle Carole Gravel en celui de Marie Gisèle Carole Demers.

Québec, le 12 septembre 1977.

Le sous-ministre de la Justice,
69632-o RENÉ DUSSAULT.

Joseph Lionel Lévesque

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2930-77 du 31 août 1977, d'effectuer le changement de nom de Joseph Lionel Boucher en celui de Joseph Lionel Lévesque.

Québec, le 12 septembre 1977.

Le sous-ministre de la Justice,
69632-o RENÉ DUSSAULT.

Joseph Robert Paul Maurac

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2931-77 du 31 août 1977, d'effectuer le changement de nom de Joseph Robert Paul Lalumière en celui de Joseph Robert Paul Maurac.

Québec, le 12 septembre 1977.

Le sous-ministre de la Justice,
69632-o RENÉ DUSSAULT.

Michael Anthony Onsy

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2932-77 du 31 août 1977, d'effectuer le changement de nom de Mohamed Ali Onsy en celui de Michael Anthony Onsy.

Québec, le 12 septembre 1977.

Le sous-ministre de la Justice,
69632-o RENÉ DUSSAULT.

Marie Jeanne Andrée Paquette

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2933-77 du 31 août 1977, d'effectuer le changement de nom de Marie Jeanne Adrienne Paquette en celui de Marie Jeanne Andrée Paquette.

Québec, le 12 septembre 1977.

Le sous-ministre de la Justice,
69632-o RENÉ DUSSAULT.

Joseph Edmond Roger Peyton

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2934-77 du 31 août 1977, d'effectuer le changement de nom de Joseph Edmond Roger Piton (dit Pyton) en celui de Joseph Edmond Roger Peyton.

Québec, le 12 septembre 1977.

Le sous-ministre de la Justice,
69632-o RENÉ DUSSAULT.

Joseph Henri Jacques Arthur Poissant

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2935-77 du 31 août 1977, d'effectuer le changement de nom de Joseph Henri Jacques Arthur Poisson en celui de Joseph Henri Jacques Arthur Poissant.

Québec, le 12 septembre 1977.

Le sous-ministre de la Justice,
69632-o RENÉ DUSSAULT.

Joseph Jean Pratte

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2936-77 du 31 août 1977, d'effectuer le changement de nom de Giuseppe Giovanni Prata en celui de Joseph Jean Pratte.

Québec, le 12 septembre 1977.

Le sous-ministre de la Justice,
69632-o RENÉ DUSSAULT.

Joseph Chrysostome André Claude Ricard

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2937-77 du 31 août 1977, d'effectuer le changement de nom de Joseph Chrysostome André Claude Normandin en celui de Joseph Chrysostome André Claude Ricard.

Québec, le 12 septembre 1977.

Le sous-ministre de la Justice,
69632-o RENÉ DUSSAULT.

Joseph Lorenzo Gérard Robinson

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2938-77 du 31 août 1977, d'effectuer le changement de nom de Joseph Lorenzo Gérard Champagne en celui de Joseph Lorenzo Gérard Robinson.

Québec, le 12 septembre 1977.

Le sous-ministre de la Justice,
69632-o RENÉ DUSSAULT.

Stanley Frank Stefan

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2939-77 du 31 août 1977, d'effectuer le changement de nom de Stanislaus Stefaniszyn en celui de Stanley Frank Stefan.

Québec, le 12 septembre 1977.

Le sous-ministre de la Justice,
69632-o RENÉ DUSSAULT.

Edward Alois West

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 2940-77 du 31 août 1977, d'effectuer le changement de nom de Eduard Alois Waszkiewicz en celui de Edward Alois West.

Québec, le 12 septembre 1977.

Le sous-ministre de la Justice,
69632-o RENÉ DUSSAULT.

Changement de nom — Loi du — *Demandes*

Michael Aisenthal

Avis est donné que Michael Aisenthal, programmeur, domicilié et résidant au 5704, avenue Kincourt, Côte-Saint-Luc, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Michael Thal, le changement de son nom de famille en celui de Thal devant profiter au requérant et à ses descendants.

Le procureur du requérant,
69655-38-2-o WILLIAM I. MILLER, C.R.

Aimé D'Amours

Prenez avis que monsieur Aimé D'Amours, domicilié au 1656, 1re Avenue, Lac Saint-Charles, Québec district de Québec, désire dans les trente (30) jours suivant la dernière publication du présent avis, présenter une requête au ministre de la Justice pour changer son nom en celui de Jimmy D'Amours.

Québec, ce 12e jour de septembre 1977.

BOILY, RÉMILLARD, HENRY, BOULIANNE & TRUDEAU.
Les procureurs du requérant,
69628-38-2-o

Isaac Friedlander

Avis est par les présentes donné que Isaac Friedlander, marchand public, 6315 avenue Lennox, Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Arthur Fried Lander; ce changement bénéficiera son épouse, Dame Ruth Schiller, des mêmes lieux, et ses petits-enfants Anthony Bruce Lander, Jonathan Neil Lander, and Michael Warren Lander, 5637 avenue Eldridge, Côte-Saint-Luc, Québec.

Montréal, le 29 août 1977.

Le requérant,
69537-37-2-o ISAAC FRIEDLANDER.

Mary Joan Ann Gaudet

Avis est par la présente donné que Mary Joan Ann Gaudet, résidant et domiciliée au numéro 35, Birtz, à Boucherville, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de Johanne Gaudet.

Aucune personne ne verra son nom changé, suite au changement de nom de Johanne Gaudet.

Les procureurs de la requérante,
BROSSARD, CARPENTIER & CHAMBERLAND, *avocats.*
69549-37-2-o

Frédéric Goulet

Avis est par la présente donné que Frédéric Goulet, domicilié et résidant au 220 rue de l'Eglise à Mistassini, district de Roberval, demandera au ministre de la Justice l'adoption d'un décret lui permettant de changer son nom en celui de Frédéric Dufour. Ce changement de nom n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Dolbeau, le 13 mai 1977.

Le procureur du requérant,
69554-37-2-o RAYMOND POISSON, *avocat.*

Joseph André Serge

Avis est par les présentes donné que monsieur Joseph André Serge, sableur, domicilié et résidant au 219, petit Lac, à Saint-Augustin, district de Terrebonne, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Joseph André Serge Plouffe.

Sainte-Thérèse, le 29 août 1977.

Les procureurs du requérant,
69579-37-20 QUESNEL, MORRISSETTE & DUROCHER.

Joseph Jean-Claude

Avis est par la présente donnée que Joseph Jean-Claude résidant et domicilié au 350, rue Saint-Paul, à La Prairie, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Joseph-Jean-Claude Dufort.

Longueuil, le 24 août 1977.

Les procureurs du requérant,
69635-38-2-o PILON, LAPIERRE, LAMARRE & ALIE.

Jacques Labranche

Avis est donné que Jacques Labranche, gérant de district, domicilié à 544 Dollard, Sherbrooke, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Jacques Bérubé.

69636-38-2-o JACQUES LABRANCHE.

Joseph Marcel Lionel Lamouche

Avis est donné que Joseph Marcel Lionel Lamouche, mécanicien, domicilié et résidant à 144 rue Therrien, Sainte Anne-des-Plaines, Québec, s'adressera au ministre de Justice de la province du Québec afin de changer son nom à Joseph Marcel Lionel Richard.

En conséquence de cette requête les noms de son épouse, Céline Flavienne Odina Lapalme, et ses enfants mineurs, Yannick Lionel Jonathan Martin, Richard Justin Luc et Céline Suzie Marie-José domicilié et résidant à la même addresse, seront aussi changés.

Montréal, ce 29 août 1977.

Les procureurs du requérant,
GAMEROFF, FENSTER, KANDESTIN,
69538-37-2-o KUGLER & KAY.

Joseph Harold Frazer McNab

Avis est par les présentes donné que Joseph Harold Frazer McNab à 7940, Terbois dans la cité de Saint-Léonard, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Frazer Harold Tremblay, ledit nom devant servir à toutes fins légales.

Montréal, Québec, le 31 août, 1977.

Les procureurs du requérant,
SHULMAN, GOLDMAN &
69550-37-2-o MILLER, *avocats.*

Jacqueline Pouliot

Avis est par la présente donné que Jacqueline Pouliot, résidant et domiciliée au 1218, Marie-Victorin, à Boucherville, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de Jacqueline Dion.

Aucune personne ne verra son nom changé, suite au changement de nom de Jacqueline Dion.

Les procureurs de la requérante,
BROSSARD, CARPENTIER &
69551-37-2-o CHAMBERLAND, *avocats.*

Marie Juliette Diane Riel

Avis est par la présente donné que Marie Juliette Diane Riel, présentement domiciliée au 17 de la rue Saint-Louis à Buckingham, secteur Masson, province de Québec, entend présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Marie Juliette Diane Chevrier.

Ce changement de nom pourra affecter également ses deux enfants, Martine et Caroline, lesquelles habitent avec elle à l'adresse précitée.

Buckingham, le 27 juillet 1977.

Le procureur de la requérante,
69552-37-2-o JACQUES LIBERSAN.

Jerzy Stanislaw Roszkowski

Avis est par les présentes donné que Jerzy Stanislaw Roszkowski, architecte, domicilié à 41 chemin des Bois-Francs, Sainte-Julie, comté de Verchères, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer

son nom en celui de George Stanislaw Roszkowski Roston.

Son épouse, Teresa Zofia Kapinska Roszkowska, bénéficiera dudit changement de nom, à toutes fins que de droit.

Montréal, le 30 août 1977.

Le procureur du requérant,
ERNEST G. SABLOFF,
69539-37-2-o *notaire.*

Joseph Casimir Zakowiecki

Avis est par les présentes donné que Joseph Casimir Zakowiecki, exécutif, de 6671 2e Avenue, ville de Rosemont, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom pour celui de Joseph Zako. Ce décret profitera aussi à son épouse, Helen Stella Budnik, et à ses enfants mineurs non émancipés, Bryan Joseph Zakowiecki et Elaine Carole Zakowiecki, aussi domiciliés à la même adresse.

Montréal, le 6 septembre 1977.

Les procureurs de requérant,
POLLACK, TEITELBAUM & COHEN.
69629-38-2-o

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

LES ACCESSOIRES D'AUTOMOBILES DE L'EST (DISRAELI) INC. EASTERN AUTO PARTS (DISRAELI) INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ACCESSOIRES D'AUTOMOBILES DE L'EST (DISRAELI) INC. » et sa version anglaise « EASTERN AUTO PARTS (DISRAELI) INC. », ayant son siège social à Disraëli, demandera la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Le procureur de la compagnie,
69596-o JEAN GAGNÉ, *notaire.*

BROWNS BOTTLE & SUPPLIES INC.

Avis est donné que BROWNS BOTTLE & SUPPLIES INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières du Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 1er août 1977.

Les procureurs de la compagnie,
69597-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

CLUB STRATFORD

Avis est donné, conformément à la Loi des compagnies de la province de Québec, que la corporation « CLUB STRATFORD » demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Lac-Mégantic, le 26 août 1977.

Le procureur,
69598-o ANDRÉ VEILLEUX, *notaire.*

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DES MEDIA COMMUNAUTAIRES INC.

« Prenez avis que le CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DES MEDIA COMMUNAUTAIRES INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, l'autorisation d'abandonner sa charte.

Les procureurs du requérant,
MÉLANÇON, HÉLIE, MARCEAU,
69599-o GRENIER ET SCIORTINO.

LES ENTREPRISES L.R.S. INC.

Avis public est par les présentes donné que la compagnie « LES ENTREPRISES L.R.S. INC. » demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
69600-o BENOÎT GROLEAU, *notaire.*

LES ENTREPRISES ROGMA INC.

Prenez avis que la compagnie LES ENTREPRISES ROGMA INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le président,
69601-o ROGER MAILHOT.

INTERCON INDUSTRIES LTD.,

Avis est donné que la compagnie INTERCON INDUSTRIES LTD., demandera au ministre des Con-

sommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 6 septembre 1977.

Les procureurs de la requérante,
69631-o FRANKEL & FRANKEL.

LIQUEURS TROTTIER LTEE

Prenez avis que la compagnie LIQUEURS TROTTIER LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Trois-Rivières, ce 7 septembre 1977.

Les procureurs de la compagnie,
69602-o BEAUMIER, LANDRY & ASSOCIÉS.

PIERRE-ALAIN PRODUCTIONS INC.

Avis est par les présentes donné que PIERRE-ALAIN PRODUCTIONS INC., une corporation constitué selon la loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 2 septembre 1977.

Les procureurs de la requérante,
GREENBLATT, GODINSKY, RESIN,
69603-o UDITSKY & GASCO.

LES PLACEMENTS AHUNTSIC INCORPORE

Avis est par les présentes donné que LES PLACEMENTS AHUNTSIC INCORPORE, une compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social en la ville de Laval, Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Fait à ville de Laval, ce 9e jour de septembre 1977.

Le secrétaire,
69604-o LUCILLE GAGNÉ.

LES PLACEMENTS PARC QUATRE LIMITEE PARK FOUR HOLDINGS LIMITED

Prenez avis que LES PLACEMENTS PARC QUATRE LIMITEE - PARK FOUR HOLDINGS LIMITED une compagnie dûment incorporée, ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, Québec, ce 6e jour de septembre 1977.

Les procureurs de la compagnie,
COURTOIS, CLARKSON,
69605-o PARSONS & TÉTRAULT.

VIENNA MEAT MARKET & DELICATESSEN LTD.

Avis est par les présentes donné que la compagnie VIENNA MEAT MARKET & DELICATESSEN LTD., constituée en vertu de la Loi des compagnies de la province de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, ce 2e jour de septembre 1977.

Les procureurs de la requérante,
TINKOFF, SEAL,
69606-o SHAPOSNICK & MOSCOWITZ.

Compagnies étrangères — *Permis*

TYLER REFRIGERATION CORPORATION

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies **étrangères, la compagnie « TYLER REFRIGERATION CORPORATION » a été autorisée à faire affaires dans la province.**

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est Me Brian McMullan, bureau 720, 800, carré Victoria, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à bureau 720, 800, carré Victoria, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.
69595-o 1475-5334

Curatelle publique

Succession Mme Théodore Béland (Laurette Simoneau)

Succession de Béland, Mme Théodore (Laurette Simoneau), en son vivant de 1987 Paul-Lemoyne, Trois-Rivières, décédée le 6 juin 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81 et am.), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal, Québec H4Z 1J6 69618-o

Succession Mme Paul Bissonnette

Succession de Bissonnette, Mme Paul, en son vivant de 7085 Michelet, app. 15, Saint-Léonard, décédée le 23 décembre 1976.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81 et am.), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal Québec H4Z 1J6 69619-o

Succession Claude Ménard

Succession de Ménard, Claude, en son vivant de 6338 rue Marquette, app. 9, Montréal, décédé le 4 mai 1976.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81 et am.), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal Québec H4Z 1J6 69620-o

Succession J.P. Gabriel Pérusse

Succession de Pérusse, J.P. Gabriel, en son vivant de 2 Westmount Square, app. 904, Westmount, décédé le 27 juin 1973.

Sous l'empire de la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81 et am.), le soussigné donne avis qu'il était curateur d'office à cette succession et qu'il a perdu juridiction en date du 12 août 1977 et toutes les réclamations devront être adressées aux héritiers légaux de cette succession demeurant au 2027 Mont-Sauvage, Sainte-Adèle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal, Québec H4Z 1J6 69621-o

Succession Claude Trottier

Succession de Trottier, Claude, en son vivant de 163 rue Vivier, Cap-de-la-Madeleine, décédé le 29 juin 1974.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81 et am.), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal Québec, H4Z 1J6 69622-o

Demande(s) à la législature

Succession Nicholas (Nicolas) Minailo

Avis est donné que Mary Cimicud (Mde Mary Krushefsky), Paul Cimicud, Anna Cimicud (Mme Anna Yarachewski), Peter Cimicud et Walter Cimicud déposent au Secrétariat des Commissions de L'Assemblée nationale du Québec un projet de loi ayant pour objet de les déclarer les adoptés de feu Nicholas (Nicolas) Minailo et les héritiers *ab intestat* de sa succession.

Montréal, ce 8 septembre 1977.

Le procureur,
69360-38-4-o JAMES E. MULLALLY, C.R.

Université de Sherbrooke

L'Université de Sherbrooke a déposé au secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale un projet de loi privée en vue de modifier sa charte pour adapter sa situation juridique aux conditions sociales prévalentes et pour consolider ses règles de régie interne.

Donné à Sherbrooke ce 22 août 1977.

Le recteur,
69393-35-4-o YVES MARTIN.

Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières
Assurances

Avis de suspension de certificat d'agent d'assurance

Conformément à l'article 360 *a*) de la Loi sur les assurances, (1974, c. 70) le Surintendant des assurances donne avis que les certificats d'agent d'assurance des personnes dont les noms suivent, sont suspendus à compter du 6 septembre 1977.

Nom	*Dossier*	*Catégorie de certificat*
M. Paulo Paquet 10A est, boulevard Jutras Victoriaville, (Qué.)	30163	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M.R.J. McNeil 100 Boteler St. Apt. 1406 Ottawa, (Ontario)	29302	assurance sur la vie
M. Jean Leroy 5325 Dudemaine app. 14 Montréal, (Qué.)	28248	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Roger Leblond 490 rue Grande-Ile app. 3 Valleyfield, (Qué.)	30527	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Alain Lagarde 1101 est, Rachel app. 207 Montréal, (Qué.)	30419	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Guy Jacques 212 St-Jean-Baptiste Lac-Etchemin, (Qué.)	30625	assurance contre la maladie ou les accidents
M. Rémi Huard 106 Bonnette Cowansville, (Qué.)	26701	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Marcel Giroux 885 rue Grant app. 19 Longueuil, (Qué.)	29630	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. André Duchesne 12151 Alfred Montréal-Nord, (Qué.)	30158	assurance contre la maladie ou les accidents
M. Alex de Matteis 4934 Valery St-Léonard, (Qué.)	29719	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jacques de Brienne 2170 de Salaberry app. 12 Montréal, (Qué.)	28993	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Bradley Darbyson 49, 14e Rue Roxboro, (Qué.)	30650	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Laine Howard Coxford 1067 MacDonald Chomedey, (Qué.)	28650	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Michel Chevrier 60 Trudeau Beauharnois, (Qué.)	25947	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Yves Cadieux 26 St-Léandre St-Jérôme, (Qué.)	30511	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jean Brisette 6406 Jalobert Montréal, (Qué.)	30370	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
Mlle Sylvie Boisvert 2650 King ouest app. 303 Sherbrooke, (Qué.)	30142	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Michel Boivin 1500 des Eboulements Chicoutimi, (Qué.)	26143	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Claude A. Beauvais 2 Radison app. 215 Hull, (Qué.)	30589	assurances contre la maladie ou les accidents
Alan S. Pesner & Associates Ltd. 3448 Stanley St. Montréal, (Qué.)	A 508	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Jean Pierre Wilsey 6618 Christophe-Colomb Montréal, (Qué.)	30035	assurance contre la maladie ou les accidents
M. Gervais Tremblay 770, 1re Avenue Stoneham, (Qué.)	27835	assurance contre la maladie ou les accidents

Nom	*Dossier*	*Catégorie de certificat*
M. Marcel Thellen 353 Laval Laval-des-Rapides, (Qué.)	30358	assurance contre la maladie ou les accidents
M. Jean Surprenant 325 Hubert app. 7 Greenfield Park, (Qué.)	27695	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Carol St-Gelais 27077 Rg St-Joseph La Baie, (Qué.)	29735	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. André Séguin 6303 Miriam Anjou, (Qué.)	29746	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Réjean Rondeau 6 des Saules app. 3 Jonquière, (Qué.)	20323	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. David Robertson 4481 Marcil avenue Montréal, (Qué.)	20138	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Léo Paquette 1305 route 137 La Présentation, (Qué.)	29981	assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents
M. Earle C. Townsend 5670 Parizeau Brossard, (Qué.)	22336	expert en sinistres de 2e classe – sinistres automobiles – sinistres responsabilité et risques divers

Le Surintendant des assurances,
JACQUES ROY.

69595-o

LA QUEBECOISE, SOCIETE DE SECOURS MUTUELS

Avis de délivrance de permis d'assureur

Avis est par les présentes donné qu'un permis d'assureur a été délivré le 14 septembre 1977 à « LA QUEBECOISE, SOCIETE DE SECOURS MUTUELS », dont l'adresse du siège social ou de l'établissement principal est situé au numéro 1080, côte du Beaver Hall - Suite 1912 - Montréal.

Le montant du cautionnement offert conformément à la Loi sur les assurances (1974, c. 70) totalise $75,000.00.

La catégorie d'assurance visée par le permis est la suivante: sur la vie.

Donné au Service des assurances du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 14 septembre 1977.

Le Surintendant des assurances,
69595-o JACQUES ROY.

Ministère des terres et forêts — *Cadastre*

Paroisse de l'Ancienne-Lorette

Cadastre: paroisse de l'Ancienne-Lorette; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Sainte-Foy.

Avis est par la présente donné que le lot 403-17 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 17 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de l'Ancienne-Lorette

Cadastre: paroisse de l'Ancienne-Lorette; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Sainte-Foy.

Avis est par la présente donné que le lot 403-14 et qu'une partie des lots 403-15, 405-14, 405-15 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 18 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Beauport

Cadastre: paroisse de Beauport; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Beauport.

Avis est par la présente donné que le lot 234-38 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 17 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Bolton

Cadastre: canton de Bolton; division d'enregistrement: Brome; municipalité: Austin.

Avis est par la présente donné que les lots 1429-5 à 1429-24, 1429-31, 1429-32, 1429-35, 1429-41, 1429-53 à 1429-56, 1429-59 à 1429-83, 1429-87 à 1429-97, 1430-3 à 1430-8 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 22 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Chatham

Cadastre: canton de Chatham; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: canton de Chatham.

Avis est par la présente donné que le lot 865-173 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 26 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de De Sales

Cadastre: canton de De Sales; division d'enregistrement: Charlevoix No-1; municipalité: Saint-Aimé-des-Lacs.

Avis est par la présente donné que les lots 1 à 40 du rang G sont ajoutés et qu'une partie des lots 253 à 256 du rang E sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 17 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Ham

Cadastre: canton de Ham; division d'enregistrement: Wolfe; municipalité: canton de Ham-Nord.

Avis est par la présente donné que la partie restante du lot 43B-19 du rang B est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 5 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes

Cadastre: paroisse de L'Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes; division d'enregistrement: Deux-Montagnes; municipalité: paroisse de L'Annonciation, partie nord.

Avis est par la présente donné que les lots 195-191-25, 195-191-27, 195-191-64, 195-191-65, 195-191-69 à 195-191-78, 195-191-80 à 195-191-82, 195-191-92 à 195-191-101, la partie restante des lots 195-191-23, 195-191-24, 195-191-26, 195-191-28, 195-191-60, 195-191-63, 195-191-66 à 195-191-68, 159-191-79, 195-191-83, 195-191-84, 195-191-87, 195-191-90, 195-191-91 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 juillet 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Cadastre: paroisse de Laprairie de la Madeleine; division d'enregistrement: Laprairie; municipalité: ville de Candiac.

Avis est par la présente donné que la partie restante du lot 685-6 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 17 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Cadastre: paroisse de Pointe-aux-Trembles; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: cité de La Pointe-aux-Trembles.

Avis est par la présente donné qu'une partie des lots 227-210, 227-357, 227-413, 228-265, 228-386 et les lots 227-358, 227-363, 227-385 à 227-388, 227-422, 228-391, 228-409, 228-434, 228-433, 228-385 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Cadastre: paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Québec.

Avis est par la présente donné que les lots 551-3, 551-13 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 18 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-André-Avellin

Cadastre: paroisse de Saint-André-Avellin; division d'enregistrement: Papineau; municipalité: village de Saint-André-Avellin.

Avis est par la présente donné que le lot 418-27 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 26 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Cadastre: paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière; division d'enregistrement: Kamouraska; municipalité: ville de La Pocatière.

Avis est par la présente donné que le lot 137-26-6 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 24 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Canut

Cadastre: paroisse de Saint-Canut; division d'enregistrement: Deux-Montagnes; municipalité: ville de Mirabel.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 90-1 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 28 juillet 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Eustache

Cadastre: paroisse de Saint-Eustache; division d'enregistrement: Deux-Montagnes; municipalité: ville de Saint-Eustache.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 30-146 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 14 juillet 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-François-de-Sales

Cadastre: paroisse de Saint-François-de-Sales; division d'enregistrement: Laval; municipalité: ville de Laval.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 7-171 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-François-de-Sales

Cadastre: paroisse de Saint-François-de-Sales; division d'enregistrement: Laval; municipalité: ville de Laval.

Avis est par la présente donné que le lot 7-168 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Isidore

Cadastre: paroisse de Saint-Isidore; division d'enregistrement: Laprairie; municipalité: paroisse de Saint-Isidore.

Avis est par la présente donné qu'une partie des lots 74-4, 74-5 sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 22 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay

Cadastre: paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay; division d'enregistrement: Châteauguay; municipalité: ville de Châteauguay.

Avis est par la présente donné que la partie restante du lot 51-314 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 4 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Madeleine

Cadastre: paroisse de Sainte-Madeleine; division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe; municipalité: village de Sainte-Madeleine.

Avis est par la présente donné que les lots 161-55 à 161-66, 161-68 à 161-72, 161-74 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 26 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Nicolas

Cadastre: paroisse de Saint-Nicolas; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: ville de Saint-Nicolas.

Avis est par la présente donné que les lots 168-1, 169-1 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.
Québec, le 1er septembre 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Cadastre: paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel; division d'enregistrement: Richelieu; municipalité: paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel.

Avis est par la présente donné que les lots 99-63 à 99-73, 100-20 à 100-35, une partie des lots 99-35, 99-75 et la partie restante des lots 99-45, 99-48 à 99-51, 99-54, 100-18, 100-19 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.
Québec, le 23 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Sauveur

Cadastre: paroisse de Saint-Sauveur; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Vanier.

Avis est par la présente donné que le lot 2420-A-767 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.
Québec, le 22 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Shipton

Cadastre: canton de Shipton; division d'enregistrement: Richmond; municipalité: canton de Shipton.

Avis est par la présente donné que le lot 6B-52 du rang I est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.
Québec, le 10 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Simard

Cadastre: canton de Simard; division d'enregistrement: Chicoutimi; municipalité: Saint-Honoré.

Avis est par la présente donné que les lots 3-42 à 3-45, 3-47 à 3-55, 3-57 à 3-62 du rang VIII sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.
Québec, le 19 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Stanfold

Cadastre: canton de Stanfold; division d'enregistrement: Arthabaska; municipalité: paroisse de Princeville.

Avis est par la présente donné que les lots 21 C-11 à 21 C-14, 21 C-21, 21 C-22, 21 C-26 et une partie du lot 21 C-27 du rang III sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.
Québec, le 22 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Trois-Rivières

Cadastre: paroisse de Trois-Rivières; division d'enregistrement: Trois-Rivières; municipalité: ville de Trois-Rivières.

Avis est par la présente donné que les lots 192-59 à 192-62 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.
Québec, le 10 août 1977.

Pour le sous-ministre,
69617-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Soumissions — Demandes de

Commission scolaire de Bellechasse
(Siège social: Village de Saint-Charles

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Gilbert Dumont, directeur général, Centre administratif, Saint-Charles, comté de Bellechasse, Québec, jusqu'à 8.00 heures du soir, le mercredi 12 octobre 1977, pour l'achat de $205,000 d'obligations de la Commission scolaire de Bellechasse, datées du 1er novembre 1977 et remboursables en séries du 1er novembre 1978 au 1er novembre 1987 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1977.

Tableau d'amortissement — $205,000 — 10 ans

Année	Capital
1er novembre 1978	$ 14,000
1er novembre 1979	15,000
1er novembre 1980	16,000
1er novembre 1981	18,000
1er novembre 1982	19,000
1er novembre 1983	21,000
1er novembre 1984	23,000
1er novembre 1985	24,000
1er novmebre 1986	26,000
1er novembre 1987	29,000

La Commission scolaire de Bellechasse, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, c. 63), demandera au ministre de l'Education, d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la Loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La Commission scolaire de Bellechasse s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1 novembre 1977, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions suivantes: 22-05-67 - $98,000 — renouvellement d'emprunt; 25-06-75 — $107,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumission seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue à 8.00 heures du soir, le mercredi 12 octobre 1977, au Centre administratif, C.P. 1000, Saint-Charles, comté de Bellechasse, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Village de Saint-Charles, comté de Bellechasse, ce 13 septembre 1977.

Le directeur général,
GILBERT DUMONT.

Centre administratif,
C.P. 1000, Saint-Charles
comté de Bellechasse, Québec, G0R 2T0
Téléphone: 887-3464, code 418 69657-o

Corporation municipale de Caplan
(Comté de Bonaventure)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Argée Garant, secrétaire-trésorier, bureau municipal, Caplan, comté de Bonaventure, Québec, jusqu'à 8.00 heures du soir, le jeudi 13 octobre 1977, pour l'achat de $1,000,000 d'obligations de la corporation municipale de Caplan, datées du 1er novembre 1977 et remboursables en série du 1er novembre 1978 au 1er novembre 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1977.

Tableau d'amortissement — $1,000,000 — 20 ans

Année	Capital
1er novembre 1978	$ 34,000
1er novembre 1979	40,000
1er novembre 1980	46,000
1er novembre 1981	50,000
1er novembre 1982	56,000
1er novembre 1983	60,000
1er novembre 1984	66,000
1er novembre 1985	74,000
1er novembre 1986	82,000
1er novembre 1987	90,000
1er novembre 1988	2,000
1er novembre 1989	2,000
1er novembre 1990	3,000
1er novembre 1991	3,000
1er novembre 1992	3,000
1er novembre 1993	4,000

Année	Capital
1er novembre 1994	4,000
1er novembre 1995	5,000
1er novembre 1996	5,000
1er novembre 1997	371,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $371,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er novembre 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er novembre 1997 au montant de $371,000 comprend un solde de $366,000 renouvelable pour une période de 20 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
1er novembre 1998	$ 7,000
1er novembre 1999	7,000
1er novembre 2000	8,000
1er novembre 2001	8,000
1er novembre 2002	10,000
1er novembre 2003	11,000
1er novembre 2004	11,000
1er novembre 2005	12,000
1er novembre 2006	14,000
1er novembre 2007	15,000
1er novembre 2008	16,000
1er novembre 2009	18,000
1er novembre 2010	20,000
1er novembre 2011	22,000
1er novembre 2012	24,000
1er novembre 2013	27,000
1er novembre 2014	29,000
1er novembre 2015	32,000
1er novembre 2016	36,000
1er novembre 2017	39,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $371,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er novembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément aux tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La corporation municipale de Caplan s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1 novembre 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 1975-1 — $500,000 — aqueduc, égouts; 1976-3 — $500,000 — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 8.00 heures du soir, le jeudi 13 octobre 1977, au bureau municipal, Caplan, comté de Bonaventure, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Corporation municipale de Caplan, comté de Bonaventure, ce 12 septembre 1977.

Le secrétaire-trésorier,
ARGÉE GARANT.

Bureau municipal,
Caplan, comté de Bonaventure,
Québec, G0C 1H0
Téléphone: 388-2075, code 418 69658-o

Commission scolaire Des Basques

(Siège social:
ville de Trois-Pistoles, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Raynald Lagacé, directeur général, Centre administratif, case postale 1030, 9 est, Notre-Dame, Trois-Pistoles, comté de Rivière-du-Loup, Québec, G0L 4K0, jusqu'à 8.00 heures du soir, le mercredi 12 octobre 1977, pour l'achat de $769,500 d'obligations de la commission scolaire Des Basques datées du 1er novembre 1977 et remboursables en séries du 1er novembre 1978 au 1er novembre 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½%

ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1977.

Tableau d'amortissement — $769,500 — 20 ans

Année	Capital
1er novembre 1978	$27,500
1er novembre 1979	29,000
1er novembre 1980	31,000
1er novembre 1981	34,000
1er novembre 1982	37,000
1er novembre 1983	41,000
1er novembre 1984	45,000
1er novembre 1985	48,000
1er novembre 1986	52,000
1er novembre 1987	49,000
1er novembre 1988	24,000
1er novembre 1989	26,000
1er novembre 1990	29,000
1er novembre 1991	31,000
1er novembre 1992	34,000
1er novembre 1993	38,000
1er novembre 1994	42,000
1er novembre 1995	46,000
1er novembre 1996	50,000
1er novembre 1997	56,000

La commission scolaire Des Basques se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, c. 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations de tout renouvellement d'icelle si requis.

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, pour cette dernière modalité, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $56,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er novembre 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $56,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation, au pair, le 1er novembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Des Basques s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 03-08-66 — $51,000 — renouvellement d'emprunt; 23-11-66 — $40,000 — renouvellement d'emprunt; 13-04-77 — $520,000 — construction d'un gymnase à l'école Sainte-Marie; 10-08-77 — $158,500 — dépenses d'immobilisations;

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue à 8.00 heures du soir au Centre administratif, case postale 1030, 9 est, Notre-Dame, Trois-Pistoles, comté de Rivière-du-Loup, Québec, G0L 4K0.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La commission scolaire Des Basques, ce 14 septembre 1977.

Le directeur-général,
RAYNALD LAGACÉ.

Centre administratif,
case postale 1030, 9 est, Notre-Dame,
Trois-Pistoles, comté de Rivière-du-Loup,
Québec, G0L 4K0
Téléphone: 851-3341, code 418 69659-o

Cité de Montréal-Nord

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Aline Ouimet, greffier, Hôtel de ville, 4242, place de l'Hôtel de ville, Montréal-Nord, Québec, H1H 1S5, jusqu'à 5.00 heures de l'après-midi, le mardi 11 octobre 1977 et par après à 8.00 heures du soir à la salle du conseil 11211, rue Hébert, Montréal-Nord, Québec, pour l'achat de $3,600,000 d'obligations de la cité de Montréal-Nord datées du 1er novembre 1977 et remboursables en série du 1er novembre 1978 au 1er novembre 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1977.

Tableau d'amortissement — $3,600,000 — 20 ans

Année	Capital
1er novembre 1978	$228,000
1er novembre 1979	252,000
1er novembre 1980	279,000
1er novembre 1981	276,000
1er novembre 1982	304,000
1er novembre 1983	156,000
1er novembre 1984	172,000
1er novembre 1985	190,000
1er novembre 1986	209,000
1er novembre 1987	232,000
1er novembre 1988	80,000
1er novembre 1989	88,000
1er novembre 1990	97,000
1er novembre 1991	108,000
1er novembre 1992	118,000
1er novembre 1993	131,000
1er novembre 1994	145,000
1er novembre 1995	161,000
1er novembre 1996	178,000
1er novembre 1997	196,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $196,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er novembre 1977.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $196,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er novembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La cité de Montréal-Nord s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 1220 — $74,100 — aqueduc, égouts, voirie etc.; 1227 — $17,500 — voirie; 1236 — $85,000 — éclairage; 1257 — $80,000 — aqueduc, égouts; 1260 — $135,500 — voirie; 1261 — $82,000 — aménagement de parc; 1262 — $400,000 — voirie; 1268 — $200,000 — achat de machinerie; 1271 — $495,000 — remboursement d'un emprunt à la C.U.M.; 1278 — $156,000 — travaux de rénovation; 1279 — $155,000 — bâtisses, terrains; 1280 — $1,719,900 — aqueduc, égouts;

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 8.00 heures du soir à la salle du conseil, 11211 rue Hébert, Montréal-Nord, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La cité de Montréal-Nord, ce 14 septembre 1977.

Le greffier,
ALINE OUIMET.

Hôtel de ville,
4242, place de l'Hôtel de Ville
Montréal-Nord, Québec, H1H 1S5
Téléphone: 332-6271, code 514 69660-o

Village de Saint-Ambroise
(Comté de Chicoutimi)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Jean-Rock Claveau, secrétaire-trésorier, Centre communautaire, 330 boulevard Gagnon, village de Saint-Ambroise, jusqu'à 7.00 heures du soir, le mardi 11 octobre 1977, pour l'achat de $455,000 d'obligations du village de Saint-Ambroise datées du 1er novembre 1977 et remboursables en série du 1er novembre 1978 au 1er novembre 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 1er novembre et 1er mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1977.

Tableau d'amortissement — $455,000 — 20 ans

Année	Capital
1er novembre 1978	$10,000
1er novembre 1979	11,000
1er novembre 1980	12,000
1er novembre 1981	13,000
1er novembre 1982	14,000
1er novembre 1983	16,000
1er novembre 1984	17,000
1er novembre 1985	18,000
1er novembre 1986	20,000
1er novembre 1987	21,000
1er novembre 1988	20,000
1er novembre 1989	22,000
1er novembre 1990	24,000
1er novembre 1991	26,000
1er novembre 1992	28,000
1er novembre 1993	31,000
1er novembre 1994	33,000
1er novembre 1995	36,000
1er novembre 1996	40,000
1er novembre 1997	43,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $43,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er novembre 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $43,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er novembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

Le village de Saint-Ambroise s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 156 — $166,500 — renouvellement d'emprunt — 74 — 28 — $18,000 — bâtisses, terrains, 74-29 — $5,000 — achat de machinerie et d'équipement — 76-48 (76-50) — $51,000 — construction d'un puits — 76-54 — $188,000 — bâtisses, terrains — 76-61 — $6,200 — voirie — 76-62 — $10,300 — aqueduc, égouts — 77-78 — $10,000 — frais de refinancement

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités,

selon le cas, qui sera tenue à 7.00 heures du soir, Centre communautaire, 330, boulevard Gagnon, village de Saint-Ambroise.

Le conseil se réserve de droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Village de Saint-Ambroise, comté de Chicoutimi, ce 13 septembre 1977.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN ROCK CLAVEAU.

Centre communautaire,
330, boulevard Gagnon,
Village de Saint-Ambroise,
Téléphone: 672-4601, code 418 69661-o

Municipalité de Saint-Féréol-les-Neiges
(Comté de Montmorency)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné, Jacques Pichette, secrétaire-trésorier, bureau du secrétaire-trésorier, 241, avenue Royale, Saint-Féréol-les-Neiges, comté de Montmorency, Québec, jusqu'à 4.00 heures de l'après-midi, et par après jusqu'à 8.00 heures du soir, à la salle du collège, Saint-Féréol-les-Neiges, comté Montmorency, Québec, le jeudi 13 octobre 1977, pour l'achat de $224,000 d'obligations de la municipalité de Saint-Féréol-les-Neiges, datées du 1er novembre 1977 et remboursables en séries du 1er novembre 1978 au 1er novembre 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1977.

Tableau d'amortissement — $224,000 — 20 ans

Année	Capital
1er novembre 1978	$ 1,500
1er novembre 1979	1,500
1er novembre 1980	1,500
1er novembre 1981	1,500
1er novembre 1982	2,500
1er novembre 1983	2,500
1er novembre 1984	2,500
1er novembre 1985	2,500
1er novembre 1986	2,500
1er novembre 1987	2,500
1er novembre 1988	4,000
1er novembre 1989	4,000
1er novembre 1990	4,000
1er novembre 1991	5,000
1er novembre 1992	5,000
1er novembre 1993	5,000
1er novembre 1994	6,500
1er novembre 1995	6,500
1er novembre 1996	8,000
1er novembre 1997	155,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $155,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er novembre 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er novembre 1997 au montant de $155,000 comprend un solde de $147,000 renouvelable pour une période de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
1er novembre 1998	$ 9,000
1er novembre 1999	10,500
1er novembre 2000	11,500
1er novembre 2001	11,500
1er novembre 2002	13,000
1er novembre 2003	15,500
1er novembre 2004	17,000
1er novembre 2005	18,000
1er novembre 2006	19,500
1er novembre 2007	21,500

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $155,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er novembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément aux tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La municipalité de Saint-Féréol-les-Neiges s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 58 — $86,500 — aqueduc, égouts, voirie; 59 — $137,500 — aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 8.00 heures du soir, le jeudi 13 octobre 1977, à la salle du collège, Saint-Féréol-les-Neiges, comté de Montmorency, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Municipalité de Saint-Féréol-les-Neiges, comté de Montmorency, ce 14 septembre 1977.

Le secrétaire-trésorier,
JACQUES PICHETTE.

Bureau du secrétaire-trésorier,
241, avenue Royale,
Saint-Féréol-les-Neiges,
comté de Montmorency, Québec, G0A 3R0
Téléphone: 826-2253, code 418 69662-o

Paroisse de Saint-Louis-de-France
(Champlain)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Gilles Toupin, secrétaire-trésorier, le mercredi 12 octobre 1977, jusqu'à 5.00 heures du soir au Bureau municipal, 805 ouest, boulevard Saint-Jean, Saint-Louis-de-France, comté de Champlain, Québec G8T 1A2 et par après jusqu'à 7.30 heures du soir à la salle des délibérations, 2100, boulevard Saint-Louis, Saint-Louis-de-France, comté de Champlain, Québec pour l'achat de $495,000 d'obligations de la paroisse de Saint-Louis-de-France datées du 1er novembre 1977 et remboursables en série du 1er novembre 1978 au 1er novembre 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1977.

Tableau d'amortissement — $495,000 — 20 ans

Année	Capital
1er novembre 1978	$ 17,000
1er novembre 1979	19,000
1er novembre 1980	21,000
1er novembre 1981	22,000
1er novembre 1982	25,000
1er novembre 1983	28,000
1er novembre 1984	30,000
1er novembre 1985	33,000
1er novembre 1986	36,000
1er novembre 1987	41,000
1er novembre 1988	14,000
1er novembre 1989	15,000
1er novembre 1990	17,000
1er novembre 1991	19,000
1er novembre 1992	21,000
1er novembre 1993	22,000
1er novembre 1994	25,000
1er novembre 1995	27,000
1er novembre 1996	30,000
1er novembre 1997	33,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, pour les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $33,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er novembre 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les

cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $33,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er novembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéance apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La paroisse de Saint-Louis-de-France s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 109 — $307,000 — aqueduc, égouts; 148 — $188,000 — honoraires professionnels et consolidation de dettes.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 7.30 heures du soir, le mercredi 12 octobre 1977, à la salle des délibérations, 2100, boulevard Saint-Louis, Saint-Louis-de-France, comté de Champlain, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La paroisse de Saint-Louis-de-France, comté de champlain, ce 15 septembre 1977.

Le secrétaire-trésorier,
GILLES TOUPIN.

Bureau municipal,
805 ouest, boulevard Saint-Jean,
paroisse de Saint-Louis-de-France,
comté de Champlain, Québec G8T 1A2.
Téléphone: 374-6550, code 819 69663-o

Ville de Saint-Pascal
(Kamouraska-Témiscouata)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Simon Lévesque, secrétaire-trésorier, jusqu'à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 405, rue Taché, ville de Saint-Pascal, comté de Kamouraska-Témiscouata, Québec G0L 3Y0 le mardi 11 octobre 1977, pour l'achat de $1,730,000 d'obligations de la ville de Saint-Pascal, comté de Kamouraska-Témiscouata, datées du 1er novembre 1977 et remboursables en série du 1er novembre 1978 au 1er novembre 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8½% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différant doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1977.

Tableau d'amortissement — $1,730,000 — 20 ans

Année	Capital
1er novembre 1978	$ 57,000
1er novembre 1979	61,000
1er novembre 1980	68,000
1er novembre 1981	76,000
1er novembre 1982	83,000
1er novembre 1983	92,000
1er novembre 1984	101,000
1er novembre 1985	112,000
1er novembre 1986	121,000
1er novembre 1987	133,000
1er novembre 1988	47,000
1er novembre 1989	52,000
1er novembre 1990	56,000
1er novembre 1991	63,000
1er novembre 1992	71,000
1er novembre 1993	77,000
1er novembre 1994	84,000
1er novembre 1995	93,000
1er novembre 1996	102,000
1er novembre 1997	181,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront condidérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $181,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er novembre 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er novembre 1997 au montant de $181,000 comprend un solde de $69,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
1er novembre 1998	$ 5,000
1er novembre 1999	5,500
1er novembre 2000	6,000
1er novembre 2001	6,000
1er novembre 2002	6,500
1er novembre 2003	7,000
1er novembre 2004	7,500
1er novembre 2005	8,000
1er novembre 2006	8,500
1er novembre 2007	9,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $181,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er novembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Saint-Pascal s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 87 — $32,000 — renouvellement d'emprunt; 86 — $128,000 — renouvellement d'emprunt; 109, $290,000 — construction d'un aréna; 126 — $400,000 — aqueduc, égouts; 127 — $295,000 — aqueduc, égouts; 135 — $585,000 — consolidation de déficit.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon les cas, qui sera tenue le mardi 11 octobre 1977, à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 405, rue Taché, ville de Saint-Pascal, comté de Kamouraska-Témiscouata, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La ville de Saint-Pascal, comté de Kamouraska-Témiscouata, ce 15 septembre 1977.

Le secrétaire-trésorier,
SIMON LÉVESQUE.

Hôtel de ville,
405, rue Taché, ville de Saint-Pascal,
comté de Kamouraska-Témiscouata,
Québec G0L 3Y0.
Téléphone: 492-2312, code 418. 69664-o

Syndicats professionnels

SYNDICAT DES EMPLOYES DE ESMOND DIVISION DES INDUSTRIES DOMIL INC.

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 14 juillet 1977, il a autorisé le changement de nom de « SYNDICAT DES EMPLOYES DE ESMOND MILLS », dont la constitution, sous le nom originaire de « SYNDICAT CATHOLIQUE NATIONAL DES EMPLOYES DE ESMOND MILLS INC. », a été constituée le 18 mars 1946, et dont le siège social est situé à Granby, en celui de « SYNDICAT DES EMPLOYES DE ESMOND DIVISION DES INDUSTRIES DOMIL INC. », et en vertu de la Loi des syndicats professionnels, (S.R.Q., 1964, c. 146).

Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

69656-o 1295-6942

Ventes par licitation

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Sales by Licitation

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

Chicoutimi

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-05-000758-77
Shérif: 537-77

LUCINE BLACKBURN, ménagère, domiciliée et résidant au 60 ouest, rue Price, Chicoutimi, district de Chicoutimi, demanderesse, *vs* ROCH BLACKBURN, domicilié et résidant au 70 ouest, rue Price, Chicoutimi, district de Chicoutimi, défendeur.

« Tout ce lopin de terre ou emplacement formant partie de la partie non subdivisée des lots numéros quatre cent quarante et quatre cent quarante-trois (pties 440 et 443) du cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, mesurant quarante-sept pieds et six pouces de largeur, de l'ouest à l'est, sur soixante pieds de profondeur, du sud au nord, et borné vers le nord par le terrain réservé pour la rue Price, vers le sud par le terrain de Ludovic Blackburn, vers l'est par la rue Jacques-Cartier, et vers l'ouest par le terrain de madame Pantaléon Ouellet, ou représentants, avec ensemble la maison et autres bâtisses érigées sur cet emplacement et toutes dépendances.

Ladite partie du lot numéro quatre cent quarante est bornée au nord par le terrain réservé pour la rue Price, au sud par le terrain de Ludovic Blackburn, à l'est par la partie ci-après décrite du lot numéro quatre cent quarante-trois, et à l'ouest par le terrain de Madame Pantaléon Ouellet, ou représentants.

Ladite partie du lot numéro quatre cent quarante-trois est bornée au nord par le terrain réservé pour la rue Price, au sud par le terrain de Ludovic Blackburn, à l'est par la rue Saint-Jacques et à l'ouest par la partie susdécrite du lot numéro quatre cent quarante.

Sous réserve cependant que les cinq pieds en largeur du côté sud dudit emplacement avec les cinq pieds en largeur du côté nord du terrain dudit Ludovic Blackburn doivent être utilisés comme chemin mitoyen de dix pieds de largeur, mesure anglaise, sur une profondeur de vingt-six pieds à partir de la rue Saint-Jacques, mais avec droit pour ledit Ludovic Blackburn et ses représentants, à perpétuité, de se servir dudit chemin mitoyen, de construire une ou des bâtisses dans la ligne ou près de la ligne

Fieri Facias
Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Chicoutimi
No. 150-05-000758-77
Sheriff: 537-77

LUCINE BLACKBURN, housewife, domiciled and residing at 60 Price Street West, Chicoutimi, District of Chicoutimi, plaintiff, *v.* ROCH BLACKBURN, domiciled and residing at 70 Price Street West, Chicoutimi, District of Chicoutimi, defendant.

"Land forming part of the unsubdivided part of lots four hundred and forty and four hundred and forty-three (Pts 440 and 443) on the official cadastre for the City of Chicoutimi, measuring forty-seven feet and six inches in width, from west to east, by sixty feet in depth, from south to north, and bounded on the north by the land reserved for Price Street; on the south by the land owned by Ludovic Blackburn; on the east by Jacques-Cartier Street and on the west by the land owned by Mrs. Pantaléon Ouellet, or representatives, with the house and other buildings constructed there and all dependencies.

The part of lot four hundred and forty is bounded on the north by the land reserved for Price Street; on the south by the land owned by Ludovic Blackburn; on the east by part of lot four hundred and forty-three described later, and on the west by the land owned by Mrs. Pantaléon Ouellet, or representatives.

The part of lot four hundred and forty-three is bounded on the north by the land reserved for Price Street; on the south by the land owned by Ludovic Blackburn; on the east by Saint-Jacques Street and on the west by the part of lot four hundred and forty described above.

Provided that five feet in width on the south side of this land and five feet in width on the north side of the land owned by Ludovic Blackburn shall be used as a common road measuring ten feet in width, English measure, by twenty-six feet in depth starting from Saint-Jacques Street, with a perpetual right of way for Ludovic Blackburn and his representatives, over this common road, and the right to construct one or more buildings along or near the south line of this road, and to install

sud dudit chemin, et de mettre et laisser dans le pan nord de toutes telles bâtisses, des fenêtres, portes et autres ouvertures, avec droit de vue et de sortir sur ledit chemin et aussi le droit de laisser dépasser de pas plus de deux pieds le toit de toutes telles bâtisses, et de laisser tomber dans et sur ledit chemin l'eau, la neige et la glace provenant de ces toits, et sous réserve de ces mêmes droits et privilège pour ledit M. Wellie Blackburn relativement aux bâtisses érigées ou qui seront érigées sur son immeuble susdécrit.

L'immeuble dudit Ludovic Blackburn sur lequel doit être pris le terrain de cinq pieds de largeur pour former ledit chemin mitoyen est celui qu'il a acquis dudit M. Wellie Blackburn par acte devant le notaire Raymond Belleau le vingt-neuf juin mil neuf cent cinquante et un, no 28,446 et enregistré à Chicoutimi le 31 juillet 1951, sous le numéro 105-043, et qui est désigné comme suit, savoir:

« Un lopin de terre mesurant trente-neuf pieds et six pouces de largeur sur quarante-sept pieds et six pouces de profondeur, et comprenant suivant le cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, après subdivision des lots numéros quatre cent trente-neuf et quatre cent quarante et du lot numéro quatre cent quarante-trois:

a) La juste moitié est du lot numéro quatre cent trente-neuf huit (ptie 439-8), bornée au nord partie à la partie ci-après décrite du lot numéro quatre cent quarante et un et partie au lot numéro quatre cent quarante-trois deux, au sud au terrain de Lévis Savard, d'un côté et à l'est à la rue Saint-Jacques et de l'autre côté à l'ouest à la juste moitié ouest dudit lot numéro quatre cent trente-neuf huit.

b) Toute cette partie du lot numéro quatre cent quarante un (ptie 440-1), mesurant environ trente-neuf pieds et six pouces de l'est à l'ouest et bornée au nord partie à la partie non subdivisée du lot numéro quatre cent quarante ou encore au terrain dudit M. Wellie Blackburn, au sud à la partie susdécrite du lot numéro quatre cent trente-neuf huit, d'un côté à l'est au lot numéro quatre cent quarante-trois deux et de l'autre côté à l'ouest au reste dudit lot numéro quatre cent quarante.

c) Le lot numéro quatre cent quarante-trois deux (ptie 443-2). »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à $3,480., soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendus au Bureau d'Enregistrement de Chicoutimi, au Palais de justice de Chicoutimi, le NEUVIEME jour de NOVEMBRE 1977, à DIX heures de l'avant-midi, suite à un jugement ordonnant la licitation.

Chicoutimi, le 9 septembre 1977.

Le shérif,
JEAN-CLAUDE BASQUE.

69652-o

and maintain windows, doors and other openings in the north wall of any such buildings, with the right of view and the right of access to this road; the roof of any such buildings may exceed the line by not more than two feet, and water, snow and ice from these roofs may fall on the road, and subject to these same rights and privilege for Mr. Wellie Blackburn respecting the buildings constructed or to be constructed on his own immoveable described above.

The immoveable owned by Ludovic Blackburn, from which shall be taken a strip of land of five feet wide for use as a common road, has been purchased from Mr Wellie Blackburn under a deed signed before Raymond Belleau, notary, on the twenty-ninth of June, one thousand nine hundred and fifty-one, No. 28,446, and registered in Chicoutimi on July 31, 1951, under number 105-043, is described as follows:

"Land measuring thirty-nine feet and six inches in width by forty-seven feet and six inches in depth, and comprising, in accordance with the official cadastre for the City of Chicoutimi, after the subdivision of lots four hundred and thirty-nine, four hundred and forty and four hundred and forty-three:

a) The exact east half of lot four hundred and thirty-nine – eight (Pt 439-8), bounded on the north partly by part of lot four hundred and forty-one described below, and partly by lot four hundred and forty-three – two; on the south by the land owned by Lévis Savard; on one side on the east by Saint-Jacques Street and on the other side on the west by the exact west half of lot four hundred and thirty-nine – eight.

b) All that part of lot four hundred and forty – one (Pt 440-1), measuring approximately thirty-nine feet and six inches from east to west and bounded on the north partly by the unsubdivided part of lot four hundred and forty or the land owned by Mr. Wellie Blackburn; on the south by the above described part of lot four hundred and thirty-nine – eight; on one side on the east by lot four hundred and forty-three – two and on the other side on the west, by the remainder of lot four hundred and forty.

c) Lot four hundred and forty-three – two (Pt 443-2)."

The minimum amount the purchaser must pay the sheriff in accordance with article 688*a* C.C.P., in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is $3,480, or 25% of the municipal assessment.

To be sold at the Chicoutimi Registry Office, in the Chicoutimi Court House, on the NINTH day of NOVEMBER 1977, at TEN o'clock in the morning, following a judgment ordering licitation.

Chicoutimi, September 9, 1977.

JEAN-CLAUDE BASQUE,
Sheriff.

69652

Ventes par Shérifs

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Sheriffs' Sales

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

Gaspé

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No 110-05-000205-76

JAMES PATTERSON, de Rivière-Madeleine, comté et district de Gaspé, Demandeur, *vs* PHILIPPE PELLETIER, de Rivière-Madeleine, comté et district de Gaspé, défendeur.

« Un certain lopin de terre situé à Rivière-Madeleine, comté de Gaspé, province de Québec, mieux connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du Cadastre revisé de la seigneurie de Madeleine, division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, comme étant le lot numéro sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante (40-7) aux plan et livre de renvoi officiels, pour le premier rang, dudit cadastre revisé de la seigneurie de Madeleine, borné au nord par la propriété occupée par Euloge Blanchette, au sud par le chemin public, à l'est par la propriété de Euloge Blanchette et à l'ouest par la propriété de Emile Bonneau, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication est fixé au montant de $1,672.50, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, au Palais de justice, de Sainte-Anne-des-Monts, LUNDI, le VINGT ET UNIEME jour du mois de NOVEMBRE 1977, à QUATORZE heures.

Le shérif.
JEAN BOURGET.

Percé, le 7 septembre 1977. 69637-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Gaspé
No. 110-05-000205-76

JAMES PATTERSON, of Rivière-Madeleine, in the County and District of Gaspé, Plaintiff, v. PHILIPPE PELLETIER, of Rivière-Madeleine, in the County and District of Gaspé, defendant.

"Land located at Rivière-Madeleine, Gaspé County, Province of Québec, known and designated on the official plan and in the book of reference of the revised cadastre for Madeleine Seigniory, Sainte-Anne-des-Monts Registration Division, as lot seven of the official subdivision of original lot forty (40-7), Range One, bounded on the north by the property occupied by Euloge Blanchette, on the south by the public road, on the east by the property of Euloge Blanchette and on the west by the property of Emile Bonneau, with the buildings constructed there, appurtenances and dependencies."

The minimum amount the purchaser must pay the sheriff in cash or by certified cheque at the time of adjudication is $1,672.50, which represents 25% of the municipal assessment.

To be sold at the office of the Gaspé Registration Division, in the Court House in Sainte-Anne-des-Monts, on MONDAY, the TWENTY-FIRST day of NOVEMBER, 1977, at TWO o'clock in the afternoon.

JEAN BOURGET,
Sheriff.

Percé, September 7, 1977. 69637

Hull

Fieri Faciasde Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000483-76

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social en les ville et district de Montréal, demanderesse, *vs* JEAN-PAUL BEAUDRY, domicilié au 28, rue Principale, Deschênes, défendeur.

1. Un immeuble connu et désigné comme étant la demie est du lot numéro cent quatorze de la subdivision du lot quinze « A » (15A-½ E. 114), dans le Premier rang (Rg 1), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Hull, mesurant cinquante pieds (50′) de largeur sur soixante-quinze pieds (75′) de profondeur, borné au nord par une partie du lot cent et au nord par partie du lot cent quinze (ptie 15A-115), à l'est par partie du lot trois cent quatre-vingt-deux (ptie 15A-382), au sud par partie du lot cent treize (ptie 15A-113) et à l'ouest par la demie ouest dudit lot cent quatorze (15A-½ O. 114), y compris tous les bâtiments dessus construits portant le numéro civique 28, rue Principale, Deschênes;

Avec droit de passage sur la demi ouest dudit lot cent quatorze (15A-½ O. 114), établi en vertu d'un acte constatant la vente de la demie ouest du lot cent quatorze (15A-½ O. 114), consentie par Edward Ruthledge à M. John Emerson, devant Me Guy Couture, notaire, le 20 octobre 1961, sous le numéro 1135 de ses minutes, enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau le 3 novembre 1961, sous le numéro 57,068.

2. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent quatorze de la subdivision officielle du lot quinze « A » (ptie 15-A-114) aux plan et livre de renvoi officiels du Premier rang (Rg 1) du canton de Hull, mesurant cinquante pieds (50′) de largeur sur soixante-quinze pieds (75′) de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise, et borné comme suit: au nord par partie du lot numéro cent quinze de la subdivision officielle du lot numéro quinze « A » (15A-115); à l'est par le résidu dudit lot cent quatorze, propriété de M. John Emerson, ou représentants; au sud par partie du lot cent treize de la subdivision officielle du lot quinze « A » (15A-113) et à l'ouest par la rue Principale, y compris tous les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 28A, rue Principale, Deschênes, province de Québec;

Sous réserve dudit droit de passage conformément à l'acte enregistré sous le numéro 57-068;

Fieri Faciasde Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Hull
No. 550-05-000483-76

BANK CANADIAN NATIONAL, a legally constituted corporation, having its head office in the City and District of Montreal, plaintiff, *v.* JEAN-PAUL BEAUDRY, domiciled at 28 Principale Street, Deschênes, Québec, defendant.

1. An immoveable property know and described as being the east half of lot number one hundred and fourteen of the subdivision of lot fifteen "A" (E.½-15A-114), range one (R.1), according to the official plan and book of reference for the Township of Hull, measuring fifty feet (50′) in width by seventy-five feet (75′) in depth, bounded towards the north by part of lot one hundred and north by part of lot one hundred and fifteen (Pt.15A-115), towards the east by part of lot three hundred and eighty-two (Pt.15A-382), towards the south by part of lot one hundred and thirteen (Pt.15A-113) and towards the west by the west half of said lot one hundred and fourteen (W.½-15A-114), with all the buildings thereon erected bearing civic number 28 Main Street, Deschênes;

With a right of way over the west half of said lot one hundred and fourteen (W.½-15A-114), established according to a deed of sale of the west half of said lot one hundred and fourteen (W.½-15A-114), granted by the said Edward Ruthledge to Mr. John Emerson, before Me Guy Couture, Notary, on the 20th of October, 1961, under number 1135 of his records, registered at the Gatineau Division Registry Office, on the 3rd of November 1961, under number 57,068.

2. An immoveable known and described as being part of lot number one hundred and fourteen of the official subdivision of lot fifteen "A" (Pt.15A-114) according to the official plan and book of reference for range one (R.1), Township of Hull, measuring fifty feet in width by seventy five feet in depth (50′×75′) more or less, English measures, and bounded as follows: towards the north by part of lot number one hundred and fifteen of the official subdivision of lot number fifteen "A" (15A-115); towards the east by the residue of said lot one hundred and fourteen, the property of Mr. John Emerson, or representatives; towards the south by part of lot one hundred and thirteen of the official subdivision of lot fifteen "A" (15A-113) and towards the west by Main Street, with all the buildings thereon erected, members and appurtenances, bearing civic number 28A Main Street, Deschênes, Province of Québec;

Subject to said right of way as per deed registered under number 57-068;

Dans l'état où se trouve présentement cette propriété. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688a C.P.C. est de cinq mille deux cent trente et un dollars et vingt-cinq centins ($5,231.25), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de vingt mille neuf cent vingt-cinq dollars ($20,925,) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité; le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendus « en bloc » au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, à Maniwaki, le QUATRIEME jour de NOVEMBRE 1977, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Hull, le 2 septembre 1977. 69625-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000974-77

FRANCINE LANDRY, notaire, résidant au 600, rue Principale, en la cité de Gatineau, district de Hull, province de Québec, demanderesse, *vs* ALLAN MacMILLAN DOWNES, domicilié et résidant au 8, rue Bisson, en les cité et district de Hull, province de Québec, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent soixante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit (8-369), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier no 1 (Q. 1) de la cité de Hull.

Y compris tous les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 8, rue Bisson, Hull, province de Québec. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de six mille quatre cents dollars ($6,400), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de vingt-cinq mille six cents dollars ($25,600), telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité; Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de justice, 103, Montcalm, Hull, Québec le DEUXIEME jour de NOVEMBRE 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Hull, le 8 septembre 1977. 69626-o

The whole as it exists presently."

The minimum amount the purchaser must pay in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, in accordance with article 688*a* C.C.P., is five thousand two hundred and thirty-one dollars and twenty-five cents ($5,231.25), representing twenty-five per cent (25%) of the municipal assessment, which is twenty thousand nine hundred and twenty-five dollars ($20,925).

To be sold "en bloc" at the Gatineau Division Registry Office, in Maniwaki, on the FOURTH day of NOVEMBER 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

JEAN-GUY ROCHON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Hull, September 2, 1977. 69625

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Hull
No. 550-05-000974-77

FRANCINE LANDRY, notary, residing at 600 Principale Street, in the Town of Gatineau, District of Hull, Province of Québec, plaintiff, *v.* ALLAN MacMILLAN DOWNES, domiciled and residing at 8 Bisson Street, in the City and District of Hull, Province of Québec, defendant.

"An immoveable known and designated as lot number three hundred and sixty-nine of the official subdivision of original lot number eight (8-369), according to the plan and book of reference of Ward One (W. 1), for the City of Hull.

With all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies, the said buildings bearing civic number 8 Bisson Street, Hull, Province of Québec."

The minimum amount the purchaser must pay in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, in accordance with article 688*a* C.C.P., is six thousand four hundred dollars ($6,400) representing twenty-five per cent (25%) of the municipal assessment which is twenty-five thousand six hundred dollars ($25,600).

To be sold at the Sheriff's Office, at the Court House, 103 Montcalm, Hull, Québec, on the SECOND day of NOVEMBER 1977, at TEN o'clock in the morning.

JEAN-GUY ROCHON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Hull, September 8, 1977. 69626

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000887-75

CAISSE POPULAIRE DE ST-THOMAS, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 770, rue Principale en la municipalité de Saint-Thomas, district de Joliette, partie demanderesse, *vs* ROBERT BOUDRIAS, gentilhomme, domicilié et demeurant au no 1398 rang Sud, en la municipalité de Saint-Thomas, district de Joliette, partie défenderesse, LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement du comté de Joliette, mis en cause.

« Un terrain partie du lot numéro cent quarante et un (141) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas, division d'enregistrement de Joliette; mesurant 45 pieds au sud, 25 pieds plus ou moins au nord, 125 pieds à l'est, et 125 pieds plus ou moins à l'ouest; le tout mesure anglaise: la ligne « est », nonobstant les mesures données, passant au milieu du mur « est » de la partie de la maison érigée sur l'emplacement présentement décrit, lequel mur est mitoyen avec le propriétaire voisin M. Daniel Maranda; et borné comme suit: au sud le chemin public (rue Monique); au nord par autre partie dudit lot 41; à l'ouest par la ligne séparation entre ledit lot no 140 du même cadastre; et à l'est par autre partie dudit lot 141 appartenant à M. Daniel Maranda suivant le titre enregistré à Joliette sous le numéro 178507, avec ledit droit de mitoyenneté et les servitudes inhérents, et avec la bâtisse y érigée, numéro civique 833 rue Monique, Saint-Thomas, comté de Joliette, Québec ».

« Un autre terrain partie dudit lot 141 dudit cadastre de Saint-Thomas; mesurant 70 pieds anglais plus ou moins au sud; 125 pieds anglais plus ou moins vers l'ouest; 63 pieds anglais vers le nord; et 90 pieds anglais vers l'est; et borné comme suit: au sud, partie au terrain ci-dessus en lieu décrit et partie au terrain de M. Daniel Maranda; vers le nord par le terrain du Chemin de fer Pacifique Canadien; vers l'ouest par la ligne séparation entre ledit lot 141 et le lot no 140 du même cadastre; et à l'est par autre partie dudit lot no 141 restant à la venderesse ».

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, est fixé à $4,063 et $152 respectivement, soit 25% de l'évaluation municipale.

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Joliette
No. 705-05-000887-75

CAISSE POPULAIRE DE ST-THOMAS, a legally constituted corporation, having a place of business at 770 Principale Street in the Municipality of Saint-Thomas, District of Joliette, plaintiff, *v.* ROBERT BOUDRIAS, gentleman, domiciled and residing at 1398 South Range, in the Municipality of Saint-Thomas, District of Joliette, defendant, THE REGISTRAR for the Joliette County Registration Division, *mis en cause*.

"Land forming part of lot one hundred and forty-one (141) on the official cadastre for the Parish of Saint-Thomas, Joliette Registration Division; measuring 45 feet on the south, 25 feet more or less on the north, 125 feet on the east, and 125 feet more or less on the west, the whole English measure. The "east" line, notwithstanding the measurements given, passing through the middle of the "east" wall of that part of the house constructed on the land described here, that wall being common with the neighbouring proprietor, Daniel Maranda; bounded as follows: on the south by the public road (Monique Street), on the north by another part of lot 41, on the west by the line dividing it from lot 140 on the same cadastre, on the east by another part of lot 141 belonging to Daniel Maranda according to a deed registered at Joliette under number 178507, with the right in the common wall and the servitudes attached to it, and with the building constructed there, bearing civic number 833 Monique Street, Saint-Thomas, Joliette County."

"Another piece of land forming part of lot 141 on the cadastre for Saint-Thomas; measuring 70 feet, more or less, English measure, on the south, 125 feet, more or less, English measure, on the west, 63 feet English measure on the north, and 90 feet English measure on the east; and bounded as follows; on the south, partly by the land described above and partly by the land of Daniel Maranda, on the north, by the land of the Canadian Pacific Railway, on the west, by the line dividing lots 141 and 140 on that cadastre, and on the east by another part of lot 141 remaining the vendor's property".

Subject to the right of retention under article 689 C.C.P., the minimum amounts which the purchaser must pay at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, are $4,063 and $152 respectively, representing 25% of the municipal assessment.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577 rue Notre-Dame, à Joliette, MARDI, le PREMIER jour de NOVEMBRE 1977, à DIX heures de l'AVANT-MIDI.

Le shérif adjoint,
GINETTE MALO.

Bureau du shérif,
Palais de justice,
Joliette, le 7 septembre 1977. 69653-o

To be sold at the Office of the Joliette Registration Division, 577 Notre-Dame Street, Joliette, on TUESDAY, the FIRST day of NOVEMBER, 1977, at TEN o'clock in the morning.

GINETTE MALO,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House,
Joliette, September 7, 1977. 69653

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 05-023317-767

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son principal établissement à Toronto, (Ontario), et exploitant un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, en les ville et district de Montréal, demanderesse, *vs* PAUL BOURGEOIS, résidant et domicilié au 101, Sunnyside, Pointe-Claire, district de Montréal, et CARMELLE BOURGEOIS, résidant et domiciliée au 101, Sunnyside, Pointe-Claire, district de Montréal, défendeurs.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Sunnyside, en la ville de Pointe-Claire, mesurant soixante-dix pieds et sept dixièmes en façade et soixante-neuf pieds et sept dixièmes à l'arrière sur une profondeur de quatre-vingt-dix-neuf pieds et vingt-cinq centièmes, mesure anglaise et plus ou moins; cet emplacement comprend:

1) Le lot numéro trente-sept de la resubdivision du lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro cinquante-trois (53-1-37) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, mesurant soixante-seize pieds et sept dixièmes en façade et soixante-treize pieds à l'arrière sur une profondeur de cinquante-trois pieds et trois dixièmes.

2) Le lot numéro soixante-trois de la resubdivision du lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro cinquante-quatre (54-1-63) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant soixante-treize pieds dans la ligne ouest et soixante-neuf pieds et sept dixièmes dans la ligne est, sur une profondeur de quarante-cinq pieds et quatre-vingt-quinze centièmes.

Y compris le bâtiment dessus construit, portant le numéro civique 101, avenue Sunnyside. »

La mise à prix est de $6,137.50, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 05-023317-767

CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, a corporation, duly incorporated having its head office and principal place of business at Toronto, Ontario, and its place of business at 1155 Dorchester Blvd. West, City and District of Montreal, plaintiff, *vs* PAUL BOURGEOIS, residing and domiciled at 101 Sunnyside, Pointe-Claire, District of Montreal, and CARMELLE BOURGEOIS, residing and domiciled at 101 Sunnyside, Pointe-Claire, District of Montreal, defendant.

"An emplacement fronting on Sunnyside Avenue, in the town of Pointe-Claire, measuring seventy-six feet and seven tenths of a foot in front and sixty-nine feet and seven tenths of a foot in rear by a depth of ninety nine feet and twenty-five hundredths of a foot, English Measure and more or less, which said emplacement is composed:

1) of lot number thirty-seven of the resubdivision of lot number one of the subdivision of original lot number fifty-three (53-1-37) of the official plan and book of reference of the Parish of Pointe-Claire, measuring seventy-six feet and seven tenths of a foot in front and seventy-three feet in rear by a depth of fifty-three feet and three tenths of a foot.

2) of lot number sixty-three of the resubdivision of lot number one of the subdivision of original lot number fifty-four (54-1-63) of the aforesaid official plan and book of reference, measuring seventy-three feet in the west line and sixty-nine feet and seven tenths of a foot in the east line by a depth or forty-five feet and ninety-five hundredths of a foot.

With the building thereon erected, bearing civic number 101 Sunnyside Avenue."

The upset price is $6,137.50 which the purchaser must pay to the sheriff in cash or by certified cheque at the time of adjudication.

Cet immeuble sera vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, chambre 10.56, le VINGT-SIXIEME jour d'OCTOBRE 1977, à QUATORZE heures ET DEMIE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 2 septembre 1977. 69623

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour Supérieure — District de Montréal
No 05-023248-766

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 266 ouest, rue Saint-Jacques, à Montréal, district judiciaire de Montréal, demanderesse, *vs* CONSTRUCTION GAULOIS INC., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 1220 rue Nielson, Saint-Hubert, district judiciaire de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Des Champs Fleuris en la ville de Laprairie connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-six de la subdivision officielle du lot numéro trois cent vingt et un (321-66) au cadastre officiel de la Paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro 35, boulevard Des Champs Fleuris, à Laprairie.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à $5,750 que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214 Saint-Ignace, Laprairie, le VINGT-CINQUIEME jour d'OCTOBRE, 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 30 août 1977. 69638-o

To be sold at the Sheriff's Office, Room 10.56, Montreal Court House, 10 Saint-Antoine Street East, on the TWENTY-SIXTH day of OCTOBER, 1977, at TWO-THIRTY o'clock in the afternoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, September 2, 1977. 69623-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec.
Superior Court — District of Montreal
No. 05-023248-766

THE MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK, a legally constituted corporation whose principal place of business is at 266 Saint-Jacques Street West, Montreal, Judicial District of Montreal, plaintiff, v. CONSTRUCTION GAULOIS INC., a legally constituted corporation whose principal place of business is at 1220 Nielson Street, Saint-Hubert, Judicial District of Montreal, defendant, and The REGISTRAR FOR LAPRAIRIE, *mis en cause*.

"Lang fronting on Des Champs Fleuris Boulevard, in the Town of Laprairie, known and designated as lot sixty-six of the official subdivision of original lot three hundred and twenty-one (321-66) on the official cadastre for the Parish of Laprairie-de-la-Madeleine.

With a building constructed there bearing civic number 35 Des Champs Fleuris Boulevard, in Laprairie.

The whole as it now stands, with all the active, passive, apparent and unapparent servitudes attached to that immoveable."

The upset price is $5,750, which the purchaser must pay to the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Laprairie Registry Office, 214 Saint-Ignace, Laprairie, on the TWENTY-FIFTH day of OCTOBER, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office
Superior Court,
Montreal, August 30, 1977 69638

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 05-023249-764

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 266 ouest, rue Saint-Jacques, à Montréal, district judiciaire de Montréal, demanderesse, *vs* CONSTRUCTION GAULOIS INC., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 1220 Nielson, Saint-Hubert, district judiciaire de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

"Un emplacement ayant front sur la rue Alger, en la ville de Laprairie, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire trois cent vingt et un (321-25) au cadastre officiel de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine.

Avec une bâtisse y érigée portant le numéro 145 de la rue Alger à Laprairie.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble."

La mise à prix est fixée à $5,750. que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214 Saint-Ignace, Laprairie, le VINGT-CINQUIEME jour d'OCTOBRE, 1977, à ONZE heures TRENTE de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 30 août 1977. 69640-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal,
No 05-023247-768

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 266 ouest, rue Saint-Jacques, à Montréal, district judiciaire de Montréal, demanderesse, *vs* CONSTRUCTION GAULOIS INC., corporation légalement constitué ayant sa principale place d'affaires au 1220, rue Nielson, Saint-Hubert, district Judiciaire de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR DE LAPRAIRIE, 214 Saint-Ignace, Laparirie, mis en cause.

"Un emplacement ayant front sur le boulevard Des Champs Fleuris, en la ville de Laprairie, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-douze de la subdivi-

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec.
Superior Court — District of Montreal
No. 05-023249-764

THE MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK, a legally constituted corporation whose principal place of business is at 266 Saint-Jacques Street West, Montreal Judicial District of Montreal, plaintiff, *v.* CONSTRUCTION GAULOIS INC., a legally constituted corporation whose principal place of business is at 1220 Nielson Street, Saint-Hubert, Judicial District of Montreal, defendant, and THE REGISTRAR FOR LAPRAIRIE, *mis en cause.*

"Land fronting on Alger Street, in the Town of Laprairie, known and designated as lot twenty-five of the official subdivision of original lot three hundred and twenty-one (321-25) on the official cadastre for the Parish of Laprairie-de-la-Magdeleine.

With a building constructed there bearing civic number 145 Alger Street, in Laprairie.

The whole as it now stands, with all the active, passive, apparent and unapparent servitudes attached to that immoveable."

The upset price is $5,750, which the purchaser must pay to the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Laprairie Registry Office, 214 Saint-Ignace, Laprairie, on the TWENTY-FIFTH day of OCTOBER, 1977, at ELEVEN-THIRTY o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, August 30, 1977. 69640

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec.
Superior Court — District of Montreal
No. 05-023247-768

THE MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK, a legally constituted corporation whose principal place of business is at 266 Saint-Jacques Street West, Montreal, Judicial District of Montreal, plaintiff, *v.* CONSTRUCTION GAULOIS INC., a legally constituted corporation whose principal place of business is at 1220 Nielson Street, Saint-Hubert, Judicial District of Montreal, defendant, and The REGISTRAR FOR LAPRAIRIE, 214 Saint-Ignace, Laprairie, *mis en cause.*

"Land fronting on Des Champs Fleuris Boulevard, in the Town of Laprairie, known and designated as lot seventy-two of the official subdivision of original lot

sion officielle du lot originaire numéro trois cent vingt et un (321-72) au cadastre officiel de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine.

Avec une bâtisse y érigée portant le numéro 95 dudit boulevard Des Champs Fleuris à Laprairie.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble."

La mise à prix est fixée à $5,750. que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214 Saint-Ignace, Laprairie, le VINGT-CINQUIEME jour d'OCTOBRE, 1977, à DIX heures TRENTE de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 30 août 1977. 69639-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 05-004353-775

THE CANADA TRUST COMPANY, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de London, province d'Ontario, et son principal établissement dans la province de Québec, au 800, boulevard Dorchester ouest, en les ville et district de Montréal, demanderesse, *vs* MICHAEL KOVSHOFF, comptable agréé, en sa qualité de syndic de la faillite de Leslie J. Browne, homme d'affaires, exploitant autrefois un commerce sous les raisons sociales CERAMACRAFT REG'D L.B.I. CO. et LOFUS MFG. CO. REG'D, au 210, avenue Brunswick, en la ville de Pointe-Claire, district de Montréal, défendeur, et ledit LESLIE J. BROWNE, homme d'affaires, du district de Montreal, dont la dernière adresse connue était 326, West Acres Cres., Dollard-des-Ormeaux, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur West Acres Crescent, en la ville de Dollard-des-Ormeaux, connu et désigné comme étant la subdivision deux cent quarante-cinq du lot deux cent soixante-huit (268-245) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Sainte-Geneviève.

Y compris le bâtiment dessus construit, portant le numéro civique 326, West Acres Crescent.

Le fonds est grevé d'une servitude en faveur de la Compagnie de téléphone Bell du Canada et de la Commission hydro-électrique de Québec, dûment enregistrée à Montréal sous le numéro 1954394 et d'une servitude en faveur de la corporation de Gaz Naturel du

three hundred and twenty-one (321-72) on the official cadastre for the Parish of Laprairie-de-la-Magdeleine.

With a building constructed there bearing civic number 95 Des Champs Fleuris Boulevard, in Laprairie.

The whole as it now stands, with all the active, passive, apparent and unapparent servitudes attached to that immoveable."

The upset price is $5,750, which the purchaser must pay to the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Laprairie Registry Office, 214 Saint-Ignace, Laprairie, on the TWENTY-FIFTH day of OCTOBER, 1977, at TEN-THIRTY o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court
Montreal, August 30, 1977. 69639

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 05-004353-775

THE CANADA TRUST COMPANY, a body politic and corporate, having its head office in the City of London, Province of Ontario, having its chief place of business for the Province of Québec in the City and District of Montreal at 800 Dorchester Blvd. W., plaintiff, *v.* MICHAEL KOVSHOFF, chartered accountant, in his quality as trustee to the bankrupt estate of Leslie J. Browne, businessman, formerly doing business under the firm name of CERAMACRAFT REG'D L.B.I. CO., and LOFUS MFG. CO. REG'D, at 210 Brunswick Ave. in the City of Pointe-Claire, District of Montreal, defendant and the said LESLIE J. BROWNE businessman, of the District of Montreal, last known address 326 West Acres Cres., Dollard-des-Ormeaux, *mis en cause.*

"That certain emplacement fronting on West Acres Crescent, in the Town of Dollard-des-Ormeaux, Known and designated as subdivision two hundred and forty-five of lot two hundred and sixty-eight (268-245) on the official plan and book of reference of the Parish of Sainte-Geneviève.

With the building thereon erected, bearing civic number 326 of said West Acres Crescent.

Subject to a servitude in favour of the Bell Telephone Company of Canada and Québec Hydro-Electric Commission, duly registered at Montreal under No. 1954394 a servitude in favour of the Québec Natural Gas Corporation, registered at Montreal under No. 1985508

Québec, enregistrée à Montréal sous le numéro 1985508, et il est assujetti aux règlements de zonage de l'Aéroport de Montréal, sous l'enregistrement numéro 1876915.

En l'état où se trouve présentement ladite propriété, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, le tout sans exception ni réserve d'aucune sorte. »

La mise à prix est de $9,350, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La vente aura lieu au bureau du shérif, au Palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, chambre 10.56, le VINGT-SIXIEME jour d'OCTOBRE 1977. à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 30 août 1977. 69624

and subject to the Montreal Airport zoning regulations registered under No. 1876915.

As the said property now subsists with all its rights, members and appurtenances, the whole without exception or reserve of any kind."

The upset price is $9,350 which the purchaser must pay to the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication,

To be sold at the Sheriff's Office, Room 10.56, Montreal Court House 10 Saint-Antoine Street East, on the TWENTY-SIXTH day of OCTOBER, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

Le shériff adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Sheriff's Office
Superior Court,
Montreal, August 30, 1977. 69624-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-002639-768
S-5130

A.S.L.K. CANADA LTEE, corps politique dûment incorporé, ayant sa principale place d'affaires au 2141, Banville, à Québec, district de Québec, demanderesse, *vs* MOTEL DES LAURENTIDES INC., corps politique dûment incorporé, ayant sa principale place d'affaires au 350, boulevard Sainte-Anne à Beauport, district de Québec, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, ayant sa place d'affaires à Québec, dit district, mis en cause.

« Un immeuble situé dans la municipalité de la ville de Beauport, ayant front sur le boulevard Sainte-Anne, et composé des parties de lots suivants:

a) Une partie du lot originaire mille cinq cent vingt-quatre (1524-ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par le boulevard Sainte-Anne, vers le nord-est par le lot 1525, vers le sud-est par la ligne des hautes eaux du Fleuve Saint-Laurent (lot 58-3) et vers l'ouest par une autre partie du lot 1524 (Gouvernement du Québec, ministère des Transports); mesurant deux cent vingt-cinq pieds et cinq dixièmes (225.5') et quatre cent soixante pieds (460') vers le nord-ouest, quatre cent soixante-sept pieds et six dixièmes (467.6') vers le nord-est et trois cent deux pieds (302')

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Québec
No. 200-05-002639-768
S-5130

A.S.L.K. CANADA LTEE., a legally constituted corporation, having its principal place of business at 2141 Banville, Québec, District of Québec, plaintiff, *v.* MOTEL DES LAURENTIDES INC., a legally constituted corporation, having its principal place of business at 350 Sainte-Anne Boulevard, Beauport, District of Québec, defendant, and THE REGISTRAR for the Québec Registration Division, having his place of business in Québec, of same District, *mis en cause*.

"Land located in the Municipality of the Town of Beauport, fronting on Sainte-Anne Boulevard, and comprising parts of the following lots:

a) Part of original lot one thousand five hundred and twenty-four (pt. 1524) on the official cadastre for the Parish of Beauport, Québec Registration Division, of irregular shape, bounded on the northwest by Sainte-Anne Boulevard, on the northeast by lot 1525, on the southeast by the high water mark of the St. Lawrence River (lot 58-3) and on the west by another part of lot 1524 (Gouvernement of Québec, Department of Transport); measuring two hundred and twenty-five and five-tenths feet (225.5') and four hundred and sixty feet (460') on the northwest, four hundred and sixty-seven and sixth-tenths feet (467.6') on the northeast and three

vers le sud-ouest sur la ligne qui le divise d'une partie du lot mille cinq cent vingt-quatre (1524) expropriée par le Gouvernement du Québec, ministère des Transports, suivant enregistrement 809,527, contenant en superficie deux cent quarante-deux mille cent trente et un pieds carrés (242,131 pi. ca.), le tout plus ou moins et mesure anglaise.

b) Une partie du lot originaire mille cinq cent vingt-cinq (1525-ptie) du cadastre susdit, de figure irrégulière, bornée successivement, partant de son angle est, vers le nord-ouest, par le boulevard Sainte-Anne, vers le nord-est, vers le nord-ouest par le boulevard Sainte-Anne, vers le nord-est et le nord-ouest par le lot 1525-1, vers le nord-est par le lot 1516-5, vers le sud-est et vers le sud par la ligne des hautes eaux ordinaires du fleuve Saint-Laurent (lot 58-2 et 58-3) et vers le sud-ouest par le lot 1524; mesurant successivement, partant du même angle est de cette partie de lot, vers le nord-ouest deux cent quatre-vingt-deux pieds et neuf dixièmes (282.9'), vers le nord-est deux cent quatre-vingt-quatorze pieds et six dixièmes (294.6'), vers le sud-est cent soixante-douze pieds (172'), vers le sud-ouest deux cent quatre-vingt-seize pieds et cinq dixièmes (296.5'), vers le nord-ouest soixante-quatorze pieds et un dixième (74.1'), vers le nord-est cent vingt-cinq pieds (125'), vers le nord-ouest deux cents pieds (200'), vers le nord-est quatre cent vingt-sept pieds et quarante-huit centièmes (427.48'), vers le nord-ouest quarante-deux pieds et soixante-quinze centièmes (42.75'), vers le nord-est cent trente-deux pieds (132'), puis ensuite, vers le sud-ouest quatre cent soixante-sept pieds et six dixièmes (467.6'), contenant en superficie trois cent cinquante-sept mille cinq cents pieds carrés (357,500 pi. ca.), le tout plus ou moins et mesure anglaise.

c) Une partie de la subdivision trois du lot originaire cinquante-huit (58-3-ptie) du cadastre susdit, de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest par la ligne des hautes eaux ordinaires du fleuve Saint-Laurent (lots 1524 et 1525), vers le nord-est par le lot 58-2, vers le sud-est et vers le sud-ouest par une autre partie du lot 58-3, expropriée par le Gouvernement du Québec, ministère des Transports, suivant enregistrement 809, 527; mesurant cent vingt pieds et cinq dixièmes (120.5'), vers le nord-est, sept cent soixante-huit pieds (768') vers le sud-est, cent quatre-vingts pieds et sept dixièmes (180.7') et cent quatre-vingt-seize pieds et six dixièmes (196.6') vers le sud-ouest, contenant en superficie cent quatre-vingt-treize mille cent quarante-six pieds carrés (193,146 p.c.), le tout plus ou moins et mesure anglaise.

Le tout avec bâtisses dessus construites ou à être dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixé à $313,505.75 que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

hundred and two feet (302') on the southwest on the line dividing it from part of lot one thousand five hundred and twenty-four (1524) expropriated by the Government of Québec, Department of Transport, according to Registration number 809, 527, having an area of two hundred and forty-two thousand one hundred and thirty-one square feet (242,131 sq. ft.), the whole English measure and more or less.

b) Part of original lot one thousand five hundred and twenty-five (pt. 1525) on the above mentioned cadastre, of irregular shape, bounded successively, starting from its east corner, on the northwest by Sainte-Anne Boulevard, on the northeast, on the northwest by Sainte-Anne Boulevard, on the northeast and the northwest by lot 1525-1, on the northeast by lot 1516-5, on the southeast and on the south by the ordinary high water mark of the St. Lawrence River (lot 58-2 and 58-3) and on the southwest by lot 1524; measuring successively, starting from the same east corner of this part of a lot, on the northwest two hundred and eighty-two and nine-tenths feet (282.9'), on the northeast two hundred and ninety-four and six-tenths feet (294.6'), on the southeast one hundred and seventy-two feet (172'), on the southwest two hundred and ninety-six and five-tenths feet (296.5'), on the northwest seventy-four and one-tenth feet (74.1'), on the northeast one hundred and twenty-five feet (125'), on the northwest two hundred feet (200'), on the northeast four hundred and twenty-seven and forty-eight hundredths feet (427.48'), on the northwest forty-two and seventy-five hundredths feet (42.75'), on the northeast one hundred and thirty-two feet (132'), then, on the southwest four hundred and sixty-seven and six-tenths feet (467.6'), having an area of three hundred and fifty-seven thousand five hundred square feet (357,500 sq.ft.) the whole English measure and more or less.

c) A part of subdivision three of original lot fifty-eight (58 pt. 3) of above-mentioned cadastre, of irregular shape, bounded on the northwest by the ordinary high water mark of the St. Lawrence River (lots 1524 and 1525), on the northeast by lot 58-2, on the southeast and on the southwest by another part of lot 58-3, expropriated by the Government of Québec, Department of Transport, according to Registration 809, 527; measuring one hundred and twenty and five-tenths feet (120.5'), on the northeast, seven hundred and sixty-eight feet (768') on the southeast, one hundred and eighty and seven-tenths feet (180.7') and one hundred and ninety-six and six-tenths feet (196.6') on the southwest, having an area of one hundred and ninety-three thousand one hundred and forty-six square feet (193,146 sq. ft.) the whole English measure and more or less.

The whole with the buildings erected there or to be erected there, appurtenances and dependencies.

The upset price is $313,505.75 which the purchaser must pay the Sheriff of Québec, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116 rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-SEPTIEME jour d'OCTOBRE 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Québec, le 14 septembre 1977. 69667-o

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec on the TWENTY-SEVENTH day of OCTOBER, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Québec, September 14, 1977. 69667

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002960-773
S-5118

GULF OIL CANADA LTD., corps politique légalement constituée, ayant son siège social au 2485 boulevard Sainte-Anne, district de Québec, demandeur, *vs* VICTOR VALLIERES, domicilié et demeurant au 160 Sainte-Brigitte, Sainte-Brigitte-de-Laval, district de Québec, défendeur.

« *a*) Un emplacement faisant partie du lot (183 P) cent quatre-vingt-trois du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval, comté de Montmorency, borné au nord-ouest par le chemin public, au nord-est à l'emplacement de Willie Rouke, au sud-est au terrain ci-après décrit et au sud-ouest à un chemin appartenant à M. M. Keough, mesurant en front sur le chemin cent soixante-dix pieds (170') sur la profondeur de soixante-quinze pieds plus ou moins (75'), mesure anglaise.

b) Un autre emplacement à l'arrière de l'emplacement susdécrit et faisant partie du lot (102 P) cent deux du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval, comté de Montmorency, mesurant cent cinquante pieds de front (150') dans sa ligne nord-ouest, cinquante-sept (57') pieds dans sa ligne nord-est, cent trente pieds (130') dans sa ligne sud-est et cent huit pieds (108') dans sa ligne sud-ouest, mesure anglaise; borné au nord-ouest partie au terrain ci-dessus décrit et partie au terrain de M. W. Rouke, au nord-est et au sud-est au reste dudit lot appartenant à M. M. Keough et au sud-ouest au terrain de Melville Dawson. »

La mise à prix est fixée à $5,550 que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Québec
No. 200-02-002960-773
S-5118

GULF OIL CANADA LTD., a legally constituted corporation whose head office is at 2485 Sainte-Anne Boulevard, District of Québec, plaintiff, *v.* VICTOR VALLIERES, domiciled and residing at 160 Sainte-Brigitte, Sainte-Brigitte-de-Laval, District of Québec, defendant.

"(a) Land forming part of lot one hundred and eighty-three (Pt. 183) on the official cadastre for the Parish of Sainte-Brigitte-de-Laval, Montmorency County, bounded on the northwest by the public road, on the northeast by the land of Willie Rouke, on the southeast by the land described below and on the southwest by a road belonging to M. Keough, measuring one hundred and seventy feet (170') in front along the road, with a depth of seventy-five feet (75'), more or less, English measure.

(b) Another piece of land behind the land described above, forming part of lot one hundred and two (Pt. 102) on the official cadastre for the Parish of Sainte-Brigitte-de-Laval, Montmorency County, measuring one hundred and fifty feet (150') in front on its northwest line, fifty-seven feet (57') on its northeast line, one hundred and thirty feet (130') on its southeast line and one hundred and eight feet (108') on its southwest line, English measure; bounded on the northwest by the land described above and by the land of W. Rouke, on the northeast and southeast by the remainder of the lot belonging to M. Keough and on the southwest by the land of Melville Dawson."

The upset price, which the purchaser must pay the Sheriff of Québec in cash or by certified cheque at the time of adjudication, is $5,550.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 8032, Royale, Château-Richer, comté de Montmorency, le VINGT-HUITIEME jour d'OCTOBRE 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif-adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Cour provinciale,
Québec, le 14 septembre 1977. 69641-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour fédérale — District de Québec
No T-3067-75
S-5138

SA MAJESTE LA REINE, demanderesse, *vs* CIE DE GESTION DE SILLERY INC., au 1015, Demontigny, de la ville de Sillery, dans la province de Québec, défendeur.

« La subdivision vingt-six du lot originaire quatre cent quatre-vingt-onze (491-26) et la subdivision trente et un du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-treize (493-31) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Féréol, division d'enregistrement de Montmorency, avec la bâtisse y dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à $13,527.50 que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 8032, Royale, Château-Richer, comté de Montmorency, le VINGT-HUITIEME jour d'OCTOBRE 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Cour fédérale,
Québec, le 14 septembre 1977. 69643-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-001789-770
S-5141

TRUST GENERAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à 1091, chemin Saint-Louis, Québec, district de Québec, demandeur, *vs* RAYMOND CANTIN, domicilié à 48 rue Saint-Charles, Neufchâtel, district de Québec, défendeur.

To be sold at the Montmorency Registry Office, 8032 Royale, Château-Richer, Montmorency, on the TWENTY-EIGHTH day of OCTOBER, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Provincial Court,
Québec, September 14, 1977. 69641

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Federal Court — District of Québec
No. T-3067-75
S-5138

HER MAJESTY THE QUEEN, plaintiff, *v.* CIE DE GESTION DE SILLERY INC., at 1015, Demontigny, in the City of Sillery, Province of Québec, defendant.

"Subdivision twenty-six of original lot four hundred and ninety-one (491-26) and subdivision thirty-one of original lot four hundred and ninety-three (493-31) on the official cadastre of the Parish of Saint-Féréol, Montmorency Registration Division, with the building constructed there, appurtenances and dependencies."

The upset price is $13,527.50, which the purchaser must pay to the Sheriff of Québec, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Montmorency Registry Office, 8032, Royale, Château-Richer, Montmorency County, on the TWENTY-EIGHTH day of OCTOBER, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office
Federal Court,
Québec, September 14, 1977. 69643

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Québec
No. 200-05-001789-770
S-5141

GENERAL TRUST OF CANADA, a legally constituted corporation with a place of business at 1091, Saint-Louis Road, Québec, District of Québec, plaintiff, v. RAYMOND CANTIN, domiciled at 48, Saint-Charles Street, Neufchâtel, District of Québec, defendant.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision trente-trois de la subdivision cinquante-six du lot originaire numéro mille cent douze (1112-56-33) et la subdivision cent neuf du lot originaire numéro mille cent treize (1113-109) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, avec maison dessus construite, portant le numéro civique 3 rue Bergerette, quartier Neufchâtel, Québec, et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à $7,875 que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116 rue Saint-Pierre, Québec, le TRENTE ET UNIEME jour d'OCTOBRE 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Québec, le 14 septembre 1977. 69642-o

"An immoveable known and designated as subdivision thirty-three of subdivision fifty-six of original lot one thousand one hundred and twelve (1112-56-33), and subdivision one hundred and nine of original lot one thousand one hundred and thirteen (1113-109) on the official cadastre of the Parish of Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, Québec Registration Division, with the house constructed there, bearing civic number 3 Bergerette Street, Neufchâtel, Québec, and other buildings constructed there, appurtenances and dependencies."

The upset price is $7,875, which the purchaser must pay to the Sheriff of Québec, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec, on the THIRTY-FIRST day of OCTOBER, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office
Superior Court
Québec, September 14, 1977. 69642

Richelieu

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Richelieu
No 765-02-000289-77

L.G.L. CHAPDELAINE LTEE., corps politique légalement constitué ayant siège social au 206a, du Collège, Sorel, dans le district de Richelieu, demanderesse, *vs* GILBERT CHASSE, domicilié et résidant au 359, boulevard Fiset, Sorel, district de Richelieu, défendeur.

« Un emplacement situé en la cité de Sorel, sur le côté est de la rue Royale (aujourd'hui connue sous le nom de boulevard Fiset), connu et désigné au cadastre de la ville de Sorel comme étant le lot numéro deux cent cinq et une partie du lot numéro deux cent six de la subdivision du lot numéro trente-sept (37-205 et 206) et une partie de la partie non subdivisée du lot numéro trente-sept (P. 37), mesurant quarante pieds (40'.0) de largeur sur cent soixante-cinq pieds (165'0) de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins; avec bâtisses y érigées portant les numéros domiciliaires 359 et 359a du boulevard Fiset; avec la servitude de vue consentie par monsieur Bertrand Pépin par acte reçu par Me J.A. L'Heureux, notaire, le vingt-sept octobre mil neuf cent cinquante-trois, enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu sous le no 96,385. »

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Richelieu
No. 765-02-000289-77

L.G.L. CHAPDELAINE LTEE., an incorporated body having its head office at 206A, Du Collège, Sorel, District of Richelieu, plaintiff, *v.* GILBERT CHASSE, domiciled and residing at 359, Fiset Boulevard, Sorel, District of Richelieu, defendant.

"Land situated in the City of Sorel, on the east side of Royale Street (now called Fiset Boulevard), known and designated on the cadastre of the City of Sorel as lot two hundred and five and part of lot two hundred and six of the subdivision of lot thirty-seven (37-205 and 206) and part of the non-subdivided part of lot thirty-seven (P. 37), measuring forty feet (40'.0) in width and one hundred and sixty-five feet (165'.0) in depth, English measure and more or less; with buildings constructed there bearing civic numbers 359 and 359A Fiset Boulevard; with servitude of view granted by Bertrand Pépin in the deed received by J.A. L'Heureux, notary, on October twenty-seventh, nineteen hundred and fifty-three, registered at the Office of the Richelieu Registration Division under number 96,385."

La mise à prix est de $3,150 somme que l'adjudicataire doit payer au moment de la vente en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement du comté de Richelieu, division d'enregistrement, 46, rue Charlotte à Sorel, le QUATRIEME jour de NOVEMBRE 1977 à QUATORZE heures.

Sorel, le 9 Septembre 1977.

Le shérif.
69644-o PAUL BRODEUR.

The upset price is $3,150, which the purchaser must pay to the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

This immoveable to be judicially sold at the Registry Office of Richelieu County, Registration Division, 46 Charlotte Street, Sorel, on the FOURTH day of NOVEMBER, 1977, at TWO o'clock in the afternoon.

Sorel, September 9, 1977

PAUL BRODEUR,
69644 *Sheriff*

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
No 765-05-000173-77

JEAN-PAUL CHARBONNEAU LTEE, corps politique et légalement constitué ayant siège social au 2320 Laprade, à Tracy, district de Richelieu, demandeur, *vs* PAUL-EMILE PAQUIN, domicilié et résidant au 243, boulevard Gagné, à Sorel, district de Richelieu, défendeur.

« Un immeuble sis et situé en la cité de Sorel, connu au cadastre de la ville de Sorel comme étant le lot numéro soixante-treize de la subdivision du lot numéro quinze cent dix (1510-73). Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 243 du boulevard Gagné. »

La mise à prix est de $3,800 somme que l'adjudicataire doit payer au moment de la vente en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement du comté de Richelieu, division d'enregistrement, 46, rue Charlotte à Sorel, le VINGT-HUITIEME jour d'OCTOBRE 1977, à QUATORZE heures.

Sorel, le 9 Septembre 1977.

Le shérif,
69645-o PAUL BRODEUR.

Fieri Facias de Terris
Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Richelieu
No. 765-05-000173-77

JEAN-PAUL CHARBONNEAU LTEE, a legally constituted corporation whose head office is at 2320 Laprade, Tracy, District of Richelieu, plaintiff, *v.* Paul-Emile Paquin, domicilied and residing at 243 Gagné Boulevard, Sorel, District of Richelieu, defendant.

"An immoveable located in the City of Sorel, known on the cadastre for the City of Sorel as lot seventy-three of the subdivision of lot fifteen hundred and ten (1510-73). The whole as it now stands, with all the active and passive, apparent and unapparent servitudes attached to that immoveable.

With the building constructed there bearing civic number 243 Gagné Boulevard."

The upset price is $3,800, which the purchaser must pay in cash or by certified cheque at the time of the sale.

That immoveable is to be sold at the Richelieu County Registry Office, Registration Division, 46 Charlotte Street, Sorel, on the TWENTY-EIGHTH day of OCTOBER, 1977, at TWO o'clock in the afternoon.

Sorel, September 9, 1977.

PAUL BRODEUR,
69645 *Sheriff.*

St-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000188-77

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les

Fieri Facias de Terris
Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Saint-François
No. 450-05-000188-77

BANK CANADIAN NATIONAL, a legally constituted corporation, whose head office is in the City and

cité et district de Montréal, partie demanderesse, *vs* D. J. CROCKETT, ès-qualité de syndic à la faillite de Janak Trivedi, ayant une place d'affaires au 111 ouest, rue King, Suite 301, cité de Sherbrooke, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Cet immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent-dix-sept de la subdivision du lot originaire numéro cent soixante-neuf (169-217) des plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford. Avec bâtisses dessus construites portant le numéro civique 778, rue Roberge, à Rock Forest, province de Québec.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François ou à son mandataire, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district de Saint-François, au moment de l'adjudication, est fixé à: $4,945.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, Québec, MERCREDI, le VINGT-SIXIEME jour d'OCTOBRE 1977, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif,
Palais de Justice,
Sherbrooke, Québec, ce 12 septembre 1977.
69647-o

Fieri Facias de Teris

Canada — Province de Québec,
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000659-77

LA BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT, corporation légalement constituée par une Loi du Parlement d'Ottawa, (S.C. 1974, c. 14) et ayant son siège social en la ville d'Ottawa et une place d'affaires au no 800 Carré Victoria, suite 4600, en la ville de Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, *vs* PATRICK LARKIN, homme d'affaires, résidant et domicilié au no 76, rue Morris en la cité de Sherbrooke, district de Saint-François, partie défenderesse, et MADELEINE LAMOUREUX, ès-qualité de régistrateur de la division d'enregistrement de Wolfe à Ham-Sud, district de Saint-François, mis en cause.

"Un immeuble connu et désigné comme étant:

1. Un certain terrain étant les deux cent quarante pieds (240') nord-ouest du résidu de la subdivision numéro un du lot originaire non subdivisé numéro quatre (4-1 n.s.) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Weedon Centre, par toute la largeur dudit lot. Mesurant deux cent quarante pieds (240') sur ses côtés nord-est et sud-ouest par cent quatre-vingt-huit pieds (188') dans ses côtés nord-ouest et sud-est. Borné au

District of Montreal, plaintiff, v. D.J. CROCKETT, in his capacity as trustee in the bankruptcy of Janak Trivedi, having a place of business at Suite 301, 111 King Street, City of Sherbrooke, District of Saint-François, defendant.

"The immoveable known and designated as lot two hundred and seventeen of the subdivision of original lot one hundred and sixty-nine (169-217) on the official plan and in the book of reference for Orford Township. With the buildings constructed there bearing civic number 778 Roberge Street, Rock Forest, Province of Québec.

The minimum amount which the purchaser must pay at the time of adjudication to the Sheriff of the District of Saint-François or his mandatary, in cash or by certified cheque payable to the order of the Sheriff of the District of Saint-François, is $4,945.

To be sold at the Sherbrooke Registry Office, 174 Palais Street, Sherbrooke, Québec on WEDNESDAY, the TWENTY-SIXTH day of OCTOBER, 1977, at TEN o'clock in the morning.

JEAN-GUY BISSON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House,
Sherbrooke, Québec, September 12, 1977 69647

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Saint-François
No. 450-05-000659-77

FEDERAL BUSINESS DEVELOPMENT BANK, a corporation legally constituted under an Act to the Parliament of Ottawa (S.C. 1974, c. 14) having its head office in the City of Ottawa and a branch at 800 Victoria Square, Suite 4600, in the City of Montreal, District of Montreal, plaintiff, *v.* PATRICK LARKIN, businessman, residing and domiciled at 76 Morris Street, in the City of Sherbrooke, District of Saint-François, defendant, and MADELEINE LAMOUREUX, in her capacity as Registrar for the Wolfe Registration Division in Ham-South, District of Saint-François, *mis en cause.*

"An immoveable known and designated as comprising:

1. The land measuring two hundred and forty feet (240') on the northwest of the remainder of subdivision one of the unsubdivided original lot four (4-1 uns.) on the official plan and in the book of reference for the Village of Weedon Centre, by the entire width of this lot. Measuring two hundred and forty feet (240') on its northeast and southwest sides by one hundred and eighty-eight feet (188') on its northwest and southeast sides. Bounded

nord-est par le lot 5-1, au nord-ouest par partie du lot 4-3, le résidu du lot 4-2, et par les lots 4-5, et 4-4, au sud-ouest par le lot 3-1 non subdivisé, ci-après décrit et au sud-est par le résidu dudit lot 4-1 non subdivisé.

2. Une partie du lot un non subdivisé du lot trois (Pt. 3-1 n.s.) du Village de Weedon Centre, décrite comme suit: Partant d'un point A, sur le plan, situé sur la ligne de division des lots 3-2, et 4-4, de là, en direction sud-est, le long de la ligne de division des lots 4-1 n.s. et 3-1 n.s. à un point B sur plan, une distance de deux cent quarante pieds (240'); de ce point en direction sud-ouest à un point C sur plan une distance de cent cinquante pieds (150'); de ce point en direction nord-ouest à un point D sur un plan, une distance de deux cent quarante pieds (240'); de ce point en direction nord-est le long de la ligne de division des lots 3 n.s. et 3-1 n.s. à un point E sur plan une distance de cent trente-deux pieds (132'); de ce point le long du côté sud-est du lot 3-2 à un point F sur plan une distance de vingt pieds (20'); de ce point à un point A, étant le point de départ, une distance de dix-huit pieds (18'). Borné au nord-est par le lot 4-1 ci-haut décrit, et le lot 3-2, au sud-est par le lot 3-1 résidu, au sud-ouest par le résidu du lot 3-1 n.s. appartenant à l'emprunteur et au nord-ouest par le lot 3 non subdivisé et le lot 3-2.

3. La subdivision numéro deux du lot originaire numéro trois (3-2) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Weedon Centre.

4. La subdivision numéro quatre du lot originaire numéro quatre (4-4) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Weedon Centre.

5. La subdivision numéro cinq du lot originaire numéro quatre (4-5) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Weedon Centre.

6. La subdivision numéro deux du lot originaire numéro quatre (4-2) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Weedon Centre. Sauf et excepté dudit lot la lisière de terrain vendue au ministère de la Voirie pour l'élargissement de la Rouge nationale.

Lesdits terrains formant une superficie approximative de quatre vingt-sept mille trois cent soixante-quatre pieds carrés (87,364 pi. ca.), alors que deux acres de terre forment une superficie de quatre vingt-sept mille cent vingt pieds carrés (87,120 p.c.). Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaises, bouiloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur, et installés dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou par destination. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les

on the northeast by lot 5-1; on the northwest by part of lot 4-3, the remainder of lot 4-2, and lots 4-5 and 4-4; on the southwest by unsubdivided lot 3-1, hereinafter described and on the southeast by the remainder of unsubdivided lot 4-1.

2. A part of unsubdivided lot one of lot three (Pt 3-1 uns.) of the Village of Weedon Centre, described as follows: Starting from point A on the plan, located on the dividing line between lots 3-2 and 4-4; thence, in a southeast direction along the dividing line between unsubdivided lots 4-1 and 3-1 to point B on the plan, a distance of two hundred and forty feet (240'); from this point in a southwest direction to point C on the plan, a distance of one hundred and fifty feet (150'); from this point in a northwest direction to point D on the plan, a distance of two hundred and forty feet (240'); from this point in a northeast direction along the dividing line between the unsubdivided lots 3 and 3-1 to point E on the plan, a distance of one hundred and thirty-two feet (132'); from this point along the southeast side of lot 3-2 to point F on the plan, a distance of twenty feet (20'); from this point to the starting point A, a distance of eighteen feet (18'). Bounded on the northeast by lot 4-1 above described and lot 3-2; on the southeast by the remainder of lot 3-1; on the southwest by the remainder of unsubdivided lot 3-1, owned by the borrower and on the northwest by unsubdivided lot 3 and lot 3-2.

3. Subdivision two of original lot three (3-2) on the official plan and in the book of reference for the Village of Weedon Centre.

4. Subdivision four of original lot four (4-4) on the official plan and in the book of reference for the Village of Weedon Centre.

5. Subdivision five of original lot four (4-5) on the official plan and in the book of reference for the Village of Weedon Centre.

6. Subdivision two of original lot four (4-2) on the official plan and in the book of reference for the Village of Weedon Centre.

Less the strip of land sold to the Department of Roads for widening the National Highway.

All this land covers an approximate area of eighty-seven thousand three hundred and sixty-four square feet (87,364 sq. ft); two acres of land cover an area of eighty-seven thousand one hundred and twenty square feet (87,120 sq. ft). With the buildings constructed there, appurtenances and dependencies. Including all buildings and improvements constructed, being constructed or to be constructed there, with the machinery, equipment, fixtures, devices, furnaces, boilers, motors and accessories which are or will become the property of the borrower, installed or to be installed in those buildings or upon that immoveable and which are or will become

servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. Le tout tel qu'en fait foi ledit acte d'obligation (exhibit P-1) au paragraphe II. Ledit immeuble comprenant plus spécialement les équipements, machineries et outillages, dont la description suit, qui sont immeubles par destination pour y avoir été installés à perpétuelle demeure, par le propriétaire antérieur, Les Produits Alimentaires Gourmet Ltée, pour les fins d'exploitation de son commerce: Scotch Dry Back Boiler, Volcano, model No. V-250-1090, avec différents moteurs attachés à l'appareil.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district de Saint-François, au moment de l'adjudication est fixé à: $8,240.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Wolfe, à Ham-Sud, Québec, MARDI, le VINGT-CINQUIEME jour d'OCTOBRE 1977, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif,
Palais de Justice,
Sherbrooke, Québec, ce 7 septembre 1977.69646-o

Fieri Facias de Bonis et de Terris

Canada — Province de Québec,
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000658-77

GREGOIRE LUMBERLAND INC., corps politique et incorporé ayant place d'affaires à Rock Forest, district de Saint-François, partie demanderesse, *vs* RICHARD LEMELIN, constructeur, résidant au 848, chemin du Curé, Rock Forest, district de Saint-François, partie défenderesse.

« *a*) Cet immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 138 de la subdivision du lot originaire numéro 244 au cadastre officiel pour le canton d'Orford;

b) L'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 137 de la subdivision du lot originaire numéro 244 au cadastre officiel pour le canton d'Orford;

c) L'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 38 de la subdivision du lot originaire numéro 244 au cadastre officiel pour le canton d'Orford. »

Les montants minimums que les adjudicataires devront payer au shérif du district de Saint-François ou à son mandataire, en argent ou par chèques visés faits à l'ordre dudit shérif, au moment de l'adjudication sont fixés comme suit: $3,457.50 pour le lot décrit plus haut à l'item *a*); $3,460 pour le lot décrit plus haut à l'item *b*); $6,902.50 pour le lot décrit à l'item *c*), plus haut.

immoveables by nature or by destination.

The whole as it now stands, with all the active and passive, apparent and unapparent servitudes attached to it. The whole as shown in the deed of obligation (exhibit P-1) in paragraph II. This immoveable comprising more particularly the equipment, machinery and appliances described below, which are immoveables by destination for having been installed permanently by the former owner, Les Produits Alimentaires Gourmet Ltée, for the operation of its business: Scotch Dry Back Boiler, Volcano, model No. V-250-1090, with various motors attached.

The minimum amount the purchaser must pay the sheriff or his assistant, in cash or by certified cheque to the order of the Sheriff for the District of Saint-François, at the time of adjudication, is $8,240.

To be sold "en bloc" at the Wolfe Division Registry Office, in Ham-South, on TUESDAY, the TWENTY-FIFTH day of OCTOBER 1977, at TEN o'clock in the morning.

JEAN-GUY BISSON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House,
Sherbrooke, Québec, September 7, 1977. 69646

Fieri Facias de Bonis et de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Saint-François
No. 450-05-000658-77

GREGOIRE LUMBERLAND INC., an incorporated body with a place of business at Rock Forest, District of Saint-François, plaintiff, *v.* RICHARD LEMELIN, builder, residing at 848, Du Curé Road, Rock Forest, District of Saint-François, defendant.

"(a) The immoveable known and designated as lot 138 of the subdivision of original lot 244 on the official cadastre of Orford Township;

(b) The immoveable known and designated as lot 137 of the subdivision of original lot 244 on the official cadastre of Orford Township;

(c) The immoveable known and designated as lot 38 of the subdivision of original lot 244 on the official cadastre of Orford Township."

The minimum amounts which the purchaser must pay to the Sheriff of the District of Saint-François or his representative, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, are: $3,457.50 for the lot described above under item (a); $3,460 for the lot described above under item (b); $6,902.50 for the lot described above under item (c).

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, Québec, MARDI, le HUITIEME jour de NOVEMBRE 1977, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
LÉOPOLD FOURNIER.

Bureau du shérif,
Palais de justice,
Sherbrooke, Québec, ce 13 septembre 1977 69648-o

To be sold at the Sherbrooke Registry Office, 174 Palais Street, Sherbrooke, Québec, on TUESDAY, the EIGHTH day of NOVEMBER, 1977, at TEN o'clock in the morning.

LÉOPOLD FOURNIER,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office
Court House
Sherbrooke, Québec, September 13, 1977 69648

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000575-773

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 266 ouest, rue Saint-Jacques à Montréal, district judiciaire de Montréal, partie demanderesse, *vs* MAURICE McNABB, résidant et domicilié au 932 place Séquin, Sainte-Thérèse, district judiciaire de Terrebonne, partie défenderesse.

Un immeuble situé à Sainte-Thérèse, connu et désigné comme étant composé du lot numéro cinq cent soixante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent cinquante-trois (553-565) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville. Avec une maison dessus construite portant le numéro civique 932 de la place Séguin. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à $11,450, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jérôme, situé 85 ouest, rue De Martigny, Chambre 1.03, Saint - Jérôme, province de Québec, le VINGT-SIXIEME jour d'OCTOBRE 1977. à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Saint-Jérôme, le 9 septembre 1977. 69649-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Terrebonne
No. 700-05-000575-773

MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK, a legally constituted corporation whose main place of business is at 266 Saint-Jacques Street West, Montreal, Judicial District of Montreal, plaintiff, v. MAURICE McNABB, residing and domiciled at 932 Place Séguin, Sainte-Thérèse, Judicial District of Terrebonne, defendant.

An immoveable located at Sainte-Thérèse, known and designated as lot five hundred and sixty-five of the official subdivision of original lot five hundred and fifty-three (553-565) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Sainte-Thérèse-de-Blainville. With a house constructed there bearing civic number 932 Place Séguin. The whole as it now stands with all the active and passive, apparent and unapparent servitudes attached to that immoveable.

The upset price, which the purchaser must pay the sheriff at the time of adjudication, in cash or by certified cheque made to the order of the Sheriff of the District of Terrebonne, is $11,450, which represents 25% of the municipal assessment.

To be sold at the Saint-Jérôme Registry Office, Room 1.03, 85 De Martigny Street West, Saint-Jérôme, Québec, on the TWENTY-SIXTH day of OCTOBER, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Saint-Jérôme, September 9, 1977. 69649

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000148-773

BORG-WARNER CREDIT CANADA LTD., corps politique dûment constitué, ayant une place d'affaires à Pointe-Claire, district de Montréal, partie demanderesse, *vs* RICHARD PAQUETTE, résidant et domicilié à Ferme-Neuve, district de Labelle, partie défenderesse et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, rue De Martigny, Saint-Jérôme, mis en cause.

"1) Un morceau de terre de forme irrégulière situé en la paroisse de Sainte-Lucie, dans le cinquième rang du canton Doncaster, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel du canton Doncaster sous le numéro vingt-neuf A (Ptie 29A) borné au nord-est par le lot 30, au sud par le chemin public et à l'ouest par une autre partie dudit lot 29A appartenant à Evangeliste Charette ou représentants. Ce terrain est plus correctement décrit comme suit:

Commençant au point d'une intersection de la ligne de division des lots 29A et 30 avec le côté nord du chemin public, lequel point est indiqué par la lettre "J" sur un plan préparé par Jacques Poulin, a.g., en date du quinze octobre 1958 et portant le numéro 3163 de ses dossiers; de là se dirigeant vers le nord-ouest, le long de la ligne de division des lots 29A, et 30, une distance de trois cent soixante-six pieds (366′) jusqu'au point "K", sur ledit plan; de là, se dirigeant vers le sud formant un angle intérieur de cinquante-neuf degrés et trente-cinq minutes (59°35′), une distance de trois cent neuf pieds et six dixièmes de pied (309.6′) jusqu'au point "L" sur ledit plan, de là obliquant de cinq degrés et cinquante et une minutes (5°51′), vers l'est, une distance de trente-trois pieds (33′) jusqu'à un point de la ligne nord du chemin public indiqué par la lettre "M" sur ledit plan; de là se dirigeant vers le nord-est, le long de la ligne nord du chemin public, une distance de trois cent quarante-huit pieds (348′) jusqu'au point de départ.

2) Un morceau de terre de forme irrégulière situé en la paroisse de Sainte-Lucie, dans le cinquième rang du canton Doncaster, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel du canton Doncaster sous le numéro vingt-neuf A (Ptie 29A) borné au nord par le chemin public, au nord-est par le lot 30; au sud-est par une partie du même lot 29 vendue à Rodolphe Leroux, au sud-ouest par le lot 28A et à l'ouest et au nord-ouest par une autre partie du lot numéro 29A appartenant à Evangeliste Charette ou représentants;

Ce terrain est plus correctement décrit comme suit:

Commençant au point d'intersection de la ligne de division des lots 29A et 30 avec le côté sud-est du chemin public à un point indiqué par la lettre I sur ledit plan; de

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 500-05-000148-773

BORG-WARNER CREDIT CANADA LTD, a legally constituted corporation, having a business establishment in Pointe-Claire, District of Montreal, plaintiff, *v.* RICHARD PAQUETTE, residing and domiciled at Ferme-Neuve, District of Labelle, defendant, and THE REGISTRAR for the Terrebonne Registration Division, De Martigny Street, Saint-Jérôme, *mis en cause*.

1) "Land of irregular shape located in the Parish of Sainte-Lucie, in the Fifth Range of Doncaster Township, forming part of the land shown on the official cadastre for Doncaster Township as part twenty-nine A (Pt 29 A), bounded on the northeast by lot 30, on the south by the public road and on the west by another part of lot 29A owned by Evangeliste Charette or representatives. This land is more fully described as follows:

Commencing at the point of intersection of the dividing line between lots 29A and 30 and the north side of the public road, which point is indicated by letter "J" on a plan prepared by Jacques Poulin, Q.L.S., dated October fifteenth 1958 and bearing number 3163 of his records; thence, running northwesterly, along the dividing line between lots 29A and 30, a distance of three hundred and sixty-six feet (366′) to point "K", on the plan; thence, running southerly, forming an interior angle of fifty-nine degrees and thirty-five minutes (59°35′), a distance of three hundred and nine and six tenths feet (309.6′) to point "L" on the plan; thence, running easterly in an oblique direction, five degrees and fifty-one minutes (5°51′), a distance of thirty-three feet (33′) to a point on the north line of the public road indicated by letter "M" on the plan; thence, running northeasterly along the north line of the public road, a distance of three hundred and forty-eight feet (348′) to the starting point.

2) Land of irregular shape located in the Parish of Sainte-Lucie, in the Fifth Range of Doncaster Township, forming part of the lan shown on the official cadastre for Doncaster Township as part twenty-nine A (Pt 29A), bounded on the north by the public road; on the northeast by lot 30; on the southeast by a part of same lot 29 sold to Rodolphe Leroux; on the southwest by lot 28A and on the west and northwest by another part of lot 29A owned by Evangeliste Charette or representatives;

This land is more fully described as follows:

Commencing at the point of intersection of the dividing line between lots 29A and 30 and the southeast side of the public road, indicated by letter "I" on the plan;

là se dirigeant vers le sud-est, le long de la ligne de division des lots 29A et 30, une distance de deux cent quatre-vingt-dix pieds (290′) jusqu'à un point indiqué par la lettre A sur ledit plan; de là tournant un angle droit et se dirigeant vers le sud-ouest, le long d'une clôture une distance de neuf cent cinquante-neuf pieds et trois dixièmes de pied (959.3′) jusqu'à un point de la ligne de division des lots 28A et 29A indiqué par la lettre B sur ledit plan; de là se dirigeant vers le nord-ouest le long de la ligne de division des lots 29A et 28A où se trouve une vieille clôture, une distance de deux cent trente-neuf pieds (239′) jusqu'à un point indiqué par la lettre C sur ledit plan; de là se dirigeant vers le nord-est en formant un angle intérieur de quatre-vingt-sept degrés et trente minutes (87°30′), une distance de cent soixante-cinq pieds et deux dixièmes de pied (165.2′), jusqu'au point D sur ledit plan; de là se dirigeant de nouveau vers le nord-est mais en obliquant de six degrés et douze minutes (6°12′) vers le nord, une distance de cent cinquante-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (159.5′) jusqu'au point E sur ledit plan, de là obliquant vers le nord de vingt-quatre degrés et trente-sept minutes (24°37′) sur une distance de soixante-six pieds et sept dixièmes de pied (66.7′) jusqu'au point F sur ledit plan; de là obliquant vers le nord-ouest de treize degrés et cinquante-sept minutes (13°57′) sur une distance de cent quatre-vingt-un pieds et huit dixièmes de pied (181.8′) jusqu'au point G; de là obliquant de sept degrés et quarante-trois minutes (7°43′) vers le nord sur une distance de cent cinquante pieds et deux dixièmes de pied (150.2′) jusqu'au point de la ligne sud du chemin public indiqué par la lettre H sur ledit plan; de là, se dirigeant vers l'est au nord-est le long de la ligne sud-est du chemin public une distance de trois cent quatre-vingt-six pieds (386′) jusqu'au point de départ.

Avec un moulin à scie ainsi que tout l'équipement du moulin à scie et du garage de même que tous les effets mobiliers se trouvant actuellement sur les lieux.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur."

La mise à prix est fixée à $2,500, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au Bureau d'Enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, rue De Martigny,chambre 1.03, Saint-Jérôme, Québec, le VINGT-SEPTIEME jour d'OCTOBRE 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Saint-Jérôme, le 2 septembre 1977. 69650-o

thence, running southeasterly, along the dividing line between lots 29A and 30, a distance of two hundred and ninety feet (290′) to the point indicated by letter "A" on the plan; thence, turning at right angles and running southwesterly along a fence a distance of nine hundred and fifty-nine and three tenths feet (959.3′) to a point on the dividing line between lots 28A and 29A indicated by letter "B" on the plan; thence, running northwesterly along the dividing line between lots 29A and 28A where there is an old fence, a distance of two hundred and thirty-nine feet (239′) to a point indicated by letter "C" on the plan; thence, running northeasterly, forming an interior angle of eighty-seven degrees and thirty minutes (87°30′), a distance of one hundred and sixty-five and two tenths feet (165.2′), to point "D" on the plan; thence, running northeasterly again but in an oblique direction of six degrees and twelve minutes (6°12′) to the north, a distance of one hundred and fifty-nine and five tenths feet (159.5′) to point "E" on the plan; thence, northerly in an oblique direction, twenty-four degrees and thirty-seven minutes (24°37′) a distance of sixty-six and seven tenths feet (66.7′) to point "F" on the plan; thence, in an oblique northwesterly direction, thirteen degrees and fifty-seven minutes (13°57′) a distance of one hundred and eighty-one and eight tenths feet (181.8′) to point "G"; thence, northerly in an oblique direction, seven degrees and forty-three minutes (7°43′) a distance of one hundred and fifty and two tenths feet (150.2′) to the point on the south line of the public road indicated by letter "H" on the plan; thence, running east on the northeast along the southeast line of the public road a distance of three hundred and eighty-six feet (386′) to the starting point.

With a saw-mill and all its equipment including the garage equipment as well as all moveables now on the premises.

The whole as it now stands, without exception or reservation on the part of the borrower."

The upset price is $2,500, or 25% of the municipal assessment, which the purchaser must pay the sheriff, in cash or by certified cheque to the order of the Sheriff for the District of Terrebonne, at the time of adjudication.

To be sold at the Terrebonne County Registry Office, at 85 De Martigny Street West, Room 1.03, Saint-Jérôme, Québec, on the TWENTY-SEVENTH day of OCTOBER 1977, at TEN o'clock in the morning.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Saint-Jérôme, September 2, 1977. 69650

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-004192-777

TRUST GENERAL DU CANADA, partie demanderesse, *vs* VINCENT BELLEY, domicilié à 480 place Closse, Île-Bizard, Québec, partie défenderesse.

Un emplacement situé sur la rue Bourgogne, à Sainte-Thérèse-Ouest, connu et désigné comme étant le lot cinquante de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante et un (161-50) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, de figure irrégulière, ayant une superficie de sept mille deux cent soixante-seize pieds carrés (7,276 pi. car.), le tout de mseure anglaise; avec maison y élevée portant le numéro 3198 Bourgogne, à Sainte-Thérèse-Ouest.

Tel que le tout se trouve présentement, sans aucune exception ni réserve de la part de l'emprunteur, mais sujet aux servitudes enregistrées au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, sous les numéros 327844, 335594, et 393851.

La mise à prix est fixée à $6,190, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jérôme, situé 85 ouest, rue De Martigny, Chambre 1.03, Saint-Jérôme, Québec, le VINGT-SIXIEME jour d'OCTOBRE 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Saint-Jérôme, le 9 septembre 1977. 69651-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 500-05-004192-777

GENERAL TRUST OF CANADA, plaintiff, v. VINCENT BELLEY, domiciled at 480 Place Closse, Île-Bizard, Québec, defendant.

Land located on Bourgogne Street, Sainte-Thérèse-Ouest, known and designated as lot fifty of the official subdivision of original lot one hundred and sixty-one (161-50) on the official cadastre for the Parish of Sainte-Thérèse-de-Blainville, irregular in shape, having an area of seven thousand two hundred and seventy-six square feet (7,276 sq. ft.), all in English measure; with the house constructed there bearing number 3198 Bourgogne, Sainte-Thérèse-Ouest.

The whole as it now stands, without exception or reservation by the borrower, but subject to the servitudes registered at the Terrebonne County Registry Office under numbers 327844, 335594 and 393851.

The upset price, which the purchaser must pay the sheriff in cash or by certified cheque made to the order of the Sheriff of the District of Terrebonne, at the time of adjudication, is $6,190, which represents 25% of the municipal assessment.

To be sold at the Saint-Jérôme Registry Office, Room 1.03, 85 De Martigny Street West, Saint-Jérôme, Québec, on the TWENTY-SIXTH day of OCTOBER, 1977, at TEN o'clock in the morning.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Saint-Jérôme, September 9, 1977. 69651

Vente pour taxes

Cité de Farnham

Avis est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier adjoint de la susdite municipalité, Qué.:

Les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique en la salle des délibérations du conseil de la cité de Farnham, située au 471 rue Hôtel-de-Ville à Farnham, le 17 octobre 1977, à dix heures de l'avant-midi, pour payer les taxes municipales et scolaires s'il y a lieu avec les intérêts et les frais, plus les frais subséquents encourus, à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais ne soient payés avant la vente.

La Commission municipale du Québec, par décision en date du 7 septembre 1977, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles, sous l'autorité de la Loi des cités et villes, article 550 (S.R.Q. 1964, c.193).

Numéro du rôle	*Nom et adresse du propriétaire*	*Description de l'immeuble*
21-13	Blais Georges 942 est, Principale Farnham, (Qué.)	213 P. du cadastre officiel de la paroisse Saint-Romuald-de-Farnham-Ouest

Désignation:

Un terrain, sans bâtisse, situé dans la cité de Farnham sur le côté ouest de la route Farnham-Bedford ou rue Jacques-Cartier, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent treize (Ptie lot no 213) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Romuald-de-Farnham, annexé aujourd'hui à la cité de Farnham.

Ledit terrain, mesurant en front le long de la route actuelle Farnham-Bedford ou rue Jacques-Cartier, cent quatre-vingt pieds par deux cent cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, à compter du centre du fossé longeant actuellement le côté ouest de la route Farnham-Bedford ou rue Jacques-Cartier, est borné comme suit: en front, à l'est, par la route Farnham-Bedford ou rue Jacques-Cartier; en arrière, à l'ouest, et d'un côté, au sud, ainsi que de l'autre côté, au nord, par une autre partie dudit lot deux cent treize (Ptie lot no 213) dudit cadastre.

La ligne sud du terrain présentement vendu est située à soixante-six pieds au nord de la ligne nord du terrain appartenant à Germain Barabé et en ligne parallèle avec cette dernière.

Numéro du rôle	*Nom et adresse du propriétaire*	*Description de l'immeuble*
157-03	Duquette Jacques 391, Hôtel-de-Ville Farnham, (Qué.)	336 du cadastre officiel de la ville de Farnham

Désignation:

Un emplacement sur la rue du Dépôt, avec toutes les bâtisses y érigées, contenu dans les limites suivantes: borné en front par la rue du Dépôt, en arrière par le terrain de Stanislas Demers, d'un côté au nord par le terrain de E.J. Comeau et de l'autre côté au sud par la partie nord du lot no 337; ledit emplacement mesurant 30 pieds de front sur la rue du Dépôt, par la profondeur de 98 pieds, à commencer en dedans du trottoir, sur la rue du Dépôt, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Numéro du rôle	*Nom et adresse du propriétaire*	*Description de l'immeuble*
272-06	Green Arthur A. & Al.	518-33 du cadastre officiel de la ville de Farnham
273-38	Côté Normand 1325 nord, Saint-Paul N. Farnham, (Qué.)	296 P. du cadastre officiel de la paroisse Saint-Romuald-de-Farnham-Ouest

Désignation:

1. Un terrain de forme irrégulière, étant partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-seize (P. 296), cadastre officiel de la paroisse Saint-Romuald-de-Farnham, division d'enregistrement de Missisquoi, municipalité de la cité de Farnham, borné comme suit: au sud-est par une autre partie du lot numéro 296 et par la rue Saint-Paul, au nord-est par la limite de la cité de Farnham, au nord par une autre partie du lot numéro 296, à l'ouest par le lot numéro 301, au sud-ouest par une autre partie du lot numéro 296;

Ledit lot mesure quatre-vingt-dix (90') pieds et quatre cent quatre-vingt-quatorze pieds et vingt-cinq centièmes (494.25') dans ses lignes sud-est, deux cent quatorze pieds et deux dixièmes (214.2') dans sa ligne nord-est, six cent un pieds et six dixièmes (601.6') dans sa ligne nord, trois cent quarante et un pieds et trois dixièmes (341.3') dans sa ligne ouest, trois cent soixante quatre pieds et quinze centièmes (364.15') et cent quarante (140') pieds dans ses lignes sud-ouest;

Le tout tel que démontré par les lettres « i-j-k-b-c-e-f-g-h-i » en un plan en date du vingt-cinq mai, mil neuf cent soixante-deux, préparé par monsieur Guy Migué, a.g., (M3-62-390).

2. Un terrain de forme triangulaire, étant partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-seize (P.296) du susdit cadastre, municipalité de la partie ouest du canton de Farnham, borné comme suit: au sud-est par la rue Saint-Paul, au sud-ouest par la limite de la cité de Farnham, au nord par une autre partie du lot numéro 296;

Mesurant trente-sept pieds et trois dixièmes (37.3') dans sa ligne sud-est, deux cent quatorze pieds et deux dixièmes (214.2') dans sa ligne sud-ouest, deux cent trente-trois pieds et sept dixièmes (233.7') dans sa ligne nord;

Le tout tel que démontré par les lettres « a-b-c-a » en un plan en date du vingt-cinq mai, mil neuf cent soixante-deux, préparé par monsieur Guy Migué, a.g., (M3-62-390).

Les deux parties du susdit lot 296 ci-haut décrites contiennent: six acres et cent quatre-vingt-huit millièmes (6.188 acres) soit sept arpents et trois cent vingt-cinq millièmes (7.325 arpents), mesures anglaises.

Numéro du rôle	*Nom et adresse du propriétaire*	*Description de l'immeuble*
152-05	Giard Normand 80, Visitation E. Farnham	242 P. du cadastre officiel de la ville de Farnham

Désignation:

Un emplacement sis et situé à Farnham, connu et désigné comme étant la partie est du lot deux cent quarante-deux (P. 242) du cadastre officiel de la ville de Farnham; mesurant, tel emplacement, trente-six pieds (36') de largeur, cette mesure devant s'allonger suffisamment en front sur la rue Visitation pour donner au présent acquéreur deux pieds (2') de terrain à l'ouest de sa maison, sur toute la profondeur dudit lot; en mesures anglaises plus ou moins;

Borné, ledit emplacement, au nord, par la rue Visitation; à l'est, par le lot deux cent soixante (260) dudit cadastre; au sud, par le lot deux cent soixante et onze (271) dudit cadastre; et, à l'ouest, par le résidu du lot deux cent quarante-deux (P. 242) dudit cadastre.

Avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Numéro du rôle	*Nom et adresse du propriétaire*
101-12	Lagacé Pierre 222, Jacques-Cartier N. Farnham, (Qué.)
54-11	Talon Développement Inc.
54-14	Talon Développement Inc.
54-15	Talon Développement Inc.
55-01	Talon Développement Inc. c/o Friedman Blitzer Co. Chartered Accountants 5450, côte des Neiges Suite 412 Montréal, (Qué.)

Description de l'immeuble
274-1 du cadastre officiel de la ville de Farnham

213-29
213-26
213-25
213-45
du cadastre officiel de la paroisse Saint-Romuald-de-Farnham-Ouest

L'acquéreur devra payer comptant ou par chèque certifié immédiatement après la vente.

Le secrétaire-trésorier adjoint,
JACQUES DESROSIERS.

Donné à Farnham, ce 12e jour de septembre 1977.
69627-38-2-o

Cité de La Salle

Avis public est, par les présentes, donné que les propriétés ci-dessous décrites seront vendues à l'enchère publique en la salle du conseil à l'Hôtel de ville, dans la cité de La Salle au no 13 avenue Strathyre, MERCREDI, le SEIZIÈME jour de NOVEMBRE 1977, à ONZE heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes non payées et les intérêts mentionnés dans l'état en plus des frais et intérêts qui ont été ou qui pourront être encourus à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Ladite vente sera en outre, faite avec toutes les servitudes actives et passives ou occultes, attachées auxdits immeubles.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable comptant immédiatement.

Tous les immeubles vendus sont sujets au droit de retrait d'un an.

City of La Salle

Public notice is hereby given that the properties described hereunder will be sold by public auction in the Council Meeting Hall at the City Hall, in the City of LaSalle, No. 13 Strathyre Avenue, on WEDNESDAY, the SIXTEENTH day of NOVEMBER 1977, at ELEVEN o'clock in the forenoon for unpaid taxes, interest and costs mentioned in the statement, in addition to the costs and interest which have been or may be incurred unless said taxes, interest and costs be paid sooner.

The said sale will be made with all active and passive servitudes apparent or occult attached to the said properties.

The purchase price of each of the said immoveables shall be payable cash immediately.

All the immoveables sold are subject to the one-year right of redemption.

Nom *Name*	Numéro du cadastre Paroisse de Lachine *Cadastral number* *Parish of Lachine*	Taxes mun. *Mun. Taxes*	Taxes scol. *School Taxes*	Taxes spéc. et surtaxe *Special Taxes and Surtax*	Intérêts Interest	Total
Brar, Gurmel Singh	971/209 (avec bâtisse dessus érigée)/*(with building thereon erected)* (8783, 8785, rue Curé Legault, LaSalle)/*(8783, 8785, Cure Legault street, LaSalle)*	$637.74		$355.89	$101.62	$1,095.25
Camerlain, Homer H. (décédé/*deceased*)	959/Pt-155 (Terrain vacant/*Vacant land*)	172.97	210.90	257.20	77.61	718.68

(Une certaine parcelle de terrain de figure irrégulière, étant une partie du lot 959-155, du cadastre de la paroisse de Lachine, division d'enregistrement de Montréal, dans la cité de LaSalle, province de Québec.

Borné au nord-est par les lots 959-155-1, 959-155-2 et 959-155-3, au sud-est par une partie du lot 959-159,
au sud ouest par le lot 1065 (boulevard LaSalle),
au nord-ouest par une partie du lot 959-99.

Nom *Name*	Numéro du cadastre Paroisse de Lachine *Cadastral number* *Parish of Lachine*	Taxes mun. *Mun. Taxes*	Taxes scol. *School Taxes*	Taxes spéc. et surtaxe *Special Taxes and Surtax*	Intérêts Interest	Total

Mesurant cent pieds (100.0') dans sa ligne nord-est, quarante-trois pieds et un dixième (43.1') dans sa ligne sud-est et quarante-deux pieds et un dixième (42.1') dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie quatre mille deux cent soixante pieds carrés, plus ou moins (4,260 pi. ca.), mesure anglaise.

Le tout est tel qu'indiqué sur la copie du plan ci-attachée, numéro D 3489, référence 7709-009, en date du 9 septembre 1977 et préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Paul Arsenault.)

(A certain parcel of land of irregular figure, being part of lot 959-155, of the Cadastre of the Parish of Lachine, Registration Division of Montreal, in the City of LaSalle, Province of Quebec.

Bounded to the north-east by lots 959-155-1, 959-155-2 and 959-155-3, to the south-east by part of lot 959-159,

to the south-west by lot 1065 (LaSalle Boulevard),

to the north-west by part of lot 959-99.

Measuring one hundred feet (100.0') in its north-east line, forty-three feet and one tenth (43.1') in its south-east line, and forty-two feet and one tenth (42.1') in its north-west line.

Containing an area of four thousand two hundred and sixty square feet, more or less (4,260 sq. ft. +), English measure.

The whole is as shown on the attached copy of plan number D 3489, reference 7709-009, dated September 9, 1977 and prepared by Jean-Paul Arsenault, Quebec Land Surveyor.)

Durant, Shirley	973/374 (avec bâtisse dessus érigée/*with building thereon erected*) (2160, 2162, rue Gervais, LaSalle/*2160, 2162, Gervais street, LaSalle*)	418.59	378.98	853.89	209.38	1,860.84
Ferdinand, Lennox	995/3277-1, 3275-2, 3274-2, 3276 (avec bâtisse dessus érigée/*with building thereon erected*) (674, 676, 678, 16ème Avenue, LaSalle/*674, 676, 678, 16th Avenue, LaSalle*)	1,062.71	1,051.59	1,183.41	444.37	3,742.08
Gagnon, André	948/21 (avec bâtisse dessus érigée/*with building thereon erected*) (150, rue Des Oblats, LaSalle/*150, Des Oblats street, LaSalle*)	293.03	367.65	421.22	145.74	1,227.64
Joly, Gérard	961/232-1, 158-4-2 158-3-2, 158-3-5, 158-3-4, 158-2-2 (avec bâtisse dessus érigée/*with building thereon erected*) (560, rue Behrens, LaSalle/*560, Behrens street, LaSalle*)			2,917.20	106.45	3,023.65
Mancini, Tito	961/640 (avec bâtisse dessus érigée/*with building thereon erected*) (276, 276A, 278, rue Jean-Milot, LaSalle/*276, 276A, 278, Jean-Milot street, LaSalle*)	1,319.83	1,325.50	1,589.48	638.55	4,873.36
Pekofsky, Max	Pt-961 (Terrain vacant/*Vacant land*)	1,169.53	324.40	429.66	259.04	2,182.63

Une certaine parcelle de terrain de figure régulière, étant une partie du lot 961, du cadastre de la paroisse de Lachine, division d'enregistrement de Montréal, dans la cité de LaSalle, province de Québec.

Borné au nord par le lot 961-246 (rue Airlie),

à l'est par les lots 969-12-1-1, 969-12-1-2, 969-12-2,

au sud par les lots 961-470, 961-471,

à l'ouest par le lot 961-537.

Mesurant cent pieds (100.0') dans ses lignes nord et sud, cent onze pieds (111.0') dans ses lignes est et ouest.

Contenant en superficie onze mille cent pieds carrés, plus ou moins (11,100 pi. car.), mesure anglaise.

Le tout est tel qu'indiqué sur la copie du plan ci-attachée, numéro D 3488, référence 7709-008 en date du 9 septembre 1977 et préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Paul Arsenault.)

(A certain parcel of land of regular figure, being part of lot 961, of the cadastre for the Parish of Lachine, Registration Division of Montreal, in the City of LaSalle, Province of Quebec.

Bounded to the north by lot 961-246 (Airlie Street),

to the east by lots 969-12-1-1, 969-12-1-2, 969-12-2,

to the south by lots 961-470, 961-471,

to the west by lot 961-537.

Measuring one hundred feet (100.0') in its north and south lines, one hundred and eleven feet (111.0') in its east and west lines.

Containing an area of eleven thousand one hundred square feet, more or less (11,100 sq. ft.), English measure.

The whole is as shown on the attached copy of plan number D 3488, reference 7709-008, dated September 9, 1977 and prepared by Jean-Paul Arsenault, Quebec Land Surveyor.)

Nom *Name*	Numéro du cadastre Paroisse de Lachine *Cadastral number* *Parish of Lachine*	Taxes mun. *Mun. Taxes*	Taxes scol. *School Taxes*	Taxes spéc. et surtaxe *Special Taxes and Surtax*	Intérêts *Interest*	Total
Roussin, Pierre	960/96-94-3 (avec bâtisse dessus érigée/*with building thereon erected*) (213, 215, 215A, rue Smith, LaSalle/*213, 215, 215A, Smith street, LaSalle*)	535.91	305.83	345.53	120.09	1,307.36
Sidhu, Kundan Kaur Bhari	974/858 (avec bâtisse dessus érigée/*with building thereon erected*) (9035, 9037, rue Airlie, LaSalle/*9035, 9037, Airlie street, LaSalle*)	307.60	621.77	300.84	145.30	1,375.51

Donné à LaSalle, ce 14e jour de septembre 1977.
Given at LaSalle this 14th day of September 1977.

Le greffier,
JACQUELINE GIGUÈRE-BOYER.
69665-38-2-o

Ville de Sherbrooke

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la ville de Sherbrooke, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendu à l'enchère publique, à l'Hôtel de ville, 145 nord, rue Wellington, dans ladite ville, LUNDI, le DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1977, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires ainsi que des intérêts courus et des frais à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Nom du propriétaire	Description cadastrale			
Perron J. A. Inc.	899	270	3	Quartier Est
	899	271	3	Quartier Est
Beauchesne, Renaud	899	44		Quartier Est
Shank, Raymond	730	105		Quartier Est
Denis, Fernand	730	382		Quartier Est
Veilleux, Roger	22 B	126	Rang 6	Canton d'Ascot
Veilleux, Roger	22 B	127	Rang 6	Canton d'Ascot
Bélanger, Armand	538	1		Quartier Est
	536	20		Quartier Est
	536	21		Quartier Est
	536	22		Quartier Est
	536	25	1	Quartier Est
Beaudoin & Marcoux Inc.	728	67		Quartier Est
	728	68		Quartier Est
	728	69		Quartier Est
	728	70		Quartier Est
	728	72		Quartier Est
Martel, Pierre	18 A	45	1 Rang 6	Canton d'Ascot
	18 A	46	1 Rang 6	Canton d'Ascot
Bouchard, Jean	1300	2		Quartier Sud
J. D. Roy Inc.	1444	261		Quartier Sud
	1444	263	1	Quartier Sud
Desloges, Hermel	1444	187		Quartier Sud
Morin, Paul-André	15 A	430	Rang 7	Canton d'Ascot
	15 A	429	Rang 7	Canton d'Ascot
	15 A	469	Rang 7	Canton d'Ascot
Sanders, Bernard	15 A	177	Rang 7	Canton d'Ascot
Gagnon, Roland	15 A	73	Rang 7	Canton d'Ascot
Morin, Paul-André	1494	343		Quartier Sud
Carrefour Dunant Inc.	15 A	268	38 Rang 8	Canton d'Ascot
	15 A	268	37-1 Rang 8	Canton d'Ascot
	15 A	268	37-2 Rang 8	Canton d'Ascot
	15 A	268	37-3 Rang 8	Canton d'Ascot

Nom du propriétaire	Description cadastrale				
Gagnon, J.-Albert	15 A	266	3	Rang 8	Canton d'Ascot
	15 A	266	4	Rang 8	Canton d'Ascot
Bilodeau, Normand	15 F	65		Rang 10	Canton d'Ascot
Bergeron, Roland	16 C	154		Rang 10	Canton d'Ascot
Nérin, Pierre, Succession Bouchard, Léandre	36	30			Quartier Nord
Laurent, Dolorès, Mme	901	104			Quartier Nord
Doyon, Gabriel	902	214			Quartier Nord
Doyon, Carmen, Mme	902	214			Quartier Nord
Côté & Roy Inc.	922	18			Quartier Nord
Côté & Roy Inc.	922	19			Quartier Nord
Lessard, Richard	69	11	2		Canton d'Orford
Charbonneau, Michel	164	76			Canton d'Orford
Trépanier Marcel Inc.	106	149			Canton d'Orford
Trépanier Marcel Inc.	98	14			Canton d'Orford
	105	46			Canton d'Orford
	106	145			Canton d'Orford
Poirier Marcel	48	71	1		Canton d'Orford
	48	70	2		Canton d'Orford
Trépanier Marcel Inc.	58	32			Canton d'Orford
Trépanier Marcel Inc.	37	20	1		Canton d'Orford
Trépanier Marcel Inc.	37	27			Canton d'Orford
	37	22	2		Canton d'Orford
	37	23	2		Canton d'Orford
	37	24	2		Canton d'Orford
Messara, Camille	5	117			Canton d'Orford
Messara, Camille	5	116			Canton d'Orford
Maisons, Marcel Enrg.	5	130			Canton d'Orford
Gagnon, Denis	5	185			Canton d'Orford
Charest, Raymond	Ptie	1529			Quartier Sud

De forme rectangulaire, borné au nord par la rue Short, à l'est par 1529 résidu, au sud par 1529 résidu, à l'ouest par 1530.

Mesurant 43.0 pieds dans sa limite nord, 77.0 pieds dans sa limite est, 43.0 pieds dans sa limite sud, 77.0 pieds dans sa limite ouest.

Superficie: 3,311.0 pieds carrés.

Canadian Tire Corporation Limited	71	7	1		Canton d'Orford
	71	8	1	1	Canton d'Orford
	71	21	1		Canton d'Orford
	71	9	4		Canton d'Orford
	71	11	1		Canton d'Orford
	71	12	1		Canton d'Orford
	71	13	1		Canton d'Orford
	71	28			Canton d'Orford
	71	30			Canton d'Orford
Brasserie St-François Inc.	Ptie	888			Quartier Est

De forme irrégulière, borné au nord-est par le lot 888 ptie, au sud-est par le lot 887 ptie, au sud-ouest par le lot 888 ptie, au nord-ouest par le lot 888 ptie, et 888-1 ptie.

Mesurant 79.0 et 87.0 pieds dans ses limites nord-est, 69.11 pieds dans sa limite sud-est, 6.34 et 167.91 pieds dans ses limites sud-ouest, 76.97 et 6.1 pieds dans ses limites nord-ouest.

Superficie: 12,669.7 pieds carrés.

	Ptie	888	1		Quartier Est

De forme irrégulière, borné au nord par le lot 888-1 résidu, au nord-est par le lot 888 ptie, au sud-est par le lot 888 ptie, au sud-ouest par le lot 888-1 résidu, au nord-ouest par le lot 888-1 résidu.

Mesurant 32.69 dans sa limite nord, 26.2 pieds dans sa limite nord-est, 75.07 dans sa limite sud-est, 16.16 pieds dans sa limite sud-ouest, 46.4 pieds dans sa limite nord-ouest.

Superficie: 2,136.1 pieds carrés.

Valence, Claude	Ptie	843			Quartier Est
Maintenant connu par:		843	7		Quartier Est

De forme rectangulaire, borné au nord-est par la rue Kennedy, au sud-est par le lot 843-1, au sud-ouest par le lot 843-5, au nord-ouest par le lot 842.

Mesurant 58 pieds dans sa limite nord-est, 100 pieds dans sa limite sud-est, 58 pieds dans sa limite sud-ouest, 100 pieds dans sa limite nord-ouest.

Superficie: 5,799.92 pieds carrés.

Nom du propriétaire	Description cadastrale			
Rouleau, Cécile, Mme	Ptie	728	13	Quartier Est

De forme rectangulaire, borné au nord par le lot 728 – 13 ptie, à l'est par la 10e Avenue, au sud par le lot 728 – 16 ptie, à l'Ouest par le lot 728 – 13 ptie.
Mesurant 68.0 pieds dans sa limite nord, 6.0 pieds dans sa limite est, 68.0 pieds dans sa limite sud, 6.0 dans sa limite ouest.
Superficie: 408.0 pieds carrés.

	Ptie	728	16	Quartier Est

De forme rectangulaire, borné au nord par le lot 728 – 13 ptie, à l'est par la 10e avenue, au sud par le lot 728 – 17, à l'ouest par le lot 728 – 16 ptie.
Mesurant 68.0 pieds dans sa limite nord, 50.0 pieds dans sa limite est, 68.0 pieds dans sa limite sud, 50.0 pieds dans sa limite ouest.
Superficie: 3,400.0 pieds carrés.

Moreau, Denis	Ptie	1444	279	Quartier Sud

De forme trapézoïdale, borné au nord par la rue Minto, au nord-est par 1444 – 278 ptie et 1444 – 277 ptie, au sud-est par 1444 – 279 ptie résiduelle, au sud-ouest par 1444 – 280 ptie.
Mesurant 78.25 pieds dans sa limite nord-est, 50.0 pieds dans sa limite sud-est, 90.0 pieds dans sa limite sud-ouest.
Superficie: 7,825.0 pieds carrés.

Grenier, Denis	Ptie	15 B	Rang 9	Canton d'Ascot

De forme rectangulaire, borné au nord par la rue Galt, à l'est par 15 B résidu, au sud par 15 B – 96, à l'ouest par 15 B résidu.
Mesurant 50.0 pieds dans sa limite nord, 89.0 pieds dans sa limite est, 50.0 pieds dans sa limite sud, 89.0 pieds dans sa limite ouest.
La ligne ouest du lot 15 B ptie étant située à 58.0 pieds à l'est de la ligne est du lot 15 A – 2.
Superficie: 4,450.0 pieds carrés.

Morin, André-P	Ptie	1	80	Quartier Nord

De forme rectangulaire, borné au nord par la rue King, à l'est par 1 – 80 – 1 ptie, au sud par 1 – 80 ptie, à l'ouest par 1 – 82.
Mesurant 50.0 pieds dans sa limite nord, 70.0 pieds dans sa limite est, 50.0 pieds dans sa limite sud, 70.0 pieds dans sa limite ouest.
Superficie: 3,500.0 pieds carrés.

	Ptie	1	80 – 1	Quartier Nord

De forme rectangulaire, borné au nord par la rue King, à l'est par 1 – 80 N.S., au sud par 1 – 80 – 1 ptie, à l'ouest par 1 – 80 ptie.
Mesurant 25.0 pieds dans sa limite nord, 70.0 pieds dans sa limite est, 25.0 pieds dans sa limite sud, 70.0 pieds dans sa limite ouest.
Superficie: 1,750.0 pieds carrés.

Thibault, Roland	98	10		Canton d'Orford
	Ptie	98		Canton d'Orford

De forme irrégulière, borné au nord par 98-1 (rue) à l'est par 98 résidu et 98-8 (rue Morin), au sud par 98-10, 98-8 (rue) et 98-9-1, à l'ouest par 99 ptie, 99-51, 99-52, 99-53, 98-8 (rue).
Mesurant 157.8, 60.0, 103.2 pieds dans ses limites sud.
Superficie: 35,668.0 pieds carrés.

	Ptie	98	11	Canton d'Orford

De forme trapézoïdale, borné au nord par 98-10, à l'est par 98-12, au sud par 98-11 ptie, à l'ouest par 99 ptie.
Mesurant 118.6 pieds dans sa limite nord, 10.0 pieds dans sa limite ouest.
Superficie: 1,186.0 pieds carrés.

	Ptie	99		Canton d'Orford

De forme rectangulaire, borné au nord par 99-51, à l'est par 98-11, au sud par 99-48, à l'ouest par 99 ptie (rue Mc Gregor).
Mesurant 100.0 pieds dans sa limite nord, 120.0 pieds dans sa limite ouest.
Superficie: 12,000.0 pieds carrés.
Le tout formant une superficie totale de 58,946.0 pieds.

Le greffier.
ROBERT L. BÉLISLE.

69666-38-2-o

Errata

Gazette	*Rubrique*	*Page*	*Lire:*	*Au lieu de:*
6 (08-02-75)	Siège social	1335	CONSTRUCO LTEE 1360-5480	CONSTRUCTO LTEE 1360-5480

69594-o

JOLIMAR INC.

Prenez note que dans l'avis paru le 3 septembre 1977, à la page 8406 du numéro 35 de la *Gazette officielle du Québec*, l'ancien nom aurait dû se lire comme suit: « EQUIPEMENTS DE BUREAU MARTIN & LUCAS INC. »

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

69595-o 1131-5629

INDEX No 38

Partie I: Avis juridiques

AVIS DIVERS

BERNIERES, MUNICIPALITE *(Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2)* 8961
ENTREPRISES P. JANSON (LES) *(L.P. Article 12)* 8961
HUNTINGDON, VILLE *(Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2)* 8961
RIVIERE-A-PIERRE, MUNICIPALITE *(Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2)* 8962
SAINT-DENIS-DE-BROMPTON, PAROISSE *(Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2)* 8962
SAINTE-FAMILLE, ILE D'ORLEANS *(Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2)* 8962
SAINTE-FRANÇOISE, MUNICIPALITE *(Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2)* 8962
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR, VILLAGE *(Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2)* 8962
SAINTE-MARIE, VILLE *(Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2)* 8962
SUCCESSION DAVID JAMES PROVOST SR. *(Bénéfice d'inventaire)* 8962
SUCCESSION GABRIELLE MORIN-CHARBONNEAU *(Bénéfice d'inventaire)* 8963
SUCCESSION LAURENT MURPHY *(Bénéfice d'inventaire)* 8963
VERDUN, CITE *(Rues et ruelles)* 8963

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT — LOI DES

CAISSE POPULAIRE DE LACOLLE & ST-BERNARD (LA) *(Modification de territoire)* 8964

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

ACCORDES:

BELANGER, MARIE FLORIDA JACQUELINE 8964
BLACK, LEON FRANCIS 8964
BOUTIN, MARIE ANNA BEATRICE AGNES PIERRETTE 8965
DEMERS, MARIE GISELE CAROLE 8965
LEVESQUE, JOSEPH LIONEL 8965
MAURAC, JOSEPH ROBERT PAUL 8965
ONSY, MICHAEL ANTHONY 8965
PAQUETTE, MARIE JEANNE ANDREE 8965
PEYTON, JOSEPH EDMOND ROGER 8965
POISSANT, JOSEPH HENRI JACQUES ARTHUR 8965
PRATTE, JOSEPH JEAN 8965
RICARD, JOSEPH CHRYSOSTOME ANDRE CLAUDE 8965
ROBINSON, JOSEPH LORENZO GERARD 8966
STEFAN, STANLEY FRANK 8966
WEST, EDWARD ALOIS 8966

DEMANDES:

AISENTHAL, MICHAEL 8966
D'AMOURS, AIME 8966
FRIEDLANDER, ISAAC 8966
GAUDET, MARY JOAN ANN 8966
GOULET, FREDERIC 8966
JOSEPH ANDRE SERGE 8967
JOSEPH JEAN-CLAUDE 8967
LABRANCHE, JACQUES 8967
LAMOUCHE, JOSEPH MARCEL LIONEL 8967
McNAB, JOSEPH HAROLD FRAZER 8967
POULIOT, JACQUELINE 8967
RIEL, MARIE JULIETTE DIANE 8967
ROSZKOWSKI, JERZY STANISLAW 8967
ZAKOWIECKI, JOSEPH CASIMIR 8968

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR SOMMATION 8924
DECISIONS RENDUES 8893
DECISIONS RENDUES *(Errata)* 8924
INTRODUCTION DE REQUETES
— MONTREAL 8865
— QUEBEC 8888
PROPRIO MOTU 8862

COMPAGNIES — LOI DES

ABANDON DE CHARTE

BRAVEN REALTIES LTD. 8925
CASTLE (MARY) & ASSOCIATES LTD. 8925
CASTLE (MARY) & ASSOCIES LTEE 8925
GUARDIAN MARKING PRODUCTS LTD. 8925
KIAMIKA CONSTRUCTION INCORPOREE 8925

CHANGEMENT DE NOM

JOLIMAR INC. *(Erratum)* 9014

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

ACCESSOIRES D'AUTOMOBILES DE L'EST (D'ISRAELI) INC. (LES) 8968
BROWNS BOTTLE & SUPPLIES INC. 8968
CLUB STRATFORD 8968
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DES MEDIA COMMUNAUTAIRES INC. 8968
ENTREPRISES L.R.S. INC. (LES) 8968
ENTREPRISES ROGMA INC. (LES) 8968
INTERCON INDUSTRIES LTD. 8968
LIQUEURS TROTTIER LTEE 8969
PARK FOUR HOLDINGS LIMITED 8969
PIERRE-ALAIN PRODUCTIONS INC. 8969
PLACEMENTS AHUNTSIC INCORPORE (LES) 8969
PLACEMENTS PARC QUATRE LIMITEE (LES) 8969
VIENNA MEAT MARKET & DELICATESSEN LTD. 8969

DOMICILE LEGAL (ARTICLE 30)

ALIMENTS J.G.G. INC. (LES) 8925
CASDO INC. 8925
DUCHARME & FRERE INCORPORE 8925
ENTREPRISES LEMIEUX ET SMITH INC. (LES) 8925
HABITATIONS MANERIK INC. 8925
PARKWAY LEASING LTD. 8925
UNION DES FAMILLES DE LONGUEUIL INC. (L') 8925

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

A.D.M. SERVICES INC. 8932
AGENCE DE PUBLICITE YVON PEDNEAULT ET ASSOCIES INC. (L') 8926
ALUMINIUM BIBEAU ET FILS LTEE 8926
ARTISANS OUTAOUAIS INC. (LES) 8926
ARVIVERS INC. 8926
ASCENSEUR PROVINCIAL LIMITEE 8926
ASSURANCES CHALIFOUX INC. (LES) 8926
ASSURANCES RICHARD PEPIN INC. (LES) 8926
ATELIERS SINO INC. 8926
AUTOBUS F. CONSTANTINEAU & FILS INC. 8926
AUTOBUS LES SILLONS INC. 8926
AUTOBUS MONT ST-GREGOIRE INC. 8926
AUTOMOBILE ANDRE RIVEST INC. 8926

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

AVIONS RANCHAERO INC. (LES) 8926
BEDARD, LAVOIE & LESSARD (1977) INC. 8926
BELANGER (CAMILLE) INC. 8926
BIJOUX MARILOR INC. 8926
BLANCHETTE & BROCHU INC. 8926
BOUCHARD & ROBITAILLE (MONTREAL) INC. 8926
BOUTIQUE DOMICILIAIRE J.L. INC. 8926
BOUTIQUE LA CABALE INC. 8927
BOUTIQUE LE BERGER INC. (LA) 8927
BRASSERIE COUYERE LTEE 8927
BRICOMAT INC. 8927
C.R.M. CONSTRUCTION INC. 8927
CAFE NERAIDA LIMITEE (LE) 8927
CARAVANES L. & N. INC. (LES) 8927
CARROSSERIE ET PEINTURE SELA INC. 8927
CENTRE DE RADIATEURS PASCAL GAGNON INC. 8927
CHAMPAGNE (REMI) INC. 8927
CHATEAU DE LASALLE LTEE 8927
CINE-PARC DU LAC INC. 8927
CLINIQUE MEDICALE STE-COLETTE INC. 8927
CLUB DE CORVETTE BELOEIL INC. 8927
CODERE (JACQUES) INC. 8927
COLMONT INC. 8927
COMMUNICATIONS ROBERT GOULET INC. 8927
COMPAGNIE EN ADMINISTRATION CLOUTIER INC. 8927
COMPAGNIE FRANCOIS GEMME INCORPOREE (LA) 8927
COMPAGNIE IMMOBILIERE BERNIER INC. 8927
COMPAGNIE VENDIS INC. (LA) 8927
CONSTRUCTION B.M.H. LTEE 8927
CONSTRUCTION C.R.M. INC. 8928
CONSTRUCTION OCAR INC. 8928
CONSTRUCTIONS G. & J. LEGAULT INC. 8928
CONSTRUCTIONS J.R.P. INC. (LES) 8928
COURCY (MICHEL) INC. 8928
CREATIONS MICHELINE LEBLOND INC. 8928
CRESCENT STREET FASHIONS INC. 8931
DESGENS (YVES) INC. 8928
DISCOTHEQUE R.P.M. INC. 8928
DISTRIBUTIONS EROS INC. (LES) 8928
DOMAINE DU LAC NORMANDIE INC. 8928
DUCHESNE (BENOIT) & ASSOCIES 8928
EBENISTERIES P.J.P. INC. (LES) 8928
ECOLE DE MUSIQUE GALIPEAU RIVE-SUD LTEE 8928
EDITIONS ATALLAH INC. 8928
EDITIONS SUCCES DU JOUR INC. (LES) 8928
ENTREPRISES A.B.G.V. INC. (LES) 8928
ENTREPRISES ANDYRAY INC. (LES) 8928
ENTREPRISES D'ELECTRICITE VEGO LIMITEE (LES) 8928
ENTREPRISES LA PALANGUE INC. 8928
ENTREPRISES MICHELE BIBEAU INC. (LES) 8928
ENTREPRISES P. JANSON INC. (LES) 8929
ENTREPRISES P. JANSON INC. (LES) (*Article 12*) 8961
EPICERIE CHAMPETRE INC. 8929
EPICERIE J.-P. POIRIER INC. 8929
EPICERIE J.S.D. INC. 8929
EPICERIE-TABAGIE DU BOULEVARD INC. 8929
FARLEY & FILS LTEE 8929
FERME DES 4 G INC. 8929

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

FERME VERONNEAU & FILS INC. 8929
FOURRURES ROBERT LORD LTEE (LES) 8929
FRAVER INC. 8929
GALERIE D'ART FREDERIC B. INC. 8929
GARAGE FERNAND ET YVAN MORIN INC. 8929
GESSAME INC. 8929
GESTAMI INC. 8929
GETICO INC. 8929
GIGUERE AND MERCIER MASONRY LIMITED 8930
GIGUERE (JEAN) INC. 8929
GUIDE SPORTIF PROVINCIAL INC. (LE) 8929
HABITATIONS B & A CONSTRUCTION LTEE (LES) 8929
HABITATIONS MOREST INC. (LES) 8929
HEBDOBEC INC. 8929
IMMEUBLES BARLAG INC. (LES) 8929
IMMEUBLES DALBOURG INC. (LES) 8930
IMMEUBLES DU MOULIN INC. (LES) 8930
IMMEUBLES MARSEILLE INC. (LES) 8930
IMMEUBLES NORDIBEC INC. (LES) 8930
INSTITUT DE BEAUTE JOSIANNE INC. 8930
JOS LE COUVREUR INC. 8930
JOUETS P.E.C. INC. 8930
JYPCO INC. 8930
LAFRANCE (MARCEL) RENOVATION LTD. 8931
LAURENDEAU & GAGNON BUILDING PRODUCTS INC. 8930
LAURENTIEN MALO INC. 8930
LEGAULT (G. & J.) CONSTRUCTIONS INC. 8928
LETTRATEK INC. 8930
L'HEUREUX (GERMAIN) & FILS INC. 8930
LIBRAIRIE CARDINAL LTEE 8930
LOCATION RODEX INC. 8930
LOCATIONS B.S. INC. (LES) 8930
LUSCAM INC. 8930
MACONNERIE GIGUERE ET MERCIER LIMITEE 8930
MANUFACTURE DE VETEMENTS DANNYC INC. 8930
MARCHE BOILY (MILOT) INC. 8930
MARION (PAUL A.) INC. 8930
MATERIAUX DE CONSTRUCTION LAURENDEAU & GAGNON INC. 8930
METAL CONCEPT LTEE 8931
MEYCO LTEE 8931
MILIBER INC. 8931
MODES RUE CRESCENT INC. 8931
MOISAN, (LOUIS) FLEURISTE INC. 8931
MOTEL MATADOR INC. 8931
NATIONAL PHOTOGRAPHIC MARKETING SOCIETY INC. 8932
NETTOYEUR NUMERO SEPT INC. 8931
NOLIN & FRERES INC. 8931
OUIMET (RAYMOND) INC. 8931
P.R. RESTAURANT (ST-BRUNO) INC. 8932
PAVAGES N.D. INC. (LES) 8931
PERSONNEL ADHOC INC. 8931
PHOTOSON INC. 8931
PLACEMENTS BOUCHARD, GAGNON, OLIVIER INC. (LES) 8931
PLACEMENTS HELICOLAC INC. (LES) 8931
PLACEMENTS MABCO INC. (LES) 8931
PLACEMENTS PAKINAWATIK INC. (LES) 8931
PLACEMENTS ROGER LEVESQUE INC. (LES) 8931
PORTES ET CHASSIS EDDY BOULET INC. 8931

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

PROMOTIONS QUATRE P INC. (LES) 8931
QUEBENAC INC. 8931
RENOVATION MARCEL LAFRANCE LTEE 8931
RESIDENCES CHAURET ET DUFOUR INC. (LES) 8932
RESTAURANT LA BONNE BOUFFE DE PAPY INC. 8932
RESTAURANT L'ARRET DU PASSANT INC. 8932
RESTAURANT MARVEN LTEE (LE) 8932
RESTAURANT P.R. (ST-BRUNO) INC. 8932
RESTAURANTS LILBIAN INC. (LES) 8932
ROTISSERIE MICHELLE INC. (LA) 8932
SAGEX INC. 8932
SALON DE LA FOURRURE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES INC. (LE) 8932
SALON DES VIANDES CHARRETTE INC. 8932
SEDEXHYCO INC. 8932
SERRES CARON ET FRERES INC. (LES) 8932
SERVICES A.D.M. INC. 8932
SOCIETE NATIONALE DE MARKETING PHOTOGRAPHIQUE INC. 8932
SOGESEMOND INC. 8932
SOGESLEF INC. 8932
SORCO INC. 8932
SOTRABEC INC. 8932
SPORTS E. LEMAY & FILS LTEE 8932
SPORTS JEAN-ROCH CHAREST INC. 8932
STATION DANIEL BAKER INC. 8933
STATION SERVICE DESCHATELETS TEXACO INC. 8933
TABAGIE LE COIN DE LA PIPE INC. 8933
TRANSPORT RENEBEC INC. 8933
TRANSPORT THOM LTEE 8933
TRANSPORT WILFRID ROCHON INC. 8933
TRANSPORTEURS EN VRAC DE LA REGION 02 INC. 8933
TUILES CERAMIQUES ROBERT VILLEMAIRE INC. 8933
WHITMORE & FILS INC. 8933

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

ASHRAM YOGA KRIPALU SHANTI INC. 8933
ASSOCIATION DES CITOYENS DE ST-AMABLE (L') 8933
ASSOCIATION DES INSUFFISANTS RESPIRATOIRES (A.I.R.) INC. (L') 8933
ASSOCIATION DES SUPERIEURS MAJEURS DU DIOCESE DE MONTREAL (L') 8933
ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DU C.E.G.E.P. FRANCOIS-XAVIER GARNEAU (L') .. 8933
CLUB CYCLISTE ROUYN-NORANDA INC. 8934
CLUB DE BALLE RAPIDE D'ALMA 8934
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-PIERRE-BAPTISTE (LE) 8934
CLUB DE L'AGE D'OR STE-BEATRIX INC. 8934
CLUB DE MOTO DE LEBEL-SUR-QUEVILLON 8934
CLUB RADIO DES RAPIDES INC. 8934
CLUB RICHELIEU TEMISCAMING 8934
COMMUNAUTE MONDIALE ISLAMIQUE DANS L'OUEST (LA) 8934
COMPTOIR DES TRAVAILLEURS DE SHERBROOKE INC. 8934
CORPORATION DU MAIL PLAZA ST-HUBERT (LA) 8934
FONDATION CARROL BOURQUE 8934
GARDERIE DAVID INC. 8934
MOUVEMENT ACTION-CHOMAGE DE CHARLEVOIX INC. 8934
SOCIETE HISTORIQUE LOUIS JOSEPH PAPINEAU INC. (LA) 8934
UNITE DOMREMY MATANE INC. 8934
WORLD COMMUNITY OF ISLAM IN THE WEST (THE) 8934

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES

BERGERON (A.H.) INC. 8935
BRASSERIE CHATEAUDUN INC. 8935
CHAUSSURES MODE J.S. INC. 8935
CLUB X.M. COPAIN DU LAC INC. 8935
DIESELS HARPER LTEE (LES) 8935
ELECTRO-MECANIK INC. 8935
GESTION LAURENT LAVOIE LTEE 8935
HARPER DIESEL LTD. 8935
IMMEUBLES MAURICE POLLACK INC. 8935
MINGIE-NORRIS LTD. 8935
PLACEMENTS DES CHATAIGNERS LTEE (LES) 8935
POLLACK (MAURICE) REALTY INC. 8935
SOCIETE D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DES BASQUES INC. 8935
TARDIF (PIERRE) INC. 8935

SIEGE SOCIAL (ARTICLE 84)

CONSTRUCO LTEE (*Erratum*) 9014

COMPAGNIES ETRANGERES

PERMIS:

TYLER REFRIGERATION CORPORATION 8969

CURATELLE PUBLIQUE

AVIS DE QUALITE:

BELAND, MME THEODORE 8970
BISSONNETTE, MME PAUL 8970
MENARD, CLAUDE 8970
PERUSSE, J.P. GABRIEL 8970
TROTTIER, CLAUDE 8970

DEMANDE A LA LEGISLATURE

SUCCESSION NICHOLAS (NICOLAS) MINAILO 8970
UNIVERSITE DE SHERBROOKE 8970

MINISTERES

CONSOMMATEURS, COOPERATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIERES

ASSURANCES:

AGENT D'ASSURANCE, AVIS DE SUSPENSION DE CERTIFICAT 8971
LA QUEBECOISE, SOCIETE DE SECOURS MUTUELS (*Demande de permis*) 8972

TERRES ET FORETS

CADASTRES:

ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE 8972
ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE 8972
BEAUPORT, PAROISSE 8972
BOLTON, CANTON 8973
CHATHAM, CANTON 8973
DE SALES, CANTON 8973
HAM, CANTON 8973
L'ANNONCIATION-DU-LAC-DES-DEUX-MONTAGNES, PAROISSE 8973
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 8973
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 8973
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 8973
SAINT-ANDRE-AVELLIN, PAROISSE 8974
SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIERE, PAROISSE 8974

TERRES ET FORETS

CADASTRES:
(suite)

SAINT-CANUT, PAROISSE 8974
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 8974
SAINT-FRANCOIS-DE-SALES, PAROISSE 8974
SAINT-FRANCOIS-DE SALES, PAROISSE 8974
SAINT-ISIDORE, PAROISSE 8974
SAINT-JOACHIM-DE-CHATEAUGUAY, PAROISSE 8974
SAINTE-MADELEINE, PAROISSE 8974
SAINT-NICOLAS, PAROISSE 8975
SAINT-PIERRE-DE-SOREL, PAROISSE 8975
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 8975
SHIPTON, CANTON 8975
SIMARD, CANTON 8975
STANFOLD, CANTON 8975
TROIS-RIVIERES, PAROISSE 8975

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

LETTRES PATENTES ANNULÉES:

A. & R. AUTO-PRESS INC. 8955
A P S ALUMINIUM PHOTOGRAPHIC SERVICES INC. 8936
ACSA DISTRIBUTIONS LTD. 8936
ADMINISTRATION A.G. LTEE 8936
AERO MFG. INC. 8936
ALEPIN (J.) FRERES LIMITEE 8936
ALFA-OMEGA DISTRIBUTING CO. LTD. 8936
ALLIED EXTRUSIONS LIMITED 8936
ALPHA ART INC. 8936
ALPHAMEGA PRODUCTIONS LTD. 8955
AMERICAN GYMS INTERNATIONAL LTD. 8936
AMERICAN SHIPBUILDERS CO. LTD. 8936
AMERIMPORT LTEE 8936
AMEUBLEMENT B.P. INC. 8936
AMEUBLEMENT FUOCO INC. 8936
AMEUBLEMENT H.B. INC. 8936
AMHERST VETEMENTS POUR HOMMES INC. 8936
AMUSEMENTS METROPOLE LTEE 8936
ANKARA IMPORTATION & EXPORTATION INC. 8948
APEX TELEVISION (BROSSARD) LTD. 8936
APPAREILLAGES ELECTRIQUES M.A.S. LTEE (LES) 8937
APPAREILS KIRBY INC. (LES) 8937
APPARTEMENTS LINDSAY LTEE 8937
AQUA TRAITEMENT LTEE 8937
ARAX RUG (QUEBEC) LTD. 8937
ARDES SPECIALTIES INC. 8958
ARLECCHINO IMPORTS INC. 8937
ASPELL'S RANCH & LODGE INC. 8937
ASSOCIATION DES HOTELIERS DU COMTE DE NICOLET 8937
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLAZA LAVAL INC. (L') 8937
ASSOCIATION LE ROUAGE INC. 8937
ATELIER BUREAU LIMITEE 8937
ATELIER D'ETALAGE D.C.R. LTEE 8937
ATELIERS FRASER, LTEE (LES) 8937
AU PIED DE COCHON INC. 8937
AU SPORTIF INCORPOREE 8937
AUBERGE DU BOULEVARD LTEE (L') 8937
B. & B. JEWELLER LTD. 8949
B. & W. LIGHTING LTD. 8937

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

B & G. AUTOMOBILE LTEE 8937
B.F. PLASTICS LTD 8937
B.P. FURNITURE INC. 8936
BABINS LIMITED 8937
BALTHAZAR AUTOMOBILES INC. 8938
BANTAMAC OF CANADA LTD 8938
BEAUCHAMP CONSTRUCTION INC. 8938
BELAIR & DUMONT INC. 8938
BELLADONA INSTITUTE INC. 8948
BELLERIVE SERVICE STATION INC. 8959
BERNIER (ROGER) INC. 8938
BERTHELETTE & DECARIE INC. 8938
BESSON (GEORGE) INC. 8938
BEST AUTO SERVICE, INC. 8938
BIFOR METAL LTEE 8938
BIJOUTERIE AUDET INC. 8938
BIJOUTERIE VICTOREX INC. 8938
BISHARA (ROBERT) TEXTILES INC. 8938
BLANCHET (ROGER) INC. 8938
BOHEMIER NEON INC. 8938
BOILARD EQUIPEMENT INC. 8938
BOISVERT ET FRERE COMPAGNIE LIMITEE 8938
BONAVENTURE PRINTING INC. 8948
BOUCHER & LUSSIER LTEE 8938
BOUCHERIE DE L'ELYSEE INC. 8938
BOUCHERIE LA RONDE INC. 8938
BOUCHERIE TONY-BENITO LTEE 8938
BOUT DE CHOU INC. 8938
BOUTIN (L.P.) INC. 8939
BOUTIQUE ART ET FLEURS INC. (LA) 8939
BOUTIQUE BIZARRE INC. 8939
BOUTIQUE DES SPORTS LOUISEVILLE INC. 8939
BOUTIQUE DIS-CA INC. 8939
BOUTIQUE « ELLE » INC. 8939
BOUTIQUE ENFANTINE (SHERBROOKE) INC. (LA) 8939
BOUTIQUE EROTICA LTEE 8939
BOUTIQUE GILLES PAQUETTE INC. 8939
BOUTIQUE HONG KONG LTEE (LA) 8939
BOUTIQUE MOIGUIL LTEE 8939
BOUTIQUE REVOLUTION INC. 8939
BOWLER-AIDE INC. 8939
BRAISIER LTEE (LE) 8939
BRASSARD (B.) MEUBLES LIMITEE 8939
BRISEBOIS & FILS INC. 8939
BROSSARDVILLE WOOLEN INC. 8949
BROTHERS HOLDINGS INC. 8939
BUFFET LEMIEUX INC. 8939
C.A.M. MANUFACTURING CORP. 8939
C.D.G. CONSTRUCTION, LIMITEE 8939
C.D.L. ELECTRIQUE INC. 8939
CANADIAN CONTRACTORS INC. 8940
CANADIAN HEADER TOOLS INC. 8940
CANADIAN RAW FURS GUARANTEE CO. LTD. 8940
CARTER & GIRARD LIMITED 8940
CAVELIER ENTERPRISES INC. 8944
CENTENNIAL FOOD SERVICES LTD. 8958
CENTRE CULTUREL DU VILLAGE SAINT-LOUIS INC. 8940
CENTRE DE COUTURE DE LAVAL INC. 8940

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

CENTRE DE L'AMI DU PIANO INC. ... 8940
CENTRE DE SKI PINNACLE LTEE ... 8940
CENTRE DE TEXTILES INC. ... 8940
CENTRONIC INC. ... 8940
CHAGNON (G.) INC. ... 8940
CHAPITRE DES CHEVALIERS DE COLOMB DE MONTREAL INC. (LE) ... 8940
CHARPENTIER (GUY) & FRERE LIMITEE ... 8940
CHATHAM ART METAL WORKS LTD ... 8940
CHEZ MARCEL INC. ... 8940
CIE BERUBE FOURRURES, LTEE (LA) ... 8940
CIE DE PRODUITS RODICO LTEE ... 8940
CINE-CLUB AMATEUR V.M. INC. ... 8940
CLUB DE GOLF DE ST-JEROME LIMITEE ... 8940
CLUB DE GOLF ST-DONAT GOLF CLUB INC. ... 8940
CLUB DE PLANEURS « SKY SAILORS » ... 8941
CLUB DE TENNIS LA BOHEME INC. ... 8941
CLUB DES EMPLOYES MUNICIPAUX DE LA CITE DE JONQUIERE ... 8941
CLUB ELLE INC. ... 8941
CLUB NAUTIQUE DE ST-SULPICE INC. ... 8941
CODERE LIMITEE ... 8941
COLLIN & FRERE INC. ... 8941
COMET TELEVISION INC. ... 8959
COMFORT HOSIERY CO. LTD. ... 8941
COMPAGNIE CENTRALE DE PLACEMENTS LTEE ... 8941
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION PIAT LTEE ... 8941
COMPAGNIE DE GESTION ST-MAURICE INC. (LA) ... 8941
COMPAGNIE DE LA BASOCHE LTEE ... 8941
COMPAGNIE D'EQUIPEMENT CHIRURGICAL DE MONTREAL LTEE (LA) ... 8941
COMPAGNIE DES FRUITS ET LEGUMES DU QUEBEC INC. ... 8941
COMPAGNIE FIBRE DE VERRE ET PLASTIQUE ST-APOLLINAIRE LTEE (LA) ... 8941
COMPAGNIE J.P.T. LTEE ... 8941
COMPAGNIE PRESTOFAB (QUEBEC) LTEE (LA) ... 8941
COMPAGNIE REGAL LIMITEE (LA) ... 8941
COMPTOIR BONTURI LAURENTIEN INC. ... 8942
COMPTOIR BONTURI QUEBEC INC. ... 8942
CONCEPT RECORDS QUEBEC INC. ... 8943
CONCEP-TEC INC. ... 8942
CONFISERIE MONTREAL INC. ... 8942
CONSTRUCTION G.B.M. INC. ... 8946
CONTROLE L.F. (1970) LTEE ... 8942
CORONET HEADWEAR INC. ... 8942
CORPORATE HOLDINGS LIMITED ... 8942
COURRIER M.H. INC. ... 8942
CYR ENTREPRENEUR ELECTRICIEN INC. ... 8942
D.C.R. DISPLAY WORKS LTD. ... 8937
DAN-BAR FINE FURS LTD. ... 8942
DALI MODES INC. ... 8942
DANIS (RAYMOND) & FRERES LTEE ... 8942
DAOUST (GUY) MUFFLER INC. ... 8942
DARLINGTON KOSHER SELF-SERVICE MEAT MARKET LTD ... 8942
DASCO LTEE — LTD. ... 8942
DE GREEFF STUDIOS LTD. ... 8959
DEAUVILLE SPORTSWEAR CO. LTD ... 8942
DECORATION MONT-ROYAL LTEE ... 8942
DECORBORD INC. ... 8942
DELTA MOULDS AND DIES INC. ... 8952
DENIS (RENE) INC. ... 8942
DEN-RAY INC. ... 8942

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

DESIGN GLOBEX INC. 8947
DETROIT CONSTRUCTION & CIE LTEE 8943
DETROIT CONSTRUCTION & CO. LTD. 8943
DI'CO INC. 8943
DIGESTE TOURISTIQUE LOCAL INC. (LE) 8943
DIONNE (LUC) INCORPOREE 8943
DISQUES CONCEPT QUEBEC INC. 8943
DISTRIBUTEURS ARTISTIQUES DU QUEBEC LTEE 8943
DISTRIBUTIONS FRISKO INC. (LES) 8943
DISTRIBUTIONS J.P. GARIEPY INC. (LES) 8943
DISTRIBUTIONS MERCANTILES DE MONTREAL INC. 8943
DOLBEAU TRANSPORT LTEE 8943
DOMEX CONSTRUCTION INC. 8943
DOMUS' 67 INC. 8943
DRAGHOME INC. 8943
DUBEN TRANSPORT INC. 8960
DUCHARME (LUCIEN) LIMITEE 8944
DUFOUR (PIERRE) INC. 8944
DU-MON VERDURE INC. 8944
DURABLE COATING APPLICATORS INC. 8944
DUVERNAY READY MIX LTD. 8944
DYNAMITE LIMITED 8944
DYNAMITE LIMITEE 8944
ECOLE DE PATINAGE DE FANTAISIE DE SAINT-JEROME INC. (L') 8944
ELBO CORPORATION 8944
ELDORADO SUPPLY CO. LTD. 8944
ELECTRICAL ENTERPRISES COMPANY LIMITED 8944
ELECTRO-GEN INC. 8944
ELECTROMED INC. 8944
ELIAS (ROBERT) INC. 8944
ELITE SCREEN PROCESS COMPANY LTD. 8944
ELLE CLUB INC. 8941
ELLIOT & JACOB SALES LTD 8944
ENGLISH (CHARLES) LAMPCRAFT LTD. 8944
ENSEIGNES PATENAUDE INC. 8944
ENTREPRISE J.B. INC. 8944
ENTREPRISES A.J.A. ENTERPRISES INC. (LES) 8944
ENTREPRISES BARIL & FILS INC. (LES) 8944
ENTREPRISES CAP DIAMANT LTEE (LES) 8944
ENTREPRISES CAVELIER INC. (LES) 8944
ENTREPRISES DE VARENNES LTEE (LES) 8944
ENTREPRISES DICA INC. (LES) 8944
ENTREPRISES G.T.L. LTEE (LES) 8944
ENTREPRISES GEORGES TETREAULT INC. (LES) 8944
ENTREPRISES GUPO INC. (LES) 8944
ENTREPRISES JEROLON INC. (LES) 8944
ENTREPRISES L.B.J. INC. 8945
ENTREPRISES LAFONTAINE INC. (LES) 8945
ENTREPRISES MODERNES LTEE (LES) 8945
ENTREPRISES POLIQUIN INC. (LES) 8945
ENTREPRISES R.J.P.M. INC. (LES) 8945
ENTREPRISES RAYMOND ARBOUR INC. (LES) 8945
ENTREPRISES RAYNO LIMITEE (LES) 8945
ENTREPRISES ROLAND INC. (LES) 8945
ENTREPRISES SERAIOCCO INC. 8945
ENTREPRISES SHEFFORD INC. (LES) 8945
ENTREPRISES TAC INC. (LES) 8945
ENTREPRISES TONY INC. (LES) 8945

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

ENTREPRISES VAU-DOR INC. (LES) 8945
EQUIPE DE COURSES AUTO SPORT DE MONTREAL INC. 8945
ERECTIONS BOMAT LTEE 8945
ESTAMPES & LIVRES MARIETTE INC. 8945
ETNA DISTRIBUTORS LTD. 8945
FASHION SILKS & DRAPERIES INC. 8958
FAUCHER (LUCIEN) INC. 8945
FISCHER DESIGN LIMITED 8945
FLEURISTE PONT-VIAU INC. 8945
FONDERIE BINETTE INC. 8946
FORGE POITRAS INC. (LA) 8946
FOSTER (JOHN) CONSTRUCTION CO. INC. 8946
FRANCE-NOUVEAUTES INC. 8946
FRANCHISES AD-VAL INC. 8946
FRONTENAC STEEL WORKS LTD. 8946
FUNERARIUM BELL & BEDARD INC. 8946
FUOCO FURNITURE INC. 8936
G.B.M. CONSTRUCTION INC. 8946
GAGNON (MAURICE) NOUVEAUTES LIMITEE 8946
GALLEON SAW-MILL INC. (THE) 8957
GARAGE DE VOS INC. 8946
GARAGE ST-JEAN LTEE 8946
GARNEAU (JACQUES) TAPIS INC. 8946
GAUTHIER (LEOPOLD) LTEE 8946
GENERAL BROADLOOM INDUSTRIES LTD. 8946
GENERAL COMPACTOR OF QUEBEC LTD 8946
GENIAL CONSTRUCTION INC. 8946
GESTION APEQ INC. 8946
GESTIONAIDE INC. 8946
GHEDIN INSTITUTE INC. 8948
GIASSON & FRERE INC. 8946
GIGI CLEANERS INC. 8953
GINA PLEATING INC. 8946
GIORDANO (G.) INC 8946
GIROUARD (CONRAD) INC. 8946
GIROUARD ELECTRIC LTD. 8947
GLOBE PLASTICS LTD 8947
GLOBE TEXTILES LIMITED (THE) 8947
GLOBEX DESIGN INC. 8947
GLOBEXPORT INC. 8947
GOLDAR BELT CO. LTD. 8947
GRAFICA INC. 8947
GRANGER & LANDRY INC. 8947
GRAN-MAR LTEE 8947
GROSS (RICHARD L.) CONSTRUCTION LTD 8947
GUTENBERG PRINTER INC. 8948
HAGAN (DICK) GARAGE LTD 8947
HAMELIN AUTO-LEASING LTD 8947
HAMELIN, LOUAGE D'AUTOS LTEE 8947
HARDY & RINFRET LTEE 8947
HEROUX & CABANA INC. 8947
HOBBY & JOUETS M.J.C. LTEE 8947
HORLOGE ET LAMPE MODERNE P.L. LTEE 8947
HOTEL DU LAC ST-CHARLES INC. 8947
HOTEL GASPE INC. 8947
HOUSE OF WOOL LTD 8947
HYDROTHERMAL INC. 8947
IBERVILLE CABINETS LTD 8947

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

ID SECURMAX INC. 8957
IMAVOX INC. 8948
IMMEUBLES GIGUERE REALTIES INC. 8948
IMPACT TRAINING SYSTEMS INC. 8948
IMPORTATION & EXPORTATION ANKARA INC. 8948
IMPORTATIONS CHINE-MONTREAL INC. (LES) 8948
IMPORTATIONS EUROPEENNES DASSY INC. 8948
IMPORTATIONS TEXITAL LTEE (LES) 8948
IMPRIMERIE BONAVENTURE INC. 8948
IMPRIMERIE DE L'ESTRIE LTEE 8948
IMPRIMERIE NORANTIC LTEE 8948
IMPRIMEUR GUTENBERG INC. 8948
INDUSTRIAL CORD & TWINE LTD. 8948
INDUSTRIES DUS-CAN INC. (LES) 8948
INDUSTRIES LEROI LTEE 8948
INDUSTRIES PURSYN LTEE 8948
INDUSTRIES 3-D INC. 8948
INSTITUT BELLADONE INC. 8948
INSTITUT GHEDIN INC. 8948
INTERIEUR COMMERCIAL LTEE 8949
IRIS CLEANERS INC. 8953
ISABEL AUTO SERVICE INC. 8949
J.B. ENTERPRISE INC. 8944
JEROLON ENTERPRISES INC. 8944
JET TILE CO. LTD 8949
JOAILLIER B. & B. LTEE 8949
JOBBERS SUPPLY COMPANY LIMITED 8949
JODOIN (ROGER) INC. 8949
JOE'S DUTFITTERS INC. 8949
JOHNSTONE AND SONS LTD 8949
JOLY (DAN) AUTO INC. 8949
K.D. KIOSKS LTD. 8949
KARR'S INC. 8949
KADEL CHEMICALS LIMITED 8955
KIOSQUES K.D. LTEE 8949
KIRBY APPLIANCES INC. 8937
KOLOTELY CORPORATION INC. 8949
KORAEN PHOTOGRAPHY INC. 8954
KORBA PIZZERIA INC. 8949
L.F. CONTROL (1970) LTD. 8942
L.P.L. CONSTRUCTION INC. 8949
LABBE (C.D.) INC. 8949
LABORATOIRE ELECTRONIQUE A.D.M. INC. 8949
LABORATOIRE MEDICAL QUEBEC INC. 8949
LABORATOIRES RENOIR LTEE (LES) 8949
LABRECQUE (ANDRE) INC. 8949
LAC SAINT-JEAN MINI-PUTT INC. 8949
LAINERIE BROSSARDVILLE INC. 8949
LANGLAIS (J.P.) LIMITEE 8950
LANGLOIS (J.) LTEE 8950
LARIN (JACQUES) ENTREPRISES INC. 8950
LATULIPPE (JOS.) LTEE LTD. 8950
LAURIER DEVELOPMENT CO. LTD. 8950
LAUZON (J.P.) & CIE INC. 8950
LAVAL MOULDING INC. 8953
LAVIGNE CONSTRUCTION LTEE 8950
LAVIGNE (ROBERT) INC. 8950
LE SHILLELAGH RESTAURANT LTD. 8956

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

LEBRUN AUTOMOBILES INC. 8950
LEFEBVRE (RENE) CONSTRUCTION (ST-LUC) INC. 8950
LEIBO SALES CO. LTD. 8950
LEMIRE (ROLLAND) LTEE 8950
LEMON FURNITURE INC. 8952
LEON'S AUTOMOBILE LTD. 8950
LEROI INDUSTRIES LTD. 8948
LEROUX AUTOMOBILE INC. 8950
LESLIE M. OSMOND & ASSOCIATES INC. 8954
LESLIE PRODUCTS INC. 8950
LETOURNEAU (LIONEL) LTEE 8950
LEVI (L.H. & B.) BROSS (1959) LTD. 8950
LEWIS HOLDINGS INCORPORATED 8950
LEX INTERNATIONAL INC. 8950
LIBRAIRIE LOR-SYL INC. 8950
LIFCO RECORD PLAYERS AND RADIOS MFG. INC. 8950
LINGERIE DE L'ELEGANTE CANADIENNE INC. 8951
LINGERIE ZODIAQUE INC. 8951
LIN-TEX INC. 8951
LION UNIFORMS LTD. 8951
LORJAN INC. 8951
LOUISE SHOE CO. LTD. 8951
LOUTHO INDUSTRIES INC. 8951
LUNA AUTO REPAIRS LTD 8951
LUSTIG (A.) INC. 8951
M. ECONOMIE INC. 8951
M.A.S. ELECTRICAL APPARATUS LTD. 8937
M.J.C. HOBBY & TOYS LTD. 8947
M.S. CONSTRUCTION CO. LTD 8951
MAISON HORTENSIA INC. 8951
MAISON NAPOLEON INC. 8951
MAISONNETTE HUBERT INC. 8951
MANOIR DE PLAISANCE INC. 8951
MARCOTTE (J.P.) & CIE LTEE 8951
MARIEN (HENRI) INC. 8951
MARIETTE PRINTS & BOOKS INC. 8945
MARTIN (GEO.) INVESTMENTS CORP. LTD. 8951
MASSON MOTORS LTD. 8951
MATOM INC. 8951
MATTEAU (JEAN-PAUL) LIMITEE 8951
MELODY HOSIERY LIMITED 8952
MERCANTILE DISTRIBUTIONS OF MONTREAL INC. 8943
MERCURY FUR INC. 8952
MESSAGERIES DE L'EST INC. (LES) 8952
METRO SPIRALTUBE INC. 8952
METROPOLE REPARATIONS INC. 8952
METROPOLIS AMUSEMENTS LTD. 8936
MEUBLE DE DISTINCTION INC. (LE) 8952
MEUBLES CITRON INC. (LES) 8952
MEUNERIE MOBILE DE LAWRENCEVILLE INCORPOREE (LA) 8952
MICHAUD (J.A.) MEUBLES LTEE 8952
MILTON KANTER LTD. 8952
MINI-INFORMATIONS MONTREAL INC. 8952
MIRANA IMPORT CO. LTD. 8952
MISS ROXBORO ORANGE JULEP INC. 8952
MOBILIER DION, INC. 8952
MODERN ENTERPRISES LTD. 8945
MODERN SUBURBAN INC. 8952

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

MONTCALM MUSIC INC. ... 8952
MONTREAL HEATING SUPPLIES LIMITED ... 8952
MONTREAL AUTO SPORT RACING TEAM INC. ... 8945
MONTREAL KNIGHTS OF COLOMBUS CHAPTER INC. (THE) ... 8940
MONTREAL SURGICAL EQUIPMENT CO. LTD. ... 8941
MONTREAL TRUCK LEASING INC. ... 8952
MONT-ROYAL DECORATION LTD. ... 8942
MOTEL COLIBRI INC. ... 8952
MO-TEP MODES INC. ... 8952
MOULES ET OUTILS DELTA INC. (LES) ... 8952
MOULURES LAVAL INC. (LES) ... 8953
MR. ECONOMY INC. ... 8951
MR. JAQUE INC. ... 8953
MUNROE (H.) NEIL LTD. ... 8953
MUR-AL FASHIONS LTD. ... 8953
NADEAU'S HUNTING AND FISHING CAMPS, INC. ... 8953
NATIONAL WOOD SPECIALTIES LTD. ... 8958
NAUTICA INC. ... 8953
NEBER CONSTRUCTION INC. ... 8953
NERON AUTO LTEE ... 8953
NETTOYEURS GIGI INC. ... 8953
NETTOYEURS IRIS INC. ... 8953
NEW ORNAMENTAL METAL WORKS INC. ... 8953
NEW YORK STRUCTURAL STEEL CORP. ... 8953
NORANTIC PRINTING LTD. ... 8948
NORTHERN ALARM SYSTEMS LTD ... 8953
NOUVEAU TISSU INC. ... 8953
NU-TECH CORPORATION ... 8953
OASIS BAR B-Q LTD. (THE) ... 8953
OASIS BAR B-Q LTEE (L') ... 8953
OEUVRE DES TERRAINS DE JEU DE SAINT-THOMAS D'AQUIN ENREGISTREE (L') ... 8953
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE ST-LEON (VAL RACINE) (L') ... 8953
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DES TROIS-PISTOLES (L') ... 8953
ONTARIO BUILDING MATERIALS (MONTREAL) LIMITED ... 8954
OSMOND (LESLIE M.) & ASSOCIATES INC. ... 8954
P.R.B. INC. ... 8954
PAPINEAU INVESTMENTS INC. ... 8955
PARE (JEAN) ET ASSOCIES INC. ... 8954
PARFUMERIE MARIE-ANTOINETTE INC. (LA) ... 8954
PATENAUDE SIGNS INC. ... 8944
PATIO-BLOC LEMAIRE INC. ... 8954
PATRY (LEONARD) LTEE ... 8954
PATTERSON SUPERMARKET LTD. ... 8954
PAVAGE ANJOU INC. ... 8954
PELLETIER (BRANDON) INC. ... 8954
PERMANENT PLASTIC PRODUCTS INC. ... 8954
PERRAULT (LEO) & FILS LTEE ... 8954
PET DISTRIBUTORS LTD. ... 8954
PETITCLERC BAR-B-Q INC. ... 8954
PETROLES DUMAIS INC. (LES) ... 8954
PHASE ONE KNITWEAR INC. ... 8954
PHOTOGRAPHIE KORAEN INC. ... 8954
PIAT CONSTRUCTION COMPANY LTD. ... 8941
PICK (JAN) TRICOT COMPANY LTD ... 8954
PIECES D'AUTO ST-ROBERT INC. ... 8954
PIETTE ELECTRIC INC. ... 8954
PIETTE ELECTRIQUE INC. ... 8954
PINNACLE SKI CENTRE LTD. ... 8940

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

PLACE DE L'ETOILE (1966) LTEE 8954
PLACEMENTS BONAIDE LIMITEE (LES) 8955
PLACEMENTS J.P.G. LTEE (LES) 8955
PLACEMENTS PAPINEAU INC. (LES) 8955
PLANCHERS ST-PASCAL INC. (LES) 8955
PLENAR INC. 8955
PLOMBERIE DE L'EST INC. 8955
PLURI-SERVICES INC. 8955
PNEU TOYO (EST) INC. 8955
POLYGER INC. 8955
PONT VIAU FLORIST INC. 8945
PRESSEAU (J.A.) & FILS LTEE 8955
PRESSE-AUTO A. & R. INC. 8955
PRODUCTIONS ALPHAMEGA LTEE (LES) 8955
PRODUITS ALIMENTAIRES BELHUMEUR LTEE 8955
PRODUITS CHIMIQUES KADEL, LIMITEE (LES) 8955
PROFESSIONAL ADVERTISING AND PRINTING INC. 8955
PROMOTIONS J.Y.L. INC. (LES) 8955
PROVINCIAL DECORS INC. 8955
PUBLICITE ET IMPRESSION PROFESSIONNELLES INC. 8955
PURSYN INDUSTRIES LTD. 8948
QUEBEC ART DISTRIBUTORS LTD. 8943
QUEBEC BREEDING FARM INC. (THE) 8955
QUEBEC COPTER AIRCRAFT INC. 8955
QUEBEC DUNE BUGGY SALES INC. 8960
QUEBEC FRUITS AND VEGETABLES INC. 8941
QUEBEC OPTICAL LIMITED 8956
QUEEN FASTENER CORP. 8956
R.J.P.M. ENTERPRISES INC. 8945
R.T. ENTREPRISE INC. 8956
RAY ELECTRIC LTD. 8956
RAY-ELECTRO-WAY INC. 8956
RAYMOND EXCAVATION LTEE 8956
RAYNO ENTERPRISES LIMITED 8945
REGAL COMPANY LIMITED 8941
REMI FASHIONS INC. 8956
RENAISSANCE MUSIC CORPORATION INC. 8956
RESTAURANT BLAINVILLE INC. 8956
RESTAURANT LA CAVERNE INC. 8956
RESTAURANT LA CHINE INC. 8956
RESTAURANT LAVAL INC. 8956
RESTAURANT LE BOUQUET INC. 8956
RESTAURANT LE SHILLELAGH LTEE 8956
RESTAURANT MO-LA INC. 8956
RESTAURANT NIRVANA INC. 8956
RESTAURANTS S.S.L. INC. 8956
RICH-AUTO INC. 8956
ROCKE-WILLIAM CIE LTEE 8956
ROCKE-WILLIAM CO. LTD. 8956
RODICO PRODUCTS CO. LTD. 8940
RONSARD CONSTRUCTION INC. 8956
ROSS-BIRON ELECTRIC LTD. 8956
ROTISSERIE CHANTECLERC BAR-B-Q INC. 8957
ROY & FRERES INC. 8957
ROYAUME DES JEUNES INC. 8957
RUSCIVAN DEMOLITION LTEE 8957
ST-APOLLINAIRE TECHNICAL FIBERGLASS AND PLASTIC CO. LTD. 8941
ST JEAN (MAURICE) LTD. 8957

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

ST JEAN (MAURICE) LTEE 8957
ST. LAWRENCE METALLURGICAL CORP. 8957
ST-SULPICE NAUTICAL CLUB INC. 8941
STE-MARIE (A.) INC. 8957
STE-MARIE (J. ULYSSE) & FILS INC. 8957
STE-ROSE CONSTRUCTION, LIMITED 8957
SALABERRY SPECIALTIES INC. 8958
SALLY HOSIERY MILLS LTD. 8957
SALON DE CHAUSSURE LALONDE INC. 8957
SALON DE COUTURE MASCULIN-FEMININ INC. 8957
SALON DE DANSE LARRY TREMBLAY INC. 8957
SANIVAC LIMITED 8957
SANIVAC LIMITEE 8957
SAVANOR INC. 8957
SCIERIE DU GALION INC. 8957
SECURMAX ID INC. 8957
SELF SERV VALET (CANADA) INC. 8957
SERVICE COLLISION OUEST INC. 8957
SERVICE DE BATTERIE FOURNIER INC. 8957
SERVICE DE MUSIQUE CHADAN INC. 8958
SERVICES ALIMENTAIRES CENTENAIRES LTEE (LES) 8958
SERVICO INC. 8958
SHEFFORD-BROMONT HOTEL INC. 8958
SHERBROOKE AIR SERVICE LIMITED 8958
SHERKENT PRODUCTIONS LTD. 8958
SKY SAILORS SOARING CLUB 8941
SOCIETE DODCO INC. (LA) 8958
SOCIETE LINGUATHEQUE INC. (LA) 8958
SOCIETE ST-JEAN BAPTISTE DE LA PAROISSE DE SAINT-GUY (LA) 8958
SOIERIES ET DRAPERIES A LA MODE INC. 8958
77 TAVERN INC. 8959
SOMMER SPORTSWEAR MFG. LTD. 8958
SONOSOM INC. 8958
SOUMIS (JACQUES) INC. 8958
SPECIALITES ARDES INC. (LES) 8958
SPECIALITES B.C. LTEE (LES) 8958
SPECIALITES BERGERON INC. (LES) 8958
SPECIALITES DE BOIS NATIONAL LTEE (LES) 8958
SPECIALITES SALABERRY INC. 8958
SPORT QUATRE SAISONS LTEE 8958
STANDARD ACCESSORIES & DANCING SUPPLIES LTD. 8959
STATION SERVICE BELLERIVE INC. 8959
STATTNER & SONS INC. 8959
STIRLING (J.D.) LTD. 8959
STORY (DONALD G.) SALES LTD 8959
STUDIOS DE GREEFF LTEE (LES) 8959
SWIFT LABORATORIES INC. 8959
TAPIS ALADIN INC. 8959
TARGET SPORTSWEAR CORP. 8959
TAVERNE PILON INC. 8959
TAVERNE 77 INC. 8959
TELAC LIMITEE 8959
TELEVISION COMETE INC. 8959
TERCEL INC. 8959
TERRO INC. 8959
TEXITAL IMPORTS LTD. 8948
TEXNIT CORPORATION 8959
TIMBRES TRANS-KEBEC INC. 8959

LETTRES PATENTES ANNULEES

(suite)

TONETTE SERVICE INC. 8959
TONY ENTERPRISES INC. 8945
TONY-BENITO MEAT MARKET LTD. 8938
TOOLSTAR LTD. 8959
TOYO TIRE (EAST) INC. 8955
TRAITEMENTS ANTIROUILLES TROIS-RIVIERES LTEE (LES) 8959
TRANSENG LTD. 8960
TRANS-KEBEC STAMPS INC. 8959
TRANSPORT DUBEN INC. 8959
TRICOLOR MOTORS (SHERBROOKE) LTD. 8959
TRICOLOR MOTORS (SHERBROOKE) LTEE 8959
TRICOTS GEORGIA INCORPOREE 8959
TRI-O- PUBLICITE LIMITEE 8959
3-D INDUSTRIES INC. 8948
TRUDELLE SPORT INC. 8959
TUPPER GROCERY & PROVISIONS INC. 8960
TURGEON STRUCTURE INC. 8960
UNIC-PANT INC. 8960
UNIVERSAL CO. LIMITED 8960
UNIVERSAL PAPER & TWINE CO. 8960
VAL MARTIN PETROLEUM INC. 8960
VALCOURT SPORTS INC. 8960
VARIETES TRACY INC. 8960
VEL-O-MAT INC. 8960
VENTES CABRIOLET DE PLAGE DE QUEBEC 8960
VERMETTE (L.) DISTRIBUTION INC. 8960
VERREAULT (RAYMOND) INC. 8960
VETEMENTS LAVALOIS INC. (LES) 8960
VEZINA (ROUYN) INC. 8960
VIEUX POSTE INC. (LE) 8961
VILLE MARIE TRADING INC. 8961
WARDEN (JOHN) IMPORTATIONS LIMITED 8961
WARREN MEN'S WEAR LTD. 8961
WELDING OVERLOAD MOBILE HOME SPECIALTY LTD. 8961
WEN-ELLE INC. 8961
WESTERN COLLISION SERVICE INC. 8957
WHITEY'S CO. LTD. 8961

SOUMISSIONS

BELLECHASSE, COMMISSION SCOLAIRE 8975
CAPLAN, CORPORATION MUNICIPALE 8976
DES BASQUES, COMMISSION SCOLAIRE 8977
MONTREAL-NORD, CITE 8979
SAINT-AMBROISE, VILLAGE 8980
SAINT-FEREOL-LES-NEIGES, MUNICIPALITE 8981
SAINT-LOUIS-DE-FRANCE, PAROISSE 8982
SAINT-PASCAL, VILLE 8983

SYNDICATS PROFESSIONNELS

SYNDICAT DES EMPLOYES DE ESMOND DIVISION DES INDUSTRIES DOMIL INC. 8984
(Changement de nom)

VENTES

Licitation:

BLACKBURN *vs* BLACKBURN 8985

PAR SHERIFS:

GASPE

PATTERSON *vs* PELLETIER 8987

HULL

BANK CANADIAN NATIONAL *v.* BEAUDRY 8988
BANQUE CANADIENNE NATIONALE *vs* BEAUDRY 8988
LANDRY *vs* MacMILLAN DOWNES 8989

JOLIETTE

CAISSE POPULAIRE DE ST-THOMAS *vs* BOUDRIAS 8990

MONTREAL

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE *vs* BOURGEOIS ET *AL* 8991
BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL (LA) *vs* CONSTRUCTION GAULOIS INC. 8992
BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL (LA) *vs* CONSTRUCTION GAULOIS INC. 8993
BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL (LA) *vs* CONSTRUCTION GAULOIS INC. 8993
CANADA TRUST COMPANY (THE) *v.* KOVSHOFF 8994
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE *v.* BOURGEOIS ET *AL* 8991
MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK (THE) *v.* CONSTRUCTION GAULOIS INC. 8992
MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK (THE) *v.* CONSTRUCTION GAULOIS INC. 8993
MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK (THE) *v.* CONSTRUCTION GAULOIS INC. 8993

QUEBEC

A.S.L.K. CANADA LTEE *vs* MOTEL DES LAURENTIDES INC. 8995
GENERAL TRUST OF CANADA *v.* CANTIN 8998
GULF OIL CANADA LTD. *vs* VALLIERES 8997
QUEEN (THE) *v.* CIE DE GESTION DE SILLERY INC. 8998
REINE (LA) *vs* CIE DE GESTION DE SILLERY INC. 8998
TRUST GENERAL DU CANADA *vs* CANTIN 8998

RICHELIEU

CHAPDELAINE (L.G.L.) LTEE *vs* CHASSE 8999
CHARBONNEAU (JEAN-PAUL) LTEE *vs* PAQUIN 9000

SAINT-FRANCOIS

BANK CANADIAN NATIONAL *v.* CROCKETT ET *AL* 9000
BANQUE CANADIENNE NATIONALE *vs* CROCKETT ET *AL* 9000
BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT (LA) *vs* LARKIN ET *AL* 9001
FEDERAL BUSINESS DEVELOPMENT BANK *v.* LARKIN ET *AL* 9001
LUMBERLAND (GREGOIRE) INC. *vs* LEMELIN 9003

TERREBONNE

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL (LA) *vs* McNABB 9004
BORG-WARNER CREDIT CANADA LTD. *vs* PAQUETTE 9005
GENERAL TRUST OF CANADA *v.* BELLEY 9007
MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK *v.* McNABB 9004
TRUST GENERAL DU CANADA *vs* BELLEY 9007

TAXES

FARNHAM, CITE 9007
LA SALLE, CITE-CITY 9009
SHERBROOKE, VILLE 9011

SOMMAIRE

AVIS DIVERS 8961

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT 8964

CHANGEMENT DE NOM, LOI DU 8964

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC 8862

COMPAGNIES, AVIS CONCERNANT LA LOI DES 8925-8968-9014

COMPAGNIES ETRANGERES 8969

CURATELLE PUBLIQUE 8970

DEMANDE A LA LEGISLATURE 8970

MINISTERES 8971

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES 8936

SOUMISSIONS 8975

SYNDICATS PROFESSIONNELS 8984

VENTES:

- LICITATION 8985
- PAR SHERIFS 8987
- POUR TAXES 9007

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1283 ouest, boulevard Charest
Québec G1N 2C9

ISSN 0033-5983

Canada Post / Postes Canada
Port payé / Postage paid
Third class / Troisième classe
Permis No 167
Lévis

Bibliothèque Nationale GOG-12
Dépôt Légal
1700, St-Denis
Montréal 129, P.Q. H2X 3K6

Cet ouvrage polycopié de 303 pages est le deuxième publié par la Commission de police du Québec dans le cadre de son mandat d'enquête sur le crime organisé au Québec. Il porte principalement sur les activités de la pègre dans le milieu des affaires montréalais.

Québec, 1977. 303 p., 28 cm
EOQ 3024, broché $ 5.95

Le crime organisé et le monde des affaires

Rapport d'enquête sur le crime organisé et recommandations de la Commission de police du Québec

Commandes postales

Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Toute commande à l'Éditeur officiel du Québec est payable d'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
REÇU LE
28 SEP 1977